

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère du Congo Belge
et du Ruanda-Urundi



KONINKRIJK BELGIE
Ministerie van Belgisch-Congo
en van Ruanda-Urundi

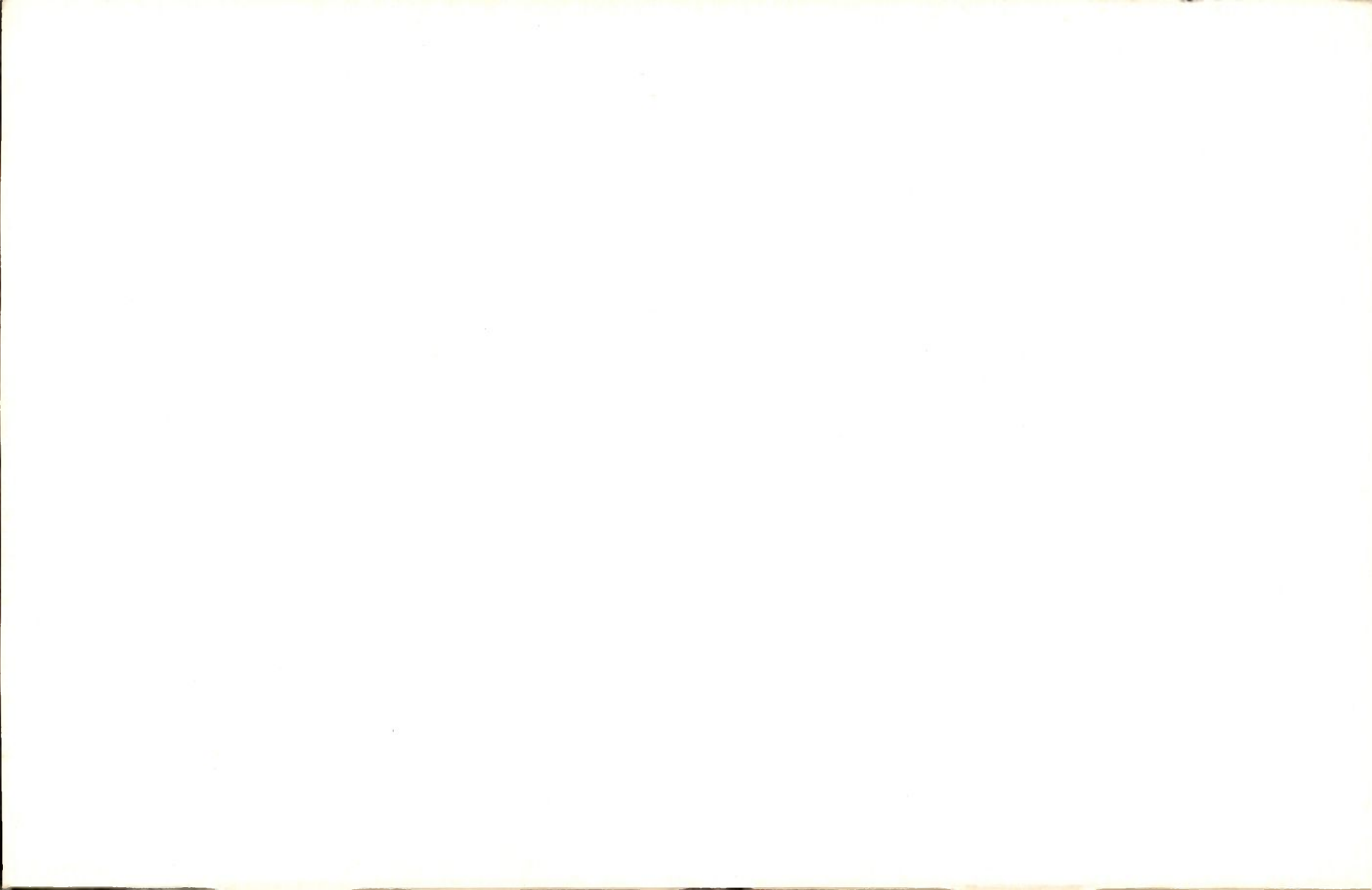
BULLETIN AGRICOLE
du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
LANDBOUWTIJDSCRIFT
voor Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi



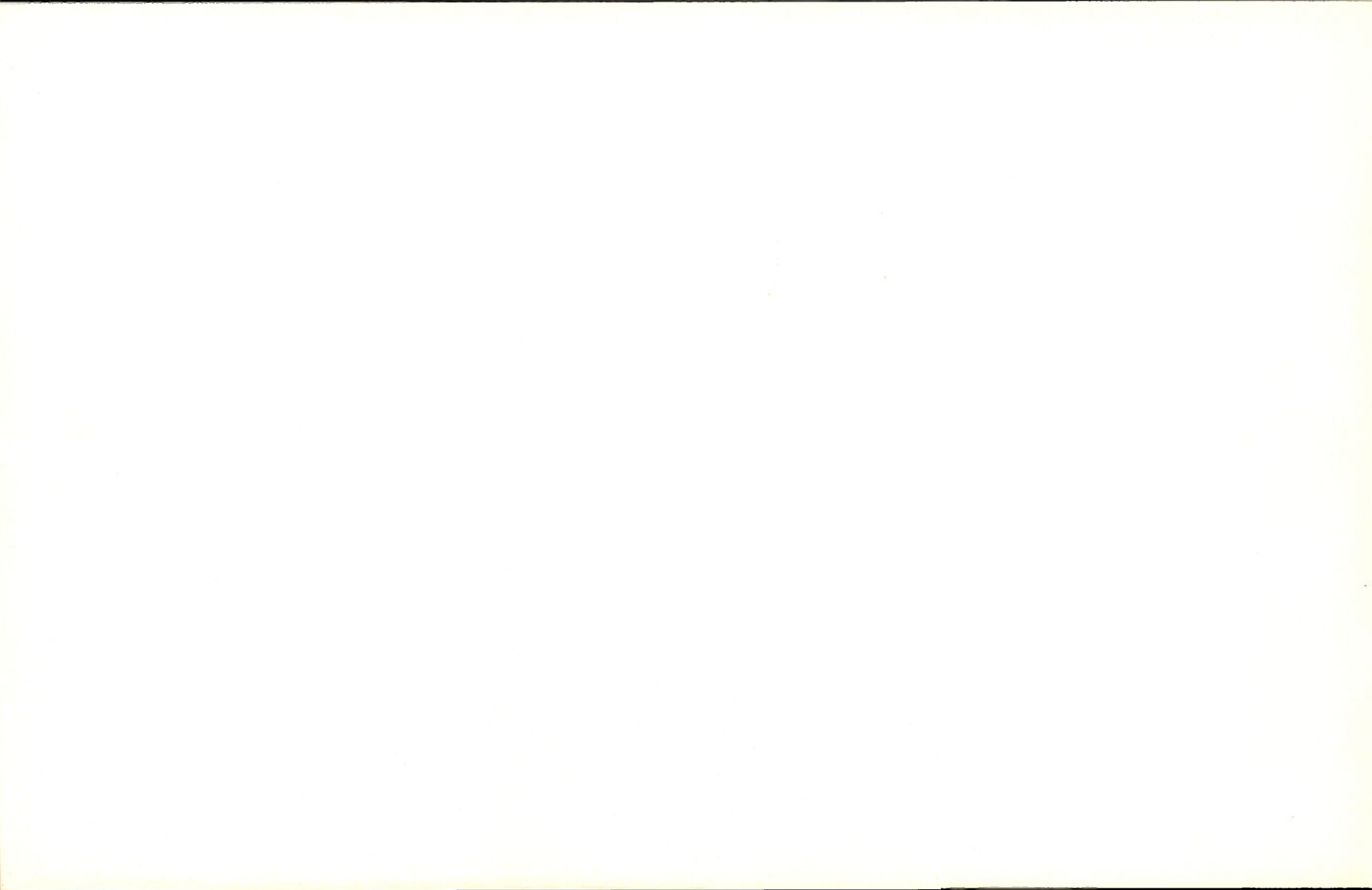
1910-1960

VOLUME JUBILAIRE

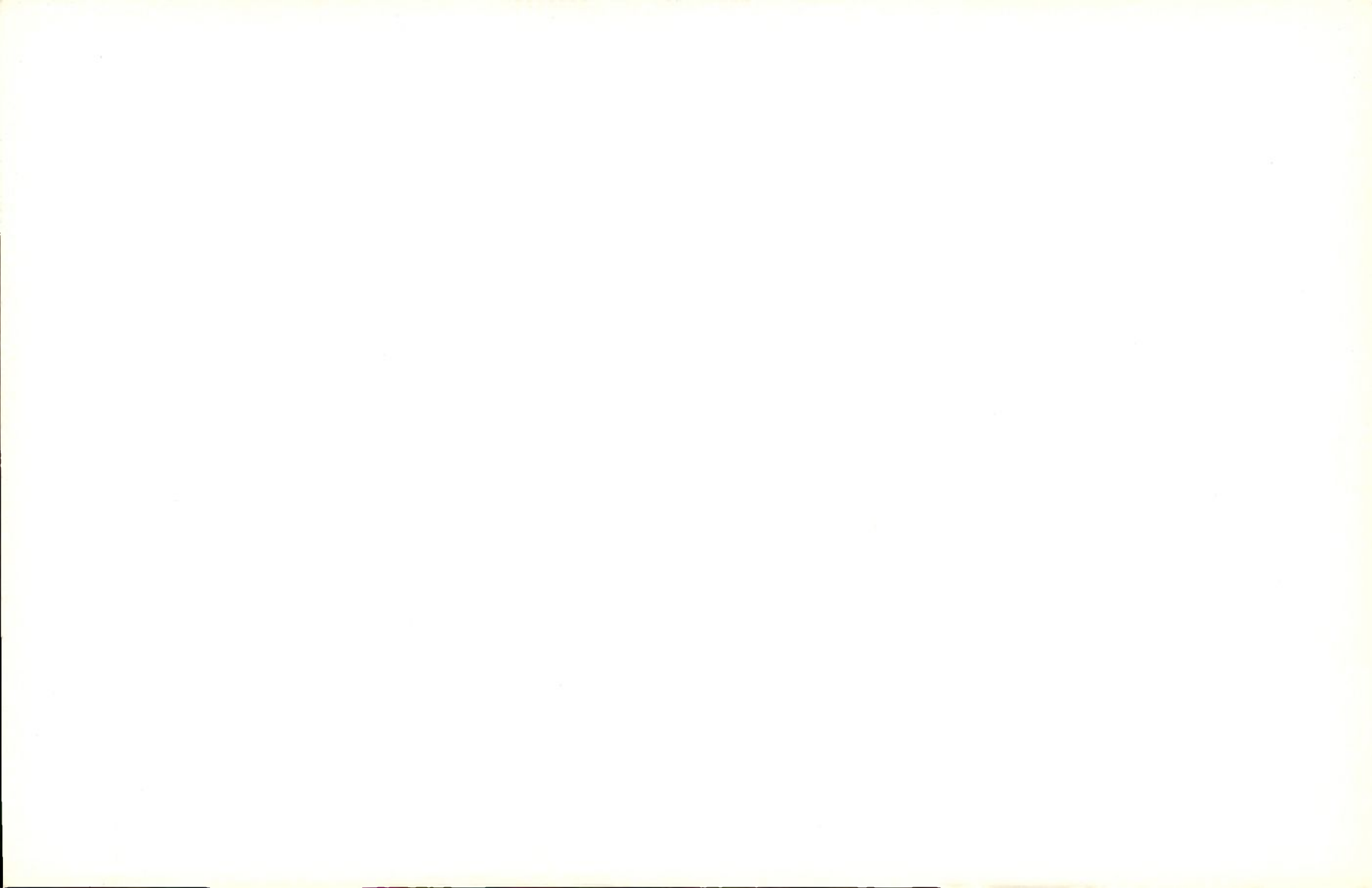
JUBILEUMBAND







Volume Jubilaire
1910 - 1960
Jubileumband



ROYAUME DE BELGIQUE
**Ministère du Congo Belge
et du Ruanda-Urundi**

Direction de l'Agriculture, des Forêts
et de l'Élevage

KONINKRIJK BELGIË
**Ministerie van Belgisch-Congo
en van Ruanda-Urundi**

Directie van Landbouw, Bossen
en Veeteelt

Volume Jubilaire
du
BULLETIN AGRICOLE
du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

1910 - 1960

Jubileumband
van het
LANDBOUWTIJDSCRIFT
voor Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE
Koningsplein, 7 - Brussel

MESSAGE

Ce n'est pas sans émotion que j'ai parcouru la table générale des articles que vient de publier le Bulletin Agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, car elle est tout à la fois un bilan éloquent et un palmarès de victoires. C'est toute l'histoire de l'agriculture de l'Afrique centrale en effet, et celle des réalisations qui l'ont marquée, qui se retrouve, fidèlement reflétée, au fil de ces quelque 43.000 pages d'études, de communications et de rapports.

En l'espace d'un demi-siècle, un grand pays a passé du régime de la cueillette à celui de la mise en valeur agricole scientifiquement étudiée. Le Bulletin Agricole retrace les phases successives de cette évolution, tire enseignement de tentatives infructueuses et dégage la leçon des réussites le plus accomplies. Mais, ce faisant, c'est tout un panorama qu'il nous donne, le jalonnant d'expériences, de découvertes et de résultats.

En 1910, le Congo était au stade rudimentaire des premières stations d'essai. On y tentait, non sans quelque empirisme, l'acclimatation d'espèces ou de variétés non préparées, dans des conditions et sur des terrains parfois impropres ou d'une valeur médiocre. L'écoclimatologie était encore dans l'enfance. C'était l'époque où le café spontané de la forêt équatoriale, d'aspect modeste mais robuste, partait à la conquête de Java, où il allait supplanter les variétés ravagées par les cryptogames avant de revenir, rénové, sur son sol originel. Celle aussi où échouaient les premières tentatives d'implantation de l'hévéa originaire de la vallée de l'Amazone qui devait, avant de s'établir sur le sol congolais, aller chercher en Malaisie et dans les Iles de la Sonde les perfectionnements utiles à son acclimatation et à sa rentabilité.

On peut suivre, aux pages du Bulletin Agricole, les progrès souvent fluctuants de cette recherche et les acquisitions successives, parfois inestimables, de l'économie agricole du Congo. On y voit, par exemple, comment l'introduction du « Triumph Big Boll » allait servir de point de départ de la sélection de nombreuses lignées désormais adaptées aux divers milieux écologiques du Congo, et qui assura le triomphe de la culture cotonnière. On y lit aussi les efforts poursuivis avec succès en vue de l'amélioration des cultures vivrières, si importantes pour l'alimentation et la santé des populations, et dont le rendement s'est accru de 25 à 50 %.

Nos agronomes ont été vraiment les pionniers de la valorisation de l'effort humain et nous pensons fermement que c'est là un élément essentiel de la civilisation.

Aujourd'hui, grâce notamment aux progrès réalisés par l'étude systématique des sols, des micro-climats et de la biochimie végétale dans les nombreuses stations de l'INÉAC, ainsi qu'à la rationalisation des méthodes culturales qui s'en inspire, l'agriculture congolaise fait figure, dans maints domaines, d'agriculture-pilote.

Il est certain que le rôle joué dans cette conquête pacifique par le Bulletin Agricole, ne serait-ce qu'au titre d'agent d'information et de liaison entre les chercheurs et les artisans responsables de l'agriculture, est considérable.

Le Congo se trouve aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire. L'œuvre agronomique que nous avons organisée et poursuivie en sa faveur s'achève ou change de figure. Nous espérons fermement que le Gouvernement congolais saura la développer dans la voie qui a été tracée.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir de ces questions essentielles avec de nombreux Congolais, parmi les plus avertis et préoccupés de l'avenir de leur pays. C'est avec un très grand plaisir que j'ai pu constater qu'ils partagent ma conviction que le développement harmonieux et rationnel de son économie agricole reste la source la plus féconde et la plus durable de la prospérité.

M. VAN DEN ABEELE
Administrateur Général
du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

PRÉFACE

Par un hasard significatif, le numéro jubilaire du cinquantième anniversaire du *Bulletin Agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi* paraîtra à quelques jours de la proclamation de l'indépendance du Congo.

Nous sommes à l'heure des bilans et des reconversions. Il était juste et il était utile que soit faite la synthèse d'une des réalisations les plus remarquables de la Belgique en Afrique : l'agriculture congolaise.

Par delà l'inquiétude et le désordre d'aujourd'hui, la Belgique cédera au Congo tous les éléments d'un essor agricole prodigieux : une institution de recherches universellement admirée, une doctrine agronomique et une expérience agricole mûries et perfectionnées dans des plantations efficientes, des élevages modèles, des entreprises forestières ou industrielles bien équipées, des paysannats qui sont la préfiguration de l'agriculture moderne de demain.

Le Congo occupe une place enviable sur les marchés mondiaux, grâce à la variété, à la haute qualité et aux prix compétitifs de sa production. Il dispose d'une infrastructure déjà respectable, en matière d'écoles, de voies de communication, d'usines de transformation, de circuits commerciaux. Son administration agricole, forestière et vétérinaire est compétente et dynamique. Ses entreprises privées sont modernes et hautement productives. Des secteurs de plus en plus larges de sa population rurale acquièrent des besoins nouveaux et prennent conscience de leurs possibilités et de leurs responsabilités. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la Belgique n'aura pas à rougir de son œuvre africaine.

Le *Bulletin Agricole* a été l'auxiliaire laborieux et utile des agronomes, des vétérinaires et des forestiers, le porte-parole écouté du monde rural. La variété et le caractère concret de ses articles reflètent l'ampleur des réalisations agricoles du Congo, l'esprit pratique et le sens du possible qui les ont caractérisées. Pendant cinquante ans, le *Bulletin Agricole* a établi un pont entre la recherche et l'application, fourni aux techniciens une documentation abondante, leur a donné l'occasion de communiquer aux autres le fruit de leurs études et de leurs travaux.

Quelle que soit la forme que prendra à l'avenir le *Bulletin Agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, je lui souhaite de connaître une robuste maturité au service de l'agriculture congolaise.

P. STANER
Inspecteur Royal
du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

INTRODUCTION

Quelques mois après la création de la Direction générale de l'agriculture en janvier 1910, M. le Ministre RENKIN annonçait la publication du Bulletin Agricole du Congo Belge dans les termes suivants :

« *Il est évidemment désirable que tous les agents du Service agricole de la Colonie soient tenus au courant des progrès accomplis dans les colonies étrangères et qu'ils reçoivent communication de l'expérience acquise et des essais entrepris dans les diverses régions de la Colonie ainsi que des études intéressant l'agriculture coloniale qui peuvent être faites en Belgique.*

« *Il est aussi fort utile au développement de l'agriculture que les progrès accomplis au Congo et à l'étranger soient portés à la connaissance des Autorités territoriales de la Colonie, des missionnaires et des colons.*

« *Enfin il est nécessaire que l'Administration centrale puisse faire parvenir aux agents, autrement que par voie de circulaires, les renseignements techniques détaillés qu'elle juge intéressants.*

« *Une première initiative a été prise en cet ordre d'idées par la publication de manuels traitant des cultures principales et de l'élevage. Toutefois l'expérience a démontré que la publication périodique de suppléments à ces manuels serait indispensable pour tenir les agents au courant des progrès de la technique agricole. Il a paru plus simple et plus efficace de suivre l'exemple des Services étrangers d'agriculture coloniale qui publient tous des bulletins trimestriels ou mensuels.*

« *Le bulletin du Service de l'agriculture du Congo belge sera publié en quatre fascicules trimestriels. Ce bulletin sera envoyé gratuitement aux colons agricoles et aux missionnaires établis au Congo ».*

Le premier Directeur général de l'agriculture et de l'élevage, M. le Professeur E. LEPLAE, fit paraître immédiatement, en novembre et décembre de cette même année, les deux premiers fascicules du volume I du Bulletin Agricole. Ceux-ci, d'une présentation soignée, comptaient 320 pages et 132 illustrations; ils étaient particulièrement consacrés à la culture des plantes à caoutchouc (Manihot, Funtumia, Hevea) dont on entrevoyait les grandes possibilités au Congo.

En 1913, le Directeur général LEPLAE publiait une étude sur la situation de l'agriculture au Congo belge; ce travail constitue à l'heure actuelle un document historique.

Vint la guerre de 1914, l'invasion de la Belgique, l'exil du Gouvernement belge. La Direction générale de l'agriculture du Ministère des Colonies s'installa à Londres. C'est dans cette cité que le Bulletin Agricole publia les volumes V, VI, VII, VIII et IX, aussi importants et aussi bien documentés que ceux publiés à Bruxelles. Ce bel effort fut très apprécié dans toutes les colonies étrangères. Au Congo même, le bulletin contribua par de nombreux articles au développement de nouvelles cultures qui pendant les hostilités prirent un large essor, ce sont le riz et le coton.

La fin de la guerre amena de nombreux agronomes du Congo, collaborateurs dévoués du bulletin, à prendre leur retraite ou à quitter l'Afrique. Les jeunes de la relève n'avaient encore ni la compétence ni surtout les loisirs de rédiger des notes et des articles. C'est ainsi que le Bulletin Agricole eut à subir une crise de croissance durant les années 1919-1920. Mais dès 1921, notre périodique reprit son rythme et son importance antérieure.

A cette époque commença une ère de prospérité malheureusement assez brève pour l'agriculture congolaise. Le Bulletin Agricole fut le fidèle reflet et propagateur des progrès techniques réalisés tant en agriculture indigène qu'européenne et dans les industries agricoles. D'importantes études dues aux fonctionnaires et agents du Service de l'agriculture du Congo et d'autres collaborateurs bénévoles furent publiées dans le bulletin et ensuite éditées en brochures. Elles obtinrent un réel succès tant au Congo, qu'en Belgique et à l'étranger.

En 1930 se réunissait à Anvers le V^e Congrès international d'agriculture tropicale. Le Bulletin Agricole eut l'honneur de publier les comptes rendus de cette réunion. Ceux-ci firent l'objet d'un volume (XXI) de 1.472 pages. Il est à noter que parmi les 156 rapports présentés à ce congrès, 75 étaient dus à des collaborateurs belges.

Mais en cette même année, l'agriculture tropicale subissait une crise mondiale qui eut pour effet au Congo d'amener des réformes de structures extrêmement importantes qui furent à la base de l'essor actuel de l'agriculture congolaise. La plus heureuse fut certes la fondation de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (INÉAC) en 1933.

En juin 1935, le Bulletin Agricole célébrait le 25^e anniversaire de sa fondation et publiait, dans un fascicule jubilaire, de courtes notices sur quelques plantes tropicales utiles, ébauchant ainsi l'ouvrage remarquable sur les principales cultures du Congo belge, dont trois éditions ont actuellement déjà paru. Ce numéro spécial comprenait également une table générale des matières du Bulletin Agricole des années 1910 à 1935. La même année, l'INÉAC publiait dans ce volume XXVI son premier rapport annuel pour l'exercice 1934.

Après cet anniversaire, le bulletin poursuivit sa fructueuse carrière et diffusa des études dont le caractère scientifique et l'intérêt général méritent de retenir l'attention ; parmi celles-ci, citons celle de J. LEBRUN sur la forêt équatoriale congolaise (1936), et la monographie agricole du Ruanda-Urundi, due à E. EVERAERTS, en 1939.

L'année suivante, la Belgique fut, une fois de plus, envahie et dut subir de longues années d'occupation militaire. Néanmoins, l'édition du bulletin à Bruxelles n'en continua pas moins et, même, d'importants et de remarquables travaux furent publiés, telles que Le coton au Congo belge (1941), La culture du théier (1942) de M. VAN DEN ABEELE, La culture du cacaoyer au Congo belge (1942) de P. MINY, Les oléagineux du Congo belge (1943) de L. ADRIAENS, La pêche en eau douce au Congo belge (1943) de A. DUREN, H. GILLET, H. HUET, M. POLL, Les acajous du Congo belge (1943) de P. STANER, La pluie au Congo belge (1943) de A. VANDENPLAS.

Malheureusement les relations entre la Belgique et le Congo étant arrêtées par le blocus, le bulletin publié à Bruxelles ne put être reçu régulièrement au Congo.

Aussi, pendant les années de guerre, le Gouvernement général publia une autre édition du Bulletin Agricole à Léopoldville. L'importance prise par l'agriculture dans l'économie de guerre du Congo, les problèmes nouveaux qui surgirent, la nécessité d'informer et de documenter le personnel agricole, les colons et les sociétés de plantation furent les raisons qui amenèrent le Service de l'agriculture à Léopoldville de poursuivre l'édition d'un Bulletin Agricole dans la capitale congolaise.

Cette édition compta six fascicules de 1940 à 1944 représentant les volumes XXXI à XXXV, appelés « de Léopoldville » dans la bibliographie, afin de n'être pas confondus avec ceux publiés à Bruxelles à la même époque et qui contenaient des matières différentes. Les numéros de Léo diffusèrent le résultat des études et travaux qui se poursuivaient sur place ; parmi ceux-ci, notons principalement : L'Urena lobata, jute congolais (1940) de G. DE GROOF, Météorologie et culture cotonnière (1943) de M. LECOMTE et G. VANDEN EYNDE, Quelques directives pour l'établissement d'une palmeraie (1943) de R. VANDERWEYEN, Note sur la saignée et la préparation du caoutchouc de plantation (1944) de BRACONNIER, Situation phytosanitaire du Bas-Congo (1944) de STEYAERT.

Au début de 1941, le Bulletin Agricole et l'agriculture coloniale déplorèrent la perte d'Edmond LEPLAE (1868-1941) qui fut le premier Directeur général de l'agriculture au Ministère des Colonies et l'initiateur de cette revue en novembre 1910.

En 1945, à l'occasion du XXXV^e anniversaire de sa fondation le Bulletin Agricole publia une table générale des matières parues dans les trente-six volumes de sa collection. Ceux-ci comptent près

de 22.000 pages, auxquelles ont été ajoutées les 1.200 pages éditées à Léopoldville pendant les années de guerre 1940 à 1944.

En 1946, le bulletin reprit un nouvel essor en même temps que se préparait le développement accéléré et les grands progrès de l'agriculture congolaise. Au cours de cette même année, parut, entre autres, une étude de M. ENGELBEEN sur les aleurites, et, en 1947 : La conservation des sols au Congo belge de G. TONDEUR et Essai sur l'agriculture au Bas-Congo de V. DRACHOUSOFF.

Le volume XL de 1949 fut entièrement consacré aux comptes rendus de la Première conférence africaine des sols, qui eut lieu à Goma (Kivu) du 8 au 16 novembre 1948. Dans les 3.000 pages des trois fascicules de cette année, le bulletin fournit, en plus de données purement pédologiques, une mine de renseignements relatifs à l'agriculture et à l'élevage de nombreuses régions africaines.

En 1952, un numéro spécial du bulletin reproduisit les textes de la délégation belge à la Conférence internationale africaine sur l'économie rurale indigène, qui s'était tenue à Jos (Nigérie) du 17 au 24 novembre 1949. Ces notes et études s'efforçaient de développer et d'analyser les idées nées et les connaissances acquises dans le domaine de l'économie rurale en Territoire belge, depuis les dix à quinze dernières années.

Cette même année, le Bulletin Agricole offrit l'hospitalité à un nouveau périodique intitulé Bulletin d'information de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge. Conçu dans un esprit essentiellement pratique, ce bulletin s'efforce de dégager, d'une manière concrète et sous une forme accessible à tous les intéressés, les applications agricoles et zootechniques issues des recherches fondamentales de l'Institut.

A l'occasion de la Deuxième conférence interafricaine des sols qui eut lieu à Léopoldville en août 1954, le bulletin publia une étude sur l'agriculture congolaise donnant un aperçu fort complet des réalisations et des progrès atteints au Congo belge. Sous forme de brochure cette documentation fut distribuée aux délégations étrangères à la Conférence de Léopoldville.

Deux ans plus tard, le bulletin participa à la grande manifestation humanitaire de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958 par la publication d'un compte rendu caractérisant les aspects particuliers de l'agriculture, l'élevage, la forêt, la chasse et la pêche dans le cadre de la représentation de l'effort réalisé au cours d'un demi-siècle par les Belges au Congo et au Ruanda-Urundi pour le plus grand bien de la masse rurale congolaise.

★

★ ★

Il y a un an, paraissait le premier fascicule du cinquantième volume du Bulletin Agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Au cours des cinquante années parcourues, le Comité de Rédaction s'est efforcé de satisfaire aux desiderata des initiateurs et a voulu maintenir le bulletin à hauteur des immenses progrès scientifiques accomplis et des exigences des techniques agricoles toujours renouvelées et de mieux en mieux adaptées aux milieux tropical et équatorial qu'elles devaient mettre en valeur.

Depuis de nombreuses années, les fonctionnaires et agents des Services techniques agricoles et vétérinaires, ainsi que les spécialistes de l'INÉAC participent activement à la rédaction d'articles et d'études exposant les résultats des recherches scientifiques et techniques effectuées au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Rien qu'en 1959, le Bulletin Agricole comprenait 50 articles originaux représentant quelque 1.100 pages; citons, parmi ceux-ci, les principaux: La taille et la cueillette du théier d'Assam de E.H.J. STOFFELS, L'aménagement des germoirs et des pépinières de théiers du même auteur, État des connaissances pratiques en matière de fumure des principales spéculations végétales de M.J.W. LUTTGENS et A.L. MOLLE, Les paysannats du Nord-Sankuru de J. COLLIER... et nous en passons de fort intéressants.

La collection actuelle des cinquante volumes du Bulletin Agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi forme un ensemble de plus de 43.000 pages contenant une importante source d'idées et d'enseignement. Le cinquantième volume a été couronné par la publication d'une table générale des articles parus au cours des années 1910 à 1959. Mieux que tout commentaire, cette table de 220 pages prouve la grande richesse et l'immense travail d'information et de documentation accompli par le bulletin depuis 1910.

★

★ ★

Cette importante documentation est largement répartie. Le Bulletin Agricole est actuellement diffusé au Congo belge, au Ruanda-Urundi et dans 65 pays ou territoires étrangers. Un tiers du tirage, soit 2.000 exemplaires, parvient régulièrement au personnel européen et congolais des Services agricoles, vétérinaires et de l'INÉAC au Congo belge et au Ruanda-Urundi. Le bulletin est encore adressé aux Missions religieuses, aux différentes administrations, aux institutions d'enseignement, aux bibliothèques et à divers organismes intéressés.

Au Congo belge, au Ruanda-Urundi et en Belgique, le Bulletin Agricole est reçu par 4.900 lecteurs et à l'étranger par 750 abonnés.

La Direction du bulletin reçoit et dépouille pour l'information de ses lecteurs 454 revues et périodiques venant du monde entier. Les notes et résumés des articles et études intéressantes sont publiées sous les rubriques : « Notes et actualités » et « Bibliographie ».

*
* *

A titre de volume jubilaire, le présent fascicule que nous introduisons retrace l'histoire du développement agricole en Afrique belge sous tous ses aspects : recherche, agronomie, zootechnie, eaux et forêts, chasse et pêche, colonisation. Ce numéro spécial constitue à la fois une synthèse de ce qui a été réalisé jusqu'à ce jour et une introduction à l'étape décisive que va entreprendre le futur État congolais.

Nous tenons particulièrement à remercier l'Ingénieur agronome V. DRACHOUSOFF qui a entrepris, pour ce volume jubilaire, un long et patient travail de recherche et de synthèse sur les multiples aspects de l'œuvre accomplie jusqu'à ce jour dans le domaine agricole au Congo et au Ruanda-Urundi. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir retracé, dans un style aussi clair que concis, les étapes parcourues depuis le travail des premiers explorateurs jusqu'au développement actuel dont nous pouvons être fiers.

Th. DEMARET

Rédacteur en chef

J. HENRARD

Directeur

du Bulletin Agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

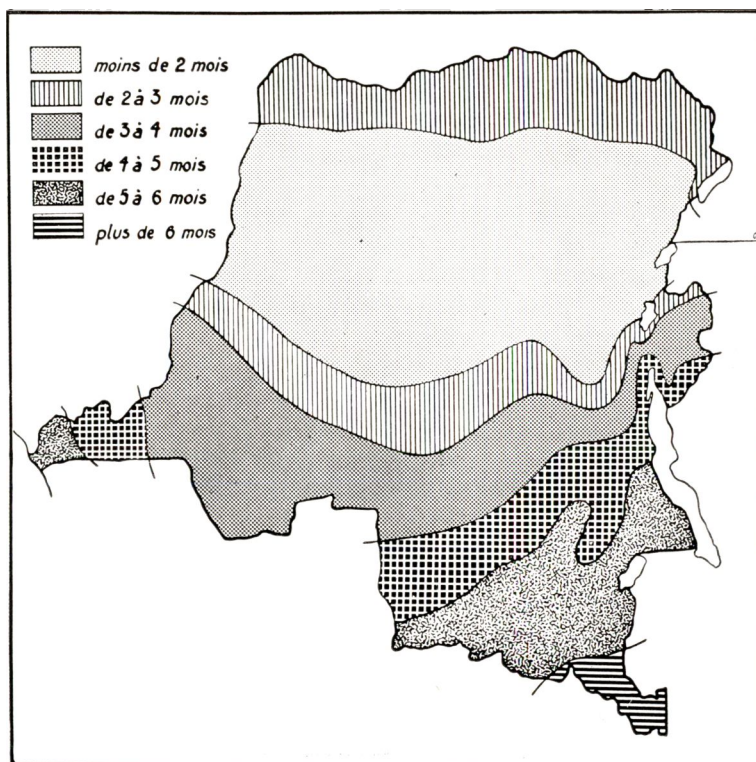
L'agriculture, les forêts, l'élevage, la chasse et la pêche de 1885 à 1958

SOMMAIRE

Le milieu géographique	15
L'Afrique centrale avant STANLEY	21
L'État indépendant du Congo (1885-1908)	27
Le Congo belge	39
La période d'organisation (1908-1913)	41
La première guerre mondiale et les années vingt (1914-1929)	51
Les années trente (1930-1939)	67
La deuxième guerre mondiale (1940-1945)	101
L'après-guerre (1945-1958)	109
Les organismes para-étatiques à caractère général	187
L'avenir de l'agriculture congolaise	203



Le fleuve qui doit se frayer un passage à travers les massifs schisto-gréseux, schisto-calcaires et cristallins du Bas-Congo, forme, en amont de Léopoldville, un vaste bassin navigable qui permet l'évacuation relativement économique des produits agricoles de la cuvette. Les transports sont plus coûteux pour les régions accidentées de la périphérie.



D'après BULTOT

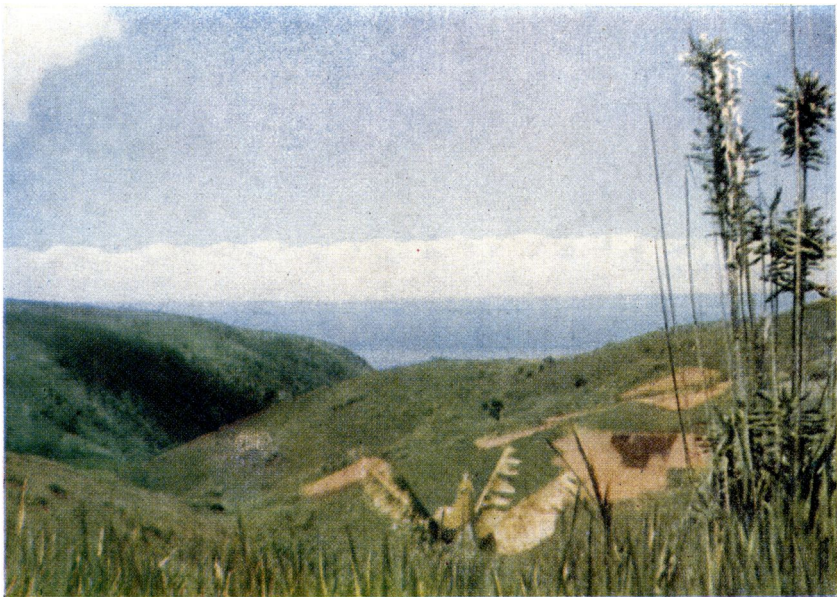
Les mois de saison sèche au Congo belge

La végétation naturelle forme plusieurs zones caractéristiques : la grande forêt équatoriale ombrophile, la forêt de montagne, la forêt sèche, la savane guinéenne, la savane soudano-zambézienne, la savane de montagne. Les forêts couvrent près de la moitié de la superficie totale.

Les pluies sont moins abondantes qu'en Asie méridionale et en Indonésie; elles varient de 2.200 mm par an au cœur de la cuvette, à moins de 1.000 mm dans la région côtière et dans le Nord-Est du Ruanda, avec quelques taches de 2.500 à 3.000 mm en haute montagne. L'extrême irrégularité des pluies, d'année en année et de saison à saison, complique la tâche des agriculteurs et des agronomes. Une grande saison sèche de deux à trois mois au Nord



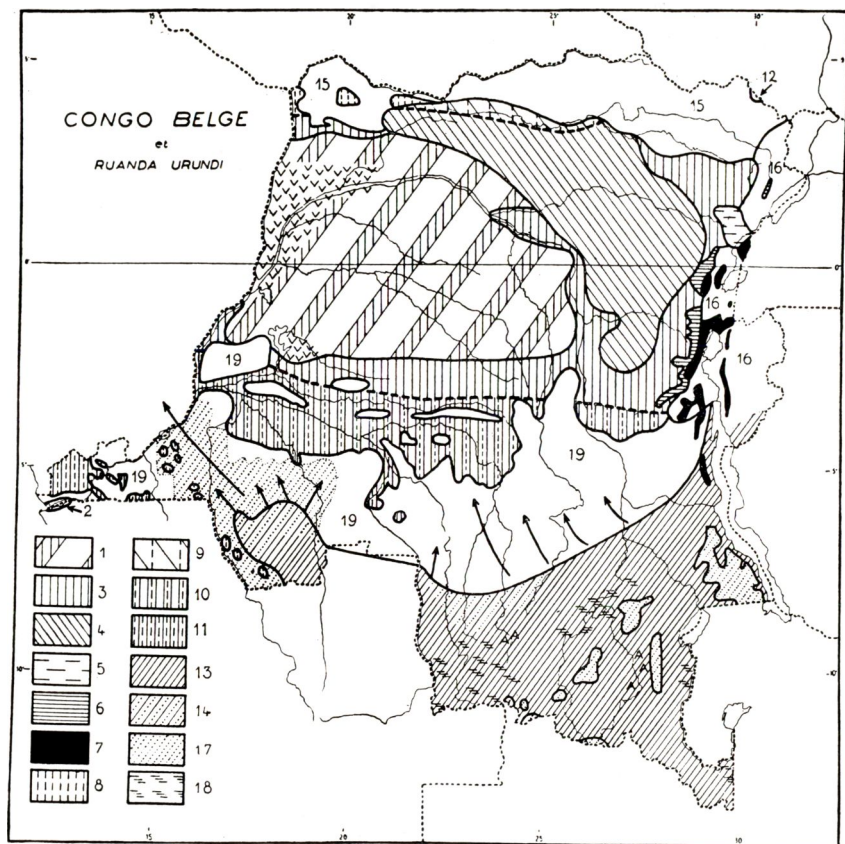
Le fleuve Congo à Nouvelle-Anvers



Paysage de l'Ituri vers le lac Albert en Territoire de Djugu

de la grande forêt, de trois à sept mois au Sud, raccourcit la saison culturale, favorise les feux de brousse et, lorsqu'elle est ensoleillée, accélère la stérilisation des sols dénudés. Une petite saison sèche de durée et d'intensité variables peut compromettre gravement la récolte des cultures de première saison et l'établissement des plantations d'arrière-saison.

Les sols congolais sont souvent chimiquement pauvres et physiquement dégradés. Ils sont cependant améliorables partout où ils sont suffisamment profonds sans être exagérément sablonneux.



(D'après *Les naturalistes belges*, Bruxelles, tome XXXIV, n° 3-4 mars-avril 1953)

Aspects de la végétation au Congo belge

Carte schématique des principaux aspects de la végétation du Congo belge par P. DUVIGNEAUD (partie méridionale) et J. LÉONARD (partie septentrionale). — En partie d'après les données de GILLARDIN, LEBRUN et THOMAS ainsi que de CAHEN, DELEVOY, DESENFANS, GILBERT, GODAR, JASSOGNE, LEPERSONNE, MEULENBERG, L. ROBERT, ROBYNS, SHANTZ, SLUYS, STANER, SYMOENS et TROUPIN.

L'amélioration peut se réaliser dans certains cas par l'application de méthodes relativement faciles et peu coûteuses, mais le plus souvent, elle exigera un effort prolongé, méthodique et onéreux.

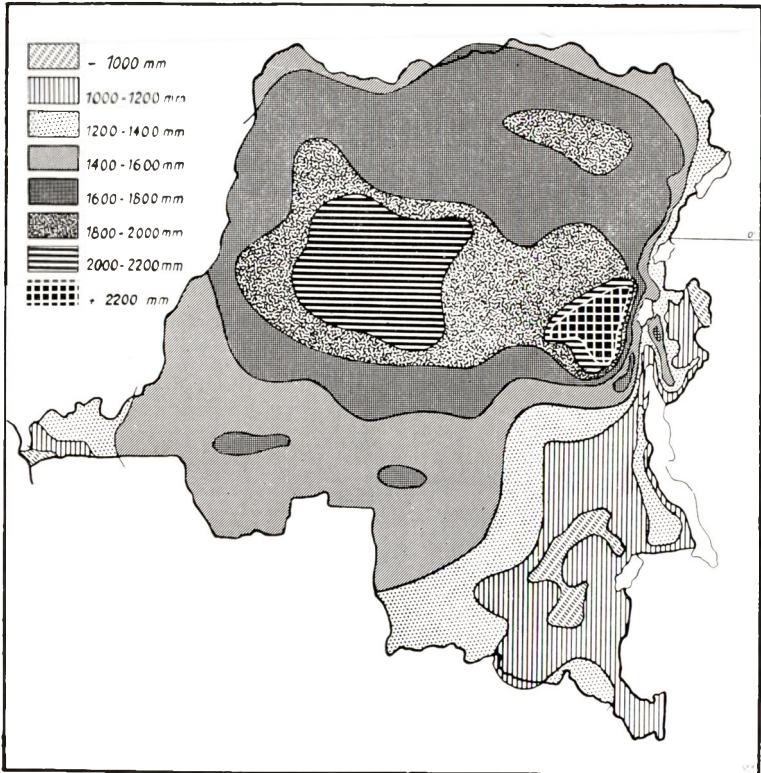
Au 31 décembre 1958, la population congolaise atteignait 13.540.182 habitants, dont 10.460.775 en milieu coutumier, soit environ 2 millions de cultivateurs. A la même époque, la population du Ruanda-Urundi s'élevait à 4.698.847 habitants, presque tous en milieu coutumier. L'accroissement de la population tend à s'accélérer.

Au sein d'une même région, la densité d'occupation dépend souvent de la fertilité du sol; par exemple, le Mayumbe fertile et surpeuplé est proche des étendues latéritiques et quasi désertes de Songololo. De région à région, le facteur de fertilité a moins d'influence et l'occupation humaine dépend, au moins partiellement, d'événements historiques (esclavage, guerres tribales) ou de conditions sanitaires (maladie du sommeil). C'est ainsi que s'explique probablement le contraste entre les régions à population dense du District de Kwilu et les étendues peu peuplées, malgré leur fertilité, de Banningville et de Mushie. L'irrégularité de l'occupation humaine pose de sérieux problèmes aux économistes et aux techniciens du fait de la faible productivité de l'agriculture autochtone, de l'absence

Légende de la carte de la végétation

1. Dominance (v : presque absolue) de forêts marécageuses et de forêts périodiquement inondées mêlées à des forêts de terre ferme et des « esobe » épars.
 2. Mangroves.
 3. Forêts ombrophytes de terre ferme.
 4. Dominance de forêts ombrophytes de terre ferme à *Gilbertiodendron dewevrei*.
 5. Forêts ombrophytes de terre ferme à *Cynometra alexandri*.
 6. Forêts de transition.
 7. Forêts de divers types des régions montagneuses orientales et formations afro-alpines.
 8. Forêts tropophytes.
 9. Mélange de forêts ombrophytes à *Gilbertiodendron dewevrei* et de forêts tropophytes.
 10. Forêts tropophytes entrecoupées de savanes (surtout de savanes à *Hymenocardia acida*).
 11. Forêts tropophytes mixtes du Mayumbe.
 12. Forêts claires à *Isoblerimia doka*.
 13. Dominance de forêts claires mêlées (dans le Haut-Katanga) de bambousaies à *Oxythenthera* et d'importantes savanes à *Acacia* (A).
 14. Forêts claires mêlées de savanes et de steppes.
 15. Mélange de savanes, de savanes boisées de divers types, de galeries forestières et de lambeaux de forêts tropophytes.
 16. Savanes et savanes boisées de divers types des régions montagneuses orientales.
 17. Steppes sur hauts plateaux.
 18. Groupements herbeux marécageux.
 19. Mélange de savanes, de savanes arbustives de divers types, de laurisilves, de galeries forestières et de lambeaux de forêts tropophytes.
- Les flèches indiquent les courants de pénétration de l'élément soudano-zambésien dans la région guinéenne et les tirets épais les limites Sud et Nord approximatives des forêts tropophytes.

de mesures de conservation du sol et de la répugnance naturelle du paysan à quitter sa région d'origine pour des terres plus riches mais étrangères.



D'après BULTOT

*Planche pluviométrique du Congo belge
et du Ruanda-Urundi*

Ainsi, les conditions naturelles de l'Afrique centrale sont plutôt défavorables au progrès de l'agriculture. La nature fournit facilement ce qu'il faut pour subsister, mais se laisse difficilement maîtriser; de ce fait, l'activité humaine n'est stimulée ni par la lutte pour l'existence, ni par la productivité de l'effort et limite ses ambitions à la satisfaction des besoins de subsistance. En outre, l'irrégularité du climat frappe les bons comme les mauvais cultivateurs, décourageant les premiers et renforçant l'inertie des seconds, tandis que les facteurs de dégradation : soleil, eau et vent, pénalisent durement les erreurs culturelles.

L'Afrique centrale avant Stanley

Les difficultés des communications, la précarité des liaisons commerciales, l'insécurité s'ajoutaient, avant la pénétration européenne, aux obstacles que la nature opposait au progrès. L'activité économique se limitait à l'exportation d'ivoire et d'esclaves, au commerce des croisettes au Katanga et à la vente de certains produits agricoles dans l'arrière-pays de Boma, autour des agglomérations arabes et le long des pistes suivies par les caravanes des trafiquants et des esclavagistes.

L'observation de l'agriculture coutumière permet de distinguer trois types d'activité caractérisés respectivement par la prédominance de la cueillette (y compris la chasse et la pêche), de la culture et de l'élevage.

L'*économie de cueillette* était le fait de populations essentiellement nomades considérant l'agriculture comme une activité inférieure et échangeant les produits de la chasse, de la pêche et de la flore contre les denrées agricoles nécessaires à leur alimentation. Les négrilles de la cuvette et de l'Ituri, les Batshok du Sud-Kwango peuvent aujourd'hui encore nous donner une idée de ce mode d'existence.

L'*économie de culture* s'est développée principalement dans des régions pourvues de débouchés ou influencées par les Arabes ou les Européens. Des populations comme les Bakongo, les Baluba, certaines peuplades du Maniema et de l'Uele, possédaient des traditions agricoles complexes et appliquaient des systèmes culturels assurés, dans des conditions normales, la régénération de la fertilité du sol et une certaine stabilité de production. Par contre, les tribus d'origine soudanaise (Ngwaka-Zande) pratiquaient une culture de rapine, détruisant la forêt et épuisant le sol.

L'*économie pastorale* se rencontrait dans les montagnes de l'Est congolais et au Ruanda-Urundi, où les populations considéraient, et considéraient encore, le bétail comme une valeur d'échange et un signe de dignité et de richesse.

La prédominance d'une activité ne fut jamais absolue, sauf peut-être chez les négrilles et les Watutsi; les Bakongo et les Baluba, populations agricoles, chassaient volontiers; les chasseurs bantous de la cuvette établissaient de petites cultures de subsistance et s'occupaient de petit bétail; les pasteurs du Kivu cultivaient des champs. Cependant, l'orientation était nettement marquée et, quoique atténuée, s'est maintenue jusqu'aujourd'hui.

Les récits et rapports consacrés à l'agriculture autochtone avant et pendant la pénétration européenne sont nombreux mais assez imprécis. Voici quelques extraits significatifs, se rapportant aux régions à économie de culture.

Mgr GONFALONIERI, dans sa compilation des relations de LOPEZ-PIGAFETTA et des Pères Carmes Diego du Très Saint-Sacrement et Diego de l'Incarnation, missionnaires en Afrique de 1584 à 1587, parle de l'agriculture du Royaume de Kongo en ces termes : « Le pays est très fertile, mais les habitants n'en tirent pas beaucoup parti. Chaque année, il est nécessaire de brûler les herbes, parce que chaque année, elles croissent plus haut qu'un homme grand de taille... Les arbres propres au pays sont surtout les palmiers... ». L'auteur a vu également des « arbres à coton », du pili-pili, des bananiers, des colatiers, des ignames, de la canne à sucre. « Ce sont les femmes qui sèment et cultivent. Elles ne remuent le sol que superficiellement. Elles cultivent douze sortes de plantes vivrières qui mûrissent chacune en un mois distinct, de manière que durant toute l'année, il y a des vivres frais. Il y a des oranges et citrons meilleurs que les nôtres... Les noirs ont quelques animaux domestiques... Les hommes ne travaillent pas. Toute la journée, ils restent assis par terre, les jambes croisées... ».

POGGE, passant en 1876 dans l'Empire du Mwata-Yamvo (Katanga), rapportait que seules les femmes pauvres et les esclaves cultivaient le sol. Il avait rencontré du manioc, des patates douces, des arachides, des haricots, du maïs, du millet, du cotonnier, du tabac, de l'ananas, du chanvre, du bananier, de la canne à sucre, du palmier. La population possédait quelques bêtes à cornes et du petit bétail. Le gibier avait déjà été exterminé.

VAN GELE aux Bangala, KUND et TAPPENBECK dans le Kwango-Kwilu firent des constatations assez semblables.

*
* *

La pénétration européenne n'a donc pas rencontré un terrain vierge. Les communautés congolaises formaient des systèmes socio-économico-religieux bien définis assurant à leurs membres un niveau de subsistance bas, mais supportable lorsque les cataclysmes naturels et les guerres ne venaient pas bouleverser l'ordre coutumier.

Les grands défauts de la société rurale autochtone étaient son compartimentage clanique ou tribal, sa rigidité et l'interdépendance trop étroite de la technique et de l'organisation sociale et familiale. De ce fait, elle était incapable d'aménager de grands espaces, de former de larges entités politiques et économiques pouvant maîtriser la nature et maintenir la paix; elle s'adaptait difficilement à la généralisation de l'économie de marché et à l'augmentation de la population; elle opposait une résistance passive, mais efficace, aux améliorations techniques et à l'initiative individuelle.



Femme préparant la chikwangue par cuisson à l'étuvée



Le fleuve à Wanie Rukula, au Nord de Stanleyville



Préparation des champs en Territoire de Djugu, en Iouri

PHOTOS DEHEYN

La politique agricole belge au Congo a dû, pendant près de quatre-vingts ans, composer avec les constantes individuelles et collectives du cultivateur noir. Une évolution technique ou économique trop rapide risquait de désagréger la société coutumière; un respect exagéré des traditions paralysait le développement du pays. Entre ces deux obstacles le chemin était étroit et sinueux, et il ne put aboutir aux résultats actuels que par une adaptation progressive des structures coutumières aux impératifs que posait l'accès à l'économie d'échange.

L'État indépendant du Congo (1885-1908)

L'histoire

Les vingt-trois années d'existence de l'État indépendant du Congo furent difficiles et agitées.

En 1885, de larges régions du Territoire congolais restaient inexplorées ou insoumises. La reconnaissance et l'occupation du terrain, l'établissement de l'autorité, les campagnes arabes, la répression des révoltes et la pacification mobilisèrent toutes les forces de l'État jusqu'à la fin du XIX^e siècle. A ce moment, les difficultés financières et politiques succédèrent aux épreuves militaires. L'exploitation du Domaine de l'État (décret du 21 septembre 1891), la création du Domaine de la Couronne (décrets du 9 mars 1896 et du 23 décembre 1901), l'organisation de la récolte en régie (décret du 5 décembre 1892), le travail forcé (décrets de 1889 et du 18 novembre 1903), les concessions caoutchoutières soulevèrent des tempêtes qui débordèrent le cadre belge et menacèrent l'existence même du jeune État.

Le développement de l'agriculture, voulu et poursuivi par Léopold II, se heurtait dans ces conditions à des obstacles insurmontables. Le pays était à peine connu; l'Administration ne disposait d'aucune donnée sérieuse sur le sol, le climat, la végétation et le comportement des principales cultures dans les multiples milieux congolais. La population n'était même pas recensée et restait méfiante, craintive, parfois hostile, plongée dans l'économie de subsistance. Le personnel de l'État avait un caractère essentiellement militaire et administratif; en 1891, il ne comptait encore aucun agronome ni agent agricole; les connaissances techniques et pratiques des hommes chargés d'exécuter la politique agricole du Roi étaient généralement insuffisantes. Les difficultés financières dont l'État souffrit à partir de 1890 orientèrent l'effort économique de l'Administration vers des activités immédiatement rentables, c'est-à-dire vers l'exploitation du Domaine. Les plantations, dont Bruxelles prescrivait l'établissement, furent de ce fait exécutées d'une manière hâtive, négligente et souvent incompétente. Les entreprises privées, dont le rôle ultérieur fut si important pour l'expansion économique du pays, se consacrèrent surtout au commerce des produits de cueillette. Leur activité fut souvent paralysée par les conflits qui les opposèrent aux Autorités de l'État.

Les réalisations

On reste confondu d'admiration en voyant l'ampleur et la variété des projets élaborés par les Services de Bruxelles sous la forte impulsion du Roi Léopold II et entamés, dans des conditions combien difficiles, par le personnel d'Afrique : recherche scientifique, agronomie, élevage, dressage, cueillette, rien ne fut oublié. Si, dans l'ensemble, les échecs furent plus nombreux que les succès, les essais et les efforts des pionniers ouvrirent la voie aux techniciens et aux hommes d'affaire de l'ère coloniale.

L'exploration botanique

La première tentative d'exploration botanique de l'Afrique centrale date de 1818, lorsque Christian SMITH et CRAN accompagnèrent l'expédition TUCKEY et rapportèrent un herbier de 246 espèces. BURTON, SCHWEINFURTH, BASTIAN, NAUMAN, PECHNEL-LOESCHE, POGGE, JOHNSTON et BUETTNER les suivirent; en 1885, 854 espèces nouvelles avaient déjà été découvertes au Congo.

L'exploration s'intensifia après 1885 et les noms de BRIART, DEWÈVRE, É. LAURENT, DEMEUSE, CABRA, du Frère GILLET, de GENTIL, PYNAERT, M. LAURENT, F. SERET, DUCHESNE, SAPIN sont connus de tous ceux qui s'intéressent à la flore congolaise. Des agents de l'État et de sociétés contribuèrent également à la récolte de plantes, tel le Commandant VERDICK qui découvrit 304 espèces nouvelles au Katanga.

Au premier plan de l'étude botanique congolaise, deux noms sont à retenir, à savoir : É. DE WILDEMAN et le Frère GILLET.

É. DE WILDEMAN (1866-1947), sans avoir jamais été en Afrique, se signala par l'ampleur de ses activités, le nombre et la variété de ses publications. Successivement préparateur, Conservateur et Directeur du Jardin botanique de l'État, Professeur à l'Université de Gand, Président du Conseil académique de l'Université coloniale, l'éminent botaniste a déterminé et décrit des milliers de genres, d'espèces et de variétés nouvelles; il a stimulé inlassablement la récolte de nouveaux matériaux. Obsédé par les dangers des feux de brousse et du déboisement, É. DE WILDEMAN a lutté obstinément pour la conservation du sol et le respect du couvert végétal. Si certaines de ses théories ont été fortement discutées, elles ont eu le mérite de provoquer des études et des recherches dont l'agriculture congolaise a bénéficié.

Le Frère GILLET (1866-1943) fut longtemps une des figures les plus populaires du Congo. Né à Paliseul d'une famille de cultivateurs, arrivé au Congo en 1893, GILLET fut successivement affecté aux postes missionnaires de Kibangu, Kimuenza, Kisantu, Dembo et de nouveau Kisantu. Le nom du Frère GILLET est avant tout lié à la création du *Jardin botanique de Kisantu* qu'il dirigea pendant

plus de 40 ans. Ce Jardin, fondé en 1900, constitue un centre remarquable d'acclimatation, de multiplication et d'essai. A force de ténacité, son Directeur devint un botaniste renommé et correspondit avec les Centres botaniques de Libreville, Buitenzorg, Bruxelles et autres, ainsi qu'avec de nombreux savants et spécialistes belges et étrangers. Le Congo doit au Frère GILLET et au Jardin de Kisantu l'introduction d'une vingtaine d'espèces de bananiers, de nombreuses variétés d'ignames, de manioc, de plantes vivrières diverses, de très nombreuses espèces de fruits, d'eucalyptus, de résineux, de plantes ornementales; les premiers essais de quinquinas et de plantes chaulmoogriques furent tentés à Kisantu. En outre, le Frère GILLET étudia systématiquement la flore locale et régionale. Son nom restera dans l'histoire de l'agriculture congolaise.

A côté de Kisantu, le *Jardin botanique d'Eala* joua un rôle important dans l'étude botanique et la recherche agronomique au Congo. Fondé en 1900 sur les recommandations d'Émile LAURENT, il fut commencé le 28 octobre de la même année par MM. PYNÆERT, Marcel LAURENT et HUYGHE. Grâce à l'impulsion des premiers Directeurs, PYNÆERT, Marcel LAURENT et P. SERET, les progrès furent rapides. En 1908, Eala constituait une des plus belles réalisations d'Afrique centrale et E. VANDERVELDE notait à son propos : « Le Jardin botanique réunit une collection aussi complète que possible de spécimens de la flore indigène et aussi les végétaux exotiques, tropicaux ou intertropicaux, utiles au point de vue commercial ou industriel et dont l'acclimatation paraît pouvoir être utilement tentée... ».

L'étude agronomique

Émile LAURENT (1861-1904) fut le véritable promoteur de la science agronomique congolaise. Docteur en sciences de l'Université libre de Bruxelles et Professeur à l'Institut agronomique de Gembloux, ce grand savant fit trois séjours au Congo : en 1893, au Mayumbe; en 1895-1896, au Kasai, au Sankuru et le long du fleuve; en 1903-1904, le long du fleuve. Il mourut en mer pendant le voyage de retour.

Émile LAURENT fut un explorateur et un précurseur. Ses observations et beaucoup de ses intuitions sont encore valables aujourd'hui et étonnent par leur pénétration et leur prescience. Au temps où l'on croyait encore à la « prodigieuse fertilité » des sols tropicaux et aux immenses possibilités de peuplement blanc dans la cuvette équatoriale, É. LAURENT n'hésita pas à affirmer la fragilité et la pauvreté de la plupart des terrains congolais et, tout en signalant l'intérêt qu'offrait la forêt équatoriale pour les plantations pérennes, se montrait sceptique quant à l'immigration massive de cultivateurs européens. Constatant l'échec des cultures pérennes établies par l'État, il insista sur la nécessité de respecter les lois de l'écologie et les règles de la technique et d'affecter aux plantations un personnel

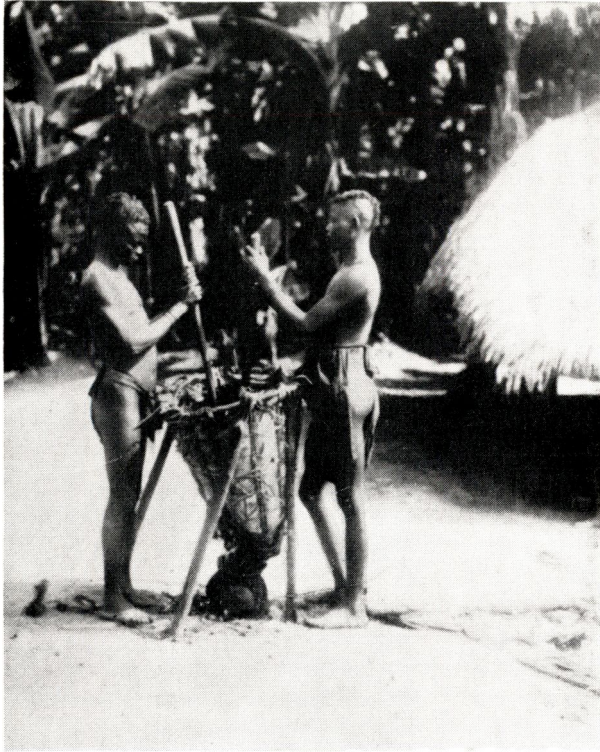


Photo de l'Office colonial
Musée Royal du Congo Belge

Fabrication de l'huile de palme par les indigènes



Photo du Musée Royal du Congo Belge

Pépinière d'élaeis à Eala en 1909

hautement qualifié. A ces conditions, il recommanda l'extension du caféier Robusta, du cacaoyer, des plantes à caoutchouc et du cotonnier en savane. Ses considérations sur la conservation du sol, l'ombrage et les plantes de couverture sont encore valables aujourd'hui. Promoteur du Jardin botanique d'Eala et du Service météorologique de l'État, Émile LAURENT s'est également occupé de l'organisation du Service de l'agriculture et a insisté sur la nécessité de disposer d'un corps d'agronomes éprouvés, respectés et écoutés, disposant d'une autonomie suffisante vis-à-vis des Services administratifs. Sa mort prématurée ne lui permit pas de veiller à l'application des principes qu'il avait énoncés, mais ses livres, ses brochures, ses conférences, les élèves qu'il a formés, ont joué un rôle éminent dans le progrès agricole du Congo.

Les Stations d'essai

Outre Eala, qui fut le grand centre agricole de l'État indépendant, signalons les Stations de *Kitobola* (élevage, dressage, riz irrigué, cultures pérennes), *Zambi* (élevage et cultures), *Congo da Lemba* (caféier), *Dundusana*, *Likimi*, etc.

Le Musée Royal du Congo Belge

Dès 1897, Léopold II avait décidé de consacrer un musée au Congo. La jeune institution s'installa à Tervuren dans les locaux de l'Exposition internationale de 1897, utilisant les collections congolaises qui y avaient été réunies. Le Musée actuel fut achevé en 1908 et inauguré le 30 avril 1910.

Dans son discours d'ouverture, le Roi Albert disait : « J'y vois une œuvre de science et d'enseignement, une œuvre d'utile vulgarisation et de propagande coloniale. Ses riches collections montreront à tous les inépuisables ressources de notre colonie... Le musée sera comme le reflet de notre développement colonial ».

Le Musée de Tervuren a justifié les paroles royales. Sous l'impulsion de ses Directeurs DE HAULLEVILLE, SCHOUTEDEN, OLBRECHTS, CAHEN, de ses Conservateurs, de ses spécialistes, de ses chargés de mission, il est devenu une institution scientifique de première grandeur et une source irremplaçable de documents et d'études. La Belgique comme le Congo ont bénéficié de son activité. Demain, l'Europe comme l'Afrique centrale en tireront parti.

L'agriculture indigène et les plantations de l'État

Les cultures autour des postes d'occupation

Les pionniers de l'État indépendant furent de grands planteurs d'arbres et de plantes ornementales. Encore aujourd'hui, les anciens postes se distinguent des centres plus récents par l'importance de leurs vergers, leurs allées ombragées et le souci des espaces verts.

De vastes cultures vivrières furent également établies dans les environs immédiats des agglomérations pour ravitailler les populations extra-coutumières et les garnisons.

Les cultures pérennes

Le début des plantations congolaises remonte à 1890. En cette année, suite à quelques essais de cacaoyers et à la découverte de caféiers sauvages (qui ne furent d'ailleurs pas utilisés pour les plantations), le Gouverneur COQUILHAT prescrivit aux Commissaires de district d'établir des cultures pérennes autour de tous les postes de l'État. Plus de 1.800 hectares étaient déjà plantés au 1^{er} janvier 1898. Près de 2.000.000 de plants de cacao furent mis en terre de 1890 à 1908.

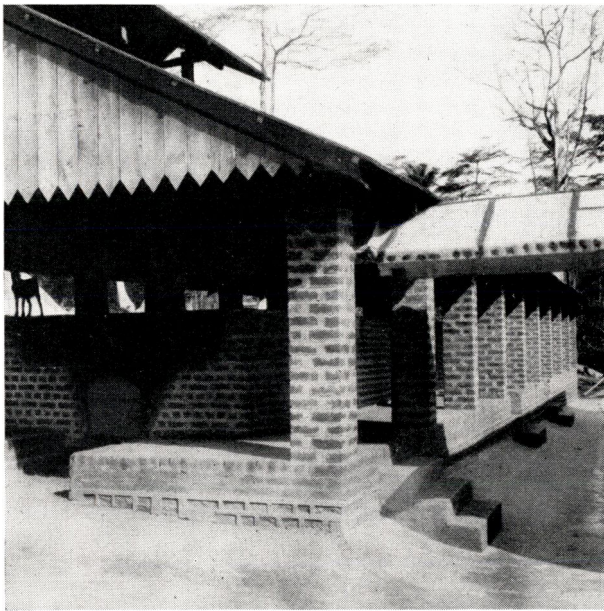


Photo du Musée Royal du Congo Belge

Séchoir à cacao à Temvo en 1909

Les résultats furent généralement décevants faute de connaissances pédologiques et agronomiques et de personnel qualifié. É. LAURENT, dès 1903, avait conclu à l'échec de l'expérience. Dès cette époque, d'ailleurs, la chute des cours du café et du cacao avait fait donner la priorité aux plantes à caoutchouc.

Les plantes à caoutchouc

Si l'État indépendant n'exporta pratiquement que du caoutchouc de cueillette, il n'en fit pas moins un effort important de plantation : *Funtumia*, *Manihot glaziovii* et, ultérieurement, l'hévéa furent

multipliés en divers points du pays, tandis que le décret de 1899 (modifié en 1902 et 1904) prescrivait la plantation d'arbres ou de lianes à caoutchouc dans les forêts domaniales.

Les cultures pluri-annuelles et annuelles

Diverses introductions furent tentées dans les stations. *Musa textilis*, *Agave sisalana* et la ramie donnèrent des résultats décevants. Le coton fut essayé dès 1905 à Kitobola, Kalamu et Kionzo, dans le Bas-Congo, mais sans grand succès; un planteur expérimenté fut alors engagé, mais il se confirma que le climat régional, notamment le régime des pluies, ne convenait guère à la culture cotonnière.

Outre l'imposition de cultures vivrières autour des centres d'occupation, l'État encouragea l'établissement de rizières à Basoko, à Nouvelle-Anvers et au Lomami, tandis que les Arabisés de la Province orientale étendaient la culture du riz sec. Toutefois l'Administration ne put, faute de moyens, étendre son action à l'ensemble de la population rurale.

Les travaux imposés

Le décret du 6 octobre 1891 sur les chefferies indigènes astreignait les chefs investis à des prestations annuelles en produits agricoles. Un arrêté du 30 avril 1897 obligeait les chefs reconnus à établir des plantations sur les terres vacantes appartenant à l'État.

Le décret du 18 novembre 1903 régla une situation assez confuse en soumettant les indigènes à un impôt consistant soit en apport rémunéré de certains produits, soit en prestation d'heures de travail (40 heures par mois). La précarité des communications, le caractère primitif des populations, l'isolement matériel et moral des agents de l'Autorité provoquèrent des abus qui furent justement critiqués par la Commission d'enquête de 1905 et amenèrent les Autorités de l'État à réaliser certaines réformes.

La cueillette

La plus grande partie des recettes de l'État indépendant provint de la vente des produits de cueillette, caoutchouc, ivoire, copal. L'instauration de régions à monopoles et le régime des concessions provoquèrent de violentes campagnes de presse et de vives réactions en Belgique et à l'étranger, mais assurèrent l'équilibre financier et permirent la pacification du territoire et le démarrage de sa mise en valeur.

L'élevage

L'État indépendant eut le grand mérite d'introduire des bovidés dans la plupart des postes du pays et de créer des fermes d'élevage au Bas-Congo, au Kasai et dans l'Est. C'est ainsi que 70 noyaux d'élevage furent établis à Zambi, Kitobola, Ndolo, Yakoma, Lado,

Uvira, Luvungi, Rutshuru, Luluabourg, Eala, Lusambo, etc. Le cheptel passa de 924 têtes en 1901 à 4.873 têtes en 1905; le bétail provenait d'Angola et du golfe de Guinée pour le Bas-Congo, de Rhodésie pour le Katanga, de l'Afrique orientale pour l'Ituri et l'Uele. Le manque d'éleveurs expérimentés et surtout la maladie du sommeil causèrent de graves déboires, mais la preuve fut faite que, moyennant une action vétérinaire et zootechnique efficace, le gros bétail pouvait être acclimaté dans presque toutes les régions du pays.



Photo F. VAN GOITSENHOVEN - Congopresse

Un des premiers attelages de bœufs dressés au poste agricole de la Romée, établi au bord du fleuve à 50 km en aval de Stanleyville, au début de ce siècle

Le dressage du bœuf fut très largement pratiqué en station; des attelages rendirent de grands services pour les transports locaux et même interrégionaux. Par exemple, 250 bêtes dressées assurèrent le transport par chariot entre Dungu sur l'Uele et Redjaf sur le Nil, soit sur près de 400 kilomètres. L'effort ne fut malheureusement pas poursuivi.

La domestication de l'éléphant fut entreprise à Api. Des tentatives plus originales eurent un sort moins heureux : parc à autruches dans l'Uele, station de chameaux à Léopoldville, ferme de zèbres au Katanga. L'élevage du buffle fut également tenté dans certaines régions.

La politique forestière

L'État indépendant ne s'occupa guère de problèmes forestiers. Les seules dispositions législatives prises dans ce domaine concernèrent la protection et la plantation d'essences à caoutchouc.

La chasse et la pêche

L'État indépendant signa la Convention de Londres du 19 mai 1900 et, en exécution de celle-ci, prit l'arrêté du 29 avril 1901 imposant certaines limitations à la chasse, créant le permis de chasse et le permis de port d'arme, interdisant certaines méthodes destructives de la faune, etc. L'arrêté du 30 septembre 1906 réglementa spécialement la chasse à l'éléphant.

L'organisation administrative

Il n'existait pas de Département agricole à Bruxelles, le Secrétaire à l'intérieur ayant ce secteur dans ses attributions. Au sein du Gouvernement local, le Service de l'agriculture et de l'industrie formait une Direction dépendant du Secrétaire général. Après 1901, le Service de l'agriculture se sépara de celui de l'industrie et se constitua en une Direction de l'agriculture et du domaine.

En 1908, les Services d'Afrique comprenaient un directeur et 118 Européens (dont 5 vétérinaires, 17 éleveurs de bétail, 2 mécaniciens, 3 artisans et 6 agents administratifs), ainsi que près de 10.000 travailleurs africains. La direction du Service de l'agriculture et de l'industrie fut assurée du 21 juin 1897 au 1^{er} juin 1898 par M. FRANÇOIS et de cette date au 8 octobre 1901 par M. DIDDERICH. La Direction de l'agriculture et du domaine fut confiée successivement à M. FRANÇOIS (1901-1903), M. BROHEE (1903-1905), M. DROUSIE (1905-1906 et 1907-1908), M. BROHEE et M. ROSKAM.

L'activité des Missions religieuses

Le rôle éducatif et vulgarisateur des missionnaires fut considérable. Nous avons déjà parlé de l'œuvre du Frère GILLET dans la région de Kisantu; chaque Mission du Congo devint, en fait, un petit centre botanique et agricole, assurant l'introduction, l'acclimatation et la multiplication d'essences exotiques ou inconnues dans la région.

Des essais d'action directe en milieu rural furent tentés dans beaucoup de régions du Congo par l'installation de « fermes-chapelles ». Cette initiative donna lieu à des difficultés avec l'Administration et parfois avec les indigènes et fut, en conséquence, abandonnée.

Le Comité spécial du Katanga

Nous en parlerons dans le chapitre dédié spécialement à cet organisme.

L'entreprise privée

Les rapports entre l'État indépendant et les entreprises de capitaux furent souvent agités. Après plusieurs années de franche collaboration, le décret de 1891 réservant à l'État le produit des forêts domaniales, et les circulaires de LE MARINEL et LEMAIRE qui s'en inspiroient, causèrent bien des difficultés.

Le monopole exclusif, violemment attaqué en Belgique et à l'étranger, fut, par la suite, remplacé par un régime plus souple, maintenant la récolte en régie dans certaines régions (qui devinrent plus tard le Domaine de la Couronne), concédant le droit de récolte dans de vastes zones à des entreprises privées et autorisant le commerce libre dans le reste du Territoire.

Malgré les difficultés et les luttes de l'époque, de nombreuses sociétés se créèrent de 1885 à 1908. En dehors de celles dont l'objet fut la création et l'exploitation des chemins de fer, la plupart consacrèrent l'essentiel de leurs activités au commerce des produits de cueillette et des articles de traite. Les essais d'agriculture et d'élevage furent peu nombreux et se cantonnèrent surtout dans le Bas-Congo.

La *Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie* (C.C.C.I.), doyenne des groupes congolais, fut créée sous l'impulsion du Capitaine THYS afin d'assurer la maîtrise de la Belgique sur le chemin de fer Matadi-Léopoldville. L'acte constitutif fut signé le 27 décembre 1886.

TABLEAU I
Exportations des principaux produits végétaux de 1887 à 1908
(en tonnes)

Produit	1887	1890	1895	1900	1905	1908
Caoutchouc	31	124	577	5.317	4.862	4.560
Ivoire	—	181	292	263	210	229
Noix palmiste	2.138	6.530	4.972	4.884	5.047	5.627
Huile de palme	738	2.304	1.799	1.627	1.922	2.104
Bois (m ³)	—	—	122	266	12	—
Tabac	—	—	—	14	—	—
Copal blanc	2	1	—	21	845	1.660
Café	0,3	46	—	35	108	—
Cacao	—	—	—	9	195	613
Haricots	—	—	—	2	—	—
Arachide	5	—	49	—	50	—
Riz	—	—	—	—	53	—

Parmi les filiales de la C.C.C.I., nous citerons la *Société anonyme pour le commerce du Haut-Congo* (SAB), fondée en 1888, la *Compagnie des produits du Congo* (1889), pionnier de l'élevage du gros bétail dans le Bas-Congo et disposant déjà de près de 7.000 têtes

de bétail en 1908, la *Compagnie du Katanga*, chargée de prendre possession, d'explorer et de mettre en valeur le Sud-Est du pays, la *Compagnie du Lomami* (1898).

Mentionnons également d'autres sociétés comme la *Belgika* (1897), la *Société équatoriale congolaise* (1898), la *Compagnie du Kasai* (1901), la *Société internationale forestière et minière du Congo* (Forminière) (1906) et l'*Union minière du Haut-Katanga* (1906).

Synthèse

Les pionniers de l'État indépendant n'eurent ni le temps ni les moyens d'aboutir à des résultats concrets en matière agricole. Leur mérite fut d'occuper et de pacifier le pays, d'explorer ses possibilités, d'acclimater le bétail, de former les cadres du Service de l'agriculture et de favoriser l'installation des entreprises privées qui assurèrent, après la première guerre mondiale, le développement économique du pays. L'œuvre d'Émile LAURENT, le travail du Frère GILLET, d'Émile DE WILDEMAN, de beaucoup d'autres botanistes, les Jardins d'Eala et de Kisantu ont survécu à l'épreuve des années. Ils seront le témoignage d'une époque et d'une génération qui n'ont pas toujours été jugées avec sérénité, considérant les difficultés énormes qu'il y eut à vaincre.



Le Congo belge

La période d'organisation	(1908-1913)
La première guerre mondiale et les années vingt	(1914-1929)
Les années trente	(1930-1939)
La deuxième guerre mondiale	(1940-1945)
L'après-guerre	(1945-1958)



La période d'organisation (1908-1913)

L'agriculture des premières années du Congo belge est dominée par la figure d'Edmond LEPLAE. Né à Furnes le 13 septembre 1868, Candidat en philosophie et lettres, Ingénieur agricole de Louvain (1891), E. LEPLAE commença sa carrière à l'Administration comme Agronome de l'État à Ypres et Courtrai. Chargé de cours, puis Professeur à l'Université de Louvain, il effectua plusieurs voyages hors d'Europe et commença à s'intéresser à l'avenir de l'État indépendant du Congo. Premier titulaire de la Direction générale de l'agriculture au Ministère des Colonies (28 janvier 1910), E. LEPLAE occupa ces hautes fonctions jusqu'à sa retraite en septembre 1933. Il professa à Louvain jusqu'en 1939 et mourut le 2 février 1941. Ses publications furent innombrables et son activité multiforme. Il y a peu de problèmes contemporains qui ne furent pressentis et explorés par ce grand commis; sur bien des points, il fut un novateur et, s'il rencontra des échecs, ce fut le plus souvent parce que ses idées étaient trop en avance sur leur époque. Selon les mots de M. VAN DEN ABEELE, dans son article nécrologique du *Bulletin Agricole du Congo Belge* (1941) : « il fut l'initiateur, le maître et l'animateur de nos réalisations d'agriculture et d'élevage au Congo ».

★
★ ★

En 1908, la situation de l'agriculture au Congo était loin d'être florissante et le premier soin du Ministre RENKIN fut d'y envoyer l'Ingénieur agronome J. CLAESSENS, afin d'inspecter les plantations de l'État. CLAESSENS visita, de 1909 à 1911, le Mayumbe, le Kasai et la cuvette centrale et revint avec des conclusions pessimistes quant au présent (la très grande partie des plantations n'étant pas viables) et optimiste quant à l'avenir. Ce fut lui, notamment, qui recommanda l'abandon du *Funtumia* et du *Manihot* au profit de l'hévéa.

Entretemps, le Service de l'agriculture qui, par l'arrêté royal du 3 novembre 1908, constituait une division de la Direction générale des finances, fut érigé en Direction générale autonome le 28 janvier 1910.

Dès sa nomination, E. LEPLAE effectua un long voyage aux Indes néerlandaises, en Malaisie et à Ceylan. L'agriculture florissante de ces pays produisit sur lui une forte impression et influença pro-

fondément ses conceptions et ses projets. A son retour, il étoffa ses services par des techniciens chargés d'un rôle d'étude et de coordination : MM. CLAESSENS, MULLIE, VAN DAMME, VERSCHUEREN, etc. De fréquents voyages assurèrent le contact avec la Colonie et les autres pays tropicaux. LEPLAE se rendit au Bas-Congo et au Katanga en 1911 et au Katanga en 1912, CLAESSENS visita le Katanga en 1912, VERSCHUEREN fut chargé de mission au Bas-Congo. Des spécialistes firent des séjours prolongés en Afrique, comme R. MAYNE et VERMOESEN, les premiers phytopathologues de l'Afrique centrale.



Photo du Musée Royal du Congo Belge

Ensachage du café à Congo da Lemba en 1910

Le Service d'Afrique fut profondément réorganisé. Le pays fut divisé en six circonscriptions agricoles, placées sous les ordres d'Agronomes de district. L'article 5 de l'arrêté ministériel du 18 janvier 1911 spécifiait ainsi les attributions de ces fonctionnaires : « Dans chaque circonscription, le personnel de l'agriculture et les Stations agricoles de culture et d'élevage, les Stations de recherche, le Service de l'hydraulique agricole et des améliorations foncières, les Services vétérinaire et forestier — et d'une manière générale, tous les fonctionnaires et agents agricoles et toutes les institutions agricoles de l'État — sont placés sous l'autorité d'un Agronome de district qui en aura la direction supérieure et le contrôle. Il relèvera directement du Directeur général de l'agriculture et pourra être assisté par un ou plusieurs agronomes de zone ».

Le premier titulaire du poste de Directeur général fut Paul DROUSIE, après des intérim de MM. MINY et CLAESSENS. En 1913, les Agronomes de district étaient : LEFEVRE (Boma), DE NEUTER (Élisabethville), GOFFINET (Tanganika), DOBELAERE (Kasai), DE GIORGI (Bangala), MINY (Province orientale). Certains fonctionnaires de l'Administration d'Afrique furent envoyés en stage aux Indes néerlandaises; d'autres furent chargés de missions de prospection dans le Bas-Congo, l'Équateur et aux Bangala. Le Jardin de Laeken fut chargé d'introduire dans la Colonie les plantes utiles acquises à l'étranger; le Jardin d'Eala servait de centre d'acclimatation et de répartition. Un Service de météorologie complet fut créé, se composant au début de quatre stations de premier ordre, de deux stations de deuxième ordre et de vingt-quatre stations de troisième ordre. Deux laboratoires d'agronomie (Élisabethville et Zambi) assurèrent les analyses de sol. Un laboratoire de bactériologie vétérinaire fut installé à Zambi avant d'être déplacé à Kisenyi. Une section de phytopathologie fut créée à Eala.

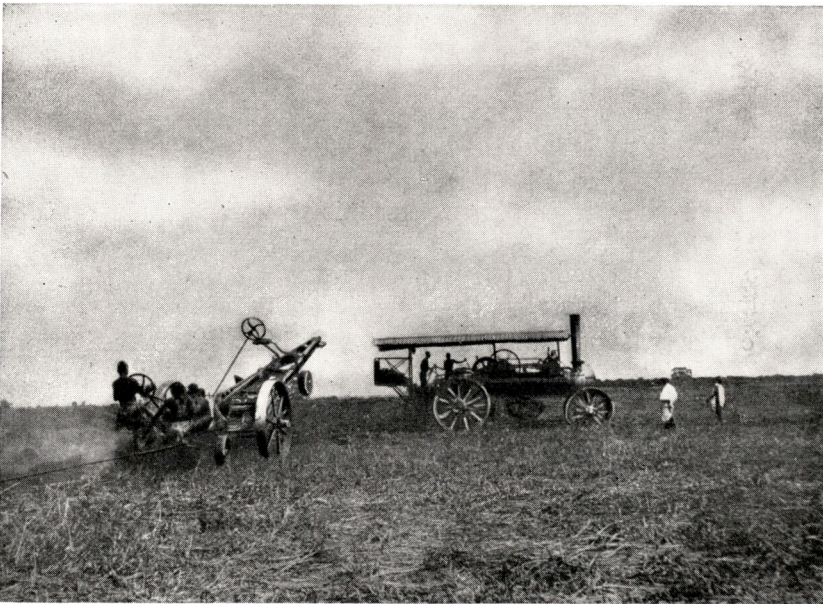


Photo JANSENS

Tracteur à vapeur pour labour mécanique en 1913

La plupart des Stations de l'État indépendant furent abandonnées ou vendues et l'effort fut concentré sur l'hévéa, le cacao et le café. J. CLAESSENS créa la Station de *Lula*, afin d'étudier la rentabilité de la culture du caféier Robusta et de rechercher les meilleures variétés. Les Centres de *Yangambi*, *Gazi* et *Barumbu* furent ouverts.

Le bétail de l'État fut concentré dans quelques Stations et des mesures furent prises pour assurer une surveillance efficace des troupeaux. L'Administration et les privés introduisirent du bétail belge, des zébus, des buffles d'Italie et cinquante bovidés Dahomey (1911).

Sur le plan technique, signalons les premières réalisations d'hydraulique agricole au Katanga et à Kitobola, les essais de traction animale et de mécanisation et même quelques applications d'engrais minéraux.

De cette activité multiple, empreinte de la personnalité vigoureuse et optimiste d'E. LEPLAE, quatre secteurs méritent une mention particulière : la politique indigène, la collaboration avec les entreprises privées, la colonisation du Katanga, la fondation du *Bulletin Agricole du Congo Belge*.

La politique indigène

Une des premières mesures prises par le Gouvernement belge fut l'abolition de l'impôt en nature et son remplacement par l'impôt en espèces. Le décret du 2 mai 1910 fixa le taux de l'impôt en monnaie et créa l'impôt supplémentaire pour les polygames. Le décret du 22 mars 1910 mit fin, par échelons, au régime d'exploitation en régie des terres domaniales.

Ces réformes, imposées par l'opinion publique métropolitaine en réaction contre le régime précédent, entraînaient une diminution massive de la production et, par contrecoup, posèrent le problème des cultures obligatoires.

L'étude de l'agriculture indigène fut activement poussée à partir de 1912, mais la propagande agricole se heurta à l'indifférence et à l'incompréhension des cultivateurs, à l'insuffisance de son outillage et à la difficulté de trouver, sans un effort systématique de recherche, des cultures bien adaptées à chaque région et suffisamment rentables. Ces obstacles expliquent la lenteur du démarrage et la modestie des premiers résultats.

La collaboration avec le secteur privé

Convaincu des dangers et de la faible rentabilité des entreprises en régie, admirateur des réalisations aux Indes néerlandaises, E. LEPLAE fit approuver par le Ministre une politique d'entente avec les entreprises privées. Désormais, le producteur, l'État et les sociétés allaient collaborer pour valoriser au maximum les richesses agricoles de la Colonie; l'Administration garantissait aux cultivateurs un prix minimum pour leurs produits et, dans certains cas, l'achat

de la totalité de la récolte (coton); elle protégeait les transformateurs contre la concurrence déloyale, améliorait les voies de communication et se chargeait, seule ou en collaboration avec le privé, de la propagande agricole. L'État obtenait ainsi la possibilité d'éviter des pratiques commerciales déraisonnables et d'imposer aux transformateurs un équipement moderne et une production de qualité.



Photo du Musée Royal du Congo Belge

Nettoyage du café à Congo da Lemba en 1910

Le système fut souvent critiqué, car la partie n'était pas toujours égale entre les indigènes ignorants et isolés, les fonctionnaires peu au courant des subtilités comptables et industrielles et les agents de société. Il provoqua cependant un essor rapide de l'économie agricole congolaise et assura aux paysans autochtones un revenu supérieur à celui de la plupart de leurs voisins centre-africains. Il ne faut jamais oublier, d'ailleurs, que le Congo de 1910 n'était pas le Congo de 1960 et que la coopération tripartite entre le producteur, l'État et l'initiative privée était le *seul* moyen de faire démarrer l'économie du pays.

La convention avec « Leverbrothers », approuvée le 29 avril 1911, inaugura la nouvelle politique. Cette convention avait pour but d'augmenter la production d'huile de palme de bonne qualité, en favorisant l'exploitation rationnelle des palmeraies naturelles, l'établissement de plantations et la construction d'usines modernes. Dans ce but, la Colonie accorda à la Société le monopole de trai-

tement des fruits récoltés dans cinq cercles de soixante kilomètres de rayon (Bumba, Barumbu, Basongo, Lusanga, Ruki/Momboyo). En contrepartie, la Société s'engageait à construire dans les six ans une huilerie d'une capacité de traitement de 6.000 tonnes par an dans chacun des cercles. Un droit de choix important lui était accordé pour l'encourager à établir des plantations. Il était toutefois spécifié que la cueillette des fruits serait libre et que la Société ne pourrait exercer aucune coercition au détriment des indigènes.



Photo ROVERE
Musée Royal du Congo Belge

Emmagasinage de riz à Kitobola en 1912

Les résultats de la convention furent rapides et spectaculaires; de 1910 à 1920, l'exportation d'huile de palme passa de 2.160 tonnes à 7.624 tonnes, tandis que celle des palmistes montait de 4.224 tonnes à 39.457 tonnes; 500.000 hectares de palmeraies naturelles étaient déjà exploitées en 1922.

La colonisation

Le premier effort de colonisation se situa au Katanga. En effet, l'essor rapide de la région minière avait provoqué, après 1908, l'afflux d'immigrants étrangers. Les communications avec le Gouvernement général étaient alors longues et difficiles, l'approvisionnement et l'exportation se faisaient par le Sud; on pouvait donc craindre que le Katanga ne soit attiré vers l'Afrique australe.

Pour neutraliser ce danger, il fut décidé d'encourager l'installation de colons belges dans le Haut-Katanga. Déjà avant 1910, des essais sporadiques de colonisation avaient été tentés; une société belge, la « Compagnie foncière, agricole et pastorale du Congo », avait été créée le 23 novembre 1909 sous le patronage du Gouvernement, à charge, pour elle, d'occuper et de mettre en valeur des terres que lui céderait le Comité spécial du Katanga et qu'elle devait distribuer à concurrence de la moitié à des colons. Faute d'hommes et de moyens, la société échoua.



Photo LUPA
Musée Royal du Congo Belge

*Plantation de Coffea robusta de 4 ans
au Sankuru en 1912*

Dès 1910, les citoyens belges désireux d'émigrer purent obtenir une bourse de voyage. Pour préparer leur installation dans les conditions les plus favorables, E. LEPLAE envoya sur place une mission d'étude, qu'il rejoignit en 1911. L'objectif de la mission était de prospecter l'hinterland du rail Sakania-Élisabethville et les environs de ce poste, de délimiter des fermes, de défricher le terrain et de construire les bâtiments d'exploitation, enfin, d'y installer des colons.

Les cinq premières fermes furent bâties en novembre 1910 pour servir au stage des candidats. Trente-deux colons furent engagés sans tenir compte des immigrants individuels. Au total, dix-huit fermes furent occupées.

Les résultats acquis par la Mission LEPLAE furent plutôt décevants sur le plan des réalisations agricoles. L'emploi de matériel mécanique lourd et coûteux (traction à câble, moteurs à vapeur, etc.) donna lieu à bien des déboires; les sols étaient pauvres, la main-d'œuvre difficile à trouver. Les colons souffrirent rapidement de la concurrence des producteurs africains et de l'Afrique du Sud; beaucoup eurent de la peine à s'acclimater ou ne purent surmonter les difficultés initiales. Le rêve de faire du Katanga une colonie de peuplement massif dut être rapidement abandonné.

Cependant, l'objectif politique fut atteint : l'immigration étrangère fut freinée et le Katanga resta congolais. Un noyau de colons se stabilisa et commença à croître : en 1917, 35 colons, dont 24 Belges cultivaient 816 hectares; en 1926, le nombre des fermes atteignait 115. La ferme de Munama et la Station de Katantania servaient de Centre expérimental pour l'ensemble de la région.

*
* *

La colonisation de l'Ituri commença au début du siècle par l'installation d'un colon à Irumu. Ce dernier disposait, en 1914, de 1.200 têtes de bétail. Un second colon arriva à Kilo en 1910; quelques Sud-Africains s'installèrent en 1914.

En 1924, on comptait 27 colons en Ituri, dont 6 Belges.

Le Bulletin Agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

La publication du *Bulletin Agricole du Congo Belge* fut annoncée en ces termes par M. RENKIN, Ministre des Colonies, dans le Rapport aux Chambres déposé le 14 septembre 1910 :

« Il est évidemment désirable que tous les agents du Service agricole de la Colonie soient tenus au courant des progrès accomplis dans les colonies étrangères et qu'ils reçoivent communication de l'expérience acquise et des essais entrepris dans les diverses régions de la Colonie ainsi que des études intéressant l'agriculture coloniale qui peuvent être faites en Belgique.

» Il est aussi fort utile au développement de l'agriculture que les progrès accomplis au Congo et à l'étranger soient portés à la connaissance des Autorités territoriales de la colonie, des missionnaires et des colons.

» Enfin, il est nécessaire que l'Administration centrale puisse faire parvenir aux agents autrement que par voie de circulaires, les renseignements techniques détaillés qu'elle juge intéressants.

» Une première initiative a été prise en cet ordre d'idées par la publication de manuels traitant des cultures principales et de

l'élevage. Toutefois, l'expérience a démontré que la publication périodique de suppléments à ce manuel serait indispensable pour tenir les agents au courant des progrès de la technique agricole.

» Il a paru plus simple et plus efficace de suivre l'exemple des Services étrangers d'agriculture coloniale, qui publient tous des bulletins trimestriels ou mensuels.

» Le Bulletin du Service de l'agriculture du Congo sera provisoirement publié en quatre fascicules annuels. Ce Bulletin sera envoyé gratuitement aux colons agricoles et aux missionnaires ».

Depuis lors, la publication du Bulletin ne fut jamais interrompue, malgré deux guerres mondiales ayant entraîné l'occupation du Territoire métropolitain. Paraissant d'abord en quatre fascicules annuels, et depuis 1953, en six, le *Bulletin Agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, est resté le conseiller écouté des agents du Service de l'agriculture, des missionnaires, des colons et des agents de société, un témoignage des réalisations belges au Congo et une source inépuisable de documentation technique et pratique.

★
★ ★

Le travail accompli en six ans (1908-1914) par le Service de l'agriculture fut peu spectaculaire mais considérable. Il permit au Congo belge de résoudre les problèmes de ravitaillement qui se posèrent pendant la Grande Guerre.



La première guerre mondiale et les années vingt (1914-1929)

Historique

Malgré l'occupation de la plus grande partie de la Belgique et le poids de trois campagnes militaires, le Territoire congolais resta calme et poursuivit son développement économique. L'après-guerre fut, dans l'ensemble, une période de prospérité, coupée par quelques crises dures mais relativement brèves. De nombreuses entreprises agricoles se créèrent et la production s'accrut rapidement. Cette croissance un peu désordonnée fut durement freinée par la crise mondiale de 1930, qui remit en question l'avenir même du Congo belge.

L'agriculture indigène

La suppression de l'impôt en nature et de la récolte obligatoire du caoutchouc avait fait cesser certaines pratiques abusives. Toutefois, les résultats économiques de la réforme furent, au début, désastreux. Sans besoins sérieux, peu habituée au travail régulier, la grande masse de la population cessa presque toute activité productive. Le pays se trouva pris dans un cercle vicieux : l'activité économique végétait faute d'investissements et d'infrastructure; les investissements hésitaient faute d'activité économique. Le problème du travail obligatoire se trouvait ainsi posé, ce problème que les jeunes gouvernements africains rencontrent, à leur tour, aujourd'hui et résolvent d'une manière parfois plus énergique que les anciennes puissances coloniales.

L'imposition de cultures « éducatives » pouvait difficilement être éludée au Congo belge d'il y a quarante-cinq ans. Edmond LEPLAE, conscient des objections d'ordre philosophique et idéologique qui pouvaient lui être opposées, consacra de nombreuses publications à la défense de ses thèses :

« Que sert-il, en effet, de connaître à fond les conditions matérielles ou techniques capables de favoriser au maximum certaines cultures, si les populations indigène et européenne de la Colonie ne pratiquent pas ces cultures ou ne les établissent qu'en

superficies insignifiantes? Comment développer l'agriculture sans agriculteurs actifs? » (*Revue des Questions Scientifiques*, 1930)

« Dans les pays d'agriculture très arriérée, l'emploi temporaire des cultures obligatoires est souvent nécessaire pour assurer à la population indigène une alimentation suffisante et régulière et pour introduire des cultures d'exploitation, qui seront les sources principales de prospérité et de bien-être pour l'indigène. » (*Les cultures obligatoires dans les pays d'agriculture arriérée*, « Bulletin Agricole du Congo Belge », décembre 1929)



Photo GOURDINNE
Musée Royal du Congo Belge

Récolte de patates douces au Katanga en 1919

La première guerre mondiale obligea le Congo belge à prendre position. Dès le début des hostilités, LEPLAE avait entrepris un long voyage dans les principaux pays d'Afrique noire et constaté que l'obligation de cultiver avait eu, dans l'ensemble, des résultats heureux. A son retour en Europe, il persuada le Ministre de proposer à la signature royale le *décret de février 1917* sur l'organisation des chefferies, permettant d'imposer aux indigènes des cultures obligatoires dans *un but éducatif et à leur profit exclusif*.

La mise en application du décret permit d'assurer le ravitaillement des troupes en campagne et facilita l'introduction de la culture cotonnière.

La riziculture

Dès avant 1914, la riziculture (riz de montagne), introduite par les esclavagistes arabes, était largement répandue autour de Stanleyville et au Maniema. Deux rizeries mécaniques furent montées par le Gouvernement en 1917 à Stanleyville et à Kindu et rachetées par la Belgika en 1920.

La plus grande partie de la récolte était consommée sur place, ce qui ne permet guère d'apprécier l'évolution de la production avant 1930. En cette année, le tonnage récolté était estimé à 62.703 au Congo belge et à 313 au Ruanda-Urundi.



Photo de l'Office colonial
Musée Royal du Congo Belge

Presse à huile en milieu indigène en 1920

Les cultures vivrières

Aucune statistique précise n'existe avant 1945. Dans l'ensemble, la production suffit aux besoins du Congo belge, en dépit de certaines difficultés localisées dans les régions pauvres du Sud et du Nord-Est. Des disettes périodiques continuèrent à frapper le Ruanda-Urundi, mais une action méthodique de l'Administration et l'introduction de cultures moins sensibles à la sécheresse (manioc) permirent d'en réduire les effets et d'en espacer la fréquence.

Le coton

Les premiers essais de culture cotonnière au Congo belge remontent à 1905 et ne furent pas concluants. Par la suite, un expert

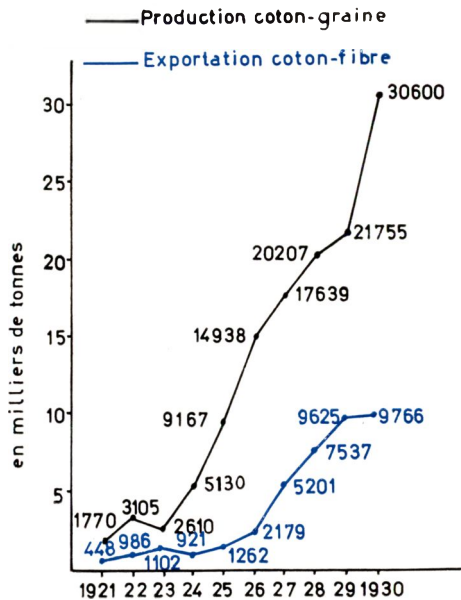
américain, FISHER, fut engagé par le Gouvernement et entama des essais systématiques à Kitobola en 1913-1914. Ces essais prouvèrent que la culture du coton était possible à condition d'être pratiquée par de petits paysans disposant d'une main-d'œuvre familiale; toutefois le climat du Bas-Congo ne lui convenait pas.

De nouveaux essais furent alors tentés à Nyangwe (1914-1916), Kasongo (1916) et, à partir de 1919, dans les Uele. Les résultats furent satisfaisants et aboutirent au choix de la variété « Triumph Big Boll ».

TABLEAU II

*Évolution de la production de coton-graine
et de l'exportation de coton-fibre, de 1921 à 1930*

Source : *Agriculture congolaise*, publication du Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi



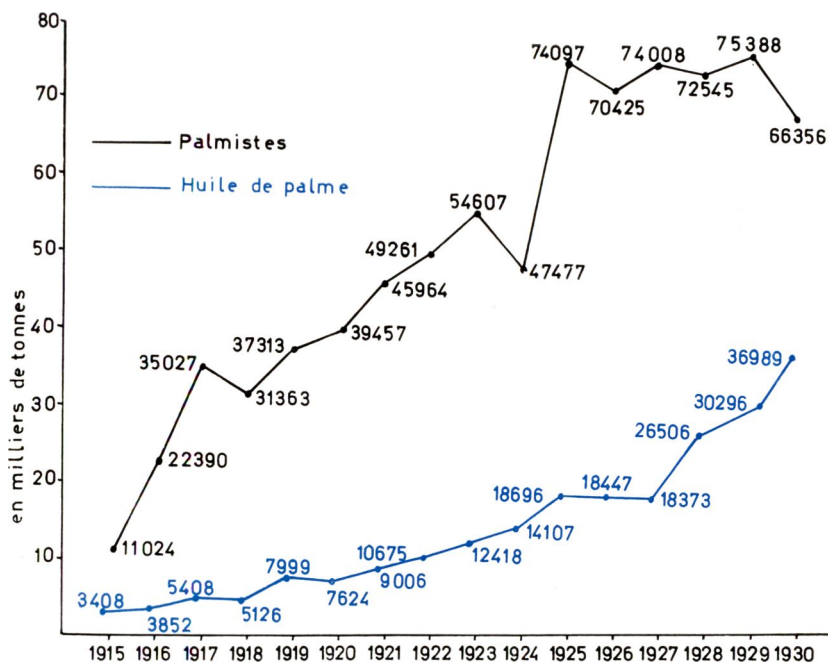
L'extension de la culture en milieu indigène commença au Sud de l'Équateur (Maniema et Kasai/Sankuru) et fut rapide : en 1916, 45 ha et 12 tonnes de coton-graine; en 1917, 800 ha et 106 tonnes de coton-graine; en 1918, 1.000 ha et 320 tonnes de coton-graine; en 1919, 2.000 ha et 450 tonnes de coton-graine. La zone Nord s'ouvrit en 1920.

Le souci d'éviter les abus de la concurrence et de produire du coton-fibre de bonne qualité inspira le *décret du 1^{er} août 1921* qui régit le commerce et l'usinage du coton jusqu'au décret de 1947. Le but du décret de 1921 et ses grandes lignes ont été résumés ainsi

par A. BRIXHE (*Le coton au Congo belge*, 3^e édition) : « Seuls étaient autorisés à acheter la production indigène les propriétaires d'un matériel d'usinage et de pressage susceptible de fournir une fibre propre et de qualité constante. En contrepartie, un droit exclusif d'achat leur était concédé dans les limites d'une zone déterminée, ceci aux fins de prévenir la création d'un nombre excessif d'usines ».

TABLEAU III

Exportation d'huile de palme et de palmistes de 1915 à 1930
(en tonnes)



Le monopole d'égrenage dans les zones cotonnières souleva certaines critiques parmi les défenseurs de la liberté commerciale. Il était cependant nécessaire pour assurer le développement de la culture dans des régions éloignées, pour régulariser les prix payés aux producteurs, pour éviter la ruée des intermédiaires pendant les années favorables et la fuite des acheteurs pendant les années maigres. Il permit également au coton congolais d'acquiescer et de garder une bonne réputation sur les marchés mondiaux. Au surplus, le producteur gardait la libre disposition de sa récolte et certaines zones libres étaient ouvertes à tous les acheteurs. C'est pourquoi l'on doit admettre que, malgré les inconvénients indéniables d'un régime monopolistique protégé par l'État, le bilan du décret cotonnier pour l'évolution du pays fut incontestablement positif.

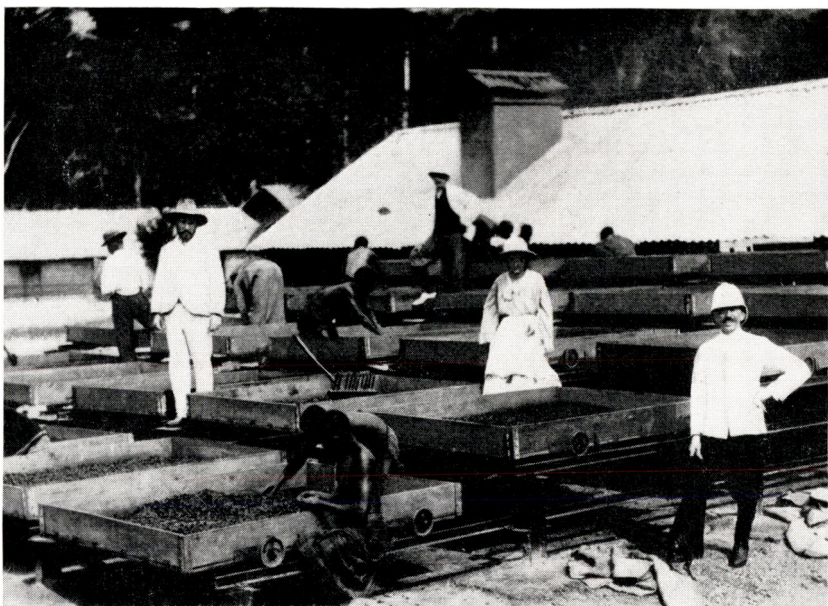


Photo du Bureau colonial
Musée Royal du Congo Belge

Séchoir à cacao de la Société Urselia en 1913



Photo PYNART
Musée Royal du Congo Belge

Séchoir à café à Eala

Le *Comité cotonnier congolais* fut constitué en 1930 et réunit les représentants de toutes les entreprises cotonnières en vue de coordonner la politique commune, de répartir ou regrouper les zones cotonnières et de collaborer avec les organismes gouvernementaux.

Les cultures pérennes

La chute des cours du caoutchouc amena l'abandon rapide de la récolte du caoutchouc sauvage. Par ailleurs, aucune plantation importante de caféier ou de cacaoyer ne fut établie par des indigènes avant 1930. En ce qui concerne le palmier, la presque totalité de l'huile et des amandes palmistes exportées provenait des palmeraies naturelles plus ou moins aménagées sous un régime de collaboration dont les contrats tripartites avec la Société « Huileries du Congo belge » furent l'exemple. Seul le Mayumbe exportait un peu d'huile fabriquée par les autochtones dans des conditions le plus souvent peu satisfaisantes.

Les agronomats de l'Ituri

Les agronomats de l'Ituri, commencés en 1923, s'étendirent dans les régions d'Irumu, Bunia, Gety, Djugu, Mahagi. Sous l'impulsion de M. VAN DEN ABEELE, aujourd'hui Administrateur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi, le personnel agricole s'y efforça d'améliorer l'agriculture coutumière et l'élevage. Des centres de dressage des bœufs, des écoles de labour furent organisés et l'emploi des charrues prit une certaine extension. Des laiteries coopératives avec centres d'écémage produisirent du beurre et mirent en valeur une production qui était, à l'époque, difficilement commercialisable. L'expérience, étendue par la suite au Kivu, ne put être poursuivie avec toute la persévérance désirable, faute de moyens, mais elle fut une étape importante du développement de l'Ituri.

Les coopératives

Le Gouverneur MOELLER DE LADDERSOUS fut l'inspirateur des premiers essais de coopératives et le promoteur des caisses de circonscriptions indigènes qui permirent de les financer.

L'enseignement agricole

Les débuts de l'enseignement agricole au Congo belge furent modestes et difficiles. Les écoles et les jardins scolaires des Missions religieuses furent longtemps les seuls dispensateurs de théorie et de pratique culturelle. Un essai d'école professionnelle pour moniteurs-caoutchouc à Eala échoua.

Jusqu'aux années trente, on s'en tint surtout aux études et aux projets. Un plan de grande envergure avait été mis sur pied par

le Ministère en 1918. Trop ambitieux en prévoyant la création de vingt-deux écoles d'agriculture pratique, il ne fut pas admis. En Afrique, le Gouverneur DE MEULEMEESTER s'était vainement efforcé d'installer des hommes adultes sur des terres convenables et de leur apprendre des méthodes rationnelles de culture. Des essais de démonstrations agricoles dans les écoles pour fils de chef, d'écoles professionnelles dans les Stations expérimentales ne donnèrent pas de résultats positifs. Un projet grandiose de DELCOMMUNE prévoyant, en 1919, une combinaison de paysannat et d'action éducative ne fut jamais appliqué. Signalons enfin, la mission du D^r Th. J. JONES, spécialiste américain de l'enseignement, qui n'amena pas de conclusions pratiques immédiates, mais contribua à dégager des principes mieux adaptés aux conditions réelles du Congo.

La recherche, l'expérimentation, l'action scientifique

L'exploration scientifique du Congo fut continuée sur le plan entomologique par GHESQUIÈRE, sur le plan mycologique par STANER, sur le plan écologique par SCAETTA. Le Père H. VANDERYST étudia avec pénétration la géographie agraire et l'agrostologie des zones caractéristiques du Congo occidental.

La Régie des plantations

La plupart des Stations agricoles créées par l'État indépendant furent progressivement abandonnées pour diverses raisons : manque de personnel, double emploi, emplacement mal choisi, activité insuffisante, etc. Zambi, Bokala, Kitobola, Congo da Lemba disparurent ainsi ou furent cédées à des privés. Dix Stations de l'État subsistaient en 1923 : Yangambi et Gazi : hévéa; Lula : caféier; Barumbu : cacaoyer, élaeis; Munama : cultures vivrières et maraîchères; Eala : jardin botanique et jardin d'essai; Nioka : cultures vivrières et élevage; Katentania : élevage; Api : domestication de l'éléphant; Bambesa : sélection coton.

Vers 1925, il apparut que la recherche agronomique était entravée par la lourdeur des méthodes administratives, l'inconstance budgétaire, les changements trop fréquents de personnel, de programmes, de méthodes ou de conceptions. Les Agronomes provinciaux et les Agronomes de district n'avaient pas le temps de s'occuper sérieusement des Stations de leur ressort. Les résultats expérimentaux étaient souvent discutables et leur interprétation économique ne pouvait se faire faute de comptabilité industrielle précise.

E. LEPLAE qui désirait persuader les financiers belges et étrangers de la rentabilité des investissements agricoles au Congo belge, a créé une Régie des plantations groupant les principales Stations de la région de Stanleyville et dont A. RINGOET fut le premier Directeur en Afrique, tandis que M. HUFFMANN était Administrateur en Europe. L'organisation de la Régie s'inspirait du « s'Landcaoutchoucbedrijf »

des Indes néerlandaises. L'Administration centrale était assurée par un comité de neuf membres, dont cinq fonctionnaires; ce comité était représenté en Afrique par le Gouverneur de la Province orientale qui délguait son pouvoir à un Directeur général régional. Les agents de la Régie n'étaient pas des fonctionnaires et étaient engagés sous le régime du contrat d'emploi.



Photo M. CORBISIER-BALAND
Musée Royal du Congo Belge

*Pépinière de quinquinas âgés de dix mois
à Eala en 1927*

Au début, seules les Stations de *Yangambi*, *Barumbu*, *Gazi* et *Lula* dépendirent de la Régie. Le développement économique du pays et plus spécialement l'essor de la culture cotonnière provoqua l'ouverture de nouveaux centres.

En 1930, la Régie gérait les quatre Stations précitées, le Jardin d'Eala, le Poste de La Benga (Équateur), Bambesa, Bafuka, Bombokandi, La Kulu, Mwana Kussu, Ibambi, Nepoko, Api, Gangalana Bodio, Nioka (Province orientale), Katentania, Gandajika, Muskishi, Munama (Katanga). La Station de Tshibinda, fondée par l'État en 1925 et étendue jusqu'à Mulungu, fut gérée par la suite par la Société auxiliaire agricole du Kivu (SAAK), filiale du Comité national du Kivu.

Les Parcs nationaux

Nous en parlerons dans un chapitre spécial. Signalons que le Parc national Albert fut créé par le décret du 21 avril 1925.

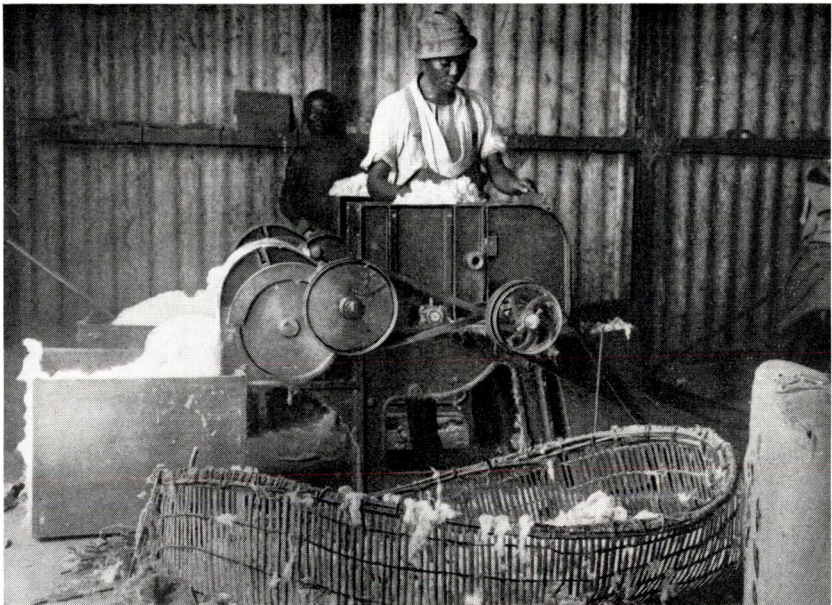


Photo GOURDINNE
Musée Royal du Congo Belge

Égrenage mécanique du coton en 1925

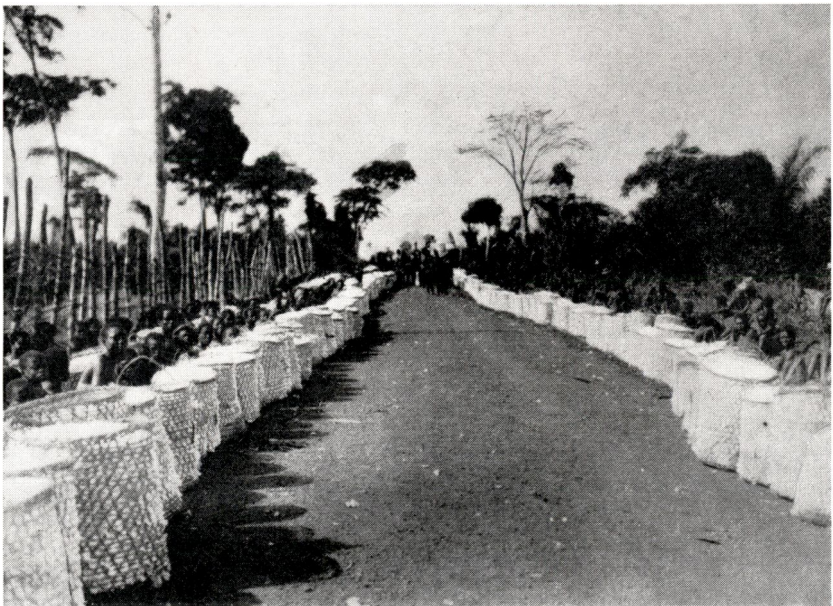


Photo DEJONG
Musée Royal du Congo Belge

Marché de coton dans l'Uele en 1929

La politique forestière

Le cadre forestier resta modeste jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Le décret du 7 juillet 1898 réglementant les coupes de bois, avait un caractère surtout fiscal, de même d'ailleurs que le décret du 3 septembre 1909. Ce n'est qu'en 1912 qu'un début de réglementation fut imposé par le décret du 4 juillet pour la coupe du bois dans les forêts domaniales; distinction était faite entre Indigènes et Européens, ces derniers devant disposer d'un permis pour la coupe de bois de chauffage à usage non domestique et de bois de construction. Le Gouverneur général pouvait suspendre par ordonnances motivées la coupe de bois à destination industrielle ou commerciale.

Jusqu'en 1923, la consommation de bois fut modérée et le problème de la protection des forêts ne se posa pas. Peu à peu, le développement économique du pays, la multiplication des exploitations forestières au Mayumbe et le déboisement des rives des principaux cours d'eau exigèrent des mesures de conservation. L'ordonnance du 10 août 1923 imposa certaines limitations à la coupe; des ordonnances provinciales créèrent des réserves forestières; en outre, les règles d'exploitation des bois dans les concessions devinrent plus strictes.

L'exploitation forestière progressa rapidement jusqu'en 1930. S'il est difficile de connaître le volume utilisé au Congo même, les chiffres d'exportation sont éloquentes : en 1920, grumes et bois sciés : 143 m³; en 1930, grumes : 9.452 m³; bois sciés : 3.880 m³.

La chasse et la pêche

Le Congo belge remplaça les quelques dispositions législatives de l'État indépendant par le décret du 26 juillet 1910 qui n'autorisait la chasse qu'aux personnes munies d'une autorisation administrative collective ou individuelle. L'ivoire provenant des éléphants tués en légitime défense devait être remis au Gouvernement; cette disposition fut malheureusement abrogée en 1925 mais dut être rétablie en 1933. Il n'y eut pas de législation spéciale sur la *pêche* avant 1937.

L'Administration s'efforça de faire respecter la législation sur le terrain, avec les faibles moyens dont elle disposait.

L'élevage

L'élevage de gros bétail se limitait, en 1910, à l'élevage indigène dans l'Est, aux Stations de l'État, à Mateba et aux troupeaux des Missions. Après la première guerre mondiale, les progrès furent

rapides; de grandes exploitations s'établirent au Katanga et au Kasai et, en 1925, le bétail aux mains d'Européens ou de l'État dépassait les 25.000 têtes :

Station de Katentania :	2.038
Pères de Scheut à Luluabourg :	2.000
Pères de Kisantu :	3.500
Mateba :	3.546
Société d'élevage et d'alimentation au Katanga :	5.700
Société d'élevage et de culture au Congo belge (SEC) :	7.430
soit, au total :	<u>24.214</u>

Ceci, sans compter les noyaux plus modestes de Kitobola, Miao, Eala et un troupeau de Dahomey à Nouvelle-Anvers.

La Forminière, à son tour, créa un élevage en 1926.

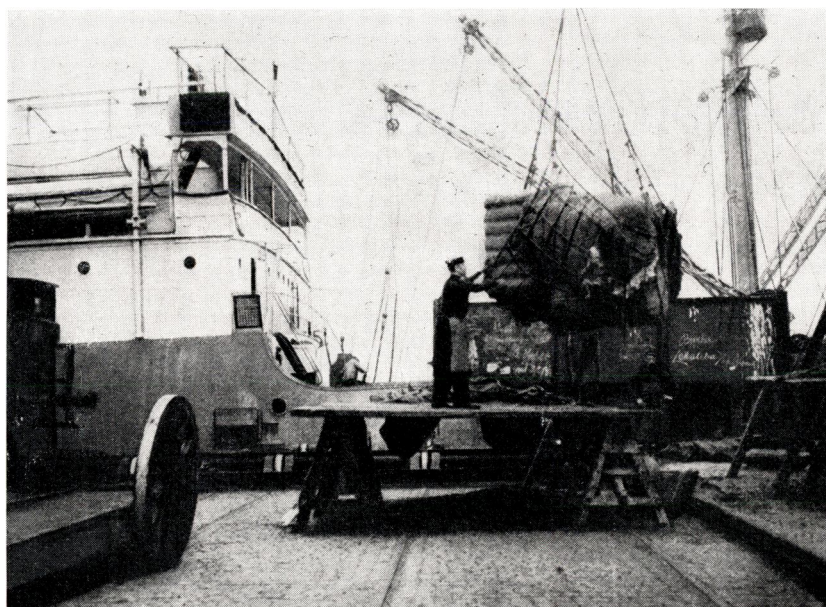


Photo Illustration congolaise
Musée Royal du Congo Belge

Déchargement de coton congolais à Anvers en 1925

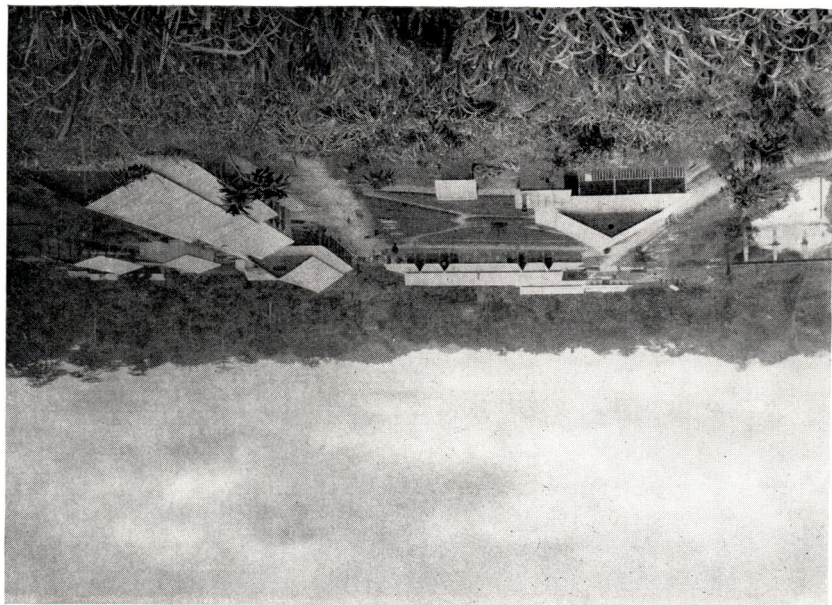
L'infrastructure vétérinaire, tant publique que privée, s'établit assez lentement faute de personnel. L'activité inlassable des vétérinaires permit de lutter victorieusement contre la maladie du sommeil et les épizooties et assura la viabilité et la rentabilité des élevages européens.

*Récolte de légumes européens,
dans l'Iuri, en 1928, chez un colon*

Photo Inforcongo



Les installations de la SCAM à Tshela



La colonisation et les entreprises de capitaux

La prospérité de la période 1925-1930 encouragea d'assez nombreux colons agricoles à venir s'installer au Congo. En 1930, il y en avait 420, concentrés principalement au Katanga, au Kivu et en Ituri. A certains d'entre eux manquaient les qualités requises pour réussir ou les réserves financières suffisantes pour résister à la crise de 1930.

Les quelques années qui séparèrent l'armistice de la débâcle financière de Wall-Street furent marquées par d'importants investissements de capitaux privés en Afrique et par la multiplication des entreprises de plantation et d'élevage.

Dans un article paru en mai 1927 dans la revue *Congo*, E. LEPLAE décrit les exploitations rencontrées au cours de son voyage de 1926. Son exposé, complété par des renseignements provenant d'autres sources, permet d'établir un rapide bilan des réalisations de l'initiative privée au Congo, un peu avant la crise mondiale.

Au *Mayumbe*, la production de bananes d'exportation s'amorçait grâce à l'action d'un groupement placé sous la présidence du Baron L. DE STEENHOUT. Des huileries mécaniques s'étaient établies pour exploiter les palmeraies naturelles pendant que s'étendaient les plantations de cacaoyers et de palmiers. Les principales entreprises étaient la Société de colonisation agricole au Mayumbe (SCAM), la Société forestière et agricole du Mayumbe (Agrifor), la Compagnie du Congo belge (C.C.B.), la Société Palma, les Plantations Egger, la Mambika, etc.

A *Moerbeke-Kwilu*, dans les Cataractes, s'étendaient les premiers champs de canne à sucre de la Compagnie sucrière congolaise (qui, à l'époque, s'appelait encore le Syndicat sucrier colonial). Les cultures allaient dépasser 700 hectares en 1929 et 820 tonnes seraient fabriquées la même année dans la nouvelle usine. La Compagnie Jules VAN LANCKER, à *Kolo*, n'avait pas encore reçu ses premiers 5.000 ha (accordés par le décret du 9 mai 1927), mais la Compagnie coloniale belge (PEK) et les Pères Rédemptoristes commençaient la mise en valeur de la *vallée de la Haute Lukunga* et de la région de *Tumba*. L'élevage des Pères Jésuites prospérait à *Kisantu*.

La Société « Huileries du Congo belge » exploitait activement ses cinq cercles de *Leverville*, *Alberta*, *Élisabetha*, *Flandria* et *Brabanta*. Le cacaoyer poussait à *Lukolela* et à *Bikoro*, la Belgika cultivait l'hévéa, pendant que la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo (SAB) mettait en valeur son « *Bus-bloc* » où 700 ha d'hévéa étaient en exploitation. Le groupe KREGLINGER édifia des plantations de palmier, de caféier et d'hévéa dans une zone riveraine de la Mongala; les Exploitations agricoles et industrielles de la Biaro (Biaro) étendaient leurs caféières entre *Ponthierville* et les *Falls*. De nombreuses rizeries fonctionnaient à *Stanleyville*, sur l'*Itimbiri* et au *Maniema*.

En *Ituri* et au *Kivu*, plusieurs plantations de caféiers Arabica étaient exploitées, notamment celles de CHAIDRON, MEESSEN, CLOSSET, PUFFET, X. et A. DIERCKX, GLIEMANN, et du Prince de Ligne. Des fermes d'apparence prospère entouraient *Élisabethville* et la zone du rail, telles celles de GOETHALS et MERTENS la ferme expérimentale DROOGMANS (Comité spécial du Katanga), la Munama. Le Lomami et le Kasai étaient terres d'élevage, on y signalait, outre Katentania et les Missions, les kraals de la Compagnie d'élevage et d'alimentation du Katanga (Élakat) (6.500 têtes) de la Lovoi-Lomami, de JACOBS, des Frères VERMEERSCH, de la Société d'élevage et de culture au Congo belge (SEC), de la Société d'agriculture et d'élevage au Katanga (9.000 têtes), etc.



Photo J. GHESQUIÈRE - Musée Royal du Congo Belge
Séchoir pour baies de café près de la Lulonga en 1927

Les prix de revient de beaucoup d'entreprises étaient trop élevés et certaines situations étaient franchement marginales. La crise de 1930 allait le démontrer durement.

Le Comité national du Kivu et le Comité spécial du Katanga

Nous en parlerons dans un chapitre spécial.



Les années trente (1930-1939)

La décennie 1930-1939 se place sous le signe de la dépression économique et des prodromes de la deuxième guerre mondiale. Au choc de la crise, l'agriculture congolaise réagit par l'adaptation de ses structures et de ses méthodes et par l'amélioration de sa productivité.

La crise mondiale

A partir de 1930, les cours des principaux produits agricoles s'effondrèrent brutalement. Le Congo belge était mal préparé à cette épreuve. Les *cultivateurs autochtones* ne comprenaient guère les subtilités des cycles économiques. L'effet éducatif de l'imposition était — nous l'avons vu — faible. Si les planteurs de riz et de coton, les coupeurs de fruits, les producteurs de vivres commençaient à s'habituer à une activité régulière et à acquérir des besoins, ils manquaient d'initiative et de persévérance et revenaient facilement à leur ancienne économie de subsistance. Même des populations coutumièrement agricoles comme les Baluba et les Bakongo avaient besoin d'être suivies par le personnel de propagande et aiguillonnées par les arrêtés d'imposition. A la diminution des prix agricoles, elles répondaient par la réduction de leur activité plutôt que par un effort de rationalisation et d'efficacité.

TABLEAU IV
Évolution des cours des matières premières
(en francs par tonne)

	1929	1930	1931	1933
Huile de palme (tonne anglaise)	5.900	4.035	2.575	1.630
Coton (tonne métrique)	15.990	11.910	7.480	6.050
Café Robusta (tonne métrique)	12.410	6.890	5.770	6.950
Caoutchouc (livre de sheets standards)	7,35	4,30	2,10	2,35

Beaucoup d'*entreprises européennes*, établies sur des bases trop fragiles, disparurent après quelques mois ou quelques années de dépression. Seules les exploitations sainement établies et gérées survécurent en restreignant leurs dépenses, en arrêtant leurs extensions et en rationalisant leurs méthodes de travail.

L'*État congolais* était, lui aussi, mal préparé aux difficultés de l'heure; son budget était relativement modeste, son organisation trop exclusivement administrative, son économie trop dépendante de l'exportation. La faiblesse du marché intérieur, l'absence d'organismes de régulation et d'associations professionnelles s'opposaient à l'établissement d'une barrière efficace contre les soubresauts de l'économie mondiale. En attendant la fin de la tempête, le Congo dut se recroqueviller, retenir son souffle, colmater énergiquement les brèches et préparer l'avenir.

TABLEAU V

Évolution de l'économie congolaise pendant la crise

	1929	1930	1933	1939
Salariés (en unités)	419.500	399.144	317.805	543.957
Européens (en unités)	23.276	25.679	18.721	25.209
Recettes budgétaires (en mille francs)	679.668	634.033	507.779	735.068 ^(a)
Dépenses budgétaires (en mille francs)	636.546	714.963	694.353	725.928 ^(a)
Valeur des importations du commerce spécial (en mille francs)	1.943.193	1.581.315	389.359	932.390 ^(a)
Valeur des exportations du commerce spécial (en mille francs)	1.444.266	1.511.491	658.348	1.701.623 ^(a)

★

★ ★

La richesse et la variété des ressources naturelles, la vitalité du secteur privé, l'énergie de l'Administration, la patience et la discipline des Africains permirent d'éviter le pire et de moderniser les structures et les institutions du pays. La décennie 1930-1939 fut ainsi marquée par une série de réformes et d'innovations extrêmement importantes qui furent à la base de l'essor actuel de l'agriculture congolaise.

^(a) Valeur en francs 1939, après la dévaluation de 1935.



Photo de l'Office colonial
Musée Royal du Congo Belge

Transport de coton par bateau en 1930



Photo DE GROOF
Musée Royal du Congo Belge

Poste d'achat de fibres d'urena à Thysville en 1936

La lutte contre la crise

Les mesures économiques et financières prises par le Gouvernement de la Colonie pour lutter contre la crise furent très variées et, finalement, efficaces : suppression des droits de sortie grevant les produits végétaux; dégrèvements massifs des frais de transport; suppression des licences et des taxes perçues sur le coton et avance par le Gouvernement des fonds nécessaires à l'achat du coton aux producteurs; création d'un *Fonds d'assistance temporaire* à l'agriculture (16 juillet 1930) ayant pour but de financer l'entretien des plantations (ce Fonds fut remplacé le 9 juillet 1931 par un *Fonds temporaire de crédit agricole* autorisé à consentir des avances et des prêts hypothécaires à long terme et à faible intérêt aux sociétés de petite et moyenne importance); remplacement des contrats d'occupation provisoire des terres concédées par des contrats d'emphytéose avec option d'achat; pause dans les lois sociales.

Ces mesures permirent aux entreprises fondamentalement saines de survivre. Cependant, malgré l'effort de tous, la situation ne cessa de se détériorer jusqu'à fin 1932 par suite des mesures protectionnistes prises par de nombreux pays industriels. Un certain réveil de l'activité économique, dû aux effets de la politique gouvernementale et à l'action énergique du secteur privé, se fit sentir à la fin de 1932. Cependant, les cours ne commencèrent à remonter sensiblement qu'en 1934. A ce moment, la reprise s'amorça pour le coton, les oléagineux et le caoutchouc. La dévaluation de 1935 provoqua une hausse de quarante pour-cent des prix d'exportation des produits agricoles, tandis que le prix de la vie n'augmentait que de dix pour-cent. En même temps, le réarmement stimulait l'activité économique et amorçait un mouvement d'expansion qui se poursuivit jusqu'en 1939. Seuls les cours du café restèrent déprimés.

La recherche agronomique et la création de l'INÉAC

Jusqu'en 1933, la recherche agronomique resta administrativement liée au Service de l'agriculture en Afrique. Une telle organisation n'a rien d'exceptionnel et présente même certains avantages. Toutefois, dans les conditions congolaises, les résultats ne furent pas suffisamment probants; la Régie des plantations de la Colonie manquait de moyens d'action, son activité prit parfois une teinte trop industrielle et commerciale et il apparut qu'une réforme était nécessaire pour assurer un progrès agronomique rapide dans le pays.

Le Gouvernement et les privés avaient suivi attentivement les réalisations de nos voisins du Nord dans les Indes néerlandaises. Le Prince Léopold visita, en 1930, les stations expérimentales et les plantations de Java et de Sumatra et fut frappé par le côté scientifique et rationnel des méthodes employées. En 1932-1933, le Duc de



*Transport de jeunes palmiers
en mottes destinés au paysannat Babua à Bambesa, Uele*



Présélection des hévéas en place, en Territoire de Lisala, Ubangi

Brabant se rendit au Congo belge avec une mission définie en ces termes : « Visiter les stations agricoles et les établissements scientifiques aux fins d'assurer plus d'effets utiles à la politique agricole de la Colonie, d'unifier les initiatives prises en cette matière par les Pouvoirs publics et d'organiser, dans ce but, les centres d'expérimentation et de sélection ainsi que la Régie des plantations de la Colonie ».

A son retour, le Prince proposa l'établissement d'un programme scientifique dont l'exécution serait confiée à une institution de recherches.

C'est ainsi que fut créé, par arrêté royal du 22 décembre 1933, l'*Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge*, qui reçut pour mission de : promouvoir le développement scientifique de l'agriculture, assumer la gestion des établissements agricoles, organiser des voyages d'études agronomiques, utiliser, avec le concours de spécialistes, les données de la science et de ses applications à l'amélioration du rendement et de la qualité des récoltes.

Une Commission composée d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et de vingt-quatre membres était placée à la tête de l'Institut. La gestion était assurée par un Comité de direction formé d'un Directeur général, d'un Secrétaire général et de cinq membres, dont l'Inspecteur général de l'agriculture et des forêts du Congo belge.

Le Prince Léopold fut le premier Président de l'INÉAC. A son avènement au trône, il fut remplacé d'abord par M. Pierre RYCKMANS et ensuite par le Général TILKENS. J. CLAESSENS fut Directeur général en Europe; J. LEBRUN reprit en 1939 le poste de Secrétaire général au Baron FALLON, premier titulaire; M. MÉNAGER, premier Directeur général en Afrique fut remplacé en 1937 par F. JURION. Les noms de MM. JURION et LEBRUN sont indissolublement liés à toute l'histoire de l'Institut, dont ils furent, tous deux, l'âme et l'esprit.

L'INÉAC fut installé solennellement le 23 mars 1934 et, dans son discours, le Roi Léopold III marqua l'importance du nouvel organisme et le rôle qui lui incombait :

« La Régie des plantations, établie en 1926, et qui avait pour objet l'exploitation industrielle de certaines Stations agricoles de la Colonie, a rendu aux planteurs des services appréciables.

» Mais — l'expérience l'a démontré — pour assurer un développement rationnel et progressif de l'agriculture, il faut faire plus largement appel aux ressources de la science.

» C'est sous cette inspiration qu'à la suite de mon voyage au Congo, le Roi, mon père, a créé, le 22 décembre 1933, l'organisme inauguré aujourd'hui et dont de tragiques événements m'empêchent d'exercer la présidence.

» Je suis heureux de saluer ici les personnalités qui ont bien voulu en faire partie et qui représentent nos grandes institutions scientifiques, nos universités et nos instituts agronomiques.

» Vous apporterez, je n'en doute pas, Messieurs, à l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge, un concours effectif et constant, pour le plus grand honneur de la science.

» La mission de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge est de promouvoir le développement scientifique de l'agriculture à la Colonie. Les inventions ne sont pas des accidents heureux; elles sont le fruit de longs efforts coordonnés. L'Institut national assumera la gestion d'établissements agricoles; il organisera des missions d'études agronomiques; il s'assurera le concours d'experts et de spécialistes; il utilisera les données de la science et de ses applications à l'amélioration du rendement et de la qualité des récoltes européennes et indigènes.

» Tout en apportant le concours d'une information scientifique aux entreprises européennes, votre Institut favorisera le progrès de l'agriculture indigène.

» Ce progrès aura comme conséquence principale d'améliorer les conditions matérielles d'existence des Noirs, et la production plus abondante et plus régulière d'aliments nutritifs constituera un facteur important pour l'accroissement de la population. »

A ses débuts, l'INÉAC présentait l'organisation suivante :

Secteur central de Yangambi

Section des recherches scientifiques (en voie de création)

Division de botanique
 Division d'agrogéologie
 Division de phytopathologie et d'entomologie
 Division de technologie

Section des recherches agronomiques

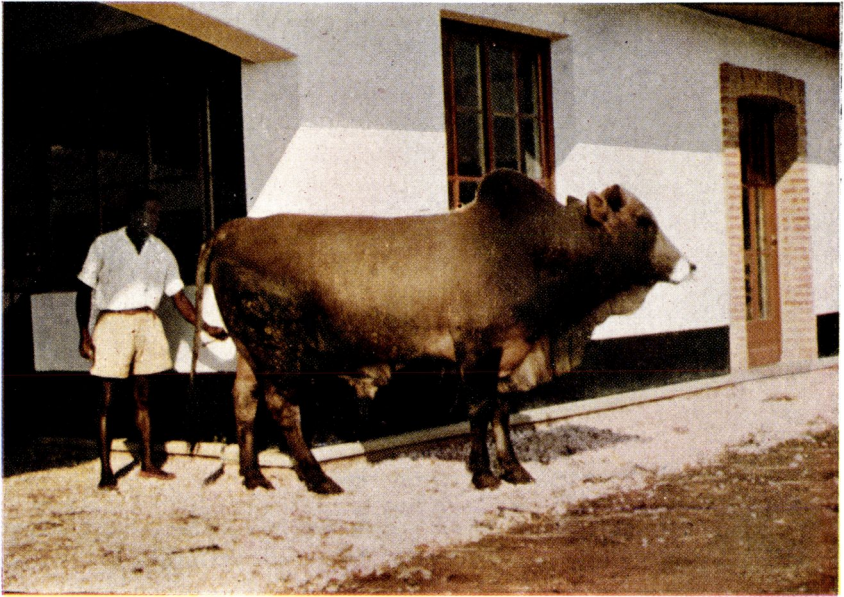
Division du palmier élaeis
 Division du caféier
 Division de l'hévéa
 Division des plantes vivrières
 Division forestière (à créer)

Section des plantations

Plantation de Lula
 Plantation de Gazi
 Plantation de Barumbu
 Plantation de Yangambi
 Plantation centrale de Yangambi

Secteur des régions Est

Station de Mulungu-Tshibinda
 Station de Nioka
 Stations du Ruanda-Urundi



*Taureau sélectionné indigène
provenant de la Station INÉAC de Nioka*



*Porcs Large white
à la ferme-école de Loda en Ituri*



*Essai de riz de marais
à la Station INÉAC de M'vuazi dans le Bas-Congo*



*Essai de riz aquatique
à la Station de l'INÉAC de M'vuazi, dans le Bas-Congo*

Photos DEHEYN

Secteur du Bas-Congo

Station fruitière (en voie de création)

Plantation expérimentale (à créer)

Stations cotonnières

Station principale de Bambesa

Station secondaire de Gandajika

Soixante-deux agents, dont quarante ingénieurs agronomes étaient en fonction en 1935.

L'activité de l'INÉAC de 1935 à 1940 — Il est difficile de découper en tranches, même quinquennales, un travail de recherche agronomique. Rien n'est jamais acquis en agriculture et tout progrès n'est qu'un chaînon dans une évolution sans fin. Ce serait donc donner une fausse idée de l'ampleur et de la complexité de l'œuvre de l'Institut que de s'efforcer de dater ses réalisations. Dès le début, il s'attaqua à tous les problèmes scientifiques et techniques liés à l'agriculture et à l'élevage congolais : botanique, phytosociologie, physiologie végétale, pédologie, sélection, expérimentation culturale, agrostologie, zootechnie, sylviculture...

Cependant, l'œuvre de l'INÉAC, pendant ces premières années, fut particulièrement importante dans deux domaines : la *sélection* et l'*expérimentation cotonnière*, la *sélection du palmier élaeis*. Héritant de l'acquis scientifique de la Régie des plantations, SOYER, DEJONG, PITTEY, WAEKENS et d'autres spécialistes réussirent à accroître les rendements potentiels de la culture cotonnière (nous disons potentiels, car les planteurs africains ne respectaient pas toujours les directives des techniciens), pendant que BEIRNAERT jetait les bases de la sélection scientifique du palmier élaeis. C'est également de la période 1935-1940 que datent les premiers essais de paysannat autour de la Station de Gandajika.

Parmi les éminents savants et techniciens qui contribuèrent aux premières réalisations de l'INÉAC et lui donnèrent le meilleur de leurs talents, citons : J. LOUIS, Chef de la Section des recherches scientifiques et de la Division de botanique, WILBAUX, Chef de la Division de technologie, GILBERT, Chef de la Division forestière, FERRAND, Chef de la Division de l'hévéa, SLADDEN, Chef de la Division du café, OPSOMER, Chef de la Division des plantes vivrières, STOFFELS, Chef de la Station de Mulungu-Tshibinda, le phytopathologiste STEYAERT et l'entomologiste VRYDAGH.

L'organisation des chefferies et la politique des cultures éducatives

Les premières cultures obligatoires datent de 1917. Il apparut bientôt qu'il était nécessaire de coordonner la politique d'imposition et de l'adapter au développement du pays et aux conséquences de la crise mondiale.

Lorsque l'organisation des chefferies fut entièrement refondue par le décret du 5 décembre 1933, l'imposition de certains travaux fut expressément autorisée par l'article 45, spécialement en son alinéa *h*. Désormais, et jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, l'élaboration et l'exécution des arrêtés d'imposition constituèrent l'épine dorsale de l'activité du Service de l'agriculture.

Nous avons déjà fait mention de l'opposition de principe rencontrée par le travail obligatoire dans certains milieux métropolitains et internationaux. Après 26 ans d'expérience, il est possible de faire le bilan de cette politique si controversée.



Photo E. LEBIED - Congopresse

*Plantation de jeunes hévéas fournissant le bois de greffe
au Centre de recherches de l'INÉAC à Yangambi*

Sur le plan moral, le travail forcé a toujours soulevé des scrupules chez ceux-là même qui étaient chargés de l'imposer et il a toujours été entendu qu'il serait supprimé aussi rapidement que possible. Cependant, l'exemple de beaucoup de pays récemment émancipés, qui ont réintroduit le travail obligatoire, montre combien il est difficile, pour un état insuffisamment développé, de rattraper son retard sans un effort énergique, volontaire ou non, de sa population. On peut donc affirmer que la Belgique avait le droit d'imposer des travaux d'ordre éducatif aux Congolais, à condition de les rendre efficaces et de ne pas sacrifier l'intérêt des autochtones à celui des groupes privés européens.



Cultures indigènes en Ituri



*Femme travaillant dans son champ de maïs,
en Territoire de Djugu, Ituri*

Sur le plan économique, les travaux d'ordre éducatif (T.O.E.) permirent une augmentation sensible du revenu des cultivateurs et de leur pouvoir d'achat, ce qui favorisa l'occupation commerciale et la mise en valeur des régions écartées ou déshéritées. De plus, ils habituèrent les milieux ruraux à un revenu régulier et créèrent des besoins, générateurs d'activité ^(a).

Sur le plan technique, la réussite fut moins évidente. Dans les régions tropicales, le progrès qualitatif de l'agriculture exige un effort persévérant et vigoureux des cultivateurs, ainsi qu'une évolution drastique de certaines habitudes et traditions. Comme le tempérament belge s'oppose à l'application d'une pression brutale dont l'efficacité est d'ailleurs loin d'être prouvée, la Belgique ne pouvait obtenir cet effort et cette évolution accélérée qu'en établissant une infrastructure agricole très complète et en augmentant rapidement et massivement la productivité et les revenus des cultivateurs.

Or, en 1933-1940, l'Administration et l'INÉAC n'étaient pas en mesure de réaliser cette infrastructure et d'introduire des méthodes économiques et efficaces d'intensification.

L'efficacité des travaux d'ordre éducatif fut donc modeste sur le plan technique. Ils préparèrent cependant les agriculteurs à accepter, sans trop de réticence, les formules de paysannat introduites après la deuxième guerre mondiale.

L'enseignement agricole

Avant 1932, des cours d'agriculture étaient donnés dans les écoles primaires sous forme de leçons et d'exercices pratiques d'une efficacité discutable. Les professeurs manquaient parfois d'expérience et de conviction, les élèves n'y voyaient qu'une formalité ennuyeuse et inutile.

La période suivante fut décisive pour le développement de l'enseignement agricole; en 1940, plusieurs institutions de niveau et d'objet différents fonctionnaient déjà dans la Colonie et au Ruanda-Urundi.

Les écoles moyennes d'agriculture

Ces écoles avaient été créées et étaient dirigées par la CADULAC (Centres agronomiques de l'Université de Louvain au Congo) et bénéficiaient de subsides du Gouvernement. Elles comprenaient quatre années d'étude et une année de stage et formaient des assistants agricoles pour le Gouvernement, ainsi que des auxiliaires agricoles pour le secteur privé.

^(a) L'essor prodigieux de la culture du coton fut la démonstration la plus spectaculaire de l'efficacité des travaux éducatifs. Sans imposition, des régions comme les Uele, le Nord-Ubangi, le Maniema seraient restées arriérées jusqu'aujourd'hui.

Les Écoles de Kisantu et de Bunia s'ouvrirent en 1933, Kamponde en 1937. Les premiers élèves terminèrent leur stage en 1938.

Le rôle des assistants agricoles dans le développement de l'agriculture congolaise a été des plus importants. Travaillant dans des conditions matérielles et morales particulièrement dures, ils montrèrent, dans leur immense majorité, de remarquables qualités d'énergie, de conscience professionnelle et de dévouement. Cantonnés, au début, dans des tâches de simple recensement où une partie de leurs connaissances restait inemployée, ils reçurent, au fil des années, des responsabilités de plus en plus grandes. Aujourd'hui, ils dirigent des plantations ou des secteurs de propagande, épaulent les ingénieurs agronomes, côte à côte avec les agronomes-adjoints européens, dont le statut unique leur a donné le titre et les conditions. C'est là un beau résultat de l'effort d'enseignement agricole réalisé au Congo.

Les écoles professionnelles agricoles

Les écoles professionnelles ont pour but essentiel de former des moniteurs agricoles ou des chefs d'équipes. Leur épanouissement est postérieur à 1940, les quelques essais antérieurs n'ayant pas donné les résultats espérés.

Les fermes-écoles

Les premières fermes-écoles furent créées avant guerre. Elles étaient destinées à assurer la formation pratique des jeunes ruraux de moins de 16 ans, à éveiller en eux la vocation agricole, à leur permettre d'acquérir en cours d'apprentissage un peu de matériel, de cheptel et d'argent pour la dot.

L'apogée des fermes-écoles se situe en 1943-1947, mais nous en parlons ici pour ne plus devoir y revenir. Elles ont suscité un grand espoir et soulevé un réel enthousiasme dans les Vicariats du Bas-Congo et du Kwango, de même qu'en Ituri et au Kivu; à un moment donné, chaque Mission importante eut sa ferme, où les missionnaires et le personnel de l'Administration ne marchandèrent ni leurs peines, ni leurs crédits.

L'expérience échoua et, en 1950, toutes les fermes-écoles, sauf une, avaient cessé d'exister. Cet échec peut être imputé à plusieurs facteurs convergents. Beaucoup d'élèves considéraient les fermes-écoles comme des établissements d'enseignement ordinaire et n'y entraient que dans l'espoir de recevoir un diplôme leur ouvrant les portes du salariat. Ceux qui tentaient de s'installer, se heurtaient, jeunes célibataires sans influence, à une société rurale égalitaire qui n'aimait pas les initiatives et, en tout cas, prétendait en partager les bénéfices. Par ailleurs, il ne fut pas toujours facile de trouver du personnel enseignant possédant une expérience pratique suffisante de l'agriculture, capable de trouver des méthodes plus rationnelles et de le démontrer sur le terrain. Enfin, lorsque toutes les conditions

favorables étaient réunies, on constatait que, sans engrais, sans machines, sans animaux de trait, un jeune cultivateur célibataire ne pouvait — en dehors de quelques régions particulièrement favorisées — gagner autant qu'un ouvrier semi-qualifié.

On ne peut condamner l'expérience des fermes-écoles; elle était prématurée et il n'est pas impossible qu'elle soit un jour reprise sur d'autres bases et dans d'autres conditions.

Les centres d'enseignement pratique agricole (CEPA)

Plusieurs centres furent créés, le plus souvent dans les Missions et dispensèrent des cours essentiellement pratiques et démonstratifs. Signalons le Centre de Libenge (1936) et celui de Boende. Une formation pratique agricole régionale fut également donnée à des adultes, dans le cadre du programme agricole du Gouvernement et avec l'espoir de former des agriculteurs plus évolués et plus dynamiques. Les résultats furent généralement décevants.

Signalons enfin les *Cours de perfectionnement et d'entretien* pour moniteurs agricoles et la formation d'*instituteurs agricoles*, par un enseignement spécial d'un an dans certaines écoles normales.



En 1940, l'enseignement agricole était généralement organisé par les Missions et agréé et subsidié par la Colonie. L'inspection relevait du Service de l'agriculture. Succès et échecs avaient été également utiles, les uns par leurs résultats positifs, les autres par les impasses qu'ils fermaient.

La formation des cultivateurs et les paysannats

L'enseignement agricole agit individuellement sur les enfants, les adolescents et parfois les adultes. Le « paysannat », au sens large, s'efforce d'aider le cultivateur en tant que membre d'une communauté et de contribuer au développement de celle-ci. Les premiers efforts dans ce domaine si complexe datent de la décennie 1930-1939.

Revenu d'un long voyage d'études en Afrique, le Prince Léopold prononça, le 25 juillet 1933, un important discours sur la politique coloniale belge. Rappelant tout ce qui avait été réalisé au Congo belge par l'initiative privée, il insista sur la nécessité de développer les entreprises congolaises et plus spécialement le paysannat. Cette promotion économique et sociale, bien loin de nuire au secteur européen, ne pouvait que faciliter l'établissement de nouvelles formes de collaboration avantageuses pour les deux parties. L'accession de l'indigène à la propriété foncière individuelle et à la liberté éco-

nomique devait être facilitée et encouragée. Le rôle de l'Européen se concentrerait, à l'avenir, sur la recherche scientifique, l'achat des produits, la transformation, le transport et l'exportation. Les principes énoncés par le Prince eurent une influence déterminante sur la politique agricole congolaise.

Parmi les réalisations de l'époque, trois méritent une mention particulière : l'activité de la CADULAC, les premiers programmes de cultures pérennes, le paysannat pilote de Gandajika.

La CADULAC (Centres agronomiques de l'Université de Louvain au Congo)

Le but de la CADULAC était de créer au Congo belge des centres agricoles comprenant des écoles, des laboratoires, des terrains d'expérience et de démonstration, des centres de paysannat.

De 1933 à 1938, la CADULAC sous l'impulsion énergique et efficiente de son Directeur, L. DE WILDE, s'occupa de la population rurale autour de Kisantu. Elle organisa un enseignement pratique pour adultes et jeunes gens où les leçons étaient données par les élèves des classes supérieures de l'école moyenne d'agriculture. Les cultivateurs furent poussés à développer les cultures maraîchères, la riziculture et le petit élevage. Des unions professionnelles furent créées pour favoriser la formation des producteurs, l'amélioration de leur outillage, le conditionnement des produits, le stockage et la vente.

En 1938, un « Secteur agricole » comprenant les trois circonscriptions de Kisantu, Kianika et Dembo fut confié à la CADULAC, en la chargeant d'y mener une politique de développement agricole excluant l'imposition et conforme au programme d'ensemble du Gouvernement. Une propagande soutenue fut menée auprès des producteurs, des contacts réguliers et des recensements systématiques permirent de suivre l'évolution de la situation. L'effort principal porta sur les arachides, le manioc, le riz de montagne, l'urena, les agrumes, les bananiers, les cultures potagères, l'éclaircie des palmeraies, le petit élevage. Des « corporations » de coupeurs de fruits, de planteurs d'arachides, de maraîchers, etc., furent créées. Une caisse d'épargne et de crédit fut mise sur pied. Onze centres de formation agricole pour adultes et deux fermes-écoles fonctionnaient en 1938-1939.

Des difficultés d'ordre administratif, conséquence inévitable du dédoublement de l'autorité dans une région difficile, amenèrent la suppression du Secteur de la CADULAC après la deuxième guerre mondiale. L'expérience fut peut être trop brève pour provoquer une évolution profonde de l'agriculture de la région. Toutefois, elle contribua à la multiplication des arbres fruitiers dans les « nkunku » ^(a), au développement de l'aviculture et de la cuniculiculture.

^(a) Le « nkunku », coutume du Bas-Congo, est obtenu en protégeant contre le feu les environs d'un village et en enrichissant le recru par des arbres fruitiers, des palmiers, des essences à croissance rapide.



*Plantations combinées de papayers et de caféiers
en Territoire de Beni*



*Jeunes caféiers d'un an mis en place sous ombrage naturel
à la ferme-école de Loda en Ituri*

Les plantations pérennes indigènes

Déjà l'État indépendant avait imposé la plantation de palmiers autour des villages. Le Congo belge poursuivit la même politique dans la limite de ses possibilités souvent réduites. C'est ainsi notamment que, dans la Province de l'Équateur, chaque indigène dut planter dix palmiers élaeis par an de 1927 à 1930. Toutefois, ce n'est qu'à partir de 1935 que le Service de l'agriculture commença un effort systématique afin d'amener les cultivateurs autochtones à établir des cultures de palmiers et de caféiers. Plusieurs centaines de milliers de graines furent distribuées, des pépinières furent établies, soit par l'État, soit par des privés travaillant en collaboration avec les indigènes. Des essais de culture d'hévéa — en collaboration avec la *Bamboli Cultuur Maatschappij* — avaient débuté en 1930.

A la fin de 1936, 1.622 ha de palmiers avaient été plantés dans la Province de Léopoldville, 1.000 ha de palmiers dans la Province de Coquilhatville, 2.000 ha de palmiers et 1.790 ha de caféiers dans la Province de Stanleyville, 992 ha de palmiers dans la Province de Lusambo, 626 ha de caféiers dans la Province de Costermansville. Un programme de 300 ha d'hévéas était établi pour le Territoire de Bongandanga.

Les résultats de cette première tentative furent médiocres. L'encadrement était insuffisant, les règles coutumières, si importantes lorsqu'il s'agit de plantations pérennes, ne furent pas toujours prises en considération ; les planteurs se méfiaient d'un travail à rentabilité différée. Néanmoins, l'expérience acquise fut très utile dans l'après-guerre. Notons que les extensions de caféiers furent arrêtées en 1938, dans le cadre de la lutte contre la surproduction mondiale (a).

Le paysannat-pilote de Gandajika

Un essai de lotissement fut tenté, en 1936, avec quelques cultivateurs des environs de la Station de l'INÉAC de Gandajika. Les volontaires reçurent un lot divisé en soles annuelles qu'ils cultivèrent selon une rotation déterminée par la Station. Cette modeste tentative préfigurait le grand effort de l'après-guerre en matière de paysannat.

★

★ ★

La politique agricole au *Ruanda-Urundi* fut sensiblement différente et s'inspira de deux impératifs : éviter les disettes et remédier à l'accroissement rapide de la population ; procurer des ressources à celle-ci.

(a) Le Congo belge et le Ruanda-Urundi ont été les seuls pays qui s'imposèrent cette restriction qui fut maintenue jusqu'en 1945. Il serait donc injuste de leur en imposer de nouvelles avant qu'ils n'aient rattrapé le retard de production qu'une telle restriction leur a infligé.

Le problème vivrier

Le caractère saisonnier des cultures coutumières, l'insuffisance des emblavures, le manque de terres rendent ce pays particulièrement sensible aux variations de pluviosité. C'est pourquoi, les famines ont été fréquentes au Ruanda-Urundi. On a pu relever des pénuries graves en 1890, 1897, 1900, 1902/1903, 1905, 1906, 1916, 1917/1918, 1925/1926 et 1928/1929.

Dès le début de l'occupation belge, l'Administration s'attaqua énergiquement au problème et s'efforça d'augmenter la production agricole. Elle introduisit la culture du manioc, imposa des cultures éducatives, mit au point des rotations et des associations plus judicieuses. L'action des deux Stations expérimentales de *Rubona* et de *Kisozi* permit d'augmenter la productivité du terrain et de la plante. La surface disponible pour les cultures fut augmentée par le drainage des vallées marécageuses. La lutte pour la conservation du sol fut entamée avec détermination : haies anti-érosives, cultures suivant les courbes de niveau, boisement des crêtes, etc. Un personnel auxiliaire de valeur fut formé dans la section agricole du *Groupe scolaire d'Astrida*. Enfin, on s'efforça d'atténuer la concurrence entre l'élevage et l'agriculture par une série de mesures limitant les abus des éleveurs.

S'il ne fut pas possible d'écarter toute menace de disette (le Ruanda subit une crise sérieuse en 1943), du moins put-on en atténuer les effets et diminuer sensiblement les pertes en vie humaine.

Les ressources de la population

En dehors de l'élevage, c'est au caféier Arabica et au cotonnier qu'eut recours l'Administration pour s'efforcer d'assurer des ressources nouvelles à la population. Une première distribution de graines de caféier se fit en 1920. Mais cette opération se heurta à l'inertie et à l'incompréhension de la population. Les exportations se développèrent très lentement (8 tonnes en 1923, 17 tonnes en 1926). La propagande s'intensifia à partir de 1931. En 1938, 22 millions de caféiers avaient été plantés. Dans les basses terres de la Ruzizi, la culture du cotonnier fut introduite sous le régime des travaux d'ordre éducatif. Il y avait 15.767 planteurs en 1938.

Développement de la collaboration tripartite — État-privés-producteurs — Décret sur les zones d'huilerie

Une collaboration fructueuse s'était établie au cours de l'année 1920 et des suivantes entre les sociétés huilières et les coupeurs de fruits, assurant aux premiers la matière première indispensable, aux seconds des débouchés stables, réguliers et contrôlés par l'État.

La prospérité générale avait amené la multiplication d'huileries de tout type et de toute dimension dans les régions riches en palme-raies, provoquant une concurrence chaotique dans certaines zones, une sous-exploitation dans d'autres. La crise économique agrava les inconvénients du système et amena le Gouvernement à prendre le *décret du 20 mai 1933*, prévoyant la concession de zones d'huilerie où le concessionnaire aurait seul le droit d'acheter les fruits, à charge de payer un prix raisonnable et d'accepter tous les produits du palmier qui seraient apportés par l'indigène.

Les principes de base du décret ont été définis dans le rapport au Conseil colonial :

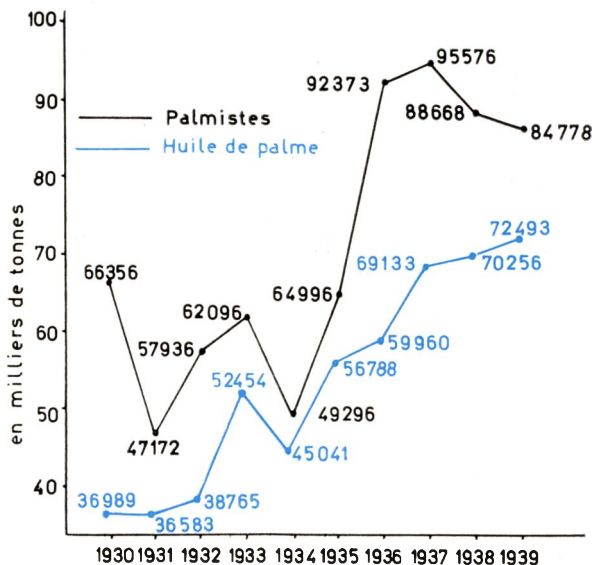
« Favoriser particulièrement les entreprises poursuivant la production industrielle d'huile de haute valeur en n'accordant des terres en propriété qu'au concessionnaire ayant fait des plantations de palmiers de grand rendement.

» Assurer au concessionnaire un régime privilégié quant aux taxes diverses supportées par les commerçants en produits du Domaine (permis de récolte, occupation des terres, etc.).

» N'accorder des permis de récolte valables dans les zones d'huilerie qu'à des concurrents du concessionnaire utilisant des engins au moins équivalents aux siens, le coût du permis étant lui-même majoré. Conserver aux indigènes vivant sur des terrains concédés la liberté et la possibilité d'aller, par leurs propres moyens, vendre leurs récoltes et leurs produits en dehors de la concession. »

TABLEAU VI

Exportations d'huile de palme et de palmistes de 1930 à 1939



Modifié par le décret du 27 novembre 1936, le décret de 1933 eut le grand mérite de permettre une mise en valeur ordonnée et méthodique des zones à palmeraies et de favoriser l'installation d'huileries modernes, produisant de l'huile de haute qualité. La liberté du producteur était assurée par les dispositions qui permettaient au coupeur de vendre ses fruits en dehors de la zone et lui garantissaient la libre disposition des palmeraies qu'il planterait.

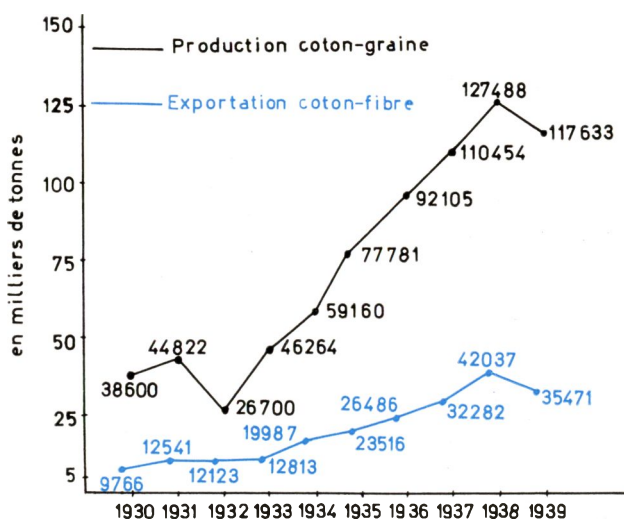
Pour l'époque, la législation sur les zones d'huilerie était bien adaptée aux conditions congolaises et au manque d'organisation et d'initiative des autochtones. L'après-guerre modifiera sensiblement les données du problème; de nouvelles zones ne seront plus accordées et de nouvelles formes de collaboration entre les producteurs et les transformateurs seront étudiées et essayées.

La culture du *coton* fut un autre exemple de collaboration. L'État apporta le travail scientifique de l'INÉAC et l'assistance de l'Administration, le cultivateur autochtone son travail, les sociétés cotonnières leurs propagandistes, leurs usines, leurs réalisations routières et sociales.

De 1930 à 1940, les zones cotonnières couvrirent une grande partie des régions non équatoriales du pays à l'exception du Bas-Congo, du Kwango, du Haut-Katanga, du Kivu et du Haut-Ituri. On comptait, en 1939, neuf zones soumises au décret de 1921 et quatre zones libres dans le Sud. Trois huileries de coton avaient été établies à Élisabethville, à Katende (près de Luluabourg) et à Tinda (près d'Aketi).

TABLEAU VII

Production de coton-graine et exportation de coton-fibre de 1930 à 1939



Nous ne nous attarderons pas sur les autres formes de collaboration pour la production de riz, de café, etc. Elles donnèrent, dans l'ensemble, de bons résultats.



Photo P. LAVAL - Inforcongo

Plantations indigènes de caféiers Arabica au Ruanda-Urundi

La politique forestière

Le développement de l'industrie forestière et des cultures autochtones posa, après 1930, le triple problème de la réglementation de l'exploitation, de la protection des forêts et du reboisement.

La Mission LEBRUN

Depuis longtemps, les limites de la forêt équatoriale faisaient l'objet d'une polémique courtoise entre les agronomes de la Colonie et certains botanistes belges. Ces derniers réduisaient la forêt à quelques galeries très larges bordant le fleuve et ses principaux affluents, alors que le Service de l'agriculture estimait qu'elle couvrait la cuvette d'un manteau continu.

Pour trancher le différend, le botaniste J. LEBRUN fut chargé, par E. LEPLAE en 1930, de parcourir la périphérie de la grande forêt, d'en établir les limites et d'étudier son comportement. Les résultats

de sa mission firent l'objet de plusieurs études, notamment dans le *Bulletin Agricole du Congo Belge*, et prouvèrent le caractère continu de la forêt couvrant la cuvette. Les limites relevées par J. LEBRUN furent dans l'ensemble confirmées par les prospections ultérieures et les photos aériennes.

Le régime forestier

Le décret du 4 avril 1934 répondait à la nécessité de renforcer les mesures de protection des richesses forestières. Il limita la superficie des coupes accordées, imposa des redevances proportionnelles en plus de la taxe forfaitaire et rendit obligatoire l'obtention d'une licence pour l'achat du bois aux indigènes. En outre, des ordonnances fixèrent les règles à suivre dans l'exploitation pour assurer la régénération de la coupe et préserver l'avenir.

Le décret ne s'appliqua qu'aux terres domaniales et laissa aux autochtones toute latitude de couper du bois de chauffage et de construction, même au delà de leurs besoins personnels.

Quoique constituant un progrès certain par rapport au régime précédent, le décret donna lieu à certaines critiques; en effet, il laissait une trop grande licence aux autochtones en matière de coupe; de plus, il était difficile d'établir si le bois coupé provenait de terres domaniales ou de terres indigènes.

Le décret du 13 juin 1936 établit un régime spécial pour les concessionnaires des usines et les titulaires de permis de traitement et étendit aux domaines du Comité national du Kivu et du Comité spécial du Katanga, les dispositions relatives à la licence d'achat.

L'exploitation fit de rapides progrès entre 1930 et 1940, ainsi que le montre le tableau ci-après.

TABLEAU VIII

Exportation de grumes et de bois scié du Congo belge et du Ruanda-Urundi, en mètres cubes, de 1930 à 1939

	1930	1935	1939
Grumes	9.452	25.820	50.479
Bois scié	3.880	11.372	16.190

La protection de la forêt

Le décret forestier comprenait certaines dispositions visant à protéger la forêt : interdiction de déboiser les têtes de source, les terrains en pente, etc. Si ces dispositions furent, dans une certaine mesure, respectées par les exploitants forestiers, il ne fut guère possible d'intervenir auprès des cultivateurs indigènes. De ce fait, la situation de certaines régions densément peuplées comme le Kivu,

le Mayumbe, le Kwilu, devint alarmante et l'est d'ailleurs restée jusqu'aujourd'hui.

Une autre mesure de protection fut la constitution de réserves forestières, dont la première date de 1912 (Lukolela). En 1937, 104 réserves avaient été constituées.

Le reboisement

La nécessité de reboiser s'imposa dans les régions densément peuplées, dès que se développèrent les cultures autochtones. Le décret du 5 décembre 1933 introduisit le reboisement au nombre des travaux imposables.

Des reboisements furent effectués par la Colonie, les circonscriptions indigènes, les parastataux et les privés. L'effort fut particulièrement important au Ruanda-Urundi, où, fin 1936, les reboisements collectifs s'étendaient sur 14.775 ha.

La chasse et la pêche

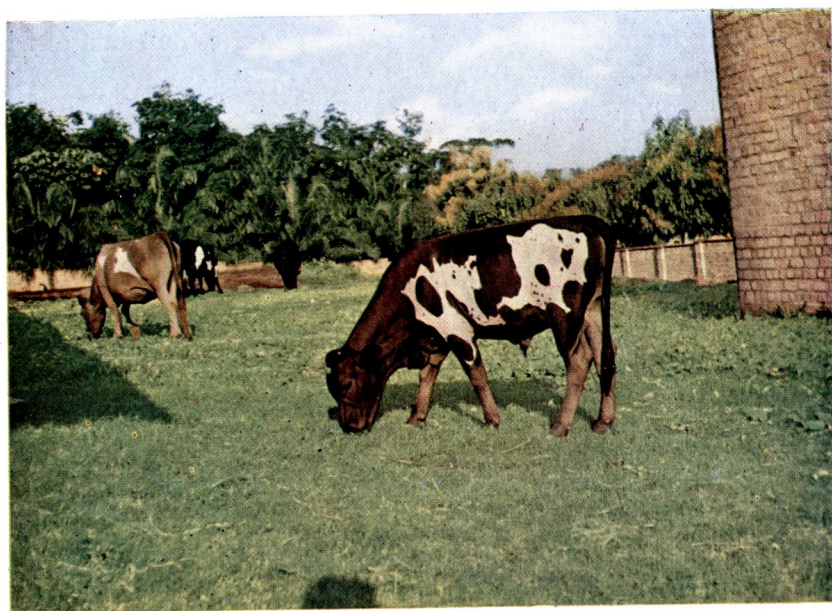
Après quelques dispositions fragmentaires, le problème de la chasse fut traité, dans son ensemble, par le *décret du 21 avril 1937*. Les principes qui inspirèrent le législateur ont été définis dans le rapport de M. VOISIN : « Si, d'une part, il est équitable de laisser les collectivités indigènes user de leurs moyens traditionnels pour assurer leur alimentation carnée, de l'autre, il importe d'édicter des mesures qui doivent non seulement freiner la raréfaction progressive du gibier, mais encore favoriser sa reproduction normale par une sauvegarde adéquate. Le leitmotiv de l'action administrative en ce domaine doit être de convaincre Européens et Noirs de ce qu'il est grand temps de cesser de puiser sans mesure dans les réserves de gibier encore existantes, si l'on ne veut voir, à très brève échéance, tarir cette source d'alimentation qui, longtemps encore, sera seule à pouvoir, dans la grande majorité des circonscriptions territoriales, constituer l'appoint indispensable à la nourriture rationnelle des populations autochtones ».

Le décret fut un compromis entre le souci de respecter les droits coutumiers et celui de préserver le gibier, tant pour les besoins futurs des populations que pour favoriser la chasse sportive et touristique, source appréciable de revenus pour le pays. Il maintint la liberté de l'exercice du droit coutumier (moyennant certains aménagements nécessaires à la conservation des femelles et des jeunes) et institua un contrôle systématique des autres formes de chasse. Dans les deux cas, une permission administrative était nécessaire, soit sous forme de permis, soit sous forme d'autorisation individuelle ou collective.

L'ordonnance du 11 janvier 1938 créa des comités locaux de chasse, présidés par les Gouverneurs de Province et ayant pour



Bœufs au travail à la ferme-école de Loda en Ituri



Bétail Dahomey en Territoire de Lisala, Ubangi

Photos DEHEYN

mission d'étudier et d'émettre des avis sur toute question relative à la chasse (législation, réserves de chasse, protection et connaissance de la faune, tourisme).

*
* * *

Le décret de 1910 prévoyait un régime de pleine liberté pour les pêcheurs non coutumiers, ce qui eut pour effet de favoriser l'écroulement des eaux et de décourager tout investissement. Le *décret du 26 juillet 1932* accorda au Gouverneur général ou à ses délégués le droit d'accorder des concessions de pêche dans les eaux des lacs, tout en respectant les droits existants. Enfin, le décret de 1937 s'efforça de protéger les richesses ichtyologiques du Congo en réglementant le droit de pêche, en protégeant certaines espèces et en interdisant certaines pratiques destructrices.

L'élevage

L'extension de l'élevage se poursuit rapidement de 1930 à 1939. En 1935, la situation se présentait comme suit.

Province de Léopoldville : 21.335 têtes réparties entre plusieurs élevages privés, dont les plus importants étaient Mateba, Kisantu, Tumba, la Compagnie Jules VAN LANCKER; 22 têtes de bétail étaient aux mains d'indigènes au Mayumbe et au Kwango.

Province d'Élisabethville : 41.575 têtes. Les principaux élevages étaient la Compagnie d'élevage et d'alimentation du Katanga (Élakat), la Compagnie des grands élevages congolais (Grelco) et la Compagnie pastorale du Lomami (Pastorale). Les Marungu, dont la mise en valeur méthodique par le Service vétérinaire avait commencé en 1932, comptaient déjà près de 2.000 têtes. Il y avait 259 têtes en milieu indigène.

Province de Coquilhatville : 1.228 têtes dans des entreprises européennes; 33 têtes en milieu indigène.

Province de Stanleyville : 16.938 têtes réparties dans une centaine d'exploitations européennes; 115.529 têtes en milieu indigène, surtout dans le Haut-Ituri.

Province de Costermansville : 591 têtes chez les colons; 78.098 têtes en milieu coutumier.

Province de Lusambo : 38.124 têtes dans les élevages européens (SEC, Pastorale, Missions, etc.); 553 têtes en milieu indigène.

Au total, le Congo belge comptait 119.791 têtes de gros bétail en milieu européen et 194.494 têtes en milieu indigène.

En plus de son activité administrative et citadine (contrôle de la viande, des abattoirs, des tueries, etc.), le Service vétérinaire de la Colonie s'occupait du bétail indigène en luttant contre les épizooties, en amorçant une sélection et en s'efforçant d'améliorer les pâtures. Il aidait également les élevages privés (dont les plus importants disposaient d'un service vétérinaire propre), s'efforçant de développer le petit élevage. La *Station de Katentania* disposait de 4.209 têtes en 1935. Par la suite, le bétail fut distribué aux colons et contribua, notamment, à la mise en valeur des Marungu. Parmi les pionniers du Service vétérinaire au Congo belge, citons en tout premier lieu VAN SACEGHEM, créateur et animateur des laboratoires vétérinaires. Le rôle de CARLIER et de JAUMAIN dans le développement des grands élevages privés, celui de GILLAIN dans l'organisation de la recherche vétérinaire, celui de COLBACK, GUYAUX, etc. méritent d'être rappelés.



Photo G. DE BOE - Congopresse

*Depuis la fin du siècle dernier,
une société a entrepris sur l'île de Mateba l'élevage du bétail*

La période 1935-1939 vit le début d'une introduction systématique de bétail en milieu indigène dans une région qui semblait, par nature, peu propice à l'élevage : le Mayumbe. Le bétail Dahomey, particulièrement adapté aux zones forestières, rustique et résistant, fut introduit au Bas-Congo par le colon JACQUES en 1904. D'autres noyaux furent achetés ultérieurement par les Missions de Scheut.

Lorsque la Société de colonisation agricole au Mayumbe (SCAM) commença à s'intéresser à l'élevage, elle comprit rapidement qu'elle n'obtiendrait jamais les pacages nécessaires et imagina de placer son bétail chez l'indigène, le métayer s'engageant à le traiter en bon père de famille recevait la moitié du croît. En 1938, 239 têtes avaient été placées en métayage; le nombre augmenta rapidement les années suivantes.

La politique d'élevage au Ruanda-Urundi

Dans les Territoires sous tutelle, l'élevage est un phénomène politique autant qu'économique.

Une partie du bétail est autochtone, le reste a été amené par les Watutsi, qui ont imposé leurs coutumes au pays. Les quatre types originels : bétail à longues cornes, à petites cornes, sans corne et zébu, se sont croisés de façon désordonnée et présentent une gamme étendue de types intermédiaires. Le bétail *Inyambo* appartient aux Bami et relève de coutumes spéciales. Le bétail *Inkuku* est dévolu par les chefs et les communs.

Le rôle du bétail dans la société est prépondérant, car il constitue la seule richesse véritable; le Mututsi ne pourrait vivre sans lui, le Muhutu considère sa possession comme une consécration. Signe et étalon de richesse, le bétail vaut par son nombre plus que par sa qualité. Les avantages coutumiers qu'il assure sont beaucoup plus intéressants que les bénéfices matériels que le possesseur retirerait d'une exploitation zootechniquement rationnelle de ses troupeaux.

Si l'on ajoute à ces caractéristiques, la surpopulation du pays, son relief accidenté et son éloignement des grands centres de consommation, on constatera que le Service vétérinaire s'est trouvé devant une tâche écrasante.

Son activité s'exerça dans quatre directions : lutte contre la peste bovine et les autres épizooties, constitution de troupeaux de choix chez les propriétaires les plus importants, sélection, castration des mâles en surnombre.

En 1924, le Service vétérinaire créa la Station d'élevage de *Dendezi* (Territoire de Shangugu). En 1936, l'INÉAC ouvrit le Centre d'élevage de Nyamihaga (Territoire de Nyanza).

La sériciculture

Après quelques projets avortés, tel celui de l' « African Silk Corporation » ou celui des quatre sociétés qui s'intéressèrent à la soie d'anaphe en 1930, des essais sur *Bombyx mori* débutèrent au Mont Hawa. Ils firent l'objet d'une première étude qui parut en décembre 1936 au *Bulletin Agricole*. La sériciculture fut introduite dans le milieu indigène. En 1939, 120 ha de mûriers avaient été établis par 673 planteurs.

La colonisation

Une aide économique et financière avait été accordée — nous l'avons vu — aux quelque 420 colons agricoles du Congo belge et du Ruanda-Urundi, durement touchés par la crise. Sur le plan technique, un effort parallèle fut accompli : par l'acclimatation à Eala, à Kisantu et dans les Stations de l'INÉAC de nouvelles espèces et variétés de plantes; par les réalisations expérimentales de la Régie et de l'INÉAC et par l'activité des Services de phyto-pathologie, d'entomologie, d'agrorologie de cet Institut; par l'action des agronomes et des vétérinaires de la Colonie et par les publications techniques.

En 1937, le nombre *total* des colons s'élevait à 1.957. Cette même année, furent prises plusieurs mesures législatives pour favoriser l'installation de jeunes Belges dans la Colonie. Le *décret du 22 janvier 1937* créa un Office de colonisation, ayant pour mission d'étudier les possibilités de colonisation au Congo belge et au Ruanda-Urundi du point de vue agricole, industriel ou commercial, de renseigner les candidats-colons sur les possibilités actuelles et sur les conditions de vie et de travail en Afrique, d'examiner les possibilités éventuelles d'une intervention financière de la Colonie, etc. L'*arrêté royal du 24 août 1937* (modifié en 1939) précisa les conditions d'octroi d'avances pour voyages, transports d'animaux reproducteurs, achat d'outillage, de plants, de graines, de matériel, ainsi que de prêts pour le développement des exploitations. Le *Fonds d'immigration et de colonisation* fut ainsi créé. De plus, les jeunes colons furent autorisés à faire un stage dans un établissement officiel ou agréé.

Signalons enfin l'engagement par la Colonie de *candidats-colons stagiaires*, qui travaillaient comme agents temporaires pendant quelques années, préparaient leur installation, constituaient un capital de départ et pouvaient ainsi démarrer dans de bonnes conditions. L'essai ne fut qu'un demi-succès; beaucoup de stagiaires prirent goût au travail salarié et cherchèrent un engagement à l'issue de leur stage, soit dans l'Administration, soit dans le secteur privé.

Les entreprises de capitaux

Sous l'effet de la crise et grâce au progrès de la technique agricole, la gestion et la productivité des plantations s'améliorèrent considérablement.

Les tableaux IX et X permettent de se rendre compte des progrès accomplis. A signaler particulièrement l'extension de la Compagnie sucrière congolaise (3.160 ha de cannes et 9.715 tonnes de sucre en 1936), les plantations de bananes de table, l'extension de l'élaeis et du caféier, notamment dans les Provinces de Coquilhatville et de Stanleyville.

TABLEAU IX

*Superficie des plantations des entreprises européennes et des colons
au Congo belge et au Ruanda-Urundi, en hectares*

		1930	1935	1938
Elaeis :	en rapport	6.000	17.400	28.400
	jeune	19.000	20.100	23.400
Caféier :	en rapport	13.500	22.600	35.500
	jeune	16.700	20.700	11.200
Caféier Arabica : en rapport		—	9.900	17.100
Cacaoyer :	en rapport	5.000	4.100	4.898
	jeune	1.000	1.300	1.185
Hévéa :	en rapport	5.100	3.600	5.242
	jeune	2.600	1.650	2.255
Quinquina		—	—	± 200
Pyrèthre		—	—	99
Aleurites		—	—	—
Théiers :	en rapport	—	—	—
	jeunes	—	82	70
Canne à sucre		1.103	2.320	2.500

TABLEAU X

*Production des entreprises européennes et des colons
au Congo belge et au Ruanda-Urundi, en tonnes*

		1930	1935	1938
Huile de palme :	de plantation	50.000	± 12.000	18.000
	industrielle		± 42.000	55.900
Palmistes :	de plantation	—	± 5.800	8.500
	industrielles	—	± 23.700	32.300
Café Robusta	5.000	12.200	17.004	
Café Arabica		2.500	408	
Cacao		1.042	1.239	1.244
Caoutchouc		359	582	1.014
Quinquina		—	—	—
Pyrèthre		—	—	—
Aleurites		—	—	—
Thé		—	—	—
Sucre		1.086	8.475	14.382

TABLEAU XI

*Évolution, de 1930 à 1939, des exportations agricoles
du Congo belge et du Ruanda-Urundi, en tonnes*

	1930 ^(a)	1935 ^(a)	1939
Arachides	87	2.118	5.935
Bois : grumes	9.452	25.820	37.859
scié	3.880	11.372	12.143
Cacao	1.537	1.261	1.157
Café vert Robusta : plantation	1.537	13.780	16.583
indigène			201
Café vert Arabica : plantation			3.005
indigène			4.652
Caoutchouc : hévéa	470	496	1.047
sauvage	40	320	80
Copal	16.679	16.868	11.110
Coton : fibres	9.776	23.516	36.582
linters	—	—	575
Urena et Punga	—	451	1.290
Sisal	—	110	113
Raphia	41	48	144
Millet et Sorgho	—	—	18
Sésame	775	226	870
Ricin	—	—	2
Haricots	32	446	± 2.000
Huile d'arachide	—	—	98
Huile de coton	—	—	928
Huile de palme : de plantation	36.989	56.788	16.336
industrielle			53.732
indigène			2.427
Huile de palmistes	—	—	142
Palmistes : de plantation	66.356	64.996	84.872
industrielles			
indigènes			
Maïs : grain	14	1.817	19.841
Manioc : en cossettes	—	—	1.708
en farine	—	—	
Riz : toutes catégories	426	1.492	1.512
Tourteaux : d'arachide	—	3	—
de coton	—		2.944
de palmistes	—		9
Bananes de table (régimes)	—	—	2.354
Tabac brut	—	0,5	98
Poivre (grains)	0,7	45	7
Thé	0,5	0,4	0,2
Sucre	515	7.951	12.417
Huiles essentielles	—	—	2

^(a) Source : « Agriculture congolaise », publication du Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (1954)

Les Parcs nationaux

Nous en parlerons dans un chapitre spécial. La décennie 1930-1939 vit la création de l'Institut des Parcs nationaux (décret du 26 novembre 1934) et l'ouverture des Parcs de la Kagera (1934), de la Garamba (1938) et de l'Upemba (1939).

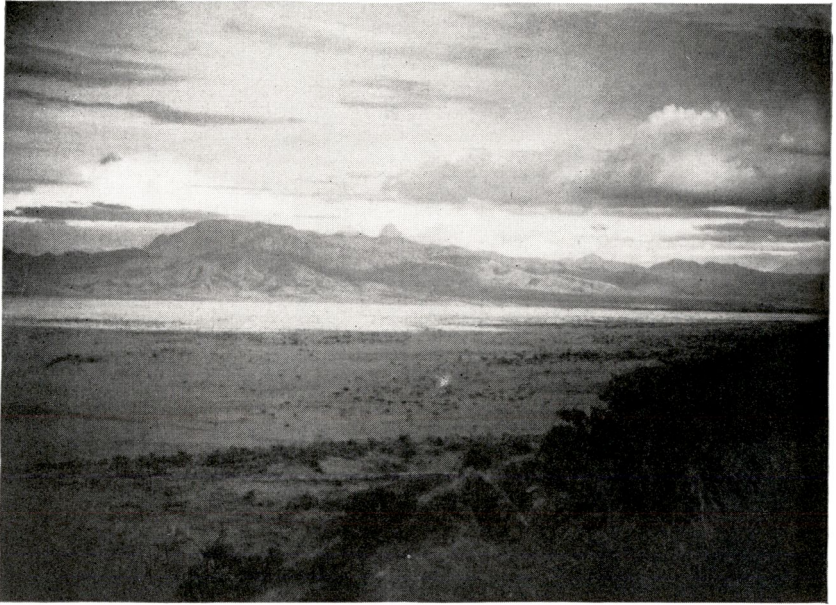


Photo FÉLIX - Congopresse

*Vue générale de la plaine de la Ruindi, au Parc national Albert ;
dans le fond, les monts Virunga*



Photo DEHEYN

*Le bain des éléphants
à la Station de la chasse de l'Epulu (Province orientale)*

Conclusions pour la décennie 1930-1939

A la veille de la deuxième guerre mondiale, le Service de l'agriculture de la Colonie comptait 186 agents et 30 assistants agricoles. Trois écoles moyennes d'agriculture (sans compter le Groupe scolaire d'Astrida), une école professionnelle agricole, deux fermes-écoles, seize centres pratiques d'agriculture étaient en activité. Une législation déjà très complète embrassait tous les domaines de l'activité rurale. L'INÉAC développait son action scientifique et devenait une des grandes institutions agronomiques tropicales. L'agriculture congolaise était prête à affronter l'épreuve de la guerre et les difficultés de l'après-guerre, où elle aurait à suivre le rythme accéléré du développement industriel et urbain et à s'adapter à l'éveil progressif de la volonté de progrès, de l'initiative et de l'esprit politique dans le milieu rural.



La deuxième guerre mondiale (1940-1945)

Nous consacrerons l'essentiel de ce chapitre à l'effort de guerre que dut fournir le Congo belge après le désastre de 1940 et, plus particulièrement après l'offensive japonaise de 1942.

Durant cette période, le Service de l'agriculture était dirigé par l'Inspecteur général Jean HENRARD, assisté de MM. BRICHET, BECQUET, COUTEAUX et BROUWERS, Ingénieurs agronomes ou forestier.

L'effort de guerre

Peu après l'occupation de la Belgique, une série de dispositions législatives donnèrent au Ministre des Colonies et au Gouverneur général les pouvoirs nécessaires. L'occupation de l'Europe entraîna l'arrêt brusque des débouchés et des approvisionnements du Congo. Pendant plusieurs mois, la production dut être stockée; les banques avancèrent de l'argent aux planteurs de caféiers, tandis que l'État dut acheter le café indigène du Ruanda-Urundi. Le pays se trouva dans une situation difficile; il lui fallait, tout à la fois, pallier l'absence de relève, aider matériellement les Alliés et mettre la Force publique sur pied de guerre, ce qui priva les cadres civils européens de 25 % de leurs effectifs.

Le 24 juin 1940, le Gouverneur général P. RYCKMANS disait, à la radio :

« Les bouleversements survenus ces derniers jours dans la situation militaire et diplomatique n'ont rien changé à notre devoir : contribuer de notre mieux à gagner la guerre pour la libération de la patrie.

» Le Congo belge est, dans cette guerre, l'actif le plus important de la Belgique. Il est tout entier au service de l'alliance et, par elle, au service de la patrie. S'il faut des hommes, il donnera des hommes, s'il faut du travail, il donnera du travail... »

En septembre 1940, une mission économique britannique, sous la conduite de Lord HAILEY, visita le Congo afin de déterminer ce qui, dans la production locale, pouvait servir la cause alliée. Par la suite, des relations commerciales régulières s'établirent également avec les États-Unis pour le café, l'huile de palme, les fibres et le copal, ainsi qu'avec l'Afrique du Sud pour l'huile de palme et le bois.

Jusqu'au début de 1942, la contribution militaire et la production minière furent les éléments principaux de la participation du Congo belge à l'effort de guerre allié. L'invasion du Sud-Est asiatique par les Japonais changea fondamentalement les données du problème, car les Alliés étaient privés d'une bonne partie de leurs approvisionnements en étain et en huile de palme et de la quasi-totalité de leur caoutchouc. La production agricole du Congo devint un facteur essentiel de la stratégie occidentale.

Le 10 mars 1942, Pierre RYCKMANS s'adressa aux habitants du Congo belge dans un discours mémorable : « ... Une écrasante responsabilité vient d'être jetée sur nos épaules... Nos revers d'Extrême-Orient modifient du tout au tout la position de l'Afrique dans l'alliance et dans le monde... L'équilibre des ressources, rompu au profit de l'ennemi par la poussée japonaise, on compte sur nous pour la rétablir. »

Une nouvelle revision des effectifs civils fut effectuée. Les femmes européennes furent engagées pour remplacer les hommes mobilisés. La production minière fut coordonnée et dirigée. Le contrôle des prix et des approvisionnements fut institué. Enfin, l'*ordonnance 68/A.I.M.O. du 10 mars 1942* imposa, pendant 60 jours par an, la culture ou la cueillette des produits agricoles reconnus comme nécessaires à l'effort de guerre. Ces produits furent énumérés par les ordonnances du 22 mars et du 3 avril 1942 : vivres, coton, fibres, riz, arachides, maïs, froment, pommes de terre, légumes, mûriers, fruits de palme, caoutchouc sauvage, palmistes, copal, raphia, bois de chauffage pour les transporteurs publics.

L'effort de tous, Africains comme Européens, fut pénible et parfois meurtrier. Pour le *caoutchouc*, il fallut vaincre la crainte et effacer les mauvais souvenirs de la population, retrouver les peuplements de lianes, reconstituer des techniques oubliées et les améliorer (le produit fut fourni en sheets de qualité convenable), organiser la récolte, la préparation, le séchage, l'achat et l'emballage. La production atteignit 2.000 tonnes en 1942, 9.861 tonnes en 1943 et 9.263 tonnes en 1944.

Un effort parallèle fut fait pour l'hévéa en plantations denses, qu'on espérait pouvoir saigner hâtivement. La méthode ne donna pas les résultats espérés, mais, à la fin de la guerre, *les indigènes disposaient de 28.143 ha d'hévéa contre 2.099 en 1941.*

La production du coton se maintint à un niveau élevé (moyenne annuelle de 125.000 tonnes), malgré une diminution du nombre de planteurs de 905.000 à 775.000. La production de fibres augmenta dans de notables proportions.

Grâce au dur labeur des Africains, aux efforts des agents des cadres administratifs, des agents de société, des temporaires remplaçant les mobilisés, des propagandistes agricoles volontaires, la Colonie put remplir ses engagements vis-à-vis des Alliés, tout en continuant son propre développement. Trop modestes, la plupart des Congolais, noirs et blancs, ont atténué l'ampleur et le mérite de ce qu'ils ont



Caféier Robusta à l'École professionnelle agricole d'Angodia (Uele)



Caféier Arabica à Lubale près de Rutshuru, au Kivu

accompli pendant les années de guerre. Il est juste, à dix-sept ans de distance, de rappeler leurs mérites, car beaucoup y ont laissé leur santé et leur vie.

Le développement agricole du Congo belge

Si certaines activités furent mises en veilleuse ou sacrifiées à l'effort de guerre, notamment les plantations de caféiers et les reboisements, d'autres secteurs continuèrent à se développer.

Les *cultures vivrières* permirent de ravitailler convenablement une main-d'œuvre plus nombreuse, 544.000 au 31 décembre 1939, 691.000 au 31 décembre 1944. Les plantations de *palmiers élaeis* s'étendirent considérablement : plantations indigènes, 18.524 ha en 1939 — 38.015 ha en 1944; plantations européennes, 56.586 ha en 1939 — 84.035 ha en 1944. La *sériciculture* occupa 1.208 familles en 1944 contre 673, en 1939. Par contre, la production de pommes de terre au Kivu diminua fortement, par suite d'une attaque de *Phytophthora*. L'extension de cette culture dans le Territoire de Thysville permit d'assurer l'approvisionnement de l'Ouest du pays.

Dans le domaine de l'*enseignement agricole*, signalons que les trois écoles moyennes d'agriculture comptaient 318 élèves en 1944, que trois nouvelles écoles professionnelles agricoles furent ouvertes et que les fermes-écoles se multiplièrent, surtout dans la Province de Léopoldville.

Enfin, malgré la mobilisation de 15 Européens sur 90, l'INÉAC put développer celles de ses activités qui pouvaient concourir à l'effort de guerre. Signalons, parmi les réalisations de l'Institut entre 1940 et 1945 : la confirmation des bases de sélection du palmier élaeis; la distribution de plants sélectionnés, de près de 12 millions de graines d'hévéa, de bois de greffe, de brins greffés; des recherches sur le pyrèthre, le quinquina et les cultures maraîchères dans l'Est; de nombreuses expériences sur la saignée intensive de l'hévéa; l'introduction du coton « Stoneville » dans la zone Nord.

Enfin, les conditions spéciales de la guerre favorisèrent l'exportation du café du Congo belge et du Ruanda-Urundi et permirent d'éprouver la valeur pratique des méthodes de conditionnement des produits comme le pyrèthre, les cafés Robusta et Arabica. G. SLADDEN fut l'animateur de l'Office du café Robusta à Léopoldville et de l'Office du café Arabica à Costermansville (Bukavu).

L'agriculture au Ruanda-Urundi

La contribution du Ruanda-Urundi à l'effort de guerre consista surtout en viande de boucherie. Près de 100.000 têtes par an furent abattues pour les besoins de la main-d'œuvre et de l'armée, réduisant le cheptel bovin de 989.000 têtes en 1940 à 901.000 têtes en 1944.

Les territoires sous mandat fournirent aussi du coton et du pyrèthre. Les programmes de reboisement et les plantations de caféiers Arabica furent mis en veilleuse.

L'événement marquant des années de guerre fut la disette de 1943-1944 au Ruanda, provoquée par la conjonction de facteurs climatiques très défavorables, et d'attaques de rouille, de *Phytophthora* et de chenilles. La situation fut particulièrement grave de fin 1943 à juin 1944.

L'Administration prit des mesures énergiques qui permirent de triompher de la pénurie bien plus rapidement que par le passé et de réduire au minimum les pertes en vies humaines. Elle créa un service de ravitaillement et bloqua les exportations de vivres; près de 12.000 tonnes d'aliments secs furent achetés au Congo et transportés par les camions de la Force publique; des distributions de lait et de viande fraîche furent organisées; des greniers collectifs furent construits; enfin, des distributions de semences et d'outillage agricole favorisèrent l'extension des cultures.

Entre autres conséquences, la disette fit accélérer le programme de drainage des marais, 68.500 ha étaient récupérés pour l'agriculture à la fin de 1944. La lutte anti-érosive s'étendit dans de nombreuses régions; la culture du manioc et du maïs fit de rapides progrès.

★
★ ★

La deuxième guerre mondiale a marqué un tournant décisif dans l'évolution du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Coupés de la métropole, nos territoires d'Afrique apprirent à gérer eux-mêmes leurs intérêts et à prendre de grandes responsabilités. L'industrialisation et le développement économique provoqués par la guerre accélérèrent la prolétarianisation de la population masculine, amenèrent la quasi-totalité du milieu rural à l'économie de marché et amorcèrent une évolution économique, psychologique et bientôt politique qui est à l'origine des événements actuels.

TABLEAU XII
Évolution de l'économie agricole congolaise pendant la guerre

	1939	1945
Nombre de salariés	543.957	691.067
Nombre d'Européens	25.209	36.080
Recettes (en milliers de francs)	735.068 ^(a)	1.999.566 ^(a)
Dépenses (en milliers de francs)	725.928 ^(a)	1.981.076 ^(a)
Valeur des importations (commerce spécial seulement)	932.390 ^(a)	1.957.647 ^(a)
Valeur des exportations (commerce spécial seulement)	1.701.623 ^(a)	4.782.470 ^(a)

^(a) La comparaison en *valeur* est faussée par la dévaluation de 1940 et l'inflation due à la guerre.



Photo DEHEYN

Culture en terrasses à Kimbumba près de Goma



Photo GOEDERT

Vue d'un établissement maraîcher à Nyangezi, au Kivu

TABLEAU XIII
Évolution des exportations agricoles de 1939 à 1945, en tonnes

	1939	1945
Arachides	5.935	379
Bois : grumes	} 50.001	4.386
scié		27.255
Cacao	1.157	1.971
Café vert Robusta : de plantation	16.583	20.909
indigène	201	136
Café vert Arabica : de plantation	3.005	4.445
indigène	4.652	6.340
Caoutchouc : hévéa	1.047	2.397
sauvage	80	5.592
Copal	11.110	13.810
Coton : fibres	36.582	38.350
linters	575	1.323
Urena et Punga	1.290	7.019
Sisal	113	51
Raphia	144	58
Millet et Sorgho	18	1.943
Sésame	870	357
Ricin	2	902
Haricots	± 2.000	953
Huile d'arachide	98	191
Huile de coton	928	388
Huile de palme : de plantation	16.336	30.700
industrielle	53.732	47.122
indigène	2.427	120
Huile de palmistes	142	7.786
Palmistes : de plantation	} 84.872	43.498
industrielles		
indigènes		
Maïs (graines)	19.841	4.827
Manioc : en cossettes	} 1.708	—
en farine		4.116
Pyrèthre	—	} 1.714
Derris	—	
Écorce de quinquina	—	397
Riz : toutes catégories	1.512	9.270
Tourteaux : de coton	2.944	7.154
de palmistes	9	11.729
Banane de table (régimes)	2.354	1.151
Tabac brut	98	4
Poivre (grains)	7	28
Thé	0,2	—
Sucre	12.417	5.368
Huiles essentielles	—	13

L'après-guerre (1945-1958)

SYNTHÈSE

Quatre facteurs principaux ont influencé le développement de l'agriculture au Congo belge et au Ruanda-Urundi de 1945 à 1958.

L'expansion considérable de l'économie industrielle, minière et urbaine, ainsi que celle du secteur agricole européen : cette expansion a poussé les Africains à abandonner le milieu coutumier, elle a amélioré rapidement le sort des salariés et, par contrecoup, a augmenté les espérances et les exigences des cultivateurs.

L'évolution technique et économique du monde a renforcé la concurrence entre les pays producteurs et exigé des rendements de plus en plus élevés, une productivité de plus en plus grande et une qualité impeccable des produits. Il en est résulté une rationalisation des entreprises d'économie européenne et une amélioration progressive de l'agriculture autochtone menant à son intensification.

L'évolution psychologique de l'Africain : sous l'influence de la guerre, de l'exemple d'autres colonies, de l'instruction, du progrès économique, les Congolais abandonnèrent peu à peu leur attitude de soumission passive et revendiquèrent des responsabilités de plus en plus étendues, la participation aux décisions qui les concernaient et, finalement, la prise en main de leur propre développement. L'importance de la persuasion et de la démonstration s'accrut aux dépens de l'imposition; l'Européen amorça une évolution qui devait faire de lui un conseiller, suggérant des mesures propres à assurer le progrès agricole. Enfin, à partir de 1956, les problèmes de politique générale commencèrent à intéresser les populations; toutefois, leur influence jusqu'à fin 1958 resta relativement faible dans la plupart des régions du Congo belge. Le Bas-Congo et, dans une certaine mesure, le Kasai, firent exception.

Le Plan décennal : élaboré en 1948-1949 avait un caractère économique et social, il visait avant tout à la mise en place d'une infrastructure suffisante. Dans le domaine de l'agriculture, il entraîna un accroissement rapide des cadres techniques, un renforcement de l'action de l'INÉAC et d'importants investissements publics et privés. C'est ainsi que, pour le programme agricole, les crédits de paiement aux budgets extraordinaires de 1950 à 1958 atteignirent 2.413 millions de francs pour le Congo belge et 682 millions pour le Ruanda-Urundi.

Ces quatre facteurs se sont combinés pour orienter l'évolution de l'agriculture congolaise, qui peut être synthétisée en trois points :

- (1) *l'effort scientifique*, c'est-à-dire l'épanouissement de l'INÉAC;
- (2) l'action du secteur public : le développement de différentes formes de paysannat indigène; le développement d'une classe moyenne de planteurs, d'éleveurs et de petits industriels autochtones; l'adaptation de la législation à l'évolution psychologique de la population : le nouveau décret cotonnier et le décret de 1957 sur les circonscriptions indigènes; l'adaptation de la législation à l'évolution technique et économique : le décret forestier et le décret sur la conservation des sols; l'adaptation de l'Administration et des parastataux aux conditions nouvelles : l'extension du Service de l'agronomie et l'organisation de missions ou groupes semi-autonomes à objectifs déterminés (Mission anti-érosive, Groupe d'économie rurale); le développement de l'enseignement agricole jusqu'au niveau universitaire; le développement du Service forestier, de la pisciculture et de la pêche, le développement du Service vétérinaire et l'introduction du bétail dans le milieu indigène de basse altitude; l'importance accrue du génie rural; la réorganisation des Offices des produits agricoles et la création des Bureaux d'études techniques; l'aide à la colonisation belge;
- (3) les réalisations du secteur privé.

L'EFFORT SCIENTIFIQUE

L'INÉAC

Grâce à la compétence de ses dirigeants, au dévouement et à la valeur de son personnel, à la collaboration de l'Administration et aux crédits du Plan décennal, l'INÉAC a connu, pendant les treize dernières années, un développement impressionnant qui en ont fait une des premières organisations de science agronomique dans le monde.

Le Général TILKENS fut remplacé en 1946 à la présidence de la Commission administrative par le Ministre GODDING (1946-1953). Cette haute fonction est assumée actuellement par S.A.R. le Prince Albert de Belgique. La Direction générale d'Europe fut assurée successivement par CLAESSENS (jusqu'en 1940), VAN DEN ABEELE (1946-1947) et JURION (depuis 1947); J. LEBRUN resta Secrétaire général. JURION, BECQUET, LECOMTE, HENRY et BRYNAERT se succédèrent à la tête de la Direction générale en Afrique. Le départ d'Afrique et le décès prématuré de J. LOUIS furent une lourde perte pour l'INÉAC et la science belge.



Assortiment de légumes produits par un colon



*Champ de choux-fleurs Alpha
chez un colon près de Bukavu (Kivu)*

Au 31 octobre 1959, l'Institut comprenait une Direction générale et un Centre de recherches à Yangambi et 9 secteurs couvrant l'entièreté du Congo belge et du Ruanda-Urundi :

Secteur du Bas-Congo (Siège à Léopoldville) :

Station de recherches agronomiques de Mvuazi;
 Station d'essais de Gimbi;
 Station d'essais de Kondo;
 Station forestière du Mayumbe (Luki);
 Station expérimentale de Kiyaka.

Secteur du Congo central (Siège à Yangambi) :

Plantation expérimentale de Yangambi;
 Plantation expérimentale de Gazi;
 Plantation expérimentale de Bongabo;
 Plantation expérimentale de Mukumari;
 Centre d'élaiculture de Binga;
 Centre d'élaiculture de Bokondji;
 Centre d'élaiculture de Bembelota;
 Centre expérimental de Bumba;
 Jardin d'essais à Eala.

Secteur du Nord (Siège à Bambesa) :

Station de recherches agronomiques de Bambesa —
 Paysannat des Babua;
 Station expérimentale de Boketa;
 Centre expérimental de Magombo (Niangara);
 Centre de caféiculture de l'Uele;
 Centre expérimental de Kutubongo (Nord-Ubangi).

Secteur du Sud (Siège à Gandajika) :

Station expérimentale de Gandajika —
 Paysannat de Gandajika et des Bena-Sona;
 Station d'essais de Lubarika;
 Centre expérimental de Kibangula;
 Centre expérimental de Bena-Longo.

Secteur du Katanga (Siège à Keyberg) :

Station expérimentale de Keyberg —
 Ferme Hubert DROOGMANS;
 Station d'essais de Kaniama;
 Centre de planning agricole de la Lufira;
 Station piscicole et forestière de la Kipopo —
 Arborétum de l'Étoile.

Secteur du Kivu (Siège à Mulungu) :

Station de recherches agronomiques de Mulungu-Tshibinda;
 Centre expérimental du Kivu-Nord;
 Plantation expérimentale en région de Walikale.

Secteur de l'Ituri (Siège à Nioka) :

Station de recherches agronomiques de Nioka ;
 Laboratoire vétérinaire de Gabu ;
 Station expérimentale du Mont Hawa.

Secteur du Ruanda-Urundi (Siège à Usumbura) :

Station de recherches agronomiques de Rubona —
 Ferme de Nyamyaga ;
 Station d'essais de Kisozi ;
 Centre zootechnique de la Luvironza ;
 Centre de planing agricole du Mosso (Musasa) ;
 Centre expérimental de Rwerere ;
 Centre de planing agricole du Bugesera.

Signalons à *Yangambi* le développement et la multiplication des Divisions s'occupant des grandes cultures, de la sylviculture, de l'élevage, de la pisciculture et surtout l'essor remarquable des Divisions à caractère plus particulièrement scientifique, attachées à l'étude du milieu, des facteurs de croissance et de production : botanique, génétique, physiologie végétale, phytopathologie, entomologie agricole, agrologie et chimie agricole, climatologie, génie rural, biométrie. La Division d'économie et de sociologie agricole vient d'être créée. *Yangambi* est aussi le Centre du Service pédologique interafricain, émanation de la Commission de coopération technique en Afrique au Sud du Sahara (C.C.T.A.) dont la gestion est confiée à l'INÉAC.

A côté de *Yangambi*, les Stations de *Bambesa*, *Nioka*, *Mulungu*, *Rubona*, *Keyberg*, *Gandajika* et *Mvuazi*, les stations et les centres d'essais expérimentaux, les stations d'essais étudient systématiquement les problèmes agricoles et zootechniques de leur hinterland. Des missions pédo-botaniques ont parcouru et étudié la plupart des régions intéressantes du pays, ouvrant la voie aux équipes de prospection des paysannats.

L'INÉAC a aussi été l'âme des paysannats de formule classique, dont les premiers sont nés autour de *Yangambi*, *Gandajika* et *Bambesa*, grâce aux efforts des HENRY, LECOMTE, NOYEN, SOYER, et autres. Il a largement contribué à la mise au point de méthodes de culture intensive par ses études sur la nutrition des plantes, ses essais sur les engrais, les rotations et les jachères à graminées. Une liaison systématique et rationnelle a été établie avec l'Administration grâce aux réunions annuelles, aux réunions régionales, aux comités de contact, aux visites fréquentes des agents du Service de l'agriculture dans les stations de l'Institut. Un effort a également été fait, ces dernières années, pour amener les spécialistes hors de leurs stations en leur faisant connaître le milieu indigène. Les contacts avec les réalités prosaïques et parfois décevantes de l'agriculture africaine corrigent ainsi ce que le travail expérimental peut avoir de théorique et de non transposable. L'action en milieu autochtone et la diffusion du matériel de plantation et des méthodes se sont effectuées par l'intermédiaire de sous-stations



Photo CORNELIS - Inforcongo
Le Jardin botanique d'Eala

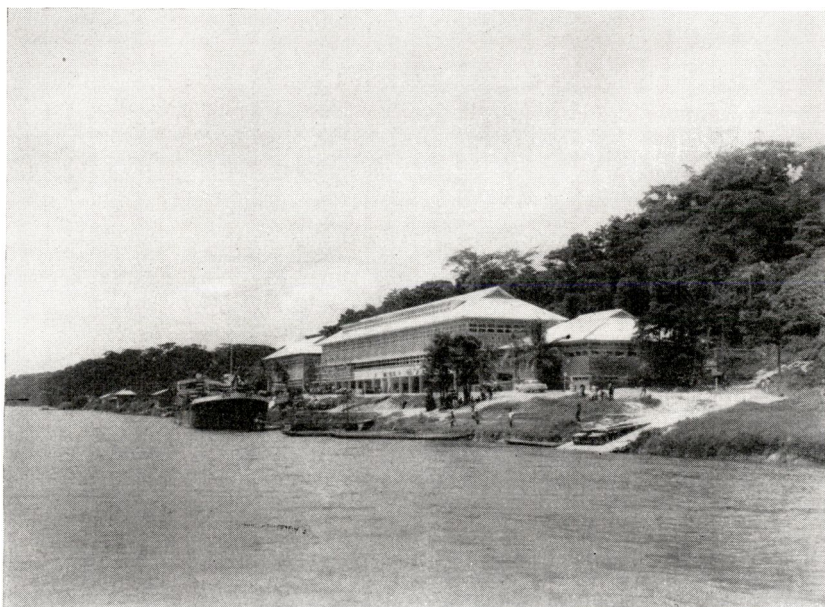


Photo C. LAMOTE - Congopresse
*Sur le fleuve Congo, le Beach du Centre de recherches de l'INÉAC
à Yangambi; vue des ateliers et des magasins*

d'essais locaux, de stations d'adaptation locale et de centres d'essais locaux.

L'INÉAC a diffusé tant dans les milieux autochtones que dans les entreprises privées du matériel sélectionné de haute productivité, tout en conseillant les méthodes culturales les plus adéquates. Certaines sociétés de plantation collaborent étroitement au travail de l'INÉAC, tant sur le plan de la sélection que sur la mise au point de pratiques de culture.

Par ailleurs, l'INÉAC a contribué au prestige du Congo belge par la réputation de ses spécialistes, la participation active aux conférences internationales et aux travaux de la C.C.T.A., ainsi que par l'accueil fait aux spécialistes étrangers.

Par son action polyvalente et rationnellement organisée, l'Institut national pour la recherche agronomique au Congo belge a obtenu des résultats considérables et reste un des atouts principaux du pays à l'aube d'une nouvelle époque de son histoire.

L'ACTION DU SECTEUR PUBLIC

Les effectifs du Service de l'agriculture augmentèrent fortement de 1945 à 1958 tout en restant généralement en dessous des besoins réels. La technicité croissante des réalisations exigea une certaine spécialisation des agents et élargit le rôle des ingénieurs agronomes et des médecins vétérinaires dans l'élaboration et la direction des travaux.

Se dépensant sans compter dans des conditions toujours dures et souvent ingrates, les ingénieurs agronomes et forestiers, les médecins vétérinaires, les agronomes, les agronomes-adjoints, les auxiliaires et les agents vétérinaires, les assistants agricoles et les assistants vétérinaires ont accompli une tâche gigantesque dont les résultats commencent seulement à se faire sentir et qui permettra l'accession du cultivateur africain à la productivité et à l'efficiency de l'agriculteur moderne.

Le Service de l'agronomie

Le paysannat

L'imposition de cultures éducatives et l'action de propagandistes itinérants sur le cultivateur *in situ* avaient contribué au développement général et avaient habitué les producteurs à un effort plus régulier et plus soigneux; toutefois, les méthodes coutumières n'évoluaient guère et l'augmentation de la production se payait cher en érosion, en déboisement et en stérilisation de sols. La basse productivité du cultivateur coutumier, la dispersion de ses cultures, son inertie et sa méfiance devant des innovations trop hardies, freinaient ou stoppaient les progrès qualitatifs de l'agriculture indigène.

Il apparaissait donc indispensable de compléter la propagande généralisée par une action en profondeur, amenant le paysan à modifier ses méthodes, à grouper ses cultures selon un ordre rationnel, à utiliser plus efficacement son terrain. L'action individuelle sur la cellule familiale de base eut été sans doute particulièrement efficace, mais elle demandait des moyens qui dépassaient les possibilités administratives et budgétaires du pays et exigeait des délais beaucoup trop longs. Il fallut donc choisir une solution de compromis et s'adresser aux collectivités naturelles coutumières ou géographiques : clans, villages, groupes de villages, groupements. Ce fut le but des *paysannats*.

Le terme « paysannat » a une signification très large et s'applique à tout effort méthodique visant à donner à la société rurale autochtone un cadre favorable à son progrès technique, économique et social. Les couloirs Turumbu sont donc du paysannat au même titre que les blocs du Nord-Sankuru, les lotissements en plaine de Gandajika, les cultures pérennes de Lomela, les cultures irriguées et mécanisées dans la vallée de la Ruzizi ou les centres agricoles du Groupe d'économie rurale du Bas-Congo.

Ce qu'on connaissait, en 1945, de la technique agricole dans les pays tropicaux, ne permettait pas d'appliquer sur grande échelle des méthodes de culture permanente et intensive; plusieurs essais prématurés se soldèrent d'ailleurs par des échecs. De même, on ne pouvait penser à la mécanisation des cultures indigènes, alors que l'industrie des tracteurs agricoles se remettait à peine du bouleversement de la guerre et que le Congo ne possédait pas l'infrastructure commerciale et technique qui est indispensable pour utiliser économiquement et utilement le matériel mécanique.

C'est pourquoi, les premières formules de paysannat s'inspirèrent du système « bantou ». Celui-ci, comme le définit F. JURION (*Bulletin d'Information de l'INÉAC*, 1955) : « repose sur une préparation et des façons du sol réduites au minimum, un cycle cultural de faible durée, l'association de plantes diverses et une période de jachère naturelle variable suivant les régions, mais toujours longue... ».

Les « lotissements » constituèrent une rationalisation du système, un compromis entre la technique agronomique, la capacité de régénération naturelle du sol et l'état d'évolution de la population.

La description générale de cette formule de départ a été excellemment faite par P. STANER (*Les paysannats indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, Bulletin Agricole, 1955) : « Des étendues suffisamment fertiles sont préalablement prospectées et étudiées au point de vue foncier et politique; elles sont ensuite loties en bandes parallèles où les cultivateurs sont installés côte à côte. Après avoir cultivé la première année, ils continuent leurs défrichements et leurs cultures en rotation adéquate. La première sole est laissée en jachère après le premier cycle cultural, la seconde sole est laissée en jachère l'année suivante, et ainsi de suite jusqu'à ce que, après une vingtaine d'années, l'indigène revenant à son point de départ puisse retrouver sa première

sole entièrement régénérée par une jachère prolongée. Ce système connaît quelques variantes suivant les régions et le degré d'évolution des indigènes.

» La répartition des lotissements peut être individuelle et définitivement déterminée, ou bien elle peut être familiale ou clanique et exiger chaque année l'attribution d'une part à chaque individu du groupement.

» Quoi qu'il en soit, il n'y a pas appropriation définitive de la terre au bénéfice de l'occupant. Seul un usufruit, indéfini dans le temps, dans le cas des lotissements individuels, mais défini dans l'espace, est conféré à l'occupant. Ainsi est respecté le principe coutumier de l'indivision de la terre. Comme la dispersion et le semi-nomadisme des populations constituaient l'obstacle fondamental au développement harmonieux de l'agriculture, la formule de lotissement présente l'énorme avantage de stabiliser les populations rurales, tout en respectant la technique agricole ancestrale; elle permet également de mettre ces populations à même d'user de moyens améliorés pour augmenter leur productivité, en ménageant le potentiel de production. »

L'intervention des Services de l'Administration ne se limita pas à regrouper les soles et à faire respecter les rotations et le calendrier des travaux. En effet, la concentration des champs augmentait le danger d'épiphyties et d'attaques parasitaires et un travail considérable dut être accompli pour protéger les cultures. De plus, les réalisations techniques durent être complétées par un effort économique et social : transformation des produits, transports, organisation de l'achat et de la vente, création de coopératives, établissement de centres sociaux formant la jeunesse et augmentant l'attrait de la vie rurale, etc. La création et la gestion d'un paysannat devinrent ainsi une vaste entreprise de développement communautaire, faisant appel à de nombreuses disciplines et entraînant une évolution profonde du mode de vie des participants.

Les formules de paysannats sont très nombreuses et nous ne pourrions énumérer ici que les principales.

Paysannats à dominance de cultures annuelles

En forêt

Système Turumbu (installé autour de Yangambi depuis 1942) : les cultures se font dans des « couloirs » orientés Est-Ouest et ayant une largeur de 100 mètres. Une bande forestière de même largeur sépare deux bandes cultivées. Le cycle initial était de trois années de culture pour 15 à 20 années de jachère. Depuis, le progrès technique a permis d'obtenir un coefficient d'utilisation plus élevé. Le paysannat n'assure pas une répartition individuelle permanente des terres; celles-ci sont réparties annuellement selon la coutume et, après culture, rentrent dans le domaine commun. La rotation est basée essentiellement sur les cultures vivrières et la multiplication du matériel de

plantation de Yangambi. Un effort de rationalisation très poussé a été fait dans le domaine de la préparation et de la conservation des produits. La mécanisation des défrichements a été méthodiquement étudiée par la Division de mécanique agricole. Des essais de culture permanente mécanisée et de jachères à graminées ont amorcé le passage du paysannat à des méthodes plus intensives. Au 31 décembre 1958, on comptait 1.925 paysans installés sur 17.540 hectares.

Paysannat Babua (premier essai autour de Bambesa en 1943) : ce paysannat pratique le système des couloirs, mais les lotissements sont individuels. La rotation est axée sur la culture du coton et de l'arachide, en y ajoutant les principales cultures vivrières de la région. Des parcelles de cultures pérennes complètent le lotissement; leur importance est variable et dépend des terres dont chaque paysan dispose pour ses cultures annuelles. L'individualisation du système a entraîné l'établissement d'un cadastre extrêmement complet. Le maintien à jour de ce cadastre sera la condition fondamentale du succès de la formule des Babua. Au 31 décembre 1958, 12.356 paysans étaient installés.



Photo H. GOLDSTEIN - Congopresse

Champ de coton au paysannat indigène de Bambesa dans l'Uele

Paysannat de ceinture de Stanleyville : destiné à régulariser l'utilisation du terrain dans les environs de la capitale provinciale et à y faire baisser le coût de la vie. Les lotissements sont individuels. Un effort particulier est consacré à la préparation des produits; une cer-

taine intensification est prévue. Au 31 décembre 1958, 2.198 fermettes étaient occupées.

Lotissement du Nord-Sankuru : la mise en culture se fait par bandes successives et non par couloirs alternatifs.

Lotissements du Maniema : chaque paysan dispose de 20 soles de 50 à 60 ares, s'échelonnant à partir d'un alignement Est-Ouest dont la longueur varie d'après la conformation du terrain.

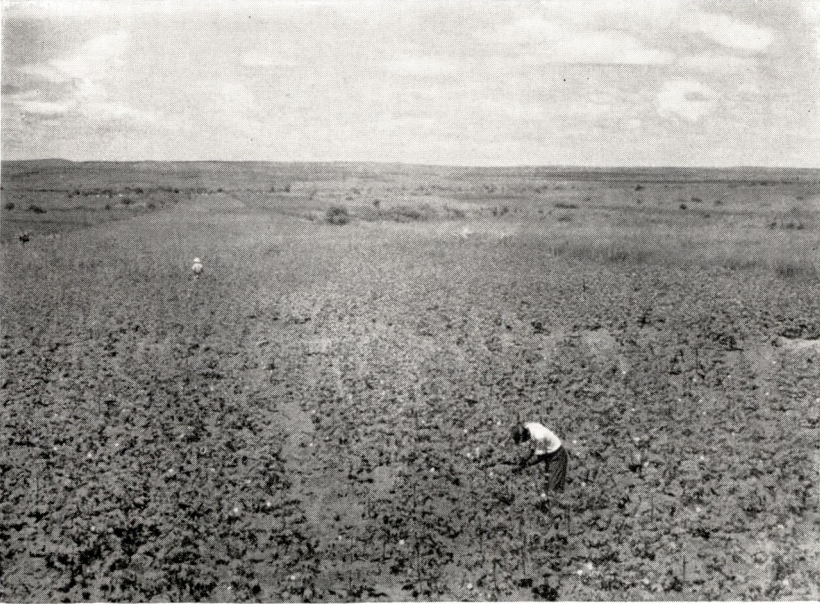


Photo C. LAMOTE - Inforcongo

*Cultures du paysannat indigène de Bena-Piana
dans la Province du Kasai*

En savane de basse altitude

Paysannat de Gandajika : le parcellement est individuel et les lotissements sont alignés sur une base de départ de manière à garder les soles annuelles sur la même ligne dans la mesure du possible. La rotation est basée sur le coton et l'arachide, mais comprend également le manioc, le maïs, les haricots du Kasai, etc. Près de 10.800 paysans étaient installés, fin 1958, dans les Territoires de Gandajika et de Bakwanga. Pour l'ensemble du District de Kabinda, leur nombre atteignait 16.891. La fertilité du sol, le relief régulier et le degré d'évolution des planteurs permirent, dans certaines régions, de dépasser le stade de la culture manuelle extensive. Le travail mécanique et l'engrais se montrèrent payants; de plus, il apparut que la protection des jachères contre le feu permettait de raccourcir la période de repos

sans danger pour les rendements; ceux-ci, au contraire, tendaient à s'améliorer de cycle en cycle. Aussi, l'épandage des engrais et le labour à façon par des tracteurs appartenant à des coopératives ou à l'entreprise privée se généralisèrent rapidement dans les environs de Gandajika. Ce bouleversement technique entraînera inévitablement des répercussions économiques et sociologiques qu'il est encore impossible de prévoir avec précision, mais qui marqueront le début d'une nouvelle phase de l'agriculture congolaise.

L'intensification et les labours à façon ne sont pas d'application générale dans les paysannats de savane; ils exigent des conditions particulièrement favorables et entraînent des investissements importants. En outre, leur introduction est irréversible, ce qui demande d'autant plus de prudence de la part des Autorités.

Ont été labourés, en 1958, en dehors de la Ruzizi et du Groupe d'économie rurale dans la zone de Léopoldville, Maniema : 1.042 ha, Tanganika : 1.811 ha (dont 1.333 à Kongolo), Haut-Lomami : 283 ha, Bakwanga : 1.153 ha, Gandajika : 2.637 ha, Senterly : 432 ha. Les surfaces traitées mécaniquement s'étendent d'année en année et la formule reçoit le meilleur accueil des paysans.

Paysannat de la Ruzizi (Imbo) : ce paysannat fut créé par les Autorités du Ruanda-Urundi en 1949, sur la rive gauche de la Ruzizi. La région étant peu peuplée, les paysans sont des immigrants provenant des régions hautes de l'Urundi. Le lotissement est individuel, chaque paysan recevant quatre hectares dont huit parcelles de 40 ares destinées aux cultures, une parcelle de 40 ares résidentielle et une parcelle de 40 ares pour reboisement. Les cultures pratiquées sont le coton et les vivres. L'irrigation est appliquée chaque fois que possible. Près de 312 kilomètres de canaux ayant été établis pour le 30 juin 1958, 7.420 paysans étaient installés en fin 1958; 600 ha ont été labourés mécaniquement en 1957-1958.

Savanes de haute altitude

Dans les régions montagneuses de l'Est, le souci de la conservation des sols est dominant. Aussi, les lotissements s'appuient-ils généralement sur les courbes de niveau et les mesures anti-érosives sont-elles de pratique courante. Les régions hautes étant terres d'élevage, le paysannat doit être basé sur des cartes d'utilisation des terres et englober les cultures vivrières, les cultures pérennes de rapport (caféier Arabica), les pacages et les reboisements. La formule individuelle est appliquée dans la plupart des cas; ailleurs (Territoires d'Uvira et de Kabare), la Mission anti-érosive a laissé s'exercer les droits coutumiers dans le cadre déterminé par une étude préliminaire du domaine foncier du groupe.

Les paysannats de montagne comptaient, fin 1958, 5.518 paysans en Ituri, 2.310 paysans au Kivu, 4.045 paysans au Ruanda-Urundi.

Paysannats à dominance de cultures pérennes

Ce terme est assez imprécis. Il est en effet difficile de départager, dans les documents officiels, les cultures pérennes en paysannat, les cultures d'appoint, les plantations d'exploitants individuels, etc.

Les cultures pérennes de base sont l'élaeis, les caféiers Robusta et Arabica, l'hévéa; le cacaoyer est moins répandu. Les systèmes de lotissement furent assez semblables à ceux employés pour les cultures annuelles : blocs individuels, blocs groupés, couloirs à ouverture progressive, individuels ou collectifs, etc. Les difficultés à vaincre furent et restent nombreuses. Le choix du terrain devait tenir compte des droits fonciers existants, des exigences écologiques de la culture choisie, des possibilités d'accès et de débouché. L'organisation projetée devait respecter la coutume, au moins dans ses principes de base, tout en garantissant au planteur le libre usage et la libre disposition de ses plantations. L'entretien et l'exploitation devaient être rationnellement organisés. La récolte devait être traitée et vendue dans de bonnes conditions. Diverses formules furent essayées : vente du produit à des usiniers européens, travail à façon par des entreprises ou des colons, usines coopératives, etc.

La complexité de l'organisation des cultures pérennes africaines explique les tâtonnements et les déboires que connurent beaucoup de projets pendant leurs premières années. Dans la plupart des cas, les difficultés ont été surmontées et le développement des paysannats a été satisfaisant. D'excellents résultats ont été atteints, par exemple dans les plantations d'hévéa et les coopératives des planteurs de caoutchouc de l'Équateur, au Sankuru, dans la Province orientale, etc.

Le tableau XIV donne les surfaces totales des cultures pérennes autochtones.

Paysannats spéciaux

Pendant que s'effectuait la mise en place de l'agriculture extensive et que l'INÉAC élaborait les techniques de culture intensive adaptées aux conditions congolaises, deux missions de l'Administration, la Mission anti-érosive (M.A.E.) et le Groupe d'économie rurale (GER) s'efforcèrent de mettre au point des solutions pratiques d'attente dans des régions où le « système bantou » paraissait d'ores et déjà dépassé pour des raisons techniques ou politiques.

Nous parlerons ailleurs de l'ensemble des travaux de la M.A.E. et du GER, nous limitant ici à leurs réalisations en matière de cultures annuelles.

Dans les paysannats de Luberizi et de la Kiliba (Territoire d'Uvira), la M.A.E. reprit un lotissement individuel commencé en 1943 et ayant abouti à un échec. Changeant de formule, elle entreprit la mise en valeur systématique de la région sur la base de la vocation des terroirs. L'irrigation, l'utilisation de moyens mécaniques, l'assainissement, l'épandage d'engrais permirent d'atteindre des rendements

TABLEAU XIV

Situation des paysannats de cultures annuelles et des cultures pérennes autochtones au 31 décembre 1958

Provinces et Districts	Nombre de paysans dans les paysannats à domi- nance de cultures annuelles			Principales cultures pérennes, en hectares									
	Régions basses et moyen- nes	Régions hautes	Paysan- nats spéciaux	Élaeis		Caféier Robusta		Caféier Arabica		Hévéa		Cacaoyer	
				en rapport	jeunes	en rapport	jeunes	en rapport	jeunes	en rapport	jeunes	en rapport	jeunes
Léopoldville :													
Bas-Congo	—	—	17	8.177	46	114	151	—	—	148	—	—	—
Cataractes	72	—	1.364	1.080	15	36	176	—	—	—	—	—	—
Kwango	—	—	22	182	1.821	401	839	—	—	—	—	—	—
Kwilu	—	—	52	2.546	6.119	30	261	—	—	—	—	—	—
Lac Léopold II ..	300	—	—	35	1.286	26	411	—	—	180	—	—	—
Total	372	—	1.455	12.020	9.287	607	1.838	—	—	328	—	—	—
Équateur :													
Ubangi	13.062	—	—	1.325	1.143	513	1.415	—	—	66	—	—	—
Mongala	5.711	—	—	1.872	1.443	461	902	—	—	284	52	—	—
Équateur	894	—	—	4.978	3.887	242	1.025	—	—	783	2	—	—
Tshuapa	—	—	—	7.406	4.299	341	3.875	—	—	2.828	2.063	—	—
Total	19.667	—	—	15.581	10.772	1.557	7.217	—	—	3.961	2.119	—	—
				(a)									
Province orientale :													
Stanleyville	6.916	—	—	8.401	3.811	292	1.230	—	—	1.932	6.324	—	325
Bas-Uele	23.337	—	—	533	1.276	22	378	—	—	—	—	—	—
Haut-Uele	34.375	—	—	925	2.478	952	1.705	—	—	—	—	—	—
Ituri	—	5.518	—	358	15	223	867	212	854	—	—	—	—
Total	64.628	5.518	—	10.217	7.580	1.489	4.180	212	854	1.932	6.324	—	325

Kivu :													
Nord-Kivu	—	1.516	—	506	1.017	312	673	2.467	1.528	—	—	—	—
Sud-Kivu	2.940	794	1.953	785	1.869	84	92	305	329	—	—	—	(^e)
Maniema	21.492	—	—	2.923	155	192	354	—	—	—	—	—	—
Total	24.432	2.310	1.953	4.214	3.041	588	1.119	2.772	1.857	—	—	—	—
Katanga :													
Luapula-Moero ..	549	—	—	—	—	—	—	60	188	—	—	—	—
Lualaba	3.745	—	—	—	—	—	—	—	16	—	—	—	—
Haut-Lomami	6.717	—	—	51	37	—	9	—	—	—	—	—	—
Tanganika	12.565	—	—	844	227	—	20	94	90	—	—	—	—
Total	23.576	—	—	895	264	—	29	154	294	—	—	—	—
Kasai :													
Luluabourg	5.154	—	—	804	565	239	640	—	—	—	—	—	—
Sankuru	19.792	—	—	2.925	—	9.645	2.823	—	—	3.765	3.051	—	—
Kabinda	16.891	—	—	1.011	—	10	28	—	—	—	—	—	—
Kasai	8.789	—	—	9.067	—	1.737	1.886	—	—	—	—	—	—
Total	50.626	—	—	13.807	565	11.631	5.377	—	—	3.765	3.051	—	—
						(^b)							
Total Congo belge	183.301	7.828	3.408	56.734	31.509	15.872	19.760	3.138	3.005	9.986	11.492	—	325
Ruanda-Urundi :													
Ruanda	—	2.882	—	—	—	—	—	70	60	27.225	13.463	—	—
Urundi	7.420	1.223	633	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	7.420	4.045	633	—	—	—	—	70	60	27.225	13.463	—	—

(^a) Au 31 décembre 1958, il y avait 8.274 « fermiers » dans les paysannats, à cultures pérennes, de l'Équateur.

(^b) A noter que les planteurs individuels ont établi 2.342 ha de caféiers dont 831 en production, chiffres compris dans les chiffres du tableau.

(^c) Signalons, au *Nord-Kivu*, 10 ha de théiers jeunes et 57 ha de théiers en rapport. Au *Sud-Kivu*, 18 ha de théiers jeunes et 278 ha de théiers en rapport.

particulièrement intéressants et d'accroître les emblavures individuelles de chaque famille. Un effort parallèle en matière d'élevage augmenta la charge utile à l'hectare et contribua à l'accroissement des revenus des paysans. Ceux-ci furent groupés en une coopérative qui joua le rôle de coopérative cotonnière, s'occupa de l'écoulement des autres produits et assura certains travaux mécanisés pour compte de ses membres.



Photo E. LEBIED - Congopresse

*Parcelle de coton et parcelle de manioc
au paysannat indigène de Luberizi au Kivu*

Le système de la M.A.E. ne comporte pas de lotissement individuel; le droit coutumier s'exerce librement dans le cadre technique formé par l'irrigation et l'emploi de moyens mécaniques. La base du lotissement n'est donc pas le paysan, mais l'unité d'aménagement divisée en un certain nombre de soles saisonnières ou annuelles. L'exploitation reste cependant individuelle de même que la propriété des produits récoltés.

Au 31 décembre 1958, le *paysannat de Luberizi* s'étendait sur 13.615 ha dont : 6.887 ha de terres à vocation forestière, 2.396 ha de terres à vocation pastorale, 3.871 ha de terres à vocation agricole, 521 ha pour les villages, les routes et les autres destinations. On comptait 876 cultivateurs, 273 ha avaient été labourés mécaniquement pour la campagne 1958-1959, 237 ha de paddy avaient été irrigués. Le paysannat de la Kiliba comprenait 1.077 cultivateurs, 286 ha étaient irrigués.

Dans ses paysannats-pilotes de Mawunzi et de la Luala (Territoires de Thysville et de Luozi), le GER s'efforça d'introduire en milieu indigène les formules pratiques de culture intensive mises au point dans ses centres agricoles avec la collaboration de l'INÉAC. Les unités foncières coutumières de base (qui, dans le Bas-Congo, coïncident souvent avec les villages ou hameaux) furent étudiées et cartographiées. Des unités d'aménagement furent ainsi déterminées en tenant compte du relief et de la vocation des terres, des droits fonciers et des désirs des participants; le GER assura l'encadrement technique et le travail mécanique, moyennant le paiement d'une somme convenue à l'avance. Des coopératives coiffèrent les paysannats et se chargèrent de l'écoulement des produits, de l'achat d'engrais, d'insecticides, d'outillage, et servirent d'intermédiaire entre les paysans et le GER pour les contrats de travail à façon. Des noyaux d'élevage furent créés et, à partir de 1956, du bétail fut confié aux paysans. Les rendements obtenus furent des plus intéressants et les revenus de la population augmentèrent rapidement, ce qui l'encouragea à accroître et à mieux organiser son activité. Fin 1958, les paysannats organisés selon cette formule à Mawunzi, Luala, Mvuazi, Kwilu, Luidi, Thysville et Pentane (ce dernier en Territoire de Banningville) comptaient 1.216 membres; 1.606 ha avaient été labourés pour la campagne 1958-1959.

Les efforts de la M.A.E. et du GER ont permis d'étudier les réactions des populations rurales devant des modifications rapides et profondes de leurs méthodes de travail. L'expérience pratique acquise en matière de culture intensive permettra d'utiliser avec un maximum d'efficacité les résultats expérimentaux obtenus par l'INÉAC.

Par ailleurs, il faut signaler que les labours mécaniques qui s'effectuent dans certains paysannats du Kasai, du Katanga, du Maniema, de l'Urundi amèneront inévitablement une évolution rapide des méthodes agricoles et des modifications profondes dans la structure foncière.

L'évolution des paysannats de 1945 à 1959

Le démarrage des paysannats ne fut pas toujours facile et certaines erreurs furent commises, le plus souvent par excès de zèle.

Le désir d'aboutir rapidement à des résultats étendus, la manie statistique de certains non techniciens firent parfois négliger les études foncières et commettre des erreurs dans le choix des terrains, des cultures ou des calendriers. Quelques paysannats durent être abandonnés, remodelés ou freinés. L'expansion très rapide des premières années du Plan décennal ne put être continuée et, vers 1955-1956, s'imposa la nécessité d'une pause et d'une mise au point.

En effet, certaines régions avaient encore besoin de lotissements à caractère extensif, alors que l'intensification commençait à devenir indispensable dans d'autres. Par ailleurs, la concentration des cultures avait favorisé la prolifération des parasites et des épiphyties qui durent

être combattus énergiquement. La création des coopératives exigea la formation et l'apprentissage de cadres. L'augmentation rapide de la production souleva des problèmes sérieux de transformation, de stockage et de conservation. Une infrastructure sociale adaptée à l'état d'évolution actuel et adaptable à l'évolution future des paysans dut être mise en place. La « pause », d'ailleurs relative, de ces dernières années a permis de mieux analyser les difficultés, de corriger certaines erreurs, d'adapter les principes et les méthodes à l'expérience acquise et aux changements sociaux et politiques de l'ensemble du pays.



Photo C. LAMOTE - Inforcongo

*Attelage de bétail dans une ferme à Luisa,
dans la Province du Kasai*

Les « classes moyennes »

Il y a toujours eu, au Congo belge, des planteurs ou éleveurs individuels, travaillant avec leur famille ou même avec des salariés. Leur nombre s'est fortement accru depuis cinq ans et le mouvement tend à acquérir une importance politique, sociale et économique de plus en plus grande. Ceux qu'on appelle généralement les « fermiers », produisent des vivres dans les environs des centres, établissent des plantations de caféiers, de palmiers, d'hévéa, d'arbres fruitiers, s'adonnent à la culture maraîchère. Certains pratiquent le gros ou le petit élevage.

Ce phénomène est particulièrement intéressant et témoigne d'une évolution extrêmement encourageante de la partie la plus dynamique des classes rurales. La gestion des plantations et entreprises autochtones laisse malheureusement assez souvent à désirer par manque de connaissances techniques, d'esprit d'organisation, de continuité, de déontologie commerciale, de capital de départ. Un grand effort d'assistance et d'encadrement reste à faire dans ce domaine.

Les statistiques des planteurs individuels sont souvent très imprécises et subjectives. Nous ne donnerons donc pas des chiffres globaux, sujets à caution, mais quelques renseignements à titre d'exemple : Province du Kasai : 223 fermiers, 2.342 ha de caféiers dont 831 jeunes, 423 ha de palmiers dont 52 jeunes; Province de Léopoldville : 2.000 fermiers, au Kwilu : 7.889 ha de palmeraies aménagées ou de plantation, 212 ha de caféiers dans le District des Cataractes.

Le milieu rural hors paysannat

Sans aboutir à l'organisation de paysannats, certaines réalisations de l'Administration eurent une influence profonde sur des communautés autochtones plus ou moins étendues : la lutte anti-érosive en pays de montagne, les cultures pérennes et les Zones d'action rurale au Ruanda-Urundi (ZAR), l'émigration des Banyarundais, la politique d'aménagement et de reconversion des palmeraies dans la Province de Léopoldville, l'utilisation du bétail de trait au Kasai et au Katanga, la construction de routes et la suppression du portage.

Lutte anti-érosive

Sous ses diverses formes : terrasses, bandes alternes, haies, fossés, baradines, la lutte anti-érosive divise le terrain en rubans nettement marqués et constitue ainsi une excellente base de lotissement. Un gros effort a été réalisé depuis plusieurs années dans les régions montagneuses de l'Est et a abouti à l'aménagement de vastes superficies. Au 31 décembre 1958, les chiffres sont impressionnants, Ituri : 70.103 ha; Nord-Kivu : 16.583 km de haies anti-érosives, 9.357 km de ceintures absorbantes; Sud-Kivu : 4.541 km de haies anti-érosives, 2.048 km de ceintures absorbantes; Ruanda-Urundi : 439.174 km de fossés avec haies sur 541.838 ha, 65.761 km de fossés sans haies sur 108.212 ha, 30.510 km de haies sans fossés sur 17.734 ha.

La lutte anti-érosive soulève des problèmes techniques que l'INÉAC s'efforce de résoudre en collaboration avec le Service de l'agriculture, mais les plus grandes difficultés sont de l'ordre de la discipline individuelle. En effet, s'il est relativement aisé, en y mettant les moyens nécessaires, de mettre en protection de vastes territoires, il est beaucoup plus difficile de faire entretenir les aménagements réalisés et d'y adapter le système cultural des autochtones. Or, tant que l'entretien et l'utilisation rationnelle des haies, des terrasses ou

des bandes ne se seront pas intégrés dans le cycle des travaux coutumiers, les résultats acquis resteront aléatoires et leur simple maintien exigera un encadrement coûteux et une surveillance inévitablement impopulaire. C'est pourquoi, l'éducation des Autorités indigènes et des cultivateurs est-elle devenue le principal souci de l'Administration.

Les cultures pérennes au Ruanda-Urundi

Commencées pendant l'entre-deux-guerres, sous l'impulsion énergique et efficace d'EVERAERTS, les plantations de caféiers Arabica prirent une grande extension après 1945. Le relief du pays, la dissémination de la population et, par conséquent, des parcelles, ne permettent guère d'évaluer avec précision la superficie des caféières; le nombre de plants était estimé, fin 1958, à 65.102.000, occupant plus de 40.000 ha.

Sept coopératives étaient en activité à cette date et avaient produit cette année, 973 tonnes de café parche. La *production totale* du Ruanda-Urundi en 1958 s'est élevée à 18.396 tonnes de *café marchand* et en 1959 à 36.000 tonnes. Le café est ainsi devenu un élément essentiel de la balance commerciale, des recettes budgétaires et du revenu des populations du pays.

L'entretien de ces dizaines de milliers de parcelles est extrêmement difficile. Aussi, l'Administration s'efforce-t-elle d'obtenir un certain groupement le long de pistes praticables par véhicule, afin de faciliter le contrôle technique, la surveillance phytosanitaire, la récolte. Dans les zones reconnues comme convenant particulièrement au caféier (Ngozi), des essais d'intensification ont été entrepris avec de premiers résultats très encourageants. Enfin, un soin particulier a été apporté à la qualité du produit.

Les Zones d'action rurale au Ruanda-Urundi (ZAR)

« L'Urundi s'organise progressivement en zones d'action rurale (ZAR). Celles-ci consistent en une nouvelle formule d'aménagement des pâturages de collines que l'on sillonne de baradines ou fossés d'infiltration (dans les Cévennes, on les appelle « Valats » et dans le Sud de l'Algérie, irrigations pluviales).

» Grâce à ce système, l'eau de pluie imprègne fortement le sol. On constate après une pluie que tous les fossés sont autant de miroirs d'eau. Cette eau maintient l'herbe verte pendant une grande partie de la saison sèche, de telle sorte qu'un léger appoint de nourriture suffit pour supprimer l'effet néfaste de la saison sèche sur l'état du bétail.

» Jusqu'à présent, plus de 10.000 km de baradines ont été aménagées en trois ans sur plus de 50.000 hectares. On continue à un rythme intéressant pour arriver en 1961 à 100.000 hectares. Cette réalisation pourra s'étendre à la condition que les autochtones soient bien initiés à l'utilisation rationnelle des pâturages ainsi irrigués.



Exploitation herbagère dans la région des Mokotos, au Kivu



Culture indigène près de Djugu, dans l'Ituri

» La généralisation d'une telle pratique permettra de supprimer les transhumances de saisons sèches toujours fâcheuses tant pour les pasteurs que pour leur bétail.

» Non contents de cet aménagement, les agronomes de l'Urundi ont voulu supprimer les effets néfastes des drayes, en aménageant des parcours à flanc de coteau tant pour les hommes que pour le bétail; ces parcours sont taillés dans les collines et n'accusent pas plus de 7 % de pente; ils sont bordés de haies vives.

» Par ces deux transformations, les baradines et les parcours, le paysage de l'Urundi change progressivement : le sommet des collines abrite les « rugos » entourés de cultures avec fosses anti-érosives et bordés de *Setaria*. Plus bas, le flanc des collines est sillonné de baradines et des passages pour bétail; enfin, les fonds anciennement marécageux sont aménagés en riches cultures de haricots et d'éleusine.

» Si l'aménagement et la sauvegarde des pâturages constituent un aspect intéressant de la solution du problème agricole, la valorisation du bétail en constitue un autre et, à cet égard, des dispositions ont été prises par les Autorités locales pour permettre aux producteurs de bénéficier au maximum de la plus-value de l'engraissement du bétail en leur permettant d'accéder directement aux consommateurs et en supprimant ainsi certains intermédiaires parasites. En mars 1960, sera lancée à Usumbura la semaine de la viande qui permettra une meilleure utilisation des produits de l'élevage des Zones d'action rurale et permettra de mettre de la viande de qualité à la portée de tous. » (P. STANER)

A côté des ZAR, deux secteurs-pilotes ont été créés dans les sous-chefferies Badege (Ruanda) et Ndayegamiye (Urundi) pour étudier les problèmes qui se posent dans les régions à surpopulation humaine et animale.

Le glissement des populations du Ruanda vers le Kivu.

Certaines régions du Nord-Kivu, fort peu peuplées, offrent des conditions écologiques et climatiques assez semblables à celles du Ruanda. Le Gouvernement belge s'est efforcé d'y installer des immigrants provenant de zones particulièrement congestionnées. De 1937 à 1947, 37.000 ha de terres furent ouverts dans le Gishari. Après saturation de la région, la Mission d'immigration des Banyaruandais étudia systématiquement, en collaboration avec le Service de l'agriculture et la Mission anti-érosive, la région des Washali-Mokoto-Mushari-Bwito et, à partir de 1951, commença à y installer des immigrants. L'Administration s'est efforcée d'assurer une mise en valeur rationnelle des terres, d'éviter des pratiques destructrices et d'augmenter la productivité des cultivateurs.

Des déplacements de population, même méticuleusement organisés et réalisés, sont cependant des opérations délicates. Certains échecs furent à déplorer et le rythme de l'immigration s'est ralenti durant ces dernières années.

L'aménagement et la reconversion des palmeraies au Mayumbe et au Kwilu

Les conditions écologiques ne permettent pas d'installer des plantations de palmiers à haut rendement dans le Mayumbe et le Kwilu. Ces territoires, densément peuplés, à terres souvent pauvres et à relief accidenté, sont cependant de grands producteurs d'huile de palme provenant de palmeraies naturelles étendues qui constituent leur véritable richesse.

Pour éviter le déboisement et l'érosion, augmenter la productivité et les revenus de la population, une zone d'action massive fut créée à Singini (Mayumbe) en 1955, doublée d'une seconde, à Loango, en 1958. Les objectifs étaient d'établir une carte foncière et une carte d'aménagement; de recenser la population et ses activités; de l'aider à nettoyer ses palmeraies et à les exploiter rationnellement, de l'encourager à établir des cultures pérennes : élaeis, caféiers, hévéa, de mettre au point des méthodes plus intensives de cultures vivrières, d'améliorer l'élevage du bétail Dahomey. Les premiers résultats ont été encourageants : près de 327 ha ont été aménagés jusqu'à fin 1958, pour 192 exploitants, 5.600 ha avaient été cartographiés pour cette date.

Une autre mission, ayant pour but de prospecter, inventorier et étudier les palmeraies naturelles du District du Kwilu fut constituée fin 1957. Ses buts étaient de déterminer l'emplacement, l'étendue, la richesse, le degré d'exploitation des palmeraies naturelles, d'étudier les possibilités d'aménagement ou d'enrichissement, d'établir leur comportement après diverses interventions : nettoyage, éclaircie, reconversion.

Au 31 décembre 1958, trois zones d'huilerie couvrant une superficie totale de 379.915 ha avaient été prospectées. Les palmeraies recensées ont une superficie totale de 22.800 ha.

La traction animale en milieu indigène.

L'emploi de bœufs de trait peut constituer une excellente solution pour l'exécution de certains travaux cultureux légers et pour les transports entre les champs et les villages. Après une longue période de scepticisme, l'essor des paysannats fit revivre une idée qui avait été chère aux pionniers de l'État indépendant.

Au Kasai, la traction bovine a débuté en Territoire de Luisa en 1957. A fin 1958, cent couples équipés d'une charrue, d'une butteuse et d'une herse étaient en activité et plus de 200 ha de terres ont été labourés par ceux-ci. Quatre noyaux sont prévus pour 1959 dans les Territoires de Demba, Dibaya, Luisa et Kazumba.

Au Katanga, le dressage des bœufs se pratique dans le Haut-Lomami depuis plusieurs années. Pour la campagne 1957-1958, les bœufs ont labouré 947 ha pour le coton et 394 ha pour l'arachide en Territoire de Sandoa. Des essais ont commencé en Territoire de Kamina. Dans le District de Lualaba (Territoire de Dilolo), 100 ha environ ont été labourés en 1957-1958 de cette manière.

Des essais sont également en cours depuis quelques années en Province de Léopoldville (Luala).

*
* *

En milieu rural non organisé, la propagande agricole et la politique des travaux d'ordre éducatif furent continuées. La diffusion du matériel sélectionné de l'INÉAC, l'action démonstrative des stations d'adaptation locale, l'influence stimulante des débouchés offerts par les villes, les centres et les grandes entreprises, ont amené des progrès appréciables. Cependant, l'amélioration des méthodes culturales fut lente et n'entraîna pas de modifications sérieuses du système agricole coutumier.

TABLEAU XV
Production indigène totale au Congo belge, en tonnes

	1945 (a)	1949	1958
Maïs	?	300.710	317.681
Paddy	95.388	159.395	173.347
Froment	?	3.452	2.694
Manioc frais	?	5.472.388	7.548.352
Pois et haricots	?	40.178	68.419
Pommes de terre	4.746	15.913	13.011
Arachides (coques)	?	145.402	168.701
Huile de palme indigène	?	19.238 ^(b)	12.408 ^(b)
Fruits de palme vendus aux huileries	?	542.786	780.715
Palmistes indigènes	?	43.991	50.469 ^(b)
Bananes de table	—	—	16.419
Coton-graine	111.253	143.081	142.495
Urena et Punga	9.957	17.645	13.484
Café Robusta	566	} 1.393	6.626
Café Arabica	462		1.006
Caoutchouc	—	95	3.576
Cultures maraichères	?	?	18.359
Thé	—	—	9
Quinquina	?	22	1.614
Pyrèthre	?	—	59

Le problème vivrier au Ruanda-Urundi retint constamment l'attention des Autorités. Les cultures ont été étroitement contrôlées et la responsabilité de la situation vivrière a été, chaque fois que possible, confiée aux Chefs coutumiers. De grandes surfaces de marais ont été drainées : 95.712 ha en fin 1958 dont 76.489 ha avaient été cultivés. L'emploi de semences sélectionnées, l'extension des cultures de manioc, la rationalisation des rotations, l'amélioration de la conser-

(a) En 1945-1946, les renseignements sur la production indigène figurant dans le « Rapport annuel sur l'administration belge du Congo belge, présenté aux Chambres » étaient très incomplets.

(b) Production commercialisée.

vation et du stockage permirent d'augmenter la production vivrière et d'éviter les disettes.

Dans le Sud-Kwango, une menace de disette apparut en 1956-1957 par suite de l'extension d'une maladie du manioc et de la réduction correspondante d'un rendement déjà très bas en période normale. L'action énergique de l'Administration et de l'INÉAC permit d'enrayer le danger. De vastes champs de multiplication de variétés moins sensibles furent établis; les cultures furent étendues et groupées et les techniques améliorées; plusieurs centaines de tonnes de vivres et de lait en poudre furent distribuées. Fin 1958, la situation était pratiquement rétablie mais le problème des régions pauvres du système soudano-zambézien était loin d'être résolu. On se demande même s'il pourra l'être, si ce n'est par la migration vers des régions susceptibles de développement rationnel.

Les tableaux XV et XVI donnent la production agricole indigène totale au Congo belge en 1945, 1949 (dernière année avant le premier Plan décennal) et 1958, ainsi qu'au Ruanda-Urundi en 1940, 1949 et 1958.

TABLEAU XVI
Production indigène totale au Ruanda-Urundi, en tonnes

	1940	1949	1958
Maïs (graines)	80.500	108.700	195.938
Sorgho (graines)	128.400	147.200	224.481
Pommes de terre	220.000	93.100	102.257
Patates douces	870.000	1.110.500	1.162.453
Manioc frais	367.200	958.000	1.361.396
Pois et haricots	216.200	303.100	369.762
Coton	2.422	3.737	6.017
Café Arabica (parche)	4.800	10.000	25.053
Huile de palme indigène	362	565	1.135
Palmistes indigènes	151	226	180
Froment	—	14.900	5.215
Arachide (coque)	—	5.500	6.669
Bananes	—	984.100	2.022.478
Pyrèthre	60	120	247
Ricin	3	1.860	1.232

L'évolution de la législation

La prise de conscience progressive des masses rurales congolaises, l'élévation du niveau général d'instruction et l'accroissement du nombre des élites entraînèrent la revision de plusieurs décrets importants qui n'étaient plus adaptés aux conditions nouvelles. Les principales nouveautés juridiques intéressant l'agriculture furent le nouveau *décret cotonnier*, le nouveau *décret sur les chefferies*, le *décret sur la conservation des sols*.

Décret cotonnier

Le décret du 18 juin 1947 remplaça celui de 1921.

L'élément essentiel fut la modification profonde du rôle des usiniers. Au lieu d'acheter la récolte et de la revendre, à leur profit, après égrenage, les transformateurs devinrent des entrepreneurs travaillant à façon. *Le coton reste ainsi propriété du producteur jusqu'à sa réalisation sur les marchés mondiaux.* Dans la première phase de l'application du décret, l'Administration traita avec les usiniers au nom des cultivateurs; ce rôle est joué de plus en plus par les coopératives. En effet, le décret imposait le recours à celles-ci; la constitution de nombreuses coopératives fut une des conséquences heureuses de la nouvelle législation.

Il modifia de plus la réglementation des usines d'égrenage, des mesures curatives et préventives de protection phytosanitaire, de la conservation et de la distribution des graines de coton. Il institua également une *Caisse de réserve cotonnière* remplaçant celle qu'avait organisée l'ordonnance de 1943. Cette caisse est alimentée par le solde de réalisation du coton et des sous-produits du coton, dispose d'une personnalité juridique et d'un budget propres et est « destinée à régulariser l'économie de la production cotonnière et à promouvoir l'essor économique et social des circonscriptions indigènes intéressées à la culture du coton ».

La gestion de la Caisse est confiée à un Comité de gérance, le *COGERCO*; celui-ci détermine, notamment, la valeur des montants provisionnels et définitifs dus aux producteurs, le débit et le crédit des tiers, etc.

Le décret cotonnier, rendu applicable en 1949 dans les Provinces de l'Équateur, Orientale et du Kivu, en 1951 dans les Provinces du Kasai et du Katanga, marque un tournant de la législation congolaise et constitue un précédent intéressant pour les rapports futurs entre producteurs et transformateurs.

Le décret de 1957 sur les circonscriptions indigènes

Augmentant fortement les pouvoirs et les responsabilités des circonscriptions indigènes, amorçant leur démocratisation par la réforme des conseils des circonscriptions et la création de collèges permanents, le décret du 10 mai 1957 modifia sensiblement le régime des travaux éducatifs. La durée de ceux-ci avait déjà été réduite à 45 jours en 1955; le nouveau décret soumit le programme d'ensemble à l'examen des conseils, amorçant ainsi la suppression ou la modification des impositions.

L'utilité des travaux d'ordre éducatif varie fortement de région à région. L'imposition de surfaces déterminées devint rapidement inutile dans des zones économiquement développées comme le Bas-Congo; elle permit, dans d'autres, de maintenir une culture d'exportation irremplaçable, d'équilibrer les assolements, de conserver un volant

de sécurité pour les vivres. Dans des régions particulièrement arriérées et écartées, l'imposition des cultures resta jusqu'aujourd'hui l'outil principal de la propagande agricole et la meilleure garantie contre la disette.

Dans l'ensemble, l'imposition est restée utile pour le développement économique et le ravitaillement des populations. Par contre, son influence sur la productivité et l'efficacité du cultivateur est restée faible. Mesure de sauvegarde plutôt que de progrès, elle a pratiquement disparu aujourd'hui, sauf dans quelques régions particulièrement pauvres et sujettes à des crises vivrières périodiques.

Le décret sur la conservation des sols

La législation existant avant le décret du 26 novembre 1958 permettait de prescrire certains travaux de conservation du sol; cependant, l'autorité restait désarmée vis-à-vis de pratiques culturelles destructrices.

Le décret de 1958 donna pouvoir au Gouverneur général d'interdire certaines pratiques, de prescrire certains travaux anti-érosifs et créa des « Commissions provinciales des sols » chargées de donner leurs avis sur toute question qui leur serait soumise par le Gouverneur de Province ou deux de leurs membres au moins.

S'il n'est pas encore possible de se prononcer sur l'efficacité de la nouvelle législation, elle constitue une base légale utile pour une politique de conservation et d'amélioration du capital foncier du pays.

Le crédit agricole aux indigènes

L'octroi de crédits à long terme et à taux d'intérêt réduit est indispensable à l'essor de l'agriculture dans un pays neuf.

Le Fonds spécial de crédit agricole indigène, créé par l'ordonnance législative 365 bis du 5 août 1941 était destiné à consentir des prêts à des entités, des entreprises ou des personnes congolaises pour le développement de l'agriculture et de l'élevage. L'ordonnance 126/A.I.M.O. du 17 avril 1942 prévoyait que les circonscriptions indigènes pouvaient être autorisées à accorder des prêts à leurs habitants. Le maximum de crédit accordable était de 10.000 fr dans le premier cas, de 5.000 fr dans le second.

L'ordonnance 126 fut remplacée par l'ordonnance du 17 février 1956 qui porta le maximum à 50.000 francs, ce chiffre pouvant être dépassé dans certains cas. Le fonctionnement du crédit fut amélioré par l'institution de comités consultatifs mixtes chargés d'examiner les demandes de prêt.

Le crédit agricole ne joua pas dans l'agriculture congolaise le rôle essentiel qui aurait dû lui être dévolu et cela pour plusieurs raisons : l'insuffisance des moyens financiers du Fonds et des circonscriptions indigènes; le manque de formation des demandeurs, souvent



Photos DEHEYN

En haut — *Élèves effectuant un exercice de topographie à l'École professionnelle agricole de l'État à Omendjadi (Kasai)*

En dessous — *Installation d'élevage, de la même école, selon des méthodes d'application facile en milieu indigène*

incapables d'évaluer leurs besoins et d'affecter les sommes reçues à des usages véritablement productifs; le caractère marginal de beaucoup d'exploitations; l'insuffisance de l'encadrement, les planteurs étant souvent laissés à eux-mêmes; le caractère étatique du prêt, enlevant à la promesse de remboursement son caractère d'obligation morale vis-à-vis de la collectivité et ne permettant pas toujours aux Autorités responsables de faire agir la pression de l'opinion publique contre le débiteur défaillant; la faible valeur vénale des biens saisissables du débiteur.

Il faut cependant noter que le Crédit agricole fonctionna d'une manière satisfaisante chaque fois qu'il fut utilisé dans un milieu organisé comme le paysanat. Signalons également que le Gouvernement accorda des crédits importants aux coopératives pour financer leurs premières dépenses.

Le développement général du pays, la plus grande maturité des Autorités autochtones et des agriculteurs, l'accession des Africains aux crédits de la Société de crédit au colonat ont ouvert, ces dernières années, de nouvelles perspectives dans le domaine, si important, du financement des entreprises agricoles.

L'enseignement agricole

Écoles d'assistants agricoles (E.A.A)

L'École de Bunia fut transformée en école professionnelle agricole tandis que celle de Kisantu cessa de fonctionner en 1956. Les Écoles de Kamponde et Astrida furent maintenues, pendant que s'ouvraient de nouvelles Écoles à Alberta (1947 - H.C.B.), Bengamisa (1951), Butembo (1951), Gombe-Matadi (1953) et Kongolo (1955). A signaler que des assistants vétérinaires sont formés à Astrida et Butembo.

Écoles professionnelles (E.P.A.)

Les écoles professionnelles agricoles se multiplièrent depuis la guerre; il y en avait une en 1938, 11 en 1952, 24 en 1957. Dans leur grande majorité, elles se consacrèrent à former des moniteurs agricoles lettrés, capables de soulager les agronomes-adjoints et les assistants agricoles de leurs tâches de routine (mesurage et piquetage des champs, contrôles, etc.). La valeur professionnelle des diplômés fut généralement bonne, malgré la transition assez brutale entre la vie confortable de l'école et les rudes réalités du service de brousse. Malheureusement, le manque de ressources des circonscriptions indigènes empêcha ces dernières d'engager tous les moniteurs dont elles avaient besoin, créant ainsi un danger de sous-emploi.

Certaines écoles professionnelles formèrent des maraîchers et des horticulteurs (Kisantu et Léopoldville); d'autres s'intéressèrent plus spécialement à l'élevage et à la pêche (École de pêche de Kilwa).

Enseignement supérieur

Une faculté d'agronomie fut ouverte à l'Université Lovanium en 1954; le premier ingénieur agronome congolais reçut son diplôme en 1959. Une faculté d'agronomie et de zootechnie s'est également ouverte à Astrida en 1958.

L'accession de Congolais, de Ruandais et de Barundi à l'enseignement agronomique marque une date importante de l'histoire du pays. La résonance psychologique de l'événement est considérable. Désormais, des Africains participeront à part entière à la recherche, au planing, à l'exécution du développement agricole et contribueront à élaborer des solutions adaptées à la mentalité et aux désirs de leur peuple.

Les promotions d'après-guerre ont, dans l'ensemble, conservé les qualités de dévouement et de persévérance de leurs prédécesseurs, rendant d'immenses services dans les paysannats, les secteurs de propagande et les écoles professionnelles.

La politique et l'économie forestière

Le Service forestier

Après la guerre de 1940-45, les besoins en bois de l'Europe ont augmenté dans de très fortes proportions. Ce fait a été le point de départ d'une demande accrue en bois tropicaux et partant a stimulé le développement rapide des exploitations forestières congolaises.

Cet accroissement des abattages a posé au Service forestier, squelettique avant 1940, des problèmes nombreux qu'il n'aurait pu résoudre sans se développer. C'est pourquoi ce Service comprend 30 ingénieurs et plus de 70 agents contre 9 ingénieurs et 1 agent en 1945.

Le Service s'est chargé de l'élaboration de la politique forestière, du contrôle des exploitations, de la prospection, de la délimitation des réserves, des enrichissements de forêt et du reboisement.

En 1958, un Bureau s'occupant de la technologie des bois fut créé à Léopoldville, alors que depuis 1951, une Commission avait inscrit à son programme l'étude des bois du Congo du point de vue des qualités physiques et mécaniques, de la composition chimique et de la valeur papetière comme aussi des caractéristiques micrographiques et des facilités ou difficultés d'en opérer le débit.

En quelques années, les bases d'une politique forestière ont été jetées au Congo belge et au Ruanda-Urundi et un effort particulier de reboisement a été fait surtout au Ruanda-Urundi où le taux de boisement est excessivement faible.

La législation

Le décret de 1934 ne répondait plus aux nécessités du moment; certaines lacunes étaient apparues à l'expérience, notamment dans la

détermination du mode d'exploitation et le classement des forêts. Un effort de rationalisation devait être imposé aux exploitants, les réserves de bois exploitable devaient être ménagées, la forêt devait être protégée partout où elle assurait la protection du sol contre l'érosion.

Le décret de 1949 introduit dans la législation la notion de « possibilité », c'est-à-dire de « la quantité de matière ligneuse que l'on peut retirer annuellement d'une forêt, tout en sauvegardant la pérennité de la rentabilité du capital ».

Contrairement au décret de 1934, le nouveau décret soumet au régime forestier les forêts indigènes et non plus seulement les forêts domaniales. Il répartit le capital forestier en forêts *classées* dont l'exploitation s'effectue selon un plan d'aménagement, et en forêts *protégées* dont l'exploitation conserve un caractère extensif, quoique réglementé. Les *réserves forestières* établies dans les forêts protégées entrent dans la catégorie des forêts classées et sont soumises à un plan d'aménagement. Les cultures sont autorisées dans les forêts protégées et interdites sauf rares exceptions dans les forêts classées. L'octroi du permis de coupe peut être soumis à l'obligation, pour l'exploitant, de posséder une installation mécanique de débit de capacité définie. Dans les forêts classées et dans les forêts indigènes, les coupes sont mises en adjudication ou exploitées en régie pour satisfaire les besoins de l'État ou des circonscriptions indigènes. La licence d'achat de bois n'est valable que pour un seul territoire dans le but de faciliter la répression des abus. Enfin, une taxe de reboisement est instaurée; elle remplace les obligations contractuelles de reboisement, trop facilement éludées.

L'impossibilité matérielle de délimiter rapidement les forêts indigènes fut un obstacle sérieux à la mise en vigueur du nouveau décret, car cette délimitation était indispensable pour répartir les redevances. C'est pourquoi, l'application du décret fut suspendue du 9 janvier 1950 au 27 juillet 1951. A cette date, il fut prescrit aux Administrateurs territoriaux d'établir pour chaque circonscription, une estimation du pourcentage des forêts indigènes; le nouveau régime forestier put alors être instauré.

Le développement rapide du pays de 1950 à 1958 fit apparaître la nécessité d'une révision de la législation forestière. L'étude de cette révision est en cours; elle aboutira soit à l'élaboration d'un nouveau décret, soit à la modification de celui de 1949.

L'exploitation forestière

La Province de Léopoldville et, plus spécialement, le District du Bas-Congo et celui du lac Léopold II sont les principaux producteurs de bois du pays. L'exploitation intensive du capital forestier a provoqué une situation sérieuse au Mayumbe, où les réserves de Limba risquaient d'être insuffisantes pour permettre de faire la soude avec la production des forêts aménagées. Ce danger a amené

l'Administration à imposer une politique de restriction et de quota aux exploitants forestiers.

La création d'usines de tranchage et de déroulage témoigne d'un progrès sérieux de l'industrialisation du pays. Elle a permis, notamment, d'utiliser des essences jusqu'à présent considérées comme non commerciales; de nouvelles zones d'exploitation pourront ainsi être ouvertes, notamment en Ubangi et dans la Province orientale.

Grâce à l'équipement plus perfectionné et à une organisation plus rationnelle, le rendement au sciage a fortement augmenté durant l'après-guerre. L'instauration d'une prime à l'exportation pour les sciages traités a eu d'heureux résultats. L'amélioration de la qualité et de la présentation du bois, le séchage, la protection contre les insectes, la standardisation ont permis aux exploitants les plus avisés et les plus compétents de valoriser leur production et de résister victorieusement à plusieurs crises du marché du bois. Par contre, les exploitations moins bien gérées ou moins bien situées ont connu des difficultés croissantes, spécialement depuis 1956.

TABLEAU
Production forestière

Nature des produits	Léopoldville		Équateur		Orientale	
	1957	1958	1957	1958	1957	1958
<i>Bois en grumes (m³) :</i>						
Volume total abattu ..	412.276	420.168	62.502	59.632	72.802	74.262
Grumes et équarris exportés	98.510	88.917	8.777	15.437	—	—
<i>Bois débités (m³) :</i>						
Production totale	128.626	131.306	19.077	28.044	36.401	37.130
Volume exporté	42.347	44.604	1.739	3.837	1.793	1.012
Consommation locale ..	86.279	86.702	17.338	24.207	34.608	36.118
<i>Bois déroulés et tranchés (m³) :</i>						
Feuilles de placage ...	31.426	34.519	—	—	—	—
Contre-plaqués	8.917	8.778	—	—	—	—
<i>Bois de chauffage</i> (stères)	474.255	487.834	353.978	480.322	384.189	187.521
<i>Charbon de bois</i> (tonnes)	—	—	—	—	23	32
<i>Bois de mine</i> (mètres courants)	—	—	4.266	1.635	175.707	111.819

Source : Service des eaux et forêts du Gouvernement général

La production de bois de chauffage à usage industriel est en nette diminution, par suite surtout de l'utilisation généralisée du mazout par les transporteurs fluviaux.

Le reboisement

La politique de reboisement au Congo belge et au Ruanda-Urundi présente deux aspects : les boisements de production et les boisements de protection.

Le boisement de production

Les forêts aménagées par l'État, par les privés et par les circonscriptions indigènes le sont selon des techniques diverses mais généralement par enrichissement en layons. Le but de l'aménagement est de mettre à la disposition des exploitants forestiers à venir des massifs d'une richesse régulièrement répartie de plusieurs centaines de mètres cubes à l'hectare, au lieu des vastes étendues hétérogènes et souvent peu productives que sont les forêts actuelles.

XVII

du Congo belge

Kivu		Katanga		Kasai		Totaux	
1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958
175.568	145.004	43.408	19.421	82.514	57.926	849.070	776.413
—	—	10.500	9.000	4.470	5.642	122.257	118.996
82.579	71.590	15.135	8.900	39.073	39.500	320.889	316.470
1.526	2.269	2.500	2.000	1.540	1.947	41.445	55.669
81.053	69.321	12.633	6.900	37.533	37.553	269.444	260.801
—	—	—	—	—	—	31.426	34.519
—	—	—	—	—	—	8.917	8.778
382.249	319.285	1.679.629	744.223	409.527	454.268	3.683.827	2.673.453
—	—	8.640	343	113	—	8.776	375
891.882	918.447	1.976.919	993.104	—	—	3.048.674	2.025.005



Photo C. LAMOTE - Congopresse

Débardage de grumes par tracteur dans la forêt du Mayumbe

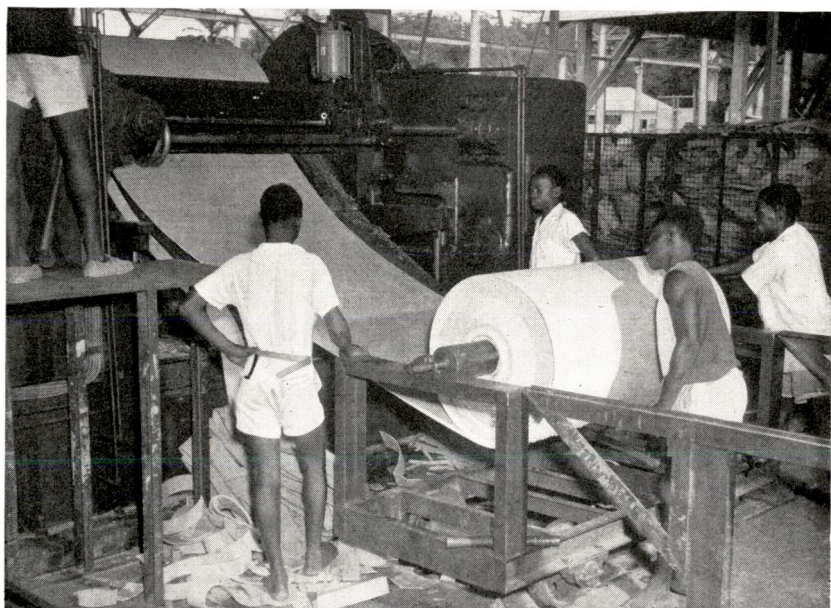


Photo C. LAMOTE - Inforcongo

*Dériveuse dans une usine de contreplaqués à Lukula
dans la région forestière du Mayumbe*

Les savanes : des reboisements importants ont été effectués dans les régions montagneuses de l'Est congolais, du Ruanda-Urundi et au Katanga pour satisfaire aux besoins domestiques et artisanaux des autochtones, à ceux des centres d'occupation, des mines et des industries. Les essences utilisées ont été surtout les divers eucalyptus, le Black Wattle, et, à moindre échelle, les *Grevillea*, les cyprès et quelques essences locales.

Les boisements de protection

L'importance des forêts pour la conservation des sols en pente et le maintien du débit des sources est bien connue. De plus, l'échec quasi général de la lutte contre les feux de brousse fit apparaître qu'il n'y a que deux moyens d'éviter le brûlage réitéré des savanes : le paysannat — qui délimite les terres réellement utilisées et augmente leur valeur aux yeux des cultivateurs — et le reboisement artificiel ou naturel.

La politique actuellement pratiquée dans ce domaine s'appuie sur les travaux de HUMBLET dans le Bas-Congo, qui observa la tendance naturelle au reboisement de la plupart des formations herbeuses protégées contre le feu et s'inspira de la technique coutumière des « nkunku »^(a) pour mettre en défens des savanes délimitées par des cordons feuillus périphériques.

Les premières réalisations faites à l'échelle des circonscriptions indigènes montrèrent qu'il fallait rester dans le cadre des unités foncières coutumières. Il fut également constaté que les cordons feuillus ne constituaient pas une barrière efficace contre les feux de plein fouet; leur utilité était surtout économique, l'exploitation du bois permettant de réduire le prix de revient de la protection.

Le préalable foncier une fois réglé, les résultats s'améliorèrent tout en restant fort différents de région à région. On peut espérer, à longue échéance, une meilleure compréhension des cultivateurs et une attitude moins passive vis-à-vis des feux de brousse. La mentalité des Bakongo de Thysville et de Madimba et celle des paysans de Gandajika est un indice encourageant pour l'avenir.

Statistiques

Le tableau XVIII donne le bilan pour le Congo belge des reboisements de production et de protection au 31 décembre 1958. Le tableau XIX donne le bilan du Ruanda-Urundi au 31 décembre 1958.

^(a) Le «nkunku» est obtenu en protégeant contre le feu les environs d'un village et en enrichissant le recré par des arbres fruitiers, des palmiers, des essences à croissance rapide.



Feu de brousse dans le Bas-Congo

Photo DEHEYN

TABLEAU XVIII
Reboisements en 1958, au Congo belge, en hectares

Provinces	Boisements de production						Boisements de protection	
	Forêts aménagées par les			Savanes boisées par les			Superficie	
	Européens		Indigènes	Européens		Indigènes	de la bande boisée de protection	de la savane protégée
	État	Privés		État	Privés			
Léopoldville	13.679	4.952,-	3.463	283	970,-	995	408,—	76.617
Équateur ...	1.630	—	—	655	—	—	2.120,18	46.739
Orientale ...	5.900	155,-	449	1.025	2.329,-	4.021	7.663,—	110.389
Kivu	3.607	2.718,-	—	3.490	7.500,-	9.800	591,—	2.240
Katanga ...	3.624	254,5	1	2.037	163,5	145	329,—	12.458
Kasai	6.892	1.998,-	250	653	2.975,-	—	228,—	23.139
Totaux fin 1958 ..	35.332	10.077,5	4.163	8.143	13.937,5	14.961	11.339,18	271.582
Totaux fin 1957 ..	27.852	7.053,-	3.502	8.061	13.928,-	14.548	11.099,—	255.494

Extrait du « Rapport sur l'administration belge du Congo belge pendant l'année 1958, présenté aux Chambres législatives ».

La chasse, la pêche, la pisciculture

La chasse

Le Service de la chasse s'est sérieusement étoffé de 1945 à 1958. Néanmoins, l'effectif est resté insuffisant pour assurer un contrôle efficace du braconnage et une protection générale du gibier. Dans la mesure de ses moyens, le Service s'est efforcé, d'une part, de persuader les fonctionnaires non techniciens de l'importance de la conservation de la faune, d'autre part, de convaincre les Africains de ne pas compromettre les réserves cynégétiques par des destructions inconsidérées.

La collaboration des lieutenants honoraires de chasse, l'activité des « Comités de chasse » permirent d'améliorer les connaissances sur l'habitat, le comportement, la densité de la faune ainsi que sur les méthodes de chasse autochtones. La capture de certains animaux sauvages prit une certaine extension, grâce au groupe de capture créé en 1947 et aux dépôts de spécimens zoologiques établis au Jardin zoologique de Léopoldville et de Stanleyville. Un groupement privé, la « Société de botanique et de zoologie congolaises » s'occupe activement de la protection de la nature, elle publie un très intéressant bulletin, « Zooléo ».

L'activité de la Station de domestication des éléphants émigrée à Gangala-na-Bodio en 1932 s'est ralentie au fur et à mesure de la diminution des demandes. Elle fut d'ailleurs dénommée Station de la chasse en 1951 par suite de son affectation à d'autres tâches qu'à celle qui lui fut assignée dans ses débuts. Une Section lui fut adjointe à l'Epulu en vue surtout de la capture d'okapis et de l'élevage de ceux-ci, une autre section s'occupe du contrôle de la faune par l'organisation de pelotons de protection des cultures.

La Station de Gangala na Bodio a conservé son objectif principal, la domestication et l'étude de la biologie de l'éléphant, tout en supervisant les activités des deux autres sections. Les captures d'éléphants sont réduites au minimum indispensable pour maintenir un effectif suffisant et un entraînement normal du personnel affecté à cette tâche.

Dans le domaine législatif, le décret de 1937 reste en vigueur avec quelques amendements. Toutefois, l'autorisation de pratiquer le commerce de viande boucanée entre indigènes et non-indigènes fut supprimée en 1947; les campagnes de refoulement furent remplacées, en 1948, par des campagnes de contrôle. Un nouveau décret sur la chasse est en cours d'élaboration.

Signalons, dans un autre domaine, l'activité des piquets de protection des cultures qui ont pour but d'aider les cultivateurs dans les régions où l'abondance de gibier provoque des dégâts sérieux, tout en évitant que ces dégâts ne servent de prétexte à des massacres.

Le premier Plan décennal permet d'entamer un effort de longue haleine pour encourager la chasse touristique. Aux quatre Parcs natio-

naux du Congo, d'une superficie totale de 24.740 km² s'ajoutaient, fin 1957, 21 réserves totales pour 37.355 km² et 22 domaines de chasse (dont certains non encore aménagés) pour 54.700 km².

L'Office du tourisme du Congo belge et du Ruanda-Urundi entama, par ailleurs, la mise en valeur du capital touristique du pays.

La pêche

L'aspect administratif

Succédant à la Mission HUET, la Mission piscicole fonctionna à Élisabethville jusqu'en 1949. A ce moment, l'arrêté du Régent du 3 décembre 1949 créa le Service piscicole qui poursuivit les objectifs de la Mission, c'est-à-dire : « aider à fournir aux autochtones une alimentation saine, complète et bien équilibrée, grâce au poisson ».

Les réalisations

La pêche en lacs et en rivières fut systématiquement étudiée, organisée et équipée depuis 1945. L'étude scientifique des lacs de l'Est fut effectuée par diverses missions dépendant de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, de l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC) et du Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. La Station de recherches piscicoles de l'État se chargea de la zone Luapula-Moreo.

Les grands lacs sont exploités concurremment par des pêcheurs industriels européens, des pêcheurs artisanaux ou semi-artisanaux (c'est-à-dire équipés, outillés, parfois organisés en coopératives et aidés par l'État) et des pêcheurs individuels. Le fleuve, les rivières, les lacs de la cuvette font l'objet d'une pêche individuelle à caractère coutumier ou semi-coutumier. L'hydrobiologie des eaux courantes, leur richesse ichtyologique, les méthodes de pêche autochtones sont étudiées par l'INÉAC et par les agents du Service piscicole.

Au 31 décembre 1958, la situation se présentait ainsi :

Province de Léopoldville

Pêche maritime : A côté de la pêche coutumière de la population côtière, la pêche par chalutier s'est développée progressivement depuis 1951. La production fut de 3.478 tonnes en 1956, de 4.450 tonnes en 1957, de 5.370 tonnes en 1958.

De grandes possibilités existent dans ce domaine, à condition de perfectionner encore l'organisation de la chaîne de froid et du stockage et d'éduquer méthodiquement les consommateurs africains.

Pêche en lacs et rivières : La production totale de 1958 a atteint 13.600 tonnes, dont 7.952 ont été transformées en poisson séché et fumé. Le contrôle de la production, l'étude de la reproduction, le recensement des pêcheurs et des engins employés, l'amélioration des techniques de pêche, ont été poursuivis sur le Pool, le Chenal, le Kasai et le lac Léopold II par un personnel composé d'un ingénieur des eaux et forêts et de deux agents.

Province de l'Équateur

L'étude de la Ngiri et du lac Tumba a été entamée. La production estimée a atteint, en 1958, 25.800 tonnes environ de poisson frais.

Province orientale

Lac Albert : 17 concessions de terrains pour les installations de pêcheries ont été accordées à des Européens. La production totale du lac Albert a atteint 9.061 tonnes. Outre Stanleyville, des installations frigorifiques ont été installées à Watsa et à Paulis. La production dans les rivières peut difficilement faire l'objet de statistiques.



Photo C. LAMOTE - Inforcongo

Pêche nocturne au « bac à lumière » sur catamarans, pratiquée par les riverains du lac Tanganika

Province du Kivu

Lac Tanganika : La pêche industrielle a donné, en 1958, 5.410 tonnes pour 14 unités de pêche. La pêche semi-industrielle (bâtiments plus légers) a donné 60 tonnes, la pêche semi-artisanale, 82 tonnes, et la pêche coutumière 14.290 tonnes, soit, au total, 19.190 tonnes de poisson frais.

Lac Édouard : Le lac est exploité par la Coopérative des pêcheries du lac Édouard (COPILE) à Vitshumbi et à Kiavinionge. La production de 1958 a été de 4.211 tonnes de poisson frais.

Lac Kivu : La pêche est entièrement entre les mains des autochtones. La production de 1958 a été de 965 tonnes de poisson frais.

Rivières: La production totale annuelle en poisson frais est estimée à 8.113 tonnes pour 1958.

Province du Katanga

Lac Tanganika: La propagande pour la pêche a commencé en 1957; il n'y a pas d'autres exploitants que des pêcheurs autochtones individuels. En poisson frais, la production 1958 fut de 4.210 tonnes.

Luapula-Moero: La pêche industrielle est assez importante et centrée sur Kasenga et Pweto. Une brigade d'étude des eaux a été organisée à Kilwa, de même qu'une école de pêche qui, fondée en 1953, prépare des instructeurs et des moniteurs qualifiés. La création d'une coopérative et la construction d'une installation frigorifique sont en cours. La production du Luapula-Moero, en poisson frais, s'est élevée en 1958 à 13.669 tonnes.

Lualaba: Zone de pêche autochtone; 18.821 tonnes de poisson frais en 1958.

Lufira, Kasai, Haut-Lomami, lacs de barrage: 7.033 tonnes de poisson frais en 1958.

Province du Kasai

Seule la pêche coutumière est pratiquée dans la Province, la production atteignant environ 2.200 tonnes.

Ruanda-Urundi

Lac Tanganika: Des conseils techniques et un matériel plus perfectionné ont été mis à la disposition des *pêcheurs individuels*. La *pêche artisanale* a bénéficié du lancement de plusieurs unités de pêche bien équipées pour le travail de nuit. La *pêche industrielle* s'est développée rapidement, mais paraît se rapprocher actuellement de son plafond, 9.919 tonnes de poisson frais ont été pêchés en 1958.

Lac Kivu: La pêche autochtone, la seule pratiquée dans ce lac, a procuré 480 tonnes en 1958.

La pêche dans les lacs intérieurs peut être évaluée à 1.500 tonnes en 1958.

La législation

La pêche reste régie par le décret de 1937. Le décret du 17 janvier 1957 donna pouvoir aux Autorités d'interdire ou de restreindre la pêche et le commerce de poisson, d'imposer la délivrance de permis de pêche ou de commerce, des taxes de pêche, etc.

Conclusions

La politique de pêche de l'Administration vise à améliorer les conditions de travail et de rentabilité, surtout pour les pêcheurs autochtones. Parallèlement, s'est poursuivie l'étude systématique des eaux, afin de mieux connaître leur « possibilité » et d'éviter une surexploitation ou un massacre d'alevins.

La production de poisson d'eau douce est loin d'avoir atteint son plafond au Congo belge comme au Ruanda-Urundi. Une plus grande productivité, de meilleures méthodes de conservation, de transport, de stockage, permettront d'abaisser les prix de vente aux consommateurs tout en assurant aux producteurs des revenus intéressants.

La pisciculture

Le Katanga fut le berceau de la pisciculture congolaise. La Mission piscicole du Katanga étudia méthodiquement les méthodes et les techniques à employer. Certains résultats remarquables furent obtenus, autour d'Élisabethville, avec des rendements atteignant plusieurs tonnes de poisson frais à l'hectare. Une propagande énergique fut, dès lors, entreprise auprès des privés, des Missions et des autochtones. Une Station de recherches piscicoles, d'abord gérée par l'État, fut confiée à l'IRSAC par accord conclu en 1949 et passa ultérieurement à l'INÉAC. Des cours de formation piscicole furent instaurés, à l'origine, à Élisabethville pour les agents de l'Administration désireux de se spécialiser dans ce domaine nouveau.



Photo C. LAMOTE - Congopresse

*Déversement d'alevins dans l'étang d'un paysan indigène
à Kaseba dans la Province du Kasai*

Actuellement, des conférences sont données en Belgique par M. HUET aux agents, colons et privés, au cours de leur congé. Ces conférences s'accompagnent de visites de sites belges et d'installations piscicoles réalisées dans la métropole.

Production de la pêche fluviale (par bassin et par Province)

	Provinces	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
FLEUVE CONGO										
Bas-Fleuve	Léopoldville .	—	115	140	100	400	320	320	554	832
Pool	Léopoldville .	478	339	400	438	400	400	400	300	741
Léo-Stan	Léopoldville .	—	—	—	—	—	—	—	3.271	2.864
	Équateur ...	5.600	5.600	10.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	18.086
	Orientale ...	105	260	250	240	280	280	1.957	3.095	5.550
		5.705	5.860	10.750	17.740	17.780	17.780	19.457	23.866	26.500
Lualaba	Orientale ...	70	120	120	120	125	120	603	604	590
	Kivu	—	—	—	—	600	2.590	2.875	3.440	7.267
	Katanga	4.723	4.592	4.439	4.582	4.587	4.676	6.781	472	1.282
		4.793	4.712	4.559	4.702	5.312	7.386	10.259	4.516	9.139
Total fleuve par Province	Léopoldville .	478	454	540	538	800	720	720	4.125	4.437
	Équateur ...	5.600	5.600	10.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	18.086
	Orientale ...	175	380	370	360	405	400	2.560	3.699	6.140
	Kivu	—	—	—	—	600	2.590	2.875	3.440	7.237
	Katanga	4.723	4.592	4.439	4.582	4.587	4.676	6.781	472	1.282
Production totale du fleuve Congo ...		10.976	11.026	15.849	22.980	23.892	25.886	30.436	29.236	37.212
KASAI										
	Léopoldville .	22	70	82	500	740	740	740	8.523	5.338
	Kasai	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Katanga	—	—	—	—	—	—	105	418	135
Production totale du Kasai		22	70	82	500	740	740	845	8.941	5.473
LOMAMI										
	Orientale ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Kivu	—	—	—	—	—	—	—	—	426
	Katanga	—	—	—	—	—	—	—	44	190
Production totale du Lomami		—	—	—	—	—	—	—	44	616
Production totale de la pêche fluviale ..		10.998	11.096	15.931	23.480	24.632	26.626	31.281	38.221	43.301

Source : Gouvernement général

TABLEAU XXI
Production de la pêche lacustre (par lac et par Province)

Lacs	Provinces	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Léopold II	Léopoldville ..	2.000	2.334	2.500	4.000	4.000	4.000	4.000	3.795	3.615
Albert.....	Orientale	1.794	2.500	3.240	4.092	6.167	7.770	8.943	11.674	9.061
Édouard	Kivu	1.773	2.127	2.062	2.836	3.241	3.001	3.108	2.920	4.211
Kivu	Kivu	30	30	250	250	300	300	300	730	965
	Ruanda-Urundi	273	185	210	134	220	185	88	111	—
	Total lac Kivu ..	303	215	460	384	520	485	388	841	—
Tshangalele	Katanga	1.969	1.958	3.456	1.129	3.711	2.561	2.077	4.404	4.725
Zilo.....	Katanga	—	—	—	—	633	868	413	2.099	1.983
Lualaba	Katanga	8.683	7.147	8.160	8.423	8.431	7.591	11.605	21.734	17.539
Luapula-Moero ...	Katanga	9.389	10.326	11.952	14.371	13.798	12.614	11.378	13.010	13.669
Tanganika	Katanga	90	174	246	439	1.414	1.520	3.419	3.371	4.210
	Kivu	2.000	2.000	2.000	2.000	3.200	5.050	5.050	8.100	19.190
	Total	2.090	2.174	2.246	2.439	4.614	6.570	8.469	11.471	23.400
	Ruanda-Urundi	1.010	1.500	3.000	3.220	4.700	4.800	4.492	7.977	9.919
		3.100	3.674	5.246	5.659	9.314	11.370	12.961	19.448	33.319
Ruhondo et Bulera	Ruanda-Urundi	49	22	127	21	25	35	98	39	50
Mohasi et Busera ..	Ruanda-Urundi	300	230	398	432	392	400	605	1.419	1.450
Rugwero	Ruanda-Urundi	—	—	270	330	133	5	—	—	—
Total pêche lacustre au Congo belge ...		27.728	28.593	33.866	37.540	44.895	45.275	50.293	71.837	79.168
Total pêche lacustre au Ruanda-Urundi		1.632	1.937	4.005	4.137	5.470	5.425	5.283	9.546	11.419

Source : Gouvernement général

TABLEAU XXII
Production de la pêche dans les biefs divers ou non dénommés

	Provinces	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Zone à Misembi	Léopoldville .	—	—	—	—	—	200	200	210	210
Divers non dénommés	Léopoldville .	—	—	173	560	—	3.375	3.375	—	—
	Équateur . . .	2.400	2.400	4.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.751
	Orientale . . .	35	218	30	41	11	16	72	192	927
	Kivu	—	—	—	—	—	—	—	—	450
	Kasai	—	—	—	—	—	—	—	—	2.200
		2.435	2.618	4.703	8.101	7.511	10.891	10.947	7.692	11.328
Production totale des biefs divers et non dénommés au Congo belge . . .		2.435	2.618	4.703	8.101	7.511	11.091	11.147	7.902	11.538
Production totale des biefs divers et non dénommés au Ruanda-Urundi . .		90	294	89	100	100	150	189	148	100

Source : Gouvernement général

De plus, des stages sont organisés à la Fondation HOOVER à Linkebeek pour les élèves des écoles d'agriculture du degré A₁ et A₂ qui suivent les cours tropicaux. Ces stages permettent aux futurs agronomes-adjoints du Congo de compléter leur formation en matière piscicole.

Le développement de la pisciculture fut très rapide : en 1952, on comptait déjà 12 centres d'alevinage principaux (CAP) et près de 47.000 étangs sur 2.151 ha. En 1958, il y avait 122.404 étangs pour 4.081 ha au Congo belge.

La pisciculture fit naître de grands espoirs dans certains milieux de l'Administration, qui comptaient réduire le déficit en protéines animales par cette méthode relativement simple et peu coûteuse. Les résultats ne répondirent pas entièrement à leur attente.

La multiplication trop rapide des étangs ne permit pas de mener une action en profondeur. Certains viviers furent établis trop rapidement ou incorrectement, l'éducation des pisciculteurs laissa à désirer, le problème de l'alimentation des poissons ne fut pas résolu. Or, l'expérience a prouvé que des étangs établis en sols pauvres donnaient des rendements dérisoires, à moins de distribuer des quantités de nourriture dépassant souvent les moyens et presque toujours la bonne volonté des propriétaires. Même en sol riche, l'épandage périodique de suppléments alimentaires était nécessaire pour obtenir de hauts rendements. De plus, des méthodes rationnelles d'élevage devaient être pratiquées, sous peine de ne pêcher que des poissons de petite taille ou des prédateurs.

Dès lors, une pause s'imposait pour parfaire la formation des pisciculteurs, éliminer les étangs mal venus, mettre au point les problèmes d'alimentation et encourager l'apparition d'éleveurs professionnels servant, dans leur région, d'exemple et de guide. Dans cette nouvelle perspective, d'intéressantes possibilités semblent s'ouvrir devant la pisciculture africaine.

TABLEAU XXIII

Production totale de la pêche au Congo belge, en tonnes

Années	Pêche dans les eaux intérieures				Pêche maritime	Production totale
	Fluviale	Lacustre	Biefs non dénommés	Total		
1950	10.998	27.728	2.435	41.161	—	41.161
1951	11.096	28.598	2.618	42.312	60	42.372
1952	15.931	33.866	4.703	54.500	351	54.851
1953	23.480	37.540	8.101	69.121	1.122	70.243
1954	24.632	44.895	7.511	77.038	1.886	78.924
1955	26.626	45.275	11.091	82.992	3.063	86.055
1956	31.281	50.293	11.147	92.721	3.478	96.199
1957	38.221	71.837	7.902	117.960	4.457	122.417
1958	43.301	79.168	11.538	134.007	5.370	139.377

Source : Gouvernement général

TABLEAU XXIV
Production totale de la pêche en tonnes au Ruanda-Urundi

Années	Pêche dans les eaux intérieures		
	Lacustre	Biefs non dénommés	Total
1950	1.632	90	1.722
1951	1.937	294	2.231
1952	4.005	89	4.094
1953	4.137	100	4.237
1954	5.470	100	5.570
1955	5.425	150	5.575
1956	5.283	189	5.472
1957	9.546	148	9.694
1958	11.419	100	11.519

Source : Gouvernement général

TABLEAU XXV
Pisciculture au Congo belge

Provinces	Nombre d'étangs			Superficie en hectares		
	1956	1957	1958	1956	1957	1958
Léopoldville	82.754	85.296	89.877	2.466	2.459	2.310
Équateur ...	301	308	352	105	101	111
Oriental ...	1.627	2.016	2.429	468	471	457
Kivu	3.577	3.722	3.742	523	527	534
Katanga ...	2.810	5.873	6.037	172	149	153
Kasai	19.804	20.780	19.967	503	504	519
Congo belge	110.873	117.995	122.404	4.237	4.211	4.084

Source : « La Situation économique du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1958 »

Le Service vétérinaire et l'élevage

Historique

La période 1945-1948 se caractérise par l'accroissement du cheptel bovin au Congo belge, la stabilisation des effectifs au Ruanda-Urundi et par l'amélioration progressive des méthodes d'élevage. Des noyaux de bétail furent introduits dans les milieux autochtones non éleveurs. Un réseau de centres zootechniques, de centres de multiplication et de fermes fut établi par l'Administration. Le Service vétérinaire et les éleveurs privés s'efforcèrent d'améliorer les trou-

peaux, pendant que l'INÉAC procédait à des sélections méthodiques et à une politique systématique d'introductions et de croisements. L'importation de buffles pakistanais, rustiques, raisonnablement productifs et adaptés à des conditions chaudes et humides a ouvert des perspectives très encourageantes. Le dressage du bétail de trait a connu un regain d'intérêt au Kasai et au Katanga.

L'expérience acquise a modifié le point de vue de beaucoup de spécialistes sur les possibilités d'extension de l'élevage dans le pays. Il est apparu, d'une part, que le nombre d'hectares nécessaires pour entretenir une tête de bétail pouvait être souvent réduit à quatre hectares ou même moins, à condition d'opérer des rotations judicieuses et de contrôler les feux. Il semble, d'autre part, que la distribution de suppléments minéraux équilibrés permette à des zootechniciens compétents d'élever du bétail sur des sols qui paraissaient, il y a peu, impropres à l'élevage; de nouveaux espoirs sont ainsi permis pour des régions déshéritées comme le Sud-Kwango ou le Nord-Uele.

L'Administration

Le Service vétérinaire eut l'élevage dans ses attributions jusqu'en 1958. A cette date, une Section d'élevage fut créée au sein de la Direction de l'agronomie.

Le vétérinaire, le zootechnicien, l'agrostologue, l'agronome collaborent ainsi de concert au développement de l'élevage.

Au Congo belge

L'élevage européen

De 200.601 bêtes en 1945, le cheptel est monté à 468.782 bêtes en 1958, soit, par Province, Léopoldville : 107.579, Équateur : 28.799, Orientale : 64.137, Kivu : 17.880, Katanga : 176.597, Kasai : 73.790.

En 1958 également, 57.986 bêtes d'un poids vif de 20.922 tonnes ont été livrées à la boucherie, 9.473.000 litres de lait, 486 tonnes de beurre et 131 tonnes de fromage ont été produits.

Le ranching est resté la règle pour les grands et moyens élevages. Une tendance à l'amélioration des méthodes zootechniques s'est cependant manifestée presque partout, mais spécialement dans les régions saturées où les extensions sont devenues difficiles, sinon impossibles. L'emploi de kraals de nuit, l'utilisation du brush-cutter et du rotary-cutter, l'extension des clôtures, les rotations, les mises à feu mieux étudiées, l'aménagement de prairies permanentes dans les vallées ont permis d'augmenter la charge à l'hectare et de ralentir ou d'arrêter la dégradation du sol. L'emploi d'un système intensif impliquant la suppression des feux et l'établissement de prairies artificielles paraît désormais techniquement réalisable. Les obstacles — d'ailleurs déterminants — sont d'ordre économique, le prix de revient de l'intensification étant trop élevé, surtout pour du bétail de boucherie.

Tous les éleveurs n'ont pas été également progressistes et compétents; certains kraals continuent à présenter des traces d'érosion, le bétail souffre de la saison sèche, la productivité est insuffisante. Il s'agit cependant d'une minorité appelée à disparaître par le jeu des forces économiques et des dispositions de la législation sur la conservation du sol.



Photo H. GOLDSTEIN - Congopresse

*Troupeau de bétail conduit au dipping-tank
dans une société du Bas-Congo*

Les producteurs de produits laitiers ont fourni un effort particulier d'amélioration, surtout dans les environs des grands centres : aménagement rationnel de pâtures, prairies artificielles, cultures fourragères pour ensilage (maïs vert) ou pour distribution à l'état vert (*Pennisetum*, patates douces, légumineuses), distribution de concentrés. Cet effort ne résolut cependant pas le problème fondamental du prix de revient trop élevé des produits laitiers congolais; ceux-ci ont dû être protégés pour lutter contre la concurrence étrangère. L'avenir de la spéculation laitière est très préoccupant et de grands progrès techniques seront encore nécessaires avant que les fermes puissent mettre sur le marché des produits laitiers à des prix compétitifs.

La composition des élevages européens varie de région à région. On rencontre, en majorité, des races africaines : Ndama (Province de Léopoldville et Ubangi), Angola (Kisantu, Kasai, Katanga), Afrikander (Kasai, Katanga), Lugwaret (Ubangi, Province orientale, Kivu). De nombreuses introductions de sang européen ont eu lieu à

différentes époques, soit au moment de la création des élevages (Mateba), soit, d'une manière moins empirique, dans les zones à bétail laitier ou mixte. Les races européennes les mieux représentées sont les Friesland, les Jersey, les Guernesey, les Brown-Swiss, les Aberdeen, les Shorthorn, les Limousins. Depuis quelques années, l'initiative de l'INÉAC a permis d'importer des géniteurs asiatiques d'Inde et du Pakistan : Tarparkar, Red Sindi et Sahiwal.

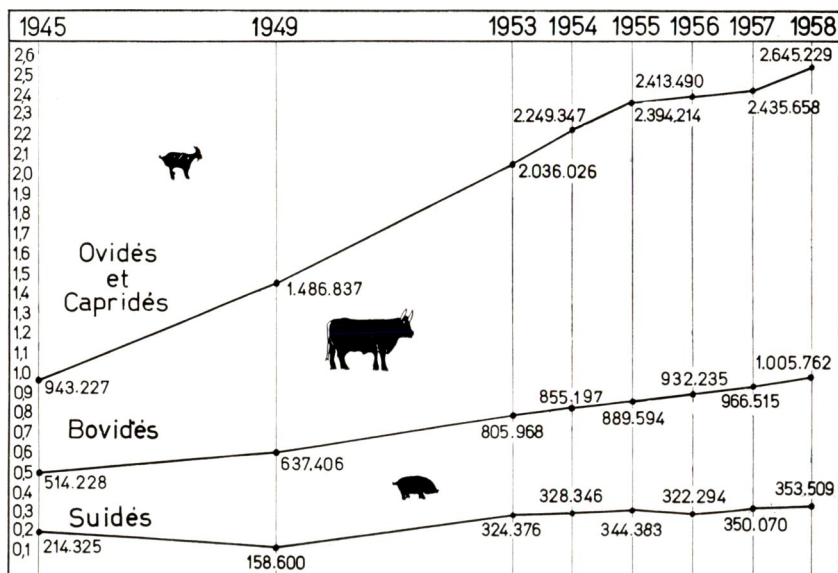
L'élevage du porc et l'aviculture ont pris une certaine extension, surtout dans les régions à population européenne nombreuse. L'élevage caprin n'est guère pratique. Des essais de production de moutons à fourrure sont en cours de développement. L'avenir de ces spéculations est lié à l'élargissement du marché par augmentation du pouvoir d'achat des Africains et éducation des consommateurs.

L'élevage autochtone

L'Administration s'est efforcée d'aider au maximum les éleveurs européens; mais le principal de son activité a été consacré, d'une part, à l'amélioration de l'élevage autochtone dans les zones à économie pastorale coutumière et, d'autre part, à son développement partout ailleurs.

TABLEAU XXVI

Développement du cheptel au Congo belge de 1945 à 1958
(mesure unitaire: million de têtes de bétail)



Zones à économie pastorale coutumière — Les régions montagneuses de l'Est souffrant de surpopulation humaine et animale, l'effort principal a porté sur l'augmentation de la productivité du bétail, l'amélioration des pâtures, la protection du sol et la lutte contre



*Centre d'amélioration du bétail indigène de Lodja :
produit du bétail local et Ndama*

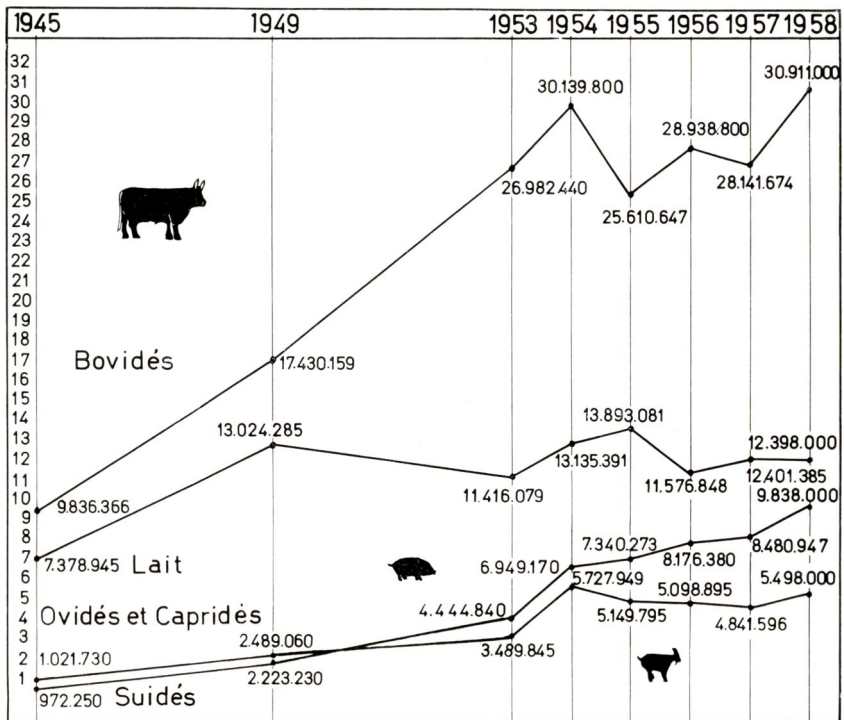


Taureau de race Tarparkar

les épizooties et enzooties. L'initiation des éleveurs à des techniques plus rationnelles s'obtient par une action incessante de propagande, par la création de marchés publics et de tueries, l'organisation de visites guidées dans les stations et fermes du Gouvernement et de l'INÉAC, la création de paysannats mixtes ou de zones d'aménagement sylvo-pastoral.

TABLEAU XXVII

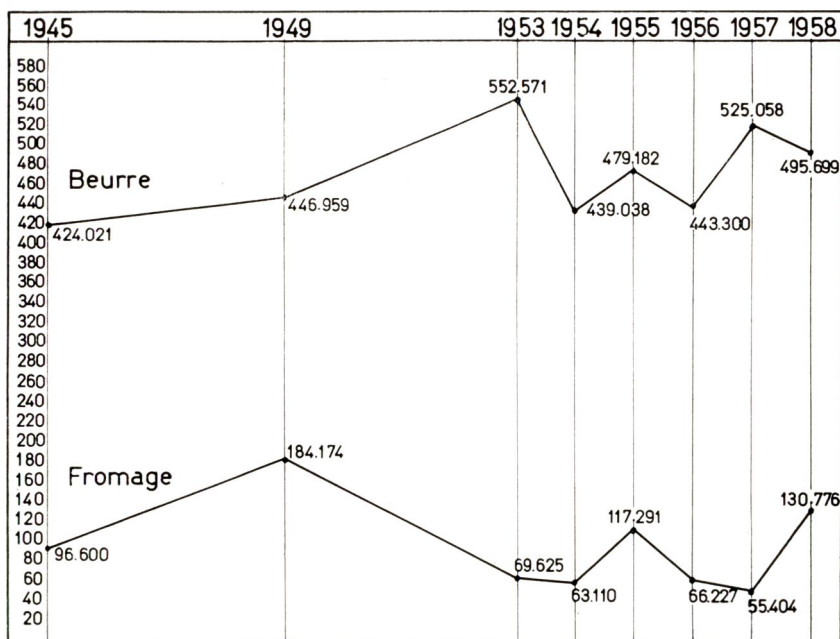
Production des élevages du Congo belge de 1945 à 1958
(mesure unitaire : million de kilos)



Zones à économie pastorale importée — Le succès du métayage au Mayumbe amena, après la guerre, la multiplication du bétail Dahomey aux mains des indigènes. Ceux-ci disposaient, en 1958, de 13.600 bêtes en propriété et de 5.000 bêtes en métayage. Par rapport à la surface totale de la région, ce cheptel n'est peut-être pas excessif. Cependant, l'irrégularité de l'occupation du terrain, la divagation, le manque de soins, la multiplication des taureaux ont provoqué, localement, une sursaturation menaçante et une dégénérescence du cheptel. De plus, on vit s'amorcer une évolution psychologique négative, le bétail tendant à être considéré comme un signe de richesse plutôt que comme un capital zootechnique.

Craignant de voir se présenter au Mayumbe les difficultés rencontrées au Ruanda-Urundi, le Service territorial et celui de l'agriculture ont entamé une campagne de rationalisation de l'élevage : établissement de clôtures, amélioration des pâturages, castration des taurillons en surnombre, sélection, organisation de l'abattage et de la commercialisation, etc. Réticents au début, les autochtones commencent à comprendre, sans toutefois pouvoir encore être considérés comme de véritables éleveurs.

TABLEAU XXVIII
Production des élevages du Congo belge en beurre et fromage
(mesure unitaire : mille kilos)



Dans les régions de savane, le Gouvernement a favorisé la constitution de troupeaux collectifs, à l'échelon des circonscriptions indigènes, des groupements, des coopératives, des paysannats ou des villages, avec une infrastructure de stations primaires et secondaires de multiplication.

Les essais d'élevage autochtone individuel n'ont donné, jusqu'à présent, que des résultats assez médiocres. La grande majorité de la population des zones non pastorales ignore tout de l'élevage et même du simple maniement des bêtes. Les ressources individuelles ne permettent pas d'acquérir un noyau de départ suffisant, d'établir des enclos, de donner les soins nécessaires. Les difficultés foncières, les procès pour dégâts dans les cultures, les jalousies claniques décou-

ragent les initiatives. Par contre, lorsque l'éleveur est un homme puissant, il s'efforce d'accaparer à son profit les terres nécessaires à la collectivité.

Il semble donc qu'une phase communautaire sera indispensable pour assurer l'apprentissage des candidats-éleveurs, pour laisser opérer un réajustement entre les coutumes foncières et les besoins des élevages, pour permettre la constitution d'un capital de départ.

Les progrès ont été moins marqués en ce qui concerne le petit élevage. Le cheptel vit toujours en une symbiose plus ou moins réussie avec le village, sans supplément de nourriture ni soins. Quelques tentatives locales d'aviculture ou de cuniculiculture n'ont eu qu'un succès relatif. Des résultats un peu meilleurs ont été atteints dans les paysannats et autour des grands centres; cependant, un long chemin reste à faire avant de faire évoluer l'indifférence traditionnelle des cultivateurs pour leur petit bétail et d'assurer une protection efficace contre les épizooties.

Fin 1958, le gros élevage indigène comptait 536.980 têtes, ainsi réparties, Léopoldville : 15.921, Équateur : 3.048, Orientale : 309.727, Kivu : 196.524, Katanga : 8.126, Kasai : 3.634.

Cette même année, 56.981 bêtes d'un poids vif de 9.989 tonnes ont été abattues, 2.925.000 litres de lait et 10 tonnes de beurre ont été produits.

Au Ruanda-Urundi

Élevage non autochtone

L'effectif détenu par les non-autochtones est minime : 3.331 bovins au 31 décembre 1958, dont 1.946 appartenant à l'État et à l'INÉAC.

Élevage autochtone

Le problème de l'élevage dans les Territoires sous mandat a été défini antérieurement. L'Administration, assistée par l'INÉAC, s'est efforcée de valoriser le capital bovin du pays et d'atténuer la concurrence agriculture/élevage qui pèse sur sa vie économique et sociale. L'effectif du Service vétérinaire s'éleva de 14 agents en 1945 à 25 en 1949. Fin 1958, il comprenait 19 médecins vétérinaires, 20 auxiliaires européens et 71 assistants autochtones. Deux fermes de sélection, gérées par l'INÉAC, furent créées à Nyamiyaga (Ruanda) et Luvironza (Urundi). Les Zones d'action rurale (ZAR), les Stations d'adaptation locale (SAL) de Mparambo et Karuzi, les Stations de multiplication de bétail de Nyakabare et Keru se sont efforcées d'adapter au milieu autochtone les méthodes mises au point dans les fermes, d'essayer différentes charges et différents systèmes de paddocking, de multiplier les plantes fourragères.

La politique menée au Ruanda-Urundi peut se ramener à cinq points.

Réduction volontaire du cheptel : Les tentatives de l'Administration eurent peu de succès. Après une pause relative, les effectifs

continuèrent à monter, pour atteindre leur maximum absolu en 1958; 1945 : 874.000, 1949 : 973.658, 1957 : 966.443, 1958 : 1.008.052.

Rationalisation des techniques d'élevage : amélioration des pâturages, lutte anti-érosive, respect de la vocation des terrains, paddocking, limitation de la transhumance en saison sèche, introduction de nouvelles cultures fourragères. Les résultats furent lents mais appréciables; certains éleveurs progressistes ont commencé à modifier les pratiques coutumières. La phase d'adaptation des cultures fourragères est terminée; celle de la multiplication est en cours, au niveau des sous-chefferies.

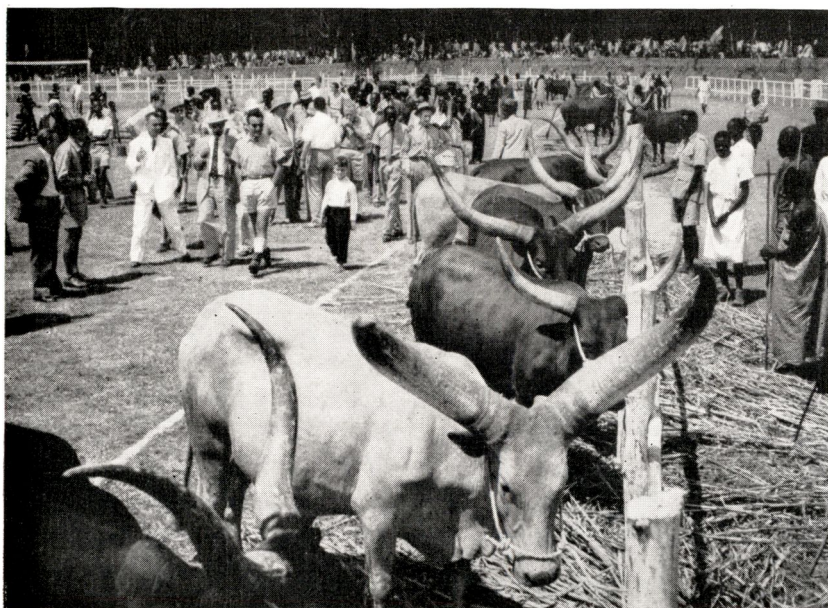


Photo P. LAVAL - Inforcongo

Spécimens de vaches laitières primées au concours de bétail indigène à Kitega dans l'Urundi

Amélioration du bétail : par sélection, diffusion de géniteurs sélectionnés, concours de bétail, élimination de femelles impropres à la reproduction, castration des taurillons en surnombre. Les concours de bétail ont rencontré un vif succès et une véritable émulation s'est créée chez beaucoup d'éleveurs. Un Herd-Book a été créé où seront inscrits les animaux primés au concours des territoires.

Lutte contre les épi et enzooties : charbon, trypanosomiase, East Coast Fever, verminose, fièvre aphteuse, cysticercose, etc. Une centaine de centres vétérinaires primaires furent établis dans les chefferies; 260 centres secondaires s'ouvrirent dans les sous-chefferies. Les premiers furent placés sous la responsabilité d'assistants-vété-

rinaires, les seconds sous celle d'infirmiers. Quelques chiffres du *Rapport annuel 1958* sont éloquentes : 10 millions de « dippages » dans l'année, 5,9 millions d'exams microscopiques, 2,3 millions de vaccinations

Les éleveurs furent progressivement habitués à présenter leurs bêtes à l'examen; la tendance à cacher les malades disparut presque complètement. Il reste à les persuader de recourir au Service vétérinaire pour d'autres affections que les maladies contagieuses, transmissibles ou enzootiques.

Valorisation des produits et recherche de débouchés : stérilisation de viandes cysticerquées, élimination de la cysticerose, construction d'abattoirs (5 grands abattoirs, dont un achevé en 1958 et 45 abattoirs ruraux, tous en service). Les six laiteries furent subsidiées en attendant que les mesures de rationalisation de l'élevage du bétail laitier aient commencé à porter leurs fruits.

Les résultats ne furent pas entièrement satisfaisants par suite du peu d'extension du marché congolais, qui s'approvisionne sur place. L'abattage du bétail ne retrouva jamais son niveau du temps de guerre : 110.000 bêtes abattues en 1945, 101.000 en 1949, 88.800 en 1957, 54.300 en 1958.

Il est vraisemblable cependant que la consommation du Ruanda-Urundi ait augmenté régulièrement depuis la guerre par suite de l'accroissement du pouvoir d'achat de la population.

Les produits laitiers luttèrent difficilement contre la concurrence étrangère. En 1958, 1.013.836 litres de lait furent vendus aux laiteries, 33,6 tonnes de beurre et 21,5 tonnes de fromages furent produites, de même que 491,7 tonnes de Samli (beurre indigène) et 707 tonnes de peaux de bovidés furent exportées.

Pour un cheptel de plus d'un million de bêtes, ces chiffres restent insuffisants, alors que seule une large commercialisation pourrait amener les habitants du pays à modifier leurs habitudes et à accorder plus d'attention à la valeur économique de leurs troupeaux.

Les activités médicales

L'élevage et la zootechnie ne sont qu'une partie des activités du Service vétérinaire. La lutte contre les épi et enzooties, la protection des régions non contaminées, le contrôle à l'importation, la création de nouveaux abattoirs et la surveillance de leur fonctionnement, le contrôle des viandes exigèrent beaucoup de temps d'un Service déjà peu nombreux. Au Congo belge, deux laboratoires vétérinaires de l'État, à Elisabethville et à Stanleyville, ont cumulé la recherche, les travaux d'analyse, de diagnostic et d'anatomie pathologique, la collaboration avec l'Université d'Elisabethville, la préparation et la fourniture des vaccins, le contrôle laitier. Le laboratoire de Stanleyville sera bientôt transféré à Léopoldville. Le laboratoire de l'INÉAC à Gabu a assuré le même rôle, tandis que les sociétés d'élevage du

Kasai fabriquent les produits biologiques qui leur sont nécessaires dans leur laboratoire privé de Luputa. L'antique laboratoire vétérinaire de Kisenyi a été fermé et remplacé par une installation moderne à Astrida.

Malgré un manque chronique de personnel, le Service vétérinaire a rempli les tâches qui lui ont été fixées et a jeté les bases d'un développement pastoral qui fera du Congo belge un des principaux pays d'élevage d'Afrique centrale.

La colonisation

On comptait, en 1945, 657 exploitants agricoles (sur 3.215 colons) au Congo belge et 130 au Ruanda-Urundi. Depuis lors, un effort systématique d'encouragement à la colonisation fut mené, tant par l'Administration que par certains parastataux et par les associations de colons.

L'Administration

La réforme de 1947 instaura une Direction de la colonisation au sein de la V^e Direction générale, tandis qu'un Bureau de colonisation était attaché à chaque Direction provinciale. Par après, ces bureaux devinrent des services dépendant directement des Gouverneurs de Province. En Belgique, un Bureau de colonisation s'efforça de guider et de renseigner les candidats à l'établissement en Afrique. Une Commission du colonat se réunit régulièrement soit à Bruxelles soit à Léopoldville pour examiner les problèmes courants et les questions de principe; elle est composée de représentants d'associations professionnelles, de colons et de fonctionnaires.

A partir de 1950, un inventaire permanent des possibilités d'installation fut organisé au Congo belge et au Ruanda-Urundi; les résultats, mis sur fiches, furent classés par catégorie et par province. Le personnel agricole de l'intérieur rechercha et délimita des blocs de colonisation qui firent l'objet d'une enquête de vacance et purent ainsi être mis à la disposition de jeunes colons, sans retard et sans frais exagérés. En outre, trois missions spéciales ont procédé à des délimitations, l'une dans la partie chaude de la Province orientale, les deux autres dans le Haut-Ituri.

Le Gouvernement veilla également à faciliter le voyage, la formation et l'installation des colons par plusieurs mesures convergentes : dispense du cautionnement, exemption des droits d'entrée pour certains biens d'équipement, avances pour frais de voyage et prix de faveur, facilités d'assistance médicale, facilités fiscales, maison d'accueil dans les centres, création de bourses d'étude, politique hôtelière favorisant la construction de petits hôtels, fermes-écoles.

Les fermes-écoles ont pour but de former les candidats-colons agricoles par des cours théoriques et pratiques d'une durée de un an, doublés de visites guidées dans des centres d'intérêt agricole. Les jeunes gens réussissant leur stage reçoivent l'aide du Gouvernement pour mettre en valeur et exploiter des concessions préalablement délimitées. La ferme-école de Mushweshwe (spéculations d'altitude) fut ouverte en 1950; celle de Lula débuta en 1952; celle de Loda, inaugurée en 1954, fut supprimée en 1958.

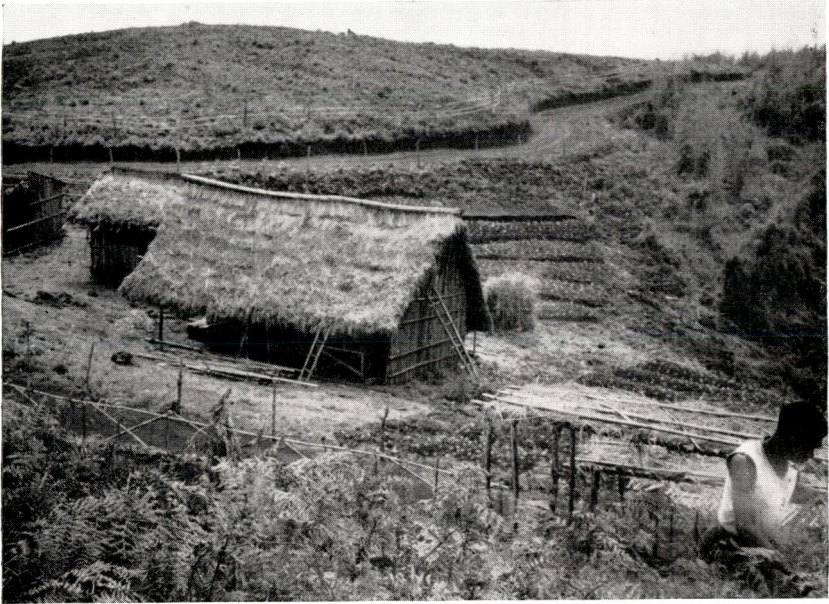


Photo SLADDEN - Congopresse

*Première installation
d'un colon diplômé de la ferme-école de Mushweshwe*

L'organisation et le fonctionnement des fermes-écoles soulèverent d'assez nombreuses difficultés, mais, dans l'ensemble, la formation des candidats-colons paraît avoir été satisfaisante; beaucoup d'entre eux sont devenus d'excellents planteurs, à la tête d'exploitations viables et bien gérées. Ils ont été dans de nombreux cas de bons éducateurs des agriculteurs autochtones.

Un cadre de candidats-colons artisanaux fut créé en 1954. Certains de ces éléments furent affectés au Service de l'agriculture, notamment comme mécaniciens ou artisans dans les paysannats. La plupart d'entre eux cherchèrent à entrer dans l'Administration ou le secteur privé, plutôt qu'à s'installer comme indépendants.

Organismes para-étatiques

La Société de crédit au colonat et à l'industrie (S.C.C.I.), créée le 1^{er} juillet 1947, a comme objectif de stimuler, par l'octroi de crédits à long et moyen terme, la création, l'amélioration, la transformation, l'activité des entreprises agricoles et minières, artisanales, commerciales, industrielles et professionnelles d'importance petite ou moyenne, individuelles ou constituées en association de personnes.

Les prêts sont généralement accordés pour 5 ans, mais le délai peut être allongé. Au 31 décembre 1958, la S.C.C.I. avait ouvert 2.213 crédits pour un montant total de 1.660.484.000 francs, dont : 548 prêts pour 346.441.000 fr pour des activités agricoles; 44 prêts pour 18.364.000 fr pour la reconversion des plantations de quinquina; 424 prêts pour 425.012.000 fr pour les artisans stagiaires et les colons issus des fermes-écoles; 29 prêts pour 2.151.000 fr ont été accordés à des exploitants autochtones sous le régime du « Fonds provisoire de crédit aux autochtones », créé en 1958.

La Société de colonisation belge au Katanga (Cobelkat), créée le 5 novembre 1947 a pour objet de promouvoir et d'aider le colonat belge sous toutes ses formes dans le domaine du Comité spécial du Katanga.

L'activité du Cobelkat a pris des formes variées : avances en espèce, avances en nature (machines, semences), recrutement de la main-d'œuvre indigène, conseils techniques agricoles et vétérinaires, facilités d'achat et de vente, etc.

Organisations professionnelles

Plusieurs associations de colons, à des fins professionnelles ou politiques, se sont créées depuis la guerre. Leurs délégués ont été appelés à siéger dans les organismes consultatifs congolais ainsi que dans certaines institutions d'intérêt public.

Conclusions

Les mesures prises en faveur du colonat ont favorisé l'installation de colons belges au Congo belge. Au 31 décembre 1958, il y avait 9.516 colons au Congo, dont 5.202 belges, 1.899 colons s'occupaient d'agriculture dont 1.575 belges. Il y avait 811 colons au Ruanda-Urundi dont 448 belges.

La promotion d'une classe moyenne autochtone amena certaines associations de colons à prendre un caractère eurafricain. Cette évolution heureuse permet de garder au colonat sa signification et sa fonction de classe moyenne, évitant la politisation et la racialisation qu'ont connues d'autres colonies. Les mesures prises pour aider le colonat ont été progressivement étendues aux autochtones. A côté des grandes entreprises et des paysannats, les exploitations d'importance moyenne ont un grand rôle à jouer dans le développement économique et social du pays.

Les organismes spécialisés

Au sein de l'Administration

La Mission anti-érosive

Fondée en février 1945, transférée à Bukavu en octobre 1947, la Mission anti-érosive (M.A.E.) fut chargée de mettre au point sur le terrain les techniques agricoles, sylvicoles et hydrauliques nécessaires pour assurer la conservation du sol des régions d'altitude de l'Est congolais.

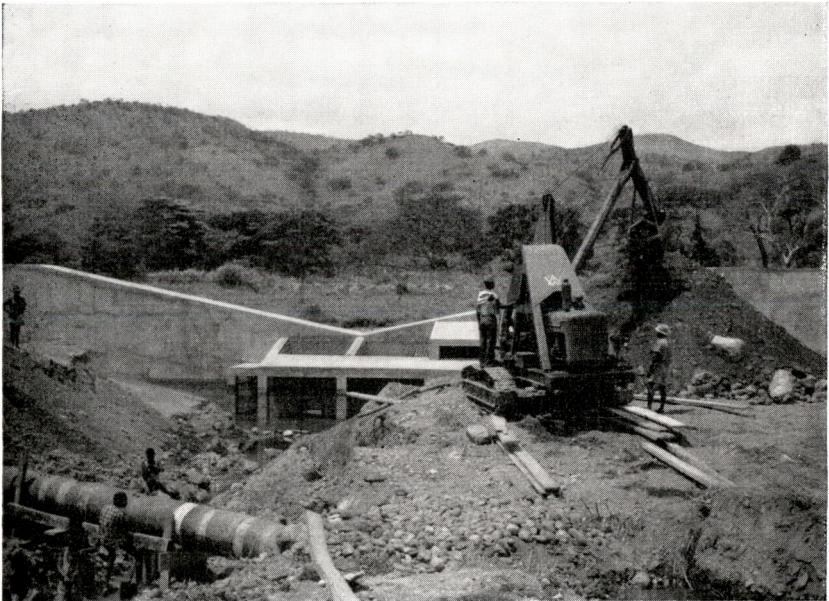


Photo SLADDEN - Congopresse

*Construction d'un barrage
destiné à irriguer les terres du paysannat indigène de Luberizi au Kivu*

Au fil des années, la Mission concentra son activité dans la vallée de la Ruzizi et dans les secteurs Bukavu-Kabare-Mwenga, tout en collaborant avec la Mission d'immigration des Banyaruanda dans le Nord-Kivu. Outre la publication de nombreux ouvrages, l'élaboration d'études générales, la participation à des congrès et colloques scientifiques, l'exécution en collaboration avec l'INÉAC d'un important travail d'expérimentation agronomique, la Mission réalisa la prospection et le planing agricole de près de 250.000 ha de terres indigènes ou domaniales; elle mit sur pied un projet d'aménagement mixte hydro-électrique et hydro-agricole permettant la construction de centrales relativement importantes et mit en valeur 4.222 ha de

cultures sèches, 794 ha de cultures irriguées, 941 ha de terres de montagne; elle organisa un paysannat et une coopérative dans le Ruzizi selon des formules nouvelles, particulièrement intéressantes pour les exploitations autochtones à caractère intensif; elle mit au point des techniques nouvelles de reboisement en montagne et contribua puissamment, par son travail expérimental, ses études et ses réalisations matérielles à l'installation d'une exploitation sucrière de grande envergure dans la plaine de la Basse-Ruzizi.

Diverses raisons administratives et budgétaires ne permirent pas à la M.A.E. de réaliser l'entièreté de ses programmes et d'utiliser pleinement l'expérience acquise. Son œuvre de précurseur et de défricheur fut cependant considérable.

La réorganisation administrative réalisée par l'arrêté royal du 13 février 1957 en a entraîné la suppression, ses attributions furent reprises par le Bureau provincial du génie rural. Celui-ci a continué la réalisation du projet d'aménagement Kiliba-Kahololo-Rumingo-Ulindi-Sange entrepris en 1956 et a poursuivi les études et les essais dans la mesure de ses moyens.

Le Groupe d'économie rurale

Fondée en 1948, la Mission vivrière du Bas et Moyen-Congo avait pour tâche d'établir un inventaire foncier et d'étudier les problèmes agricoles de l'arrière-pays de Léopoldville.

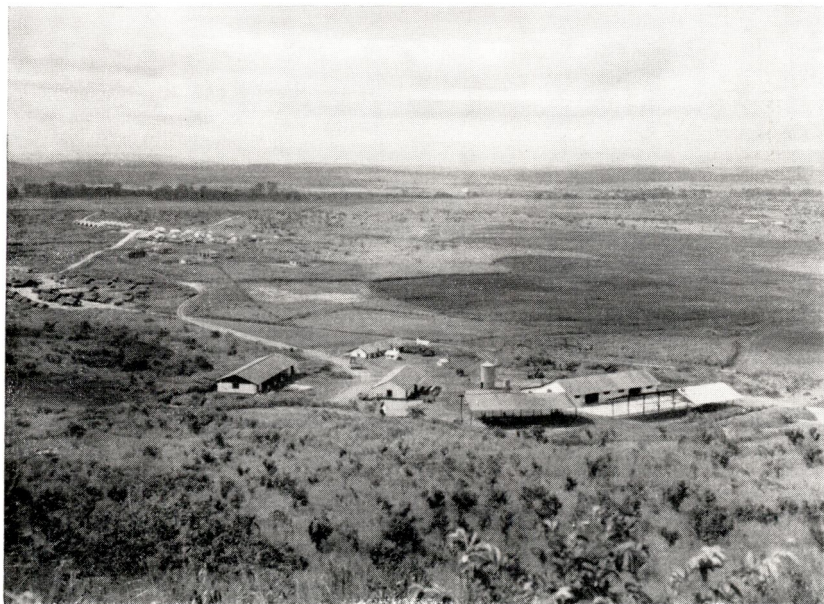


Photo C. LAMOTE - Congopresse

*Vue générale du Centre agricole du Groupe d'économie rurale (GER)
à la Luala dans le Bas-Congo*

En juillet 1950, 1.200.000 ha environ avaient été parcourus et rapidement prospectés, tandis que diverses formules d'aménagement, de culture et d'organisation rurale étaient étudiées dans quatre centres-pilotes.

En 1951, la Mission devint le Groupe d'économie rurale (GER) qui s'efforça d'organiser des paysannats adaptés aux conditions climatiques, pédologiques, foncières et humaines de la région des Cataractes.

Dans ce domaine, techniquement et psychologiquement inexploré, les progrès furent lents et mesurés. Cependant, au 31 décembre 1958, 1.216 paysans travaillaient selon les méthodes et les formules mises au point par le GER, en étroite collaboration avec les Stations INÉAC de Mvuazi et Gimbi. Les labours pour la première saison 1958-1959 se sont étendus sur 1.606 ha.

Les parastataux

Les Offices

Les problèmes du conditionnement, de la classification et de la vente de certains produits agricoles ne peuvent, dans un pays en développement, être résolus par le seul jeu du marché et de l'initiative commerciale privée. Pour aider les exploitants individuels, colons et autochtones, à promouvoir le développement des débouchés intérieurs et extérieurs des produits végétaux et des produits de l'élevage, d'en aider et améliorer la production, l'usinage et le conditionnement, des organismes parastataux nommés « Offices » furent réorganisés par l'ordonnance législative du 4 décembre 1948.

Jouissant de la personnalité civile, ces Offices peuvent exercer exceptionnellement une activité commerciale. Ils sont administrés par une assemblée délibérante et gérés par un comité de gestion. Le contrôle du fonctionnement des Offices revient au Gouverneur général qui peut déléguer certains de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents de l'Administration d'Afrique.

Office des produits agricoles du Kivu

L'OPAC (ensuite OPAK) s'occupe du contrôle de la production du café Arabica, des fleurs de pyrèthre, du thé, des écorces de quinquina, des huiles essentielles, de gérer la laiterie de Bushi et le domaine public de Mushweshwe.

L'importance croissante de la culture du thé au Congo amena les Pouvoirs publics à créer un Bureau du thé, installé à Bukavu et chargé de promouvoir la culture du thé au Kivu. Le Bureau du thé travaille en collaboration étroite avec l'INÉAC, l'OPAK et le Service de l'agriculture.

Office du café Robusta

L'O.C.R. gère la ferme-école de Lula et, dans ses installations très modernes de Léopoldville, procéda au retraitement, au triage électronique, au lavage et au calibrage-bulking du café Robusta. L'intervention de l'O.C.R. a porté, en 1958, sur 79.576 tonnes;

3.107 licences d'exportation ont été émises couvrant l'exportation de 42.223 tonnes; 13.706 bulletins d'analyse ont été établis. Les experts de l'O.C.R. visitent les plantations de café et font bénéficier les planteurs autochtones et européens de leur expérience et de leurs conseils.

Office des produits agricoles de Stanleyville

L'OPAS délivre des licences d'exportation pour les écorces de quinquina, les fleurs de pyrèthre, le café Arabica, les huiles essentielles diverses; il effectue le contrôle des produits laitiers de la Province orientale et s'occupe de laiteries, beurreries et installations frigorifiques. Cet office a son siège à Bunia (Ituri).

Office des cafés indigènes au Ruanda-Urundi

L'OCIRU a étudié l'amélioration des méthodes de culture et de récolte du café, a distribué des graines sélectionnées, surveillé la qualité et opéré le classement du café exporté. A côté des installations modernes de trois coopératives indigènes, l'OCIRU a établi de petites stations de dépulpage mécanique dans de nombreux postes des territoires sous tutelle.

Office de valorisation des produits indigènes au Ruanda-Urundi

L'OVAPIRU fut chargé de la valorisation des produits agricoles et d'élevage autres que le café Arabica et notamment de l'amélioration des produits, de leur usinage et de leur conditionnement. L'Office fut supprimé en 1957.

Bureau d'études techniques à Bukavu

Le BET collabore avec les Offices et apporte assistance et conseils aux colons et aux communautés indigènes pour tous les problèmes se posant en matière de constructions rurales et de transformation de produits. Le BET a collaboré à l'étude et à l'établissement des plans des usines à thé et à café, de l'abattoir de Bunia, des travaux d'irrigation, des micro-centrales, etc.

*
* *

L'activité des Offices a été parfois critiquée et leur efficience a été variable. Ils répondent cependant à un besoin que ni l'Administration ni le secteur privé ne peuvent remplir parfaitement et leur utilité reste incontestable.

Les institutions non gouvernementales

Les coopératives agricoles

La mentalité communautaire et mutualiste de la société autochtone semble préfigurer l'esprit coopératif. Déjà avant la deuxième guerre mondiale, des entreprises para-coopératives avaient été orga-

nisées avec les fonds des Caisses administratives des circonscriptions indigènes (C.A.C.I.) ou sur la base des décrets du 27 février 1887 et du 23 mars 1921.

Le décret du 16 août 1949 donna aux coopératives une base juridique solide et des règles de fonctionnement peut-être un peu trop complexes pour les conditions africaines, mais bien définies.

Le décret du 24 mars 1956, se basant sur l'expérience acquise depuis 1949, respecta les principes généraux du décret précédent, tout en s'efforçant de renforcer l'initiative personnelle des coopérateurs et de limiter l'intervention de l'Administration à son strict rôle de tutelle.



Photo C. LAMOTE - Inforcongo

*Triage mécanique de maïs
à la Coopérative des paysans du Territoire de Gandajika au Kasai*

Au 31 décembre 1958, étaient en activité 14 coopératives (6.001 membres) créées sous le régime du décret de 1921; 9 d'entre elles avaient un objet agricole; 77 coopératives (199.621 membres) fonctionnant sous le régime du décret de 1956, dont 53 coopératives rurales de production et 5 de production et de consommation.

Au Ruanda-Urundi, à la même date, 15 coopératives étaient agréées dont deux avaient pour objet la valorisation de la production vivrière des paysannats et sept s'occupaient de café Arabica.

Les coopératives agricoles se sont occupées de la fabrication et de la vente d'huile de palme, de caoutchouc, de café marchand, de riz et de la vente d'autres produits agricoles, elles ont servi d'intermédiaires entre les paysans, d'une part, et les entrepreneurs de méca-

sation, les transformateurs, les fournisseurs, d'autre part. Le champ de leurs activités ne cesse de s'étendre.

Le passage du mutualisme coutumier au coopératisme n'a pas toujours été facile, faute d'une participation suffisamment éclairée et persévérante des coopérateurs à la gestion des entreprises; de plus, les qualités professionnelles et morales des gérants laissèrent parfois à désirer. Peu à peu, cependant, les difficultés initiales se sont atténuées et les coopératives viables et répondant à un besoin réel ont acquis plus de stabilité et d'efficacité. L'effort de formation des gérants et celui d'éducation des coopérateurs doivent être continués et amplifiés, ce qui permettra d'alléger la tutelle de l'Administration. Cette tutelle, quoique bienveillante et empreinte d'un vif désir d'éviter l'échec, paraît trop paternaliste à beaucoup d'autochtones et diminue parfois le sens de responsabilité des coopérateurs et des gérants.

L'ENTREPRISE PRIVÉE

Le tableau XXIX donne l'évolution de la superficie et de la production des plantations du secteur privé, colons et entreprises de capitaux, de 1945 à 1958. Il appelle les commentaires suivants.

Les cultures de l'élaeis, du Robusta, du cacaoyer et de l'hévéa se sont considérablement étendues. On note un progrès sensible pour l'Arabica et la canne à sucre (grâce, notamment, à la constitution de la Sucrerie et raffinerie de l'Afrique centrale, Suoraf) au Kivu. Par contre beaucoup de cultures d'altitude plafonnent ou régressent par suite de la concurrence des produits de synthèse : le *Derris*, les plantes à parfum, le pyrèthre, le quinquina.

Les cultures de palmier à huile, d'hévéa et de cacaoyer se développent surtout dans la cuvette. Celle du Robusta déborde sur la périphérie, notamment dans les Uele. Le Mayumbe reste une zone importante pour l'élaeis, le cacaoyer et l'hévéa; il produit la très grosse majorité des bananes de table exportées. Le District du Kwilu offre le cas paradoxal d'une zone écologique peu favorable à l'établissement de plantations pérennes (celles-ci y perdent chaque année de leur importance), tout en restant une zone d'intense activité du secteur privé et le plus gros producteur d'huile de palme du Congo belge, grâce à ses immenses palmeraies naturelles.

Un très gros effort de productivité a été consenti par la grande majorité des entreprises dans les domaines de la culture, de la récolte, de l'usinage et du conditionnement de la production; elles ont pu ainsi se défendre avec succès sur les marchés mondiaux, faire face à une hausse relativement rapide des salaires des ouvriers et acquérir une réputation flatteuse pour la plupart des produits agricoles du Congo belge. Les progrès accomplis sont dus à la compétence et à la persévérance des chefs d'entreprises, des spécialistes et des techniciens du secteur privé, au travail méthodique de l'INÉAC et aussi, pour une

TABLEAU XXIX

Superficie et production des plantations privées au Congo belge

	1945		1949		1957		1958	
	Hectares	Tonnes	Hectares	Tonnes	Hectares	Tonnes	Hectares	Tonnes
Bananes de table	2.373	540	6.237	5.458	18.293	34.732	16.147	25.340
Cultures maraichères	440	2.992	697	2.936	716	3.228	535	4.591
Canne à sucre	2.480	13.390	2.896	12.738	3.872 ^(b)	19.332	4.821	21.000
Fruits	517	882	1.120	1.313	4.600	1.227	1.010	1.190
Palmistes	—	11.650	—	13.506	—	26.573	—	31.428
Élaeis :								
en rapport	59.153	33.470	75.905	48.226	104.346	78.480	106.955	77.310
jeune	34.389	—	27.449	—	37.133	—	40.072	—
Café Robusta :								
en rapport	36.387	17.429	36.080	16.610	56.984	32.107	63.393	38.882
jeune	1.390 ^(a)	—	9.348	—	43.971	—	48.543	—
Café Arabica :								
en rapport	11.142	2.793	8.668	2.385	12.165	5.980	13.426	7.276
jeune	1.395 ^(a)	—	1.457	—	5.179	—	5.102	—
Cacao :								
en rapport	4.830	1.197	6.563	1.695	14.710	4.850	15.523	4.807
jeune	2.172	—	9.775	—	10.508	—	10.092	—
Hévéa :								
en rapport	12.901	2.157	27.266	6.692	47.589	31.883	47.980	33.886
jeune	35.988	—	30.547	—	13.557	—	16.351	—
Quinquina	1.659	397	5.612	1.218	3.303	1.339	3.145	1.614
Pyrèthre	1.510	497	2.657	669	3.037	1.225	2.952	1.186
Derris	264	3	693	37	?	?	—	—
Plantes à parfum	992	22 ^(c)	1.560	46 ^(c)	473	37 ^(c)	650	61 ^(c)
Aleurites	928	?	2.356	121	62	—	—	—
Thé : en rapport	387	106	959	142	2.812	1.995	3.545	2.523
Tabac	?	?	137	18	341	292	447	361

^(a) Estimation.^(b) Dont 3.011 à la Compagnie sucrière congolaise (C.S.C.).^(c) En milliers de litres.

N.B. — Les productions du secteur privé au Ruanda-Urundi sont peu importantes et ne figurent pas ici.

part non négligeable, au régime de porte ouverte imposé au Congo belge par les traités internationaux et scrupuleusement respecté par la Belgique.

Les résultats ont été particulièrement brillants pour certaines cultures : la production d'huile de palme a parfois dépassé 3.000 kg à l'hectare, celle du café Robusta, 2.000 kg. Le café Arabica arrive à 1.500 kg/ha et plus. La culture du théier a connu un essor remarquable atteignant des rendements de 1.400 kg/ha et obtenant un produit de qualité compétitive. Certaines plantations d'hévéa approchent des 1.500 kg de caoutchouc sec à l'hectare. Les progrès ont été moins marqués pour le cacao, certains problèmes fondamentaux, comme celui de l'ombrage, étant encore en cours de solution. Ils ont été faibles pour la banane de table qui, dans les dures conditions du Mayumbe, exige l'irrigation et des engrais.

Les plantations privées ont été de bonnes formatrices d'hommes. Le rendement de leur main-d'œuvre s'est amélioré régulièrement; des artisans de valeur ont été formés dans les ateliers, les huileries, les industries agricoles; beaucoup de fermiers indépendants sont d'anciens travailleurs de plantation désireux d'utiliser à leur profit les connaissances et l'expérience acquise en service.

SYNTHÈSE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

On peut synthétiser l'évolution de l'agriculture congolaise de 1945 à 1958 par trois propositions, tirées d'une étude récemment parue au *Bulletin de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (a).

TABLEAU XXX

Indice global des productions agricoles

Base 1947-1949=100

Années	Tubercules	Céréales	Vivrières	Industrielles	Total
1953	132,9	115,3	128,6	120,4	127,2
1954	133,8	112,2	130,6	135,1	132,1
1955	147,9	115,7	134,4	145,5	142,7
1956	147,9	112,8	127,4	169,3	148,4
1957	152,9	113,9	129,3	177,7	153,6
1958	147,9	110,9	127,5	193,4	155,5

Source : Direction des études économiques

Les progrès ont été considérables — Les résultats sont surtout remarquables pour le secteur privé, dont l'indice de production passe à 278 en 1958, par rapport à la moyenne 1947-1949 = 100. L'indice de la production commercialisée des autochtones est, en 1958, de 183,3. Celui de la production autochtone globale est de 136,7. Par comparaison, l'indice de la production industrielle s'est élevé à 350.

La productivité des cultivateurs autochtones reste insuffisante.

La réalisation du premier Plan décennal a amené une élévation générale du niveau de vie de la population, mais a accentué l'écart entre le salarié et le producteur agricole — Ce décalage est dû, pour une part, à la lenteur qui caractérise toute évolution rurale; il est dû aussi à la difficulté d'adapter les structures administratives et économiques aux exigences du progrès agricole et aux progrès de la technique. Malgré tout, on peut estimer que le Plan décennal, a donné au pays, en plus de ses réalisations matérielles, une somme d'expérience et de documentation qui constitue la base, coûteuse mais indispensable, de tout progrès futur.

★

★ ★

Les résultats de 1959 ont marqué un progrès très net sur ceux des années précédentes et constituent un digne couronnement du premier plan décennal.

Agriculture autochtone

Dans certaines régions et notamment dans les régions cotonnières, les producteurs indigènes ont franchi le seuil de l'économie de marché.

La production cotonnière a fait un véritable bon en avant. Dans la Province du Kasai, le tonnage est monté de 30.000 à 37.400 tonnes, soit une augmentation de 22 %. Dans la Province du Katanga, l'augmentation dépasse 22 %; elle atteint 31 % dans la Province du Kivu et 55 % dans la Plaine de la Ruzizi.

Le Ruanda-Urundi a produit 36.000 tonnes de café marchand contre 18.000 en 1958.

Le revenu monétaire du paysan a augmenté d'une manière appréciable.

« Au Ruanda-Urundi, le revenu monétaire en paysannat dans la plaine de la Ruzizi où le coton constitue le principal de l'activité sera pour 1959 de plus de 11.000 francs pour les paysans groupés en paysannat, tout en restant à 6.000 fr pour les cultivateurs hors paysannat. Dans le même région, les paysans riziers accuseront 13.500 fr de revenu monétaire.

(*) V. DRACHOUSSOFF — *Le développement de l'agriculture autochtone congolaise*, « Bulletin de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi », août (1959)

» Dans la région de Nianza et d'Astrida, le revenu monétaire atteint, grâce aux cultures du café, 17.000 fr en paysannat et 7.500 fr hors paysannat. Au Mosso, en paysannat, le paysan a 8.125 fr de revenu et hors paysannat 5.500 fr. Ces chiffres ne comprennent pas l'estimation de la partie des vivres produits et consommés par la famille du paysan. On devrait certainement augmenter les chiffres précités de 15 % pour avoir une idée exacte du revenu proprement dit.

» Au Kasai, l'augmentation est spectaculaire, grâce à l'introduction de méthodes d'intensification d'agriculture. Les paysans groupés en paysannat et ne bénéficiant pas encore de méthodes semi-intensives ont un revenu monétaire de 4.200 fr, alors que hors paysannat, ils ne dépassent pas 2.500 fr et, en paysannat soumis aux règles d'intensification, ils accusent plus de 7.000 fr. Les 28 premiers paysans installés dans la région de Gandajika ont touché en 1959 entre 30.000 et 10.000 fr en espèces.

» Dans les Uele, le même revenu apparaît, pour les paysans lotis et travaillant suivant les méthodes semi-intensives, à 7.000 fr. Hors paysannat, ce revenu monétaire n'atteint que la moitié.

» Dans le District du Haut-Lomami, les paysans qui recourent aux méthodes semi-intensives accusent 6.000 fr net comme revenu monétaire. Hors paysannat, ce revenu n'est que de 4.000 fr. Dans le District du Katanga, le revenu monétaire oscille entre 7.000 et 13.000 fr. Dans la vallée de la Lugumba, le revenu monétaire des paysans faisant du coton, du tabac et du maïs atteint plus de 16.000 fr. A noter qu'avant l'installation des paysannats indigènes dans ces régions, le revenu monétaire moyen des planteurs était en 1949 de 1.600 fr. En 1955, on estimait le revenu monétaire d'un paysan indigène installé à 2.500 fr ou 3.600 fr. Dans le District de Lualaba, grâce à la traction bovine, il atteint 6.000 fr et est resté à 3.800 fr sans recours à ce moyen d'amélioration.

» Dans la Province du Kivu, le Territoire d'Uvira montre des résultats vraiment remarquables. En région montagneuse, le revenu monétaire, grâce au café et au thé, atteint 7.000 à 7.300 fr.

» Dans la plaine de la Ruzizi, il oscille entre 7.000 et 35.000 fr. Dans le Territoire de Fizi, ce revenu monétaire va de 4.000 à 14.000 fr et atteint même 22.000 fr pour les pêcheurs. Dans le District du Maniema, il était de 2.300 fr en 1956; il est passé à 4.000 fr en 1958 et en 1959, il dépassera les 7.000 fr. Cette augmentation intéressante du revenu monétaire des cultivateurs est la conséquence d'une meilleure occupation du sol, d'un meilleur entretien des cultures, d'une mécanisation systématique permettant des emblavures supérieures, du recours à des méthodes de luttés systématiques contre les parasites des cultures et enfin, à certains endroits, aux applications d'engrais. Le revenu monétaire pourrait encore être augmenté dans d'autres proportions si les cultivateurs touchaient pour les produits vivriers des prix unitaires supérieurs à ceux qu'on ne leur donne actuellement. L'exemple du riz est significatif à cet égard. L'INÉAC

s'est efforcé d'améliorer les qualités technologiques des riz sélectionnés. Les riziers sont très satisfaits de la chose, mais démontrent qu'il leur est impossible de payer plus que le prix minimum qu'on leur a imposé depuis plusieurs années. L'augmentation du prix du riz, du manioc, du maïs devrait être envisagée si l'on veut augmenter comme il se doit le revenu monétaire des cultivateurs. Un exemple symptomatique à cet égard est celui de la SCAM qui a délibérément augmenté le prix du fruit de palme payé à l'indigène et l'a porté sans la moindre obligation du Gouvernement de 75 centimes à 1 franc. L'effet a été remarquable; l'économie du pays s'en est ressentie et l'exploitation des palmeraies locales s'est intensifiée dans des proportions notables.

» L'application des nouveaux barèmes de salaire a renforcé encore l'écart qui sépare la rémunération de l'ouvrier de celle du cultivateur. Bien que le revenu monétaire augmente grâce à l'intensification des méthodes agricoles, l'écart qui sépare les deux rémunérations est encore trop grand et devra être réduit si l'on veut freiner l'exode rural vers les grands centres. Toutefois, on ne doit pas freiner intempestivement cet exode; l'agriculture ne doit pas être l'apanage de gens qui croupissent dans la médiocrité, mais bien le fait d'une élite exploitant rationnellement les terroirs naturels en fonction de leur vocation propre et en tenant compte des impératifs des marchés.

» Dans les régions d'altitude comme le Kivu, le Ruanda-Urundi, l'introduction de la culture du thé et du café Arabica ne pose plus de problèmes, les Africains appliquant nos méthodes peuvent augmenter considérablement leurs revenus et ne peuvent souffrir de cette différence dans la rémunération avec les prolétaires des centres. On peut dire que ces cultivateurs ont délibérément tourné le dos à la vie tribale et à l'économie de subsistance. La chose est vraie également pour des terroirs à haute productivité, comme la plaine de la Ruzizi, comme la vallée de la Lugumba ou comme certaines zones avoisinant les grands centres. Dans les environs d'Élisabethville, les paysans maraîchers groupés en paysannat ont un revenu monétaire de près de 30.000 fr, alors que hors paysannat, il n'accusait que 8.000 fr. » (P. STANER)

Ajoutons que, malgré les difficultés politiques dans le Bas-Congo, la production a atteint un niveau record dans les paysannats du Groupe d'économie rurale et que le revenu annuel des meilleurs paysans a dépassé 25.000 francs.

Agriculture de plantation

La production de café, de caoutchouc et d'huile de palme a considérablement augmenté.

Pour le sucre, les cultures irriguées de la plaine de la Ruzizi ont donné des résultats dépassant les prévisions de près de 50 % (13.000 tonnes au lieu de 9.000).

La culture du thé s'est généralisée dans l'Est du Congo. Il existe actuellement une dizaine d'usines et deux autres sont prévues. Les thés congolais sont hautement appréciés sur le marché de Londres.

TABLEAU XXXI

Base 1947-1949 = 100

Année	Tubercules		Céréales		Vivrières		Industrielles		Total
	%	Indice	%	Indice	%	Indice	%	Indice	Indice
Production totale									
1953	58,1	133,9	7,9	115,6	17,8	125,0	16,2	99,5	123,3
1954	57,5	134,0	7,6	112,8	18,0	128,5	16,9	105,2	125,4
1955	58,9	148,2	7,2	115,8	16,9	130,8	17,0	113,8	135,5
1956	58,6	147,7	7,1	113,1	15,9	122,6	18,4	124,2	135,6
1957	59,4	153,5	7,0	114,4	15,7	123,8	17,9	124,1	139,0
1958	58,3	148,5	6,7	111,4	16,2	124,8	18,8	126,2	136,7
Production commercialisés									
1953	25,7	183,5	8,6	122,1	12,9	146,9	52,8	100,5	121,4
1954	23,3	171,3	8,6	126,6	13,1	153,8	55,0	107,8	125,1
1955	34,7	322,7	7,8	145,1	12,6	184,3	44,9	111,2	157,8
1956	35,7	364,8	7,8	157,9	11,6	188,0	44,9	122,2	173,5
1957	35,9	371,3	8,1	166,5	10,8	177,2	45,2	124,3	175,5
1958	35,3	383,0	7,5	157,5	11,8	203,2	45,2	129,6	183,3

Source : Direction des études économiques

TABLEAU XXXII

Indice de la production agricole européenne

Base 1947-1949 = 100

Année	Tubercules		Céréales		Vivrières		Industrielles		Total
	%	Indice	%	Indice	%	Indice	%	Indice	Indice
1953	1,9	138,5	0,3	80,3	7,0	255,9	90,8	149,5	153,4
1954	1,3	108,4	0,2	53,8	5,2	218,0	93,3	177,3	176,8
1955	1,2	103,0	0,3	108,3	5,8	262,9	92,7	190,2	191,0
1956	1,6	168,4	0,2	79,2	5,2	285,3	93,0	232,8	232,9
1957	0,5	56	0,1	60,0	4,7	277,3	94,7	253,1	248,9
1958	0,4	45,9	0,3	59,1	3,0	199,7	96,3	287,8	278,0

Source : Direction des études économiques

TABLEAU XXXIII
Productions agricoles (totales et commercialisées)

Cultures	Superficie en rapport (ha)		Production totale (t)		Production commercialisée (t)	
	1957	1958	1957	1958	1957	1958
<i>Céréales :</i>						
Froment	I 4 381	3 638	2 770	2 694	1 145	1 070
Maïs	I 356 869	344 310	327 731	317 681	116 738	113 210
	E 2 821	1 561	2 619	2 541	2 619	2 541
Riz paddy	T 359 690	345 871	330 350	320 222	119 357	115 751
Autres céréales	I 165 034	162 973	179 429	173 347	119 265	110 076
	E 79 682	83 373	55 907	56 953	7 240	7 020
	T 29	32	15	17	15	—
		83 405	55 922	56 970	7 255	7 020
<i>Tubercules :</i>						
Pommes de terre	I 3 109	2 095	20 414	13 011	8 074	8 338
	E 145	133	526	357	526	537
	T 3 254	2 228	20 940	13 368	8 600	8 695
Patates douces	I 54 858	48 865	321 784	304 460	32 360	22 184
	E 347	221	2 400	1 583	30	—
	T 55 205	49 086	324 184	306 043	32 390	22 184
Manioc frais	I 688 713	635 576	7 779 911	7 548 352	1 719 379	1 516 955
	E 1 450	1 462	13 889	12 413	100	—
	T 690 163	637 038	7 793 800	7 560 765	1 719 479	1 516 955
Autres tubercules	I 3 366	2 566	21 633	15 428	650	579
<i>Oléagineux :</i>						
Arachide	I 271 307	276 270	176 683	168 701	49 630	45 903
	E 163	118	305	71	301	—
	T 271 470	276 388	176 988	168 772	49 931	45 903
Sésame	I 16 728	17 022	5 915	5 032	1 778	1 580
Huile de palme	I 54 219	59 225	—	—	16 620	12 408
	E 146 654	119 718	—	—	215 230	213 607
	T 200 873	178 943	—	—	231 850	225 115
Noix palmistes	I 54 219	47 105	—	—	49 716	50 469
	E 146 654	120 245	—	—	94 834	93 355
	T 200 873	167 350	—	—	144 530	143 824
<i>Plantes textiles :</i>						
Coton-graine	E 302	147	32	83	32	83
	I 331 472	339 409	129 797	142 495	129 797	142 495
Sisal	I 100	—	130	—	130	—
	E 573	607	130	162	130	162
	T 673	607	260	162	260	162
Urena et Punga	I 9 205	9 811	11 977	13 484	11 977	13 484

I = production indigène

E = production européenne

TABLEAU XXXIII (Suite)

Cultures	Superficie en rapport (ha)		Production totale (t)		Production commercialisée (t)	
	1957	1958	1957	1958	1957	1958
<i>Fruits :</i>						
Bananes plantains I	240.389	223.858	1.727.435	1.774.128	346.080	397.877
E	461	309	4.159	1.288	62	52
T	240.850	224.167	1.731.594	1.775.316	346.142	397.929
Bananes de table I	3.349	5.441	14.063	16.419	7.461	9.861
E	18.293	16.147	34.732	25.340	34.632	25.340
T	21.642	21.588	48.795	41.759	42.093	35.201
Autres fruits I	2.273	2.685	14.960	22.125	7.737	9.566
E	4.600	1.010	1.227	1.190	451	364
T	6.873	3.695	16.187	23.315	8.188	9.930
<i>Autres cultures :</i>						
Pois et haricots I	124.114	119.102	78.200	68.419	27.123	23.994
E	46	18	35	5	20	5
T	124.160	119.120	78.235	68.424	27.143	23.999
Canne à sucre I	812	898	8.852	9.451	2.242	2.009
E	3.872	4.821	210.078	225.320	210.000	225.320
T	4.684	5.719	218.930	234.771	212.242	227.329
Tabac I	1.021	968	—	—	282	1.541
E	341	447	—	—	292	361
T	1.362	1.415	—	—	574	1.902
Café Robusta I	1.943	15.699	4.382	6.626	4.382	6.626
E	58.984	63.393	32.107	38.882	32.107	38.882
T	70.927	79.092	36.489	45.508	36.489	45.508
Café Arabica I	2.347	3.099	586	1.006	586	1.006
E	12.165	13.426	5.980	7.276	5.980	7.276
T	14.512	16.525	6.566	8.282	6.566	8.282
Cacao I	80	104	14	19	14	19
E	14.634	15.419	4.816	4.787	4.816	4.787
T	14.714	15.523	4.830	4.807	4.830	4.807
Thé I	5	28	4	9	4	9
E	2.812	3.545	1.995	2.523	1.995	2.523
T	2.867	3.573	1.999	2.532	1.999	2.532
Caoutchouc I	9.539	9.996	3.206	3.576	3.206	3.576
E	47.589	47.980	31.883	33.886	31.883	33.886
T	57.128	57.976	35.089	37.422	35.089	37.422
Plantes à parfum I	250	208	53.722	4.237	53.722	4.237
E	473	650	37.168	61.099	37.168	61.099
T	723	858	90.890	65.356	90.890	65.356
Quinquina I	3.303	3.145	1.339	1.614	1.339	1.614
Pyrèthre I	160	42	228	59	228	59
E	3.037	2.952	1.225	1.186	1.225	1.186
T	3.197	2.994	1.453	1.245	1.453	1.245
Cultures maraichères I	3.145	4.236	14.552	18.359	12.553	13.574
E	716	535	3.228	4.591	3.228	4.558
T	3.861	4.771	17.680	22.950	15.781	18.132

Source : Direction générale de l'agriculture du Gouvernement général

TABLEAU XXXIV
Principaux produits exportés (en tonnes)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Variations de 58 à 59 en %
<i>Produits végétaux et animaux</i>											
Peaux	1.789	1.472	1.473	1.484	1.335	1.357	1.221	1.104	1.020	825	- 19,1
Bois	105.185	135.651	90.972	142.463	169.950	166.703	162.025	160.911	143.649	162.535	+ 13,1
Cacao	1.692	1.846	2.056	2.637	2.975	3.477	4.263	4.958	4.878	3.874	- 20,6
Café	33.227	35.393	30.946	33.948	34.391	43.672	52.159	67.028	70.603	93.412	+ 32,3
Thé	56	2	94	192	515	919	1.377	2.134	2.465	3.585	+ 45,4
Caoutchouc	8.211	12.167	16.807	18.084	22.546	26.083	32.528	34.311	35.090	40.173	+ 14,5
Noix palmistes	85.772	87.513	93.454	88.522	71.807	63.198	35.496	30.730	38.246	39.838	+ 4,-
Huile d'arachides	5.441	8.334	5.598	8.761	5.716	5.224	7.748	6.626	6.294	6.960	+ 10,5
Huile de coton	2.323	2.942	4.691	5.194	5.787	6.508	7.460	6.585	5.795	6.009	+ 3,6
Huile de palme	132.039	132.068	146.444	133.842	140.186	150.357	152.698	155.639	164.586	185.549	+ 12,6
Huile de palmistes	14.607	18.903	12.963	16.265	25.506	33.143	44.616	55.065	57.896	60.674	+ 4,7
Coton	51.003	41.250	45.677	47.071	42.239	41.385	52.523	39.365	34.410	52.790	+ 53,4
Urena-Punga	10.781	11.402	16.456	6.923	7.816	4.834	3.456	3.715	6.335	4.184	- 34,-
Copal	12.483	14.227	4.779	5.377	7.241	7.496	4.950	4.300	4.179	4.064	- 2,8
Mais	17.748	23.938	207	4.577	20.443	8.820	2.984	14.204	15.119	8.863	- 41,4
Manioc	10.654	2.675	3.686	12.234	16.419	21.625	20.643	15.622	41.428	50.165	+ 21,1
Pyrèthre et Derris	1.707	1.983	2.029	2.066	1.658	2.581	1.618	986	403	203	- 49,6
Quinquina	1.343	1.510	611	1.693	3.049	2.033	1.471	1.632	2.443	1.762	- 27,9
Tourteaux	20.765	36.724	32.765	40.882	54.862	61.178	82.242	89.040	95.044	100.179	+ 5,4
Bananes	—	17.631	22.372	25.345	17.281	30.123	38.905	36.298	28.452	31.097	+ 9,2
Totaux ..	516.826	587.631	534.080	597.560	651.722	680.716	710.383	730.253	758.335	836.741	+ 12,9

TABLEAU XXXIV (suite)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Variations de 58 à 59 en %
<i>Produits minéraux</i>											
Diamants du Kasai (1.000 cts)	536	617	530	588	628	638	643	626	713	660	— 7,5
Diamants du Lubilash (1.000 cts)	9.163	9.714	10.985	11.798	11.794	12.379	12.803	14.567	14.383	15.293	+ 6,3
Or (kg d'or fin)	12.098	11.344	12.433	12.733	11.371	11.776	11.510	12.523	11.347	10.201	— 10,1
Cuivre	165.664	183.709	204.787	208.559	226.766	230.602	253.748	241.565	241.341	283.960	+ 17,6
Étain (métal contenu) .	15.963	12.918	14.860	18.513	13.787	15.574	14.700	15.197	10.198	10.384	+ 1,8
Cobalt (métal contenu)	5.177	5.582	6.957	8.463	8.587	8.102	8.830	8.095	7.182	8.745	+ 21,8
Zinc (métal contenu) .	34.786	99.592	75.630	73.414	93.980	88.928	79.420	92.550	93.159	98.909	+ 6,-
Minerais de tungstène .	619	483	871	1.046	1.308	1.541	1.561	1.091	1.198	1.271	+ 6,1
Minerais de manganèse	14.242	64.687	125.094	183.708	250.018	274.492	341.767	346.383	318.754	302.397	— 5,1
Totaux	236.451	366.971	428.199	493.703	594.446	619.239	700.026	704.881	671.832	705.666	+ 5,36
Totaux des produits végétaux, animaux et minéraux (sauf diamants et or)	753.277	954.602	962.279	1.091.263	1.246.168	1.299.955	1.410.409	1.435.134	1.430.167	1.542.407	+ 7,75

TABLEAU XXXV
Exportations (valeurs en millions de francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Varia- tions de 58 à 59 en %
<i>Produits végétaux et animaux</i>											
Peaux	81	85	59	59	54	52	43	40	38	32	-15,8
Bois	182	277	195	297	366	384	396	420	391	430	+ 10,-
Cacao	43	70	72	86	153	150	120	125	201	145	-27,9
Café	1.272	1.710	1.584	1.675	1.936	2.044	2.227	2.917	2.815	3.074	+ 9,2
Thé	2	—	4	5	21	46	58	83	80	126	+ 57,5
Caoutchouc	187	694	606	410	410	797	1.035	1.018	850	1.113	+ 30,9
Noix palmistes	587	842	615	621	472	357	205	177	221	292	+ 32,1
Huile d'arachides	75	194	86	135	98	64	124	102	79	79	—
Huile de coton	29	60	69	67	70	73	93	95	70	62	-11,5
Huile de palme	1.333	2.431	1.436	1.088	1.262	1.495	1.646	1.713	1.676	1.883	+ 12,3
Huile de palmistes	204	342	153	217	338	399	506	637	680	897	+ 31,9
Coton	1.781	2.111	2.188	1.852	1.524	1.596	1.816	1.287	1.066	1.369	+ 28,4
Urena-Punga	150	212	128	43	28	34	44	48	80	54	-32,5
Copal	147	193	54	44	72	78	49	34	34	35	+ 2,9
Mais	46	91	1	14	55	24	9	35	33	22	-33,4
Manioc	24	6	12	40	47	66	66	47	123	148	+ 20,3
Pyrethre et Derris	53	65	65	67	54	84	53	73	47	124	+ 163,8
Quinquina	53	48	19	45	72	39	27	31	58	59	+ 1,9
Tourteaux	59	113	104	139	161	193	268	271	238	317	+ 33,1
Bananes	—	35	45	88	63	86	78	73	57	62	+ 8,7
Totaux ..	6.308	9.579	7.495	6.992	7.256	8.061	8.863	9.226	8.837	10.323	+ 16,8

TABLEAU XXXV (suite)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Varia- tions de 58 à 59 en %
<i>Produits minéraux</i>											
Diamants du Kasai ...	106	125	118	139	133	212	190	186	207	200	- 3,4
Diamants du Lubilash	390	473	670	719	731	996	1.156	1.351	1.474	1.524	+ 3,4
Cuivre	3.197	4.750	6.178	6.874	6.676	8.041	10.974	7.485	5.401	7.985	+ 47,8
Etain (métal contenu) .	1.349	1.789	1.761	1.978	1.252	1.443	1.448	1.534	958	1.046	+ 9,1
Cobalt (métal contenu) .	727	988	1.514	1.890	2.065	2.014	1.945	1.465	1.176	1.435	+ 22,-
Zinc (métal contenu) .	222	649	696	316	452	561	673	754	531	597	+ 17,4
Miérerais de tungstène .	28	91	181	162	179	239	171	90	85	77	- 9,5
Miérerais de manganèse .	13	69	218	273	351	320	391	448	446	338	- 24,2
Or	597	766	710	666	631	659	642	636	579	556	- 4,-
Totaux ..	6.635	9.700	12.046	13.017	12.470	14.485	17.590	13.949	10.857	13.758	+ 26,7
Totaux des produits végétaux, animaux et minéraux	12.943	19.279	19.541	20.009	19.726	22.546	26.453	23.175	19.694	24.081	+ 22,2

Les organismes para-étatiques à caractère général

Le Comité spécial du Katanga (C. S. K.)

Difficilement accessible, le Katanga n'était toujours pas occupé effectivement en 1889 par les Belges. Or, l'expansion britannique venant du Sud commençait à se rapprocher des frontières, encore théoriques, de l'État indépendant; deux missions officieuses avaient déjà été envoyées chez Msiri en 1890.

Pour parer au danger et malgré les grosses difficultés financières qu'il rencontrait à l'époque, Léopold II envoya sur place la mission LE MARINEL et négocia avec la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie (C.C.C.I.) l'organisation de la mission DELCOMMUNE. La collaboration avec le secteur privé aboutit à la convention du 12 mars 1891, prévoyant la création de la *Compagnie du Katanga*. Celle-ci avait pour objet d'explorer le pays, d'étudier les voies d'accès, de constituer des entreprises de colonisation, d'exploitation minière, de transport. En contrepartie, la Compagnie du Katanga reçut en propriété un tiers des terres vacantes dans une vaste zone, ainsi que la concession, pour 99 ans de l'exploitation du sous-sol dans les terrains concédés.

La Compagnie du Katanga prit à sa charge l'expédition DELCOMMUNE et organisa les expéditions STAIRS et BIA-FRANCOU. En trois années, les grandes lignes de la géographie et de la géologie du Katanga furent reconnues.

L'activité de la Compagnie souffrit des décrets réglementant la récolte des produits domaniaux, des campagnes arabes, de la révolte des Batetela. En outre, la délimitation des terres respectives de l'État et de la Compagnie se faisait difficilement et lentement, ce qui empêchait toute mise en valeur systématique du pays. Or, vers la fin du siècle, une ruée de prospecteurs se produisit, venant surtout du Sud. Pour asseoir définitivement l'autorité de l'État, garantir une expansion ordonnée et pacifique, négocier les problèmes de l'exploitation minière avec le secteur privé, il fallut renoncer à l'impossible partage et organiser une gestion en commun du domaine, considéré comme bien indivis.

Telle fut la cause de la convention du 19 juin 1900, créant le *Comité spécial du Katanga*, chargé d' « assurer et diriger en participation l'exploitation de tous les terrains appartenant au Domaine de l'État et à la Compagnie du Katanga ».

Hubert DROOGMANS fut le premier Président du Comité, Ernest CAMBIER le premier Administrateur-Directeur. Les représentants en Afrique furent successivement le Major WEYNS, TONNEAU et WANGERMÉE.

Le décret du 6 décembre 1900 délégua certains pouvoirs au Comité, pour lui permettre d'exercer l'autorité de l'État dans le territoire dont il assumait la gestion; le Gouvernement gardait en ses mains l'administration de la justice, des douanes, des impôts, des ports, de l'état-civil et du notariat.

De 1900 à 1910, le C.S.K. compléta l'occupation et l'organisation du pays. L'Union minière fut constituée et l'exploitation des gisements de cuivre commença; Élisabethville sortit du néant.



Photo H. GOLDSTEIN - Congopresse

Le Comité spécial du Katanga a érigé à Keyberg une ferme modèle expérimentale qui approvisionne les éleveurs katangais en bétail sélectionné; cette ferme est actuellement gérée par l'INÉAC

Après la reprise du Congo par la Belgique, la délégation des pouvoirs politiques fut retirée au C.S.K. par le décret du 22 mars 1910. Depuis lors, l'activité du C.S.K. fut surtout économique et technique.

Recherche et laboratoire

La Mission DELEVOY étudia, en 1921, les forêts du Katanga et aboutit à la création d'un service forestier et d'un service agricole, à la création de la ferme Hubert DROOGMANS et de l'Arborétum de l'Étoile. Un *Service des recherches et expériences* fut créé en 1935, qui

comprenait plusieurs sections (agricole, botanique, forestière, fruitière, zootechnique) et gérait les Stations expérimentales de Keyberg et de Katomia. Le laboratoire de chimie et de technologie a facilité, par ses travaux, les réalisations des autres services du Comité.

En 1946-1947, les Stations furent confiées à l'INÉAC; le C.S.K. organisa alors un Service d'études et de travaux chargé notamment de réalisations de sylviculture de génie rural et d'hydraulique agricole.

Service du domaine foncier

La Division *Terres* mit en valeur et géra le domaine foncier du Comité. La Division *Forêts* exerça les activités propres à un Service forestier public (administration, établissement de cartes forestières, classement de forêts, etc.); de plus, elle réalisa des reboisements importants à la Lubumbashi et à Kaniama, ainsi que de très nombreux essais de plantation en forêt et en savane, de protection contre les feux et d'acclimatation.

Service vétérinaire

Un Service vétérinaire fut créé en 1924, en vue de promouvoir et de développer l'élevage au Katanga. Les essais de la ferme DROOGMANS, l'activité du Laboratoire vétérinaire d'Élisabethville, de nombreuses missions de recherches permirent de donner un essor rapide à l'élevage. Dès 1921, certains colons produisaient du lait, aux environs d'Élisabethville, à partir de bétail indigène peu productif. De nombreux troupeaux furent importés avec des résultats divers et pas toujours heureux. Finalement, les noyaux de bétail sélectionnés à la ferme DROOGMANS se multiplièrent suffisamment pour permettre de satisfaire toutes les demandes.

La laiterie du Katanga fut créée en 1930, en vue de valoriser la production locale.

Par la suite, du bétail laitier fut cédé à prix réduit aux colons par le C.S.K., qui leur assura en même temps une assistance technique et financière sérieuse. Tous ces efforts permirent d'abaisser les prix de revient des produits laitiers, mais ne réussirent pas à assurer la rentabilité de l'ensemble de cette spéculation.

Plus à l'intérieur, le Comité s'efforça d'encourager l'extension de l'élevage de bétail de boucherie; de vastes territoires furent prospectés et concédés aux entreprises privées qui désiraient les mettre en valeur.

L'aviculture et l'élevage du porc furent également étudiés et encouragés par le C.S.K.

Le Service de la colonisation

Collaborant étroitement avec les services précités, le Service de la colonisation a joué un rôle important dans le développement de l'agriculture au Katanga.

De 1920 à 1935, l'État chargea le C.S.K. d'étudier les possibilités de colonisation dans son domaine et d'aider les colons installés. Le

Comité prospecta la région et, ainsi que dit précédemment, assura aux colons une aide technique et matérielle considérable.

A partir de 1935, une collaboration efficace s'établit entre les Services de la colonisation de l'État et du Comité; ce dernier confiant ses activités scientifiques à l'INÉAC, développa son action technique au profit des colons, participa à la formation de la Société de crédit au colonat et à l'industrie et prit l'initiative de la constitution de la Société de colonisation belge au Katanga (Cobelkat), société ayant pour objet la promotion et le développement de la colonisation belge sous toutes ses formes dans le domaine du C.S.K.

*
* *

En 1958, le C.S.K. a continué l'ensemble de ses activités et a assuré la gestion administrative de son domaine foncier et forestier. Il a poursuivi ses prospections forestières, ses campagnes de mise à feu précoce, ses expériences de régénération naturelle de la forêt claire. Les pépinières se sont multipliées. Des travaux de reboisement se sont poursuivis au Centre de Kaniama (plantations en forêt claire, en forêt dense, arborétum, protection contre le feu), et dans les Centres de Mukulakulu, Kombe, Albertville, Élisabethville, Jadotville, Kabongo, Kolwezi (essais divers et protection contre le feu). Des études sur la carbonisation ont été menées à Élisabethville.

Le Rapport annuel 1958 du C.S.K. énumère les mesures prises durant l'année pour favoriser la colonisation : continuation des prospections, subsides pour certains achats et réalisations, action sanitaire et contrôle laitier par le Service vétérinaire, visite d'exploitations agricoles et conseils aux exploitants, activité du Service des études et des travaux (travaux hydrauliques, puits, épuration des eaux, constructions rurales, mécanisation agricole). Des études économiques diverses et des plans de culture ont été réalisés au bénéfice des colons ou sur un plan régional.

Le C.S.K. est resté un organisme puissant et efficace, pilier de l'agriculture européenne katangaise et excellente démonstration de l'efficacité de la collaboration de l'État et du secteur privé.

Le Comité national du Kivu (C. N. Ki.)

En 1928, le Kivu était encore une région perdue, peu occupée, mal desservie par les communications et dont le développement venait seulement d'être entamé. Quelques essais de colonisation avaient cependant donné des résultats encourageants et près de 1.500 ha de caféiers Arabica avaient été établis.

Présentant les possibilités futures de la région pour les cultures d'altitude et la colonisation, le Gouvernement décida d'accélérer la mise en valeur du territoire. Faute de possibilités financières et de

personnel, il ne put le faire lui-même et dut recourir à une formule qui, sous une autre forme, avait fait ses preuves au Katanga. C'est ainsi que naquit le *Comité national du Kivu* par décret du 13 janvier 1928, après la solution de problèmes délicats, juridiques et financiers soulevés par les droits de choix de la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux grands lacs africains (C.F.L.) et la nécessité de faire appel aux capitaux privés.

Le Comité avait pour objet : « d'étudier et d'aménager la région du Kivu, au point de vue des voies de transport et de communication, du développement de l'agriculture, de la colonisation agricole tant européenne qu'indigène et des industries agricoles et diverses; de mettre en valeur, dans la dite région, les terres faisant partie du Domaine privé de la Colonie et les mines non encore concédées » (*Comité national du Kivu, 1928-1953*).

Sous réserve des droits des tiers, le Comité devait assurer la gestion des terres du Domaine privé de l'État, situées dans les limites du District du Kivu et des Territoires de Lubero et de la Semliki. Le Ministre des Colonies désignait la moitié des membres du Conseil de gérance et disposait du droit de veto.

De 1928 à 1933, le Comité s'attacha à développer les voies de communication (routes, rail et eau) par réalisation directe ou par participation financière. Il créa la Société immobilière du Kivu (SIMAK) et passa convention avec la Compagnie commerciale, industrielle et minière (CIM) pour les problèmes fonciers des centres. La Mission du Chanoine SALEE permit de dresser la carte géologique complète du domaine.

Le Fonds social du Kivu fut créé en 1931 pour gérer les activités médico-sociales du Comité et soutenir les réalisations sociales d'autres organismes.

Citons enfin la Société auxiliaire agricole du Kivu (SAAK) qui assumait les obligations du C.N.Ki. dans le domaine scientifique et technique.

La crise mondiale provoqua de graves difficultés financières qui freinèrent les activités du Comité et entraînèrent sa réorganisation et la suppression de certaines obligations qui dépassaient ses possibilités.

Depuis lors, l'objet du C.N.Ki. se limita aux points ci-après : « l'étude des blocs dans lesquels il exerce ses droits fonciers en vue du développement de l'agriculture, de l'élevage et de la colonisation agricole européenne; l'aménagement des terres les mieux appropriées pour cette colonisation ainsi que leur lotissement en vue de l'établissement des colons; la gestion des terres vacantes et, éventuellement, leur mise en valeur; la prospection forestière de son domaine et la création d'un Service forestier; l'exploitation des forêts en vue des besoins industriels ou autres, soit directement, soit par des concessionnaires; l'exploitation des carrières et des mines de son domaine; l'aménagement de circonscriptions urbaines comprenant le droit de concéder des distributions d'eau et d'électricité (*Vingt-cinquième anniversaire du Comité national du Kivu*).

Les forêts

Outre la gestion administrative du domaine forestier, le C.N.Ki. procéda à des prospections méthodiques à partir de 1929. Une carte provisoire, accompagnée d'une liste des essences inventoriées, fut publiée en 1941. Des arborétums furent créés. Les grandes formations forestières du domaine firent l'objet d'une étude bioclimatique générale. Les peuplements et massifs furent étudiés du point de vue de l'exploitation et des méthodes conservatrices furent mises au point. Les essences forestières et les bois firent l'objet de nombreux travaux.

Aide à la colonisation

Des prospections systématiques, aboutissant à la délimitation de blocs de colonisation furent menées par le Comité dès sa création. Une mission pédologique permanente établit la classification et la carte des sols du domaine, détermina les caractéristiques générales des terres à quinquina, à caféier, à pyrèthre et établit les conditions écologiques favorables à ces cultures ainsi qu'au théier.



Photo C. LAMOTE - Congopresse

Cueillette du thé à Mulungu, au Kivu

Des essais de mécanisation, terminés en 1958, dégrossirent certains problèmes soulevés par l'emploi de matériel mécanique au Kivu. Des subsides pour achat de géniteurs et pour l'amélioration des installations furent consentis. Les colons furent assistés financièrement, plus



*Pépinière de Limba
à la Station de l'INÉAC de M'vuazi, Bas-Congo*



Une plantation d'eucalyptus près de Sake, au Kivu

particulièrement pendant la crise, par des prêts, des subventions, des ristournes et des exonérations et bénéficièrent des conseils des spécialistes du Comité. Ce dernier accorda également des subventions à l'OPAK, participa financièrement à la publication de la « Revue de technique et de documentation agricole » et contribua à la constitution du capital de la Société de crédit au colonat et à l'industrie.

La Société auxiliaire agricole du Kivu (SAAK)

La publication parue à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Comité a décrit ainsi les activités, de 1931 à 1946, de la Société auxiliaire agricole du Kivu - établissement d'une Station expérimentale à Mulungu-Tshibinda (rachetée par l'INÉAC en 1934), de deux sous-stations provisoires à Kisenyi et Mbirizi et de laboratoires phytopathologiques; établissement d'une plantation modèle à Tshirumbi; sans compter de nombreuses activités courantes visant à aider les exploitants agricoles et les cultivateurs du Kivu.

Après 1946, la SAAK s'est consacrée à des tâches essentiellement économiques, à la mise en valeur de ses concessions agricoles et à la prise d'intérêts dans diverses entreprises coloniales.

Le Comité national du Kivu a connu des moments difficiles. Il n'en a pas moins joué un rôle non négligeable dans la mise en valeur d'une région intéressante, dont les possibilités agricoles sont encore loin d'être épuisées et qui jouera un rôle important dans l'économie agricole future du pays.

L'Institut des Parcs nationaux du Congo belge (I.P.N.C.B)

A son retour du Congo, en 1909, le Prince Albert avait souhaité la création de réserves naturelles dans ce pays. Un séjour aux États-Unis en 1919 le confirma dans son opinion et lui fit apprécier la formule des Parcs nationaux, dont il venait de visiter quelques exemples probants.

L'idée chemina lentement dans les esprits et, après une première exploration de Carl AKELEY, naturaliste américain, le Parc national Albert fut créé par décret du 21 avril 1925. L'objectif initial était de protéger la faune et la flore et principalement les gorilles des volcans Karissimbi, Mikeno et Visoke, sur une superficie de plusieurs milliers de kilomètres carrés. Des décrets successifs (1927, 1929) étendirent la superficie du Parc et le dotèrent de la personnalité civile et d'une organisation autonome.

Dans le discours prononcé le 19 octobre 1929, à la séance d'installation de la Commission administrative du Parc national Albert, le Roi Albert I^{er} définit les buts et insista sur le double aspect de l'institution : conservation de certains sites, de leur faune et de leur flore, d'une part, possibilité de recherches scientifiques approfondies dans un terroir mis à l'abri de l'action humaine, d'autre part. Il concluait

ainsi : « De nos jours, on mène grand bruit, avec raison, autour de la conservation des monuments légués par le passé. Ici, vous avez aussi un monument que la nature a construit au cours des millénaires et qui est donné, tel qu'il s'est formé jusqu'à nos jours, depuis les premiers temps de l'âge du monde... En ouvrant aux recherches des savants une région exceptionnellement intéressante, la Belgique apportera une contribution nouvelle aux progrès de la science et de ses applications ».

Le décret du 26 novembre 1934 fonda l'Institut des Parcs nationaux. Il est apparu, en effet, utile de dégager de textes à objet très localisé, des principes généraux applicables à de nouveaux parcs.



Photo G. FÉLIX - Inforcongo

*Le Pic Moëbius,
un des sommets du Ruwenzori*

L'Institut a pour objet d'assurer dans les territoires lui réservés la protection de la faune et de la flore, d'y favoriser la recherche scientifique, d'y encourager le tourisme, pour autant qu'il soit compatible avec la protection de la nature.

Les parties des territoires du Congo belge et du Ruanda-Urundi réservées à la poursuite des buts de l'Institut sont constituées : soit, en réserves naturelles intégrales, où la chasse, la destruction des œufs et des nids, la récolte des plantes, l'introduction de plants et

d'animaux, les fouilles et les prélèvements sont interdits; soit en territoires annexes où sont seulement interdites la chasse, le pêche et la coupe de bois.

L'Institut est administré par une Commission et par un Comité de direction. Le Prince Léopold fut le premier Président du Parc national Albert. La présidence de l'Institut des Parcs nationaux fut assurée, depuis 1934, par le Professeur V. VAN STRAELLEN, Directeur honoraire de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique.

A côté du Parc national Albert, furent créés successivement : le Parc national de la Kagera (26 novembre 1934); le Parc national de la Garamba (17 mars 1938); le Parc national de l'Upemba (15 mai 1939).

L'étude pour la création d'un Parc national dans la Tshuapa est en cours, tandis que deux autres parcs sont envisagés en régions d'Angumu et du mont Kahuzi.

★

★ ★

Comme nous l'avons dit, les Parcs nationaux ont pour but la protection absolue de milieux naturels typiques, l'étude scientifique de ces milieux et, accessoirement, le tourisme.

La *protection* de la nature est une tâche difficile, car elle se heurte à l'incompréhension, à l'hostilité ou à l'indifférence d'une partie de l'opinion publique et se voit souvent opposer des intérêts puissants, légitimes ou illégitimes.

L'*étude scientifique* d'une nature inviolée permet de réunir une documentation extrêmement précieuse sur les sols vierges, la faune, la flore et l'évolution des associations.

Enfin, si l'*activité touristique* doit céder la primauté à la protection et à l'étude, elle peut avoir un intérêt considérable, tant par les ressources et le prestige qu'elle procure au pays, que par l'éducation des visiteurs et leur sensibilisation aux problèmes de la protection de la nature.

L'activité scientifique de l'Institut a été considérable. Plusieurs missions ont été chargées d'explorer les Parcs nationaux et les résultats recueillis ont été minutieusement étudiés et sont en cours de publication. Citons les principales : Mission G. F. DE WITTE (PNA) 1933-1935; Mission H. DAMAS (PNA) 1935-1936; Mission P. SCHUMACHER (PNA) 1933-1936; Mission J. LEBRUN (PNA et PNK) 1937-1938; Mission FRECHKOP (PNA et PNK) 1937-1938; Mission VERHOOGEN (PNA) 1938-1940; Mission J. DE HEINZELIN DE BRANCOURT (PNA) 1950; Mission d'études vulcanologiques (PNA); Mission L. VAN DEN BERGHE (PNA et PNK) 1936; Mission H. DE SAEGER (PNG) 1949-1952; Mission G. F. DE WITTE (PNU) 1946-1949; Mission H. HEDIGER - J. VERSCHUEREN 1948; Mission J. G. BAER - W. GERBER 1958.

D'autres missions ou expéditions scientifiques ont procédé à de nombreuses études dans les parcs, notamment pour compte de l'IRSAC.

★

★ ★

Les relations entre les Parcs nationaux et le public, les autochtones et l'Administration ne furent pas toujours paisibles. Les intérêts de la science ne se concilient pas aisément avec ceux du tourisme et, lorsqu'ils le font, ils entrent parfois en conflit avec les besoins ou les désirs des autochtones ou avec des intérêts privés. Les problèmes fonciers, les droits de chasse et de pêche, le danger des épizooties, soulevèrent et soulèvent encore des problèmes délicats. En outre, il semble que le principe même de la protection de la nature ne soit pas parfaitement compris de beaucoup d'autochtones. On peut donc ressentir quelque inquiétude quant à l'avenir des Parcs nationaux lorsque l'Afrique centrale aura accédé à son indépendance.

Malgré ces difficultés et ces appréhensions, l'œuvre de l'Institut est remarquable. Un milieu naturel unique a été protégé de l'action inconsidérée de l'homme, un matériel scientifique important a été recueilli et étudié, un capital touristique considérable a été constitué. C'est pourquoi, tout doit être mis en œuvre par les dirigeants africains pour convaincre les populations de l'importance de la préservation de la nature et de la preuve de civilisation et de maturité que constitue un Institut des Parcs nationaux.

Le Fonds du bien-être indigène (F. B. I.)

L'intention du législateur, en créant ce Fonds, a été clairement définie dans le « Rapport au Régent » précédant l'arrêté royal constitutif du 1^{er} juillet 1947 :

« Le développement sans cesse accru de l'action colonisatrice a modifié profondément les conditions de vie et les institutions des indigènes.

» L'effort de guerre, généreusement soutenu par toute la population, a encore amplifié la désorganisation des cadres de la vie familiale et sociale et accentué le déséquilibre entre les conditions de vie des masses indigènes et les aspirations qu'a fait naître chez elles le développement de la Colonie dans tous les domaines.

» Ce déséquilibre constitue, dès à présent, une sérieuse menace pour l'avenir de nombreux groupements coutumiers.

» Le 27 mars 1946, une commission fut constituée en vue d'étudier le problème et de proposer toutes mesures pouvant porter remède à la situation.

» Ces travaux ont abouti à la conclusion que l'instrument le plus efficace pour promouvoir le bien-être tant moral que matériel des populations serait un fonds doté de ressources importantes et jouissant d'une autonomie suffisamment large pour n'être pas entravé par les règles de l'Administration hiérarchisée.

» Le Fonds s'attachera à l'étude et à la réalisation de toutes mesures propres à améliorer les conditions de vie des indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Son action, toutefois, ne réduira

pas les obligations que la Colonie assume actuellement, notamment en matière d'enseignement et d'assistance médicale. Celles-ci constituent des charges de souveraineté dont l'État n'entend pas se débarrasser.

» Le Fonds du bien-être indigène disposera d'emblée de ressources très importantes, mises à sa disposition par la Belgique et le Congo belge. Sa création fait naître de grands espoirs chez tous ceux qui, soucieux de l'avenir de la Colonie, considèrent que celui-ci est lié à l'existence sur le sol du Congo et du Ruanda-Urundi d'une population saine physiquement et moralement, et assurée de conditions de vie sans cesse améliorées. »



Photo C. LAMOTE - Inforcongo

*Fontaine publique à Gandajika (Kasai),
installée par le Fonds du bien-être indigène*

Le Fonds est administré par un Conseil d'administration, qui constitue en son sein un Comité de direction de cinq membres. Le Ministre est représenté par un Commissaire du Gouvernement. Le Gouverneur général est également représenté par un Commissaire auprès de la Direction du Fonds en Afrique.

Le Fonds du bien-être indigène s'est consacré surtout au milieu rural et on ne peut omettre ses réalisations dans une étude consacrée à l'histoire de l'agriculture congolaise. De 1948 à fin 1958, plus de 26.000 réalisations ont été effectuées. Le montant des interventions dépasse 3.308 millions de francs. Certaines des interventions de

l'institution se sont concentrées sur des régions d'étendue limitée, dites *zones d'action massive*, où des difficultés d'ordre démographique, médical ou social exigeaient un effort localisé et puissant. D'autres réalisations se répartirent dans l'ensemble du pays. Le principe des zones d'action massive fut abandonné depuis 1958, ce qui n'exclut pas une certaine polarisation au profit de régions particulièrement déshéritées ou importantes comme l'Ituri et les Azande.

Une synthèse de l'activité du Fonds a été donnée dans son rapport annuel 1958 :

Eau potable — L'équipement en eau potable des milieux ruraux constitue la principale innovation du F.B.I., car pratiquement rien n'existait dans ce domaine : 21.363 fontaines et sources captées et aménagées ; 2.517 puits forés et équipés de pompes ; 227 établissements médicaux et scolaires pourvus d'une distribution d'eau ; 217 km de grandes adductions dans les régions à pénurie d'eau. Grâce à ces travaux, 4 millions 400.000 habitants disposent d'eau potable.

Action médico-sociale — Construction et équipement de : 30 centres médico-chirurgicaux et hôpitaux ruraux ; 435 dispensaires ; 120 maternités ; 5 sanatoriums ; 135 pavillons de consultations de nourrissons ; 16 orphelinats ; 17 établissements d'enseignement médical. Octroi de : 250 ambulances et camionnettes-ambulances ; 100 millions pour la lutte contre la lèpre, les campagnes de désinsectisation et les distributions de lait en poudre.

Enseignement — Construction et équipement de 365 écoles primaires, 72 ateliers d'apprentissage artisanal, 84 écoles ménagères, 87 établissements de formation pédagogique (écoles de moniteurs et monitrices et cours d'apprentissage pédagogique).

Économie rurale — Travaux d'irrigation comprenant entre autres un millier de casiers riziers ; 8 centres d'alevinage principaux et 600 centres secondaires et étangs pour la pisciculture ; 2 stations d'élevage gérées par le F.B.I. et comptant 1.500 bovidés ; 12 écoles professionnelles d'agriculture ; octroi de nombreux noyaux de bétail, dipping-tanks, abreuvoirs et greniers à semences.

Il y a lieu de signaler aussi que le F.B.I. a créé des services sociaux, assuré le service médical de trois territoires, publié des manuels scolaires, remplacé de nombreux ponts provisoires par des ouvrages d'art en matériaux définitifs, aidé à l'amélioration de l'habitation, etc.

Signalons que les activités intéressant plus particulièrement l'économie rurale ont bénéficié de la collaboration de l'INÉAC et du Service de l'agriculture.

L'évolution du Congo belge et du Ruanda-Urundi exige une adaptation continuelle de la politique du Fonds.

C'est ainsi qu'il est envisagé d'équilibrer, dans la mesure du possible, les interventions à caractère social (enseignement général et service médical) qui, jusqu'ici, ont retenu par priorité l'attention du F.B.I., par une action ayant pour objectif d'accroître les moyens d'existence des populations. Ce faisant, il convient de tenir compte du caractère fondamentalement social de l'institution et ne pas prendre en charge ce qui revient à l'État, aux communautés autochtones et aux organismes de développement proprement dit.

Par ailleurs, les possibilités financières du Fonds, si importantes soient-elles, ne peuvent satisfaire à tous les besoins. Le problème de la participation matérielle et financière des Africains à l'action sociale menée à leur profit se pose donc avec acuité. Le remplacement du bienfait gratuit (et dans certains cas imposé) par une collaboration amicale dans une tâche commune se situe d'ailleurs exactement dans la ligne générale de l'évolution actuelle du pays.

La politique d'enseignement doit également être réexaminée, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle. Comme beaucoup d'autres pays sous-développés, le Congo belge présente le double inconvénient de ne pas avoir assez d'artisans et d'ouvriers qualifiés pour son développement futur — et de commencer à en avoir trop pour les besoins présents. L'obstacle n'est pas infranchissable à condition d'encourager l'association professionnelle et de faciliter l'octroi de crédit artisanal. Le relèvement du niveau de vie en milieu rural et la reprise économique dans les centres peuvent, en effet, ouvrir rapidement de nouveaux débouchés. Il est cependant nécessaire d'étudier soigneusement les programmes futurs en matière d'enseignement et le Conseil d'administration du Fonds s'y attache.

★

★ ★

Les changements politiques influenceront certainement sur l'esprit, les structures et le fonctionnement du Fonds du bien-être indigène. De nouvelles formules devront peut-être se substituer aux formules actuelles. L'action du Fonds n'en a pas moins été précieuse dans bien des régions et mérite d'être continuée, sous l'une ou l'autre forme.

L'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC)

Pendant la guerre 1940-1945, il fut projeté de mettre sur pied au Congo belge une institution destinée à favoriser la recherche scientifique en Afrique centrale.

Le 1^{er} juillet 1957, un arrêté du Régent constitua l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC), qui a pour

objectif de susciter, promouvoir, réaliser et coordonner, spécialement au Congo belge et au Ruanda-Urundi, l'étude des sciences de l'homme et de la nature.

Pour atteindre cet objectif l'IRSAC a, d'une part, créé en Afrique plusieurs centres à l'intention de chercheurs belges et, d'autre part, a subsidié des études, des recherches et des expérimentations.

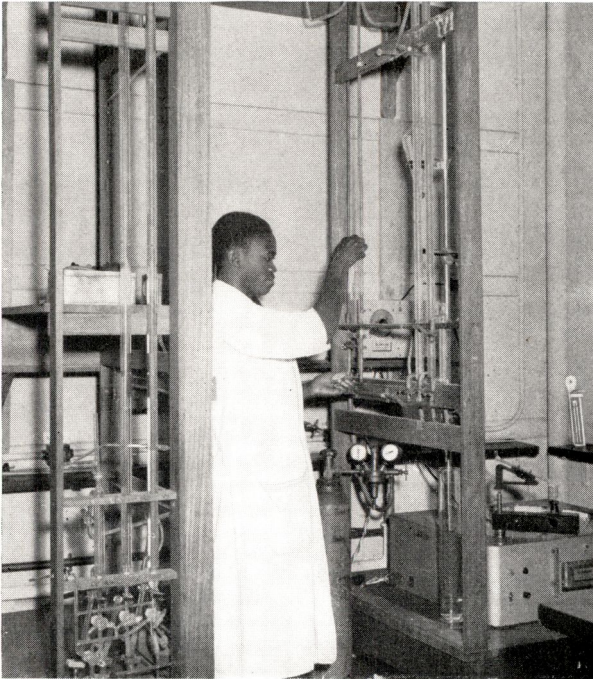


Photo C. LAMOTE - Inforcongo

*Appareil pour l'étude des valeurs nutritives des aliments
au laboratoire de la nutrition de l'IRSAC, à Lwiro
dans la Province du Kivu*

L'Institut est géré par un Conseil d'administration de 24 membres et un Comité de direction. La Présidence est actuellement assurée par S.M. le Roi Léopold III.

La Direction d'Afrique comprend un Directeur, entouré de chefs de service et de chefs de centre. Ceux-ci sont actuellement au nombre de 5 : Centre de recherches scientifiques du Kivu à Lwiro, avec deux Stations dépendantes à Mutara et Irangi; Centre de recherches scientifiques du Ruanda-Urundi à Astrida; Centre de recherches scientifiques du Tanganika à Uvira; Centre de recherches scientifiques de l'Équateur à Mabali; Centre de recherches scientifiques du Katanga à Élisabethville.

L'activité de l'IRSAC est très vaste et ne peut qu'être esquissée ici. De 1948 à fin 1957, de nombreux travaux scientifiques avaient été rédigés et publiés, dans les différents domaines ci-après. *Sciences biologiques* : zoologie médicale, pathologie humaine et animale, biologie animale, biologie végétale, nutrition. Parmi les travaux se rapportant directement ou indirectement au monde rural, nous citerons les études sur la composition du lait maternel, sur la valeur nutritionnelle des bières indigènes de l'Est, sur les relations entre le parasitisme et la nutrition, la valeur nutritive des poissons du Tanganika, le kwashiorkor. L'IRSAC a également étudié le lac Tumba, a effectué des observations micro-climatologiques et des inventaires floristiques divers. *Sciences humaines* : enquêtes sur l'émigration des habitants du Ruanda-Urundi dans l'Est Africain, études foncières diverses, études ethnologiques, études de socio-économie, etc. *Sciences physiques* : études sur la géologie, la sismologie, le rayonnement solaire, l'utilisation de l'énergie solaire, l'ionosphère, le magnétisme, la technologie et l'habitation tropicale, etc.

Dans les années qui viennent, l'IRSAC pourra être, avec les Universités et l'INÉAC, un des pôles de l'activité scientifique au Congo belge et un exemple heureux de collaboration belgo-congolaise. Les nouveaux dirigeants du pays reconnaîtront l'importance essentielle de la recherche pour le développement et lui consacreront les moyens nécessaires.

L'avenir de l'agriculture congolaise

Il semblera peut-être audacieux de vouloir prédire l'avenir à cette époque où le Congo traverse très rapidement les dernières phases de sa décolonisation. Peut-on prévoir objectivement l'évolution agricole d'un pays préoccupé surtout, pour le moment, de questions politiques ?

A notre avis, une prévision prudente et souple reste possible : les problèmes agricoles contiennent des constantes qui résistent aux changements de statut et de régime. Quelle que soit l'autorité politique siégeant à Léopoldville et dans les autres chefs-lieux du Congo et du Ruanda-Urundi, il faudra protéger les sols contre l'érosion, augmenter la productivité du cultivateur, l'aider à améliorer ses structures sociales, perfectionner le système de distribution, produire à des prix compétitifs, transformer, transporter et exporter.

Nous croyons pouvoir baser nos vues d'avenir sur les quatre postulats ci-après : le maintien d'une efficacité suffisante dans le Gouvernement et l'Administration; le maintien de l'unité économique du pays; le maintien de liens économiques et culturels entre le Congo et la Belgique, l'Europe et le monde occidental; le maintien d'un système politique et économique non totalitaire.

Nous examinerons successivement la conjoncture actuelle, la recherche, l'avenir des grandes exploitations, celui des exploitations moyennes, celui des petites exploitations et des paysannats.

Situation actuelle de l'agriculture congolaise

Le développement économique du Congo belge et du Ruanda-Urundi est synthétisé dans les tableaux XXXVI et XXXVII. Il a été considérable, particulièrement de 1950 à 1956.

Le tableau XXXVIII montre la relative stabilité de la part des produits d'origine agricole dans la valeur des exportations. Il prouve aussi que le secteur agricole, tout en ayant souffert de la récession de 1957-1958, lui a cependant mieux résisté que les autres secteurs de l'économie. Les résultats pour 1959 sont d'ailleurs nettement plus encourageants et des maxima absolus seront atteints pour des produits importants comme le café et le coton. L'intense effort de recherche et d'organisation consenti depuis la crise de 1930 et plus particulièrement depuis 1949 commence à produire son plein effet, tandis qu'un nombre croissant de cultivateurs autochtones veulent

TABLEAU XXXVI

Développement économique du Congo belge

	1945	1949	1958	Remarques
Nombre de salariés africains ...	691.067	892.515	1.102.270	
Population européenne	36.080	53.176	112.757	
Budget ordinaire : recettes	1.999.566	5.332.331	9.242.000	Recettes effectuées au 31 décembre
Budget ordinaire : dépenses ...	1.981.076	4.889.155	11.325.000	Dépenses liquidées au 31 décembre
Valeur des importations	1.957.647	10.346.272	17.986.000	Y compris le commerce spécial du Congo belge et du Ruanda-Urundi
Valeur des exportations	4.782.470	10.967.943	20.581.000	Y compris le commerce spécial du Congo belge et du Ruanda-Urundi

TABLEAU XXXVII

Développement économique du Ruanda-Urundi

	1945	1949	1958	Remarques
Nombre de salariés africains ...	44.640	71.016	109.577	
Population européenne	1.862	3.407	7.105	
Budget ordinaire : recettes	127.919.544	275.904.789	884.000.000	Recettes effectuées au 31 décembre
Budget ordinaire : dépenses ...	113.479.440	327.334.162	711.000.000	Dépenses liquidées au 31 décembre
Valeur des importations (sauf Congo belge)	66.287.481	526.663.252	1.308.803	
Valeur des exportations (sauf Congo belge)	208.986.935	494.102.839	1.080.089	

progresser et comprennent que le progrès dépend, avant tout, de leur initiative et de leur effort personnel.

TABLEAU XXXVIII

Part des produits d'origine agricole dans les exportations du Congo belge et du Ruanda-Urundi, en milliers de francs

	1945	1949	1957	1958
Exportation de produits agricoles, ou de produits usinés dérivés de produits agricoles	2.064.745	4.800.000	9.556.309	9.089.895
Exportations totales.....	4.782.470	10.967.943	23.958.963	20.581.231
Pourcentage des produits agricoles dans les exportations totales.....	43,22	43,76	39,85	44,16

La recherche agronomique

Nous avons déjà parlé des réalisations de l'INÉAC et du rôle qu'il joue dans le développement agricole du pays. Les résultats atteints récemment dans le domaine de la sélection, de l'amélioration des méthodes culturales et de l'utilisation des engrais dépassent les espérances les plus optimistes et permettent d'envisager des rendements très élevés. Ceux-ci contribueront à l'abaissement des prix de revient et accéléreront l'évolution de l'agriculture paysanne extensive vers des formes plus intensives. Les problèmes techniques, économiques et sociologiques soulevés par cette évolution seront vastes et difficiles et un effort conjoint de recherche, de vulgarisation et d'exécution sera nécessaire pour en triompher.

Les futurs dirigeants du pays doivent se convaincre de l'importance de la recherche dans les pays neufs et du magnifique outil qu'ils possèdent en l'INÉAC. A cette condition, on peut espérer qu'une collaboration confiante s'établira entre l'Institut et les Autorités congolaises. Quelle que soit l'organisation future de l'INÉAC, le statut de ses stations et de son personnel non congolais, il est certain que le Congo, le Ruanda et l'Urundi auront encore longtemps besoin des spécialistes, chercheurs et techniciens.

Les grandes entreprises

Les plantations, les usines de transformation, les élevages, les exploitations forestières ont joué un rôle particulièrement important dans l'évolution économique et sociale du pays. On peut prévoir que leurs dirigeants, après avoir adapté les structures de leurs entre-

prises aux conditions politiques nouvelles, porteront leur principal effort dans trois directions : l'efficience, l'africanisation et l'intégration régionale.

L'efficience

Les rendements à l'hectare, la productivité des travailleurs, la qualité du conditionnement se sont fortement améliorés depuis dix ans. De ce fait, beaucoup de produits congolais sont cotés favorablement sur les marchés mondiaux, tandis que les employeurs ont pu adapter leurs entreprises aux augmentations sensibles de salaire et des charges sociales très lourdes.

L'abandon progressif des plantations mal situées ou mal venues, un choix plus attentif du terrain, l'utilisation de matériel sélectionné et de méthodes culturales rationnelles, l'usage généralisé des engrais, l'application aux exploitations agricoles des techniques de formation accélérée de la main-d'œuvre et des règles de l'organisation du travail, peuvent encore accroître considérablement la productivité de beaucoup d'entreprises. Celles qui feront l'effort nécessaire, garderont leur place et leur rôle dans le Congo de demain.

L'africanisation

Dans un pays insuffisamment développé, dépourvu de capitaux propres et d'entrepreneurs autochtones, il est inévitable que les cadres et les capitaux des grandes entreprises soient presque exclusivement européens. Cependant, l'intérêt du pays, de même d'ailleurs que celui du secteur privé, exigent que pareille situation ne se maintienne pas indéfiniment.

L'africanisation des cadres a commencé, par le bas, depuis plusieurs années; le seul facteur limitatif était, jusqu'à présent, le manque d'éléments ayant reçu une instruction appropriée de niveau universitaire, professionnel ou moyen. Le progrès de l'enseignement à tous les échelons a modifié cette situation et des postes de plus en plus importants commencent à être occupés par des Africains de plus en plus nombreux. Certes, les connaissances théoriques symbolisées par le diplôme devront être complétées par l'expérience pratique de la gestion, de l'autorité et des responsabilités, mais il est certain que le caractère exclusivement européen des cadres supérieurs va rapidement disparaître.

L'africanisation des capitaux est fonction de l'épargne africaine qui, jusqu'ici, a été surtout consacrée aux besoins de logement et d'équipement ménager. L'accroissement des ressources de la population permettra aux couches les plus fortunées de procéder à des investissements mobiliers à caractère productif. Par ailleurs, on tend de plus en plus à considérer l'apport du fonds par les propriétaires coutumiers comme une participation au capital. Les communautés autochtones, les coopératives, les circonscriptions et les communes pourront également se constituer un portefeuille.

On ne peut s'attendre, dans un proche avenir, à la constitution de grandes sociétés privées autochtones ; la capacité d'autofinancement du pays est encore trop peu élevée et sera consacrée surtout à des réalisations d'infrastructure à caractère public. Mais la participation de plus en plus large des hommes et de l'épargne du Congo aux entreprises de capitaux sera un élément de stabilité non négligeable.

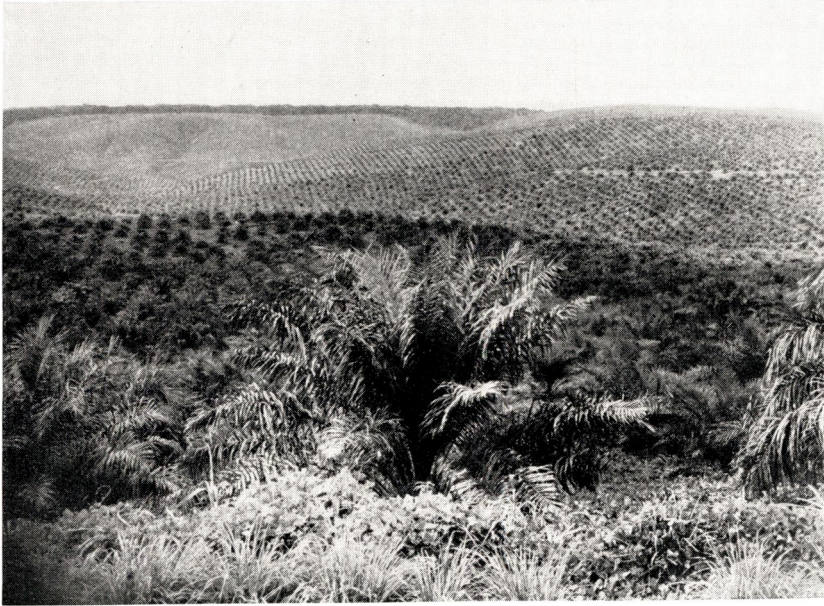


Photo A. DA CRUZ - Congopresse

*Plantation de palmiers d'une société européenne
dans la région de Brabanta*

Il incombera aux autorités responsables de veiller à éviter le bourgeonnement incontrôlé de la spéculation financière. Celle-ci, dans une société encore peu structurée, pourrait prendre quelques-uns des traits les plus déplaisants du capitalisme périmé du XIX^e siècle.

L'intégration dans l'économie régionale

Le contraste entre une exploitation moderne, parfaitement gérée, productive, assurant à son personnel un niveau de vie élevé, rémunérant convenablement les capitaux investis — et un milieu environnant à économie stagnante, peut devenir cause de tension.

Certes, l'existence même de l'exploitation est un facteur de progrès, par les hommes auxquels elle donne le travail, les vivres qu'elle achète, les courants commerciaux qu'elle fait apparaître, les taxes locales qu'elle paye. Mais cette interdépendance naturelle ne



*Vue générale de l'École des assistants agricoles
et vétérinaires de Butembo*



Pêcherie de Vitshumbi sur le lac Édouard, au Kivu

suffit pas pour assurer une intégration satisfaisante de l'entreprise dans la vie régionale.

Certaines mesures peuvent faciliter cette intégration et beaucoup d'entre elles ont déjà été appliquées; c'est pourquoi, nous nous contenterons de les citer.

Une solution satisfaisante des litiges fonciers éventuels peut supprimer l'un des principaux obstacles à une collaboration effective entre l'entreprise et la population. La participation des propriétaires coutumiers aux résultats d'exploitation crée une certaine communauté d'intérêt. La formation professionnelle et générale des travailleurs favorise leur promotion sociale et, après quelques années, enrichit la région en artisans de valeur. L'aide apportée par la société aux anciens travailleurs qui veulent utiliser leur expérience professionnelle et s'installer comme planteurs ou éleveurs, concourt au développement d'ensemble de la région par la multiplication d'exploitations convenablement établies et gérées. Enfin, si la transformation de la production des cultivateurs environnants par l'usine de l'entreprise peut donner lieu à des oppositions d'intérêts, elle constitue, en général, une forme heureuse de collaboration.

Il est certain que la très grande majorité des chefs d'entreprise sont convaincus de l'utilité de ces mesures et que beaucoup les appliquent. Mais il faudrait que *tous* le fassent, car les Autorités congolaises ne seront favorables aux grandes exploitations que dans la mesure où celles-ci contribueront à l'augmentation du revenu national et des recettes publiques, ainsi qu'au développement de leur région.

Les entreprises moyennes

Étant, le plus souvent, dirigées par un seul homme, les exploitations de dimension moyenne ne présentent pas de problèmes *intérieurs* d'africanisation. Celle-ci s'opère sur le plan général, par la multiplication des entreprises autochtones.

L'expansion de la classe moyenne que forment, au Congo, les planteurs, éleveurs et usiniers individuels est subordonnée à quatre conditions fondamentales.

L'accroissement du rendement du sol et des hommes par une formation toujours plus poussée des exploitants sur les plans professionnel, économique et déontologique et par la coopération avec l'INÉAC, les Offices des produits agricoles et les Services techniques de l'Administration. L'amélioration de la productivité est particulièrement importante pour les exploitants africains qui doivent se dégager de structures sociales souvent défavorables à l'effort individuel. Il ne suffit pas, en effet, pour neutraliser les antagonismes raciaux, que les « classes moyennes » africaines deviennent aussi nombreuses ou plus nombreuses que les classes moyennes européennes, il faut aussi que leur

réussite soit semblable, sans charge insupportable pour les finances publiques.

L'extension du crédit agricole. Celui-ci devra disposer de moyens plus puissants et ne pas exiger, au départ, des garanties matérielles que la plupart des exploitants ne posséderont pas. Les organismes de crédit devraient perdre, dès que possible, leur caractère étatique ou para-étatique pour prendre une forme coopérative ou mutualiste. Ils auront à effectuer un patient travail éducatif, pour amener les bénéficiaires à prendre conscience de leurs responsabilités, à utiliser utilement l'argent obtenu et à respecter les échéances. Il leur faudra également élaborer des méthodes de récupération efficaces et bien adaptées aux conditions rurales congolaises.

Le renforcement de la coopération et de l'entraide professionnelle entre les planteurs. Les avantages de la coopération sont tellement évidents, qu'il n'est point besoin de les commenter, sinon pour rappeler que la coopérative n'est pas une formule magique et ne vaut que par ce que valent ses membres et ses dirigeants. Là encore, un grand travail d'éducation et de vulgarisation reste à faire.

L'intégration des entreprises dans le milieu environnant. Si les exploitations moyennes ne peuvent se permettre des réalisations quantitativement comparables à celles des grosses sociétés, elles peuvent cependant contribuer au développement de l'économie régionale en assurant une bonne formation professionnelle à leurs travailleurs, en conseillant et aidant les cultivateurs, en assurant la transformation de leurs produits. Certaines plantations de colons exercent déjà une influence très heureuse sur les villages environnants et coexistent pacifiquement et amicalement avec eux, offrant par là une démonstration probante de l'utilité des classes moyennes agricoles.

Il faudra toutefois éviter que des exploitants plus instruits et disposant de moyens financiers plus importants que les paysans voisins ne profitent de ces avantages pour introduire l'accaparement et l'usure dans un pays qui les a jusqu'à présent ignorés. Il appartiendra aux Autorités congolaises d'éviter ce danger.

Les petites entreprises et les paysannats

Le Congo se trouve à la veille d'un développement rapide de son agriculture paysanne. Ce sont les cultivateurs eux-mêmes qui demandent aujourd'hui la création de nouveaux paysannats et l'aide de l'Administration. Par rapport à un passé encore récent, il s'agit là d'une véritable révolution psychologique, qui, se combinant avec les premiers signes d'une révolution technique, posent au pays des problèmes extrêmement sérieux.

L'avenir de l'agriculture paysanne dépendra directement des conditions suivantes.

Des moyens mis à la disposition de la recherche agronomique. Nous avons déjà insisté sur ce point.

De la coordination qui s'établira entre la conception, l'élaboration et l'exécution de la politique agricole. Les inconvénients de l'action dispersée sont particulièrement sérieux pour l'agriculture paysanne qui touche à tant d'aspects de la vie individuelle et sociale de la population. Chaque intervention, même strictement localisée, déclenche en effet une réaction en chaîne et aboutit à des conséquences imprévues dans des secteurs très éloignés du point d'application.



Photo C. LAMOTE - Inforcongo

*Champ de coton au paysannat de Bena-Sona (Kasai) ;
à gauche, parcelle ayant reçu 200 kg d'engrais à l'hectare*

Ceux qui ont eu à installer des paysannats ont pu s'en rendre compte : l'augmentation de la production exigeait, en effet, le perfectionnement des voies de communication et des moyens de transport et posait le problème des débouchés; l'accroissement des ressources de la population avait des répercussions sur les structures commerciales; la stabilisation des villages ouvrait de nouvelles possibilités à l'action médicale, à l'enseignement, à la politique de logement, à l'hygiène publique; le relèvement du niveau de vie modifiait les aspirations des paysans et leur comportement vis-à-vis de la terre et de la coutume...

C'est ainsi que la création et la gestion des paysannats est devenue de plus en plus une action collective à laquelle collaborent les Auto-

rités traditionnelles, l'Administration, les stations de recherche, les agronomes, les médecins, les pédagogues, les sociologues, les économistes, les ingénieurs... Une coordination semblable doit exister à l'échelon de la haute Administration et de la planification.

D'une connaissance approfondie des conditions locales. Le Congo belge et le Ruanda-Urundi sont parmi les territoires les mieux étudiés d'Afrique, grâce aux levés aériens, aux missions pédo-botaniques, aux prospections, aux enquêtes et études politiques, ethniques, économiques et sociales des Universités et des institutions scientifiques belges. Il importe aujourd'hui, tout en poursuivant l'exploration méthodique des terroirs, de multiplier les recherches sociologiques et économiques consacrées au milieu rural, afin d'acquérir une vision globale des problèmes agricoles.

De l'exploitation rationnelle des terroirs suivant leur vocation naturelle. Certains se prêteront à une intensification rapide de l'agriculture, d'autres continueront à être exploités selon des méthodes extensives graduellement améliorées. Dans certains cas, de grandes plantations à caractère communautaire seront probablement établies. L'obsession de l'insuffisance des cultures vivrières, qui n'est justifiée que dans les régions périodiquement menacées de disette, sera remplacée par une évaluation plus nuancée de la place des plantes alimentaires dans les rotations.

De la volonté de progrès, de l'initiative, de l'ardeur au travail, des qualités professionnelles des paysans. Il n'est pas facile de stimuler l'effort individuel et communautaire dans une activité aussi austère que l'agriculture. L'éveil de la volonté de progrès du paysan, l'accroissement de sa confiance en lui-même et de son sens des responsabilités, sont pourtant les facteurs *les plus importants* de la lutte contre le sous-développement, ceux qui, en définitive, décident du succès ou de l'échec d'une politique ou d'un régime.

Ils permettent, en effet, de tirer parti du sous-emploi saisonnier, plaie des pays techniquement retardés, pour exécuter des travaux de mise en valeur et d'amélioration sociale. De ce fait, les budgets sont soulagés de certaines dépenses locales et peuvent être consacrés aux seules réalisations d'infrastructure et d'intérêt général.

Ils facilitent la lutte contre le gaspillage et l'inefficience dus au manque d'organisation et à certaines règles coutumières.

Ils font accepter par la population, sans méthodes totalitaires, les restrictions et les sacrifices qui sont inhérents à tout développement accéléré.

Ils accroissent l'esprit d'initiative et le courage civique des individus et des communautés. C'est au groupe social que devrait incomber la lutte contre l'indiscipline, l'inertie et le parasitisme et non à l'Autorité administrative ou politique dont l'action est souvent impopulaire et parfois maladroite et inefficace.

Enfin, ils assurent une bonne utilisation des hommes, de l'équipement et des crédits que l'État ou les organismes supra-nationaux mettent à la disposition de l'agriculture.

La prise de conscience, par la classe paysanne, de ses devoirs et de ses possibilités n'est pas une utopie; des résultats remarquables ont été obtenus dans de nombreux paysannats. Au début, comme de règle, les promoteurs ont rencontré de l'incompréhension et de la méfiance. Peu à peu la confiance est venue. Le travail des paysans s'est amélioré quantitativement et qualitativement. Les coopérateurs ont commencé à comprendre le principe de la coopérative et à suivre attentivement son fonctionnement. Les conseils de gestion et de paysannat se sont efforcés de maintenir la discipline et ont montré un sens très vif de l'intérêt commun. Des travaux utiles, comme l'ouverture de nouvelles pistes, la construction d'écoles, les améliorations foncières, ont été réalisés spontanément par la population.

L'évolution n'a certes pas été aussi favorable partout. Un immense travail reste à faire pour que l'élan, ressenti dans quelques paysannats, se transmette à l'ensemble du monde rural congolais. Mais la voie est tracée et il reste à souhaiter que les nouvelles forces qui ébranlent aujourd'hui le pays dirigent vers des fins positives l'immense potentiel de l'espoir, de désir de progrès, de fierté nationale et régionale qu'elles déclarent incarner.

Conclusions

Le Congo belge et le Ruanda-Urundi subissent une rapide évolution, dont les aspects politiques n'ont pas à être abordés ici.

Qu'il soit permis au Service de l'agriculture, formé à une discipline qui exige beaucoup de réalisme et de bon sens, de soumettre quelques réflexions à ceux des Congolais qui prendront bientôt en main les destinées de leur pays.

Grâce à ses richesses naturelles et à l'action patiente et efficace menée depuis près de trois-quarts de siècle par ses habitants de toute race et par la Belgique, le Congo a réalisé des progrès extraordinaires. Après avoir franchi les phases difficiles du pré-développement, il approche rapidement du seuil de démarrage qui le mènera à son épanouissement.

Beaucoup de facteurs permettant ce démarrage sont déjà réunis dans le secteur agricole : une organisation de la recherche pouvant supporter la comparaison avec celle de certains pays dits développés, des paysannats disséminés dans toutes les régions du pays et triomphant peu à peu de leurs maladies de jeunesse, un secteur privé efficace et bien équipé, une infrastructure remarquable... Au rural imprégné de la coutume et acceptant passivement son environnement se substitue peu à peu, dans des zones de plus en plus vastes, un paysan hésitant encore sur la route du progrès mais désireux d'amé-

liorer son sort et s'estimant capable de le faire. Nous sommes à l'aube d'un essor extraordinaire de l'agriculture congolaise, qui pourrait servir de modèle et d'exemple pour beaucoup de pays tropicaux, dépendants ou indépendants.

Mais comme tout organisme en transition, l'agriculture congolaise est fragile. Un pays arrivé à maturité peut se relever en quelques années des pires destructions — un pays adolescent ne supporterait pas deux années d'anarchie... Quelques mois de désordre et d'insécurité suffiraient pour compromettre vingt-cinq années d'activité scientifique, de sélection et d'expérimentation; le capital, effarouché, chercherait un havre mieux abrité; les paysannats et les coopératives se décourageraient et se décomposeraient; les cadres techniques, qui sont aujourd'hui la plus grande richesse du pays, tenteraient leur chance ailleurs. Au lieu d'être le guide, le Congo deviendrait « l'homme malade » de l'Afrique centrale.



Photo C. LAMOTE - Congopresse

Petite usine d'une coopérative de planteurs indigènes d'hévéa, avec tanks de coagulation et calandreuse, à Befale (Tshuapa)

La Belgique, pour qui le Congo ne sera jamais, sentimentalement, un pays étranger est décidée à faire son possible pour aider son ancienne Colonie à franchir sans dommage ce seuil périlleux, mais en définitive ce sont les Dirigeants Congolais eux-mêmes qui décideront de leur destin et le feront malheureux ou heureux.

Ils réussiront, s'ils parviennent à éduquer et à organiser leur peuple, à mobiliser durablement mais pacifiquement les bras et les

intelligences, s'ils triomphent des complexes et des rancunes de l'ère coloniale et voient dans l'Européen un partenaire utile, voire un ami, plutôt qu'un ancien maître à humilier et à abattre.

Nous tous qui aimons le Congo et les Congolais, nous avons confiance et nous espérons fermement que tout ce qui a été pensé, voulu, cherché, réalisé depuis 1885 sur la terre d'Afrique ne l'aura pas été en vain.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

*Les illustrations en couleurs sont indiquées, dans cette table,
par un astérisque (*) placé en début de ligne*

Carte hypsométrique du Bassin du Congo, d'après M. ROBERT	15
Carte des mois de saison sèche au Congo belge, d'après BULTOT	16
* Le fleuve Congo à Nouvelle-Anvers, photo DEHEYN	17
* Paysage de l'Ituri vers le lac Albert en Territoire de Djugu, photo DEHEYN	17
Carte des aspects de la végétation au Congo belge, d'après <i>Les naturalistes belges</i>	18
Carte pluviométrique du Congo belge et du Ruanda-Urundi, d'après BULTOT	20
* Femme préparant la chikwangue par cuisson à l'étuvée, photo DEHEYN	23
* Le fleuve à Wanie Rukula, au Nord de Stanleyville, photo DEHEYN	23
* Préparation des champs en Territoire de Djugu, en Ituri, photos DEHEYN	24
Fabrication de l'huile de palme par les indigènes, photo de l'Office colonial - Musée Royal du Congo Belge	30
Pépinière d'élaeis à Eala en 1909, photo du Musée Royal du Congo Belge	30
Séchoir à cacao à Temvo en 1909, photo du Musée Royal du Congo Belge	32
Un des premiers attelages de bœufs dressés au poste agricole de la Romée, établi au bord du fleuve à 50 km en aval de Stanleyville, au début de ce siècle, photo F. VAN GOITSENHOVEN - Congopresse	34
Ensachage du café à Congo da Lemba en 1910, photo du Musée Royal du Congo Belge	42
Tracteur à vapeur pour labour mécanique en 1913, photo JANSSENS	43
Nettoyage du café à Congo da Lemba en 1910, photo du Musée Royal du Congo Belge	45
Emmagasinage de riz à Kitobola en 1912, photo ROVERE - Musée Royal du Congo Belge	46
Plantation de <i>Coffea robusta</i> de 4 ans au Sankuru en 1912, photo LUPA - Musée Royal du Congo Belge	47
Récolte de patates douces au Katanga en 1919, photo GOURDINNE - Musée Royal du Congo Belge	52
Presse à huile en milieu indigène en 1920, photo de l'Office colonial - Musée Royal du Congo Belge	53
Séchoir à cacao de la Société Urselia en 1913, photo du Bureau colonial - Musée Royal du Congo Belge	56
Séchoir à café à Eala, photo PYNNAERT - Musée Royal du Congo Belge	56
Pépinière de quinquinas âgés de dix mois à Eala en 1927, photo M. CORBISIER-BALAND - Musée Royal du Congo Belge	59
Égrenage mécanique de coton en 1925, photo GOURDINNE - Musée Royal du Congo Belge	60

Marché de coton dans l'Uele en 1929, photo DEJONG - Musée Royal du Congo Belge	60
Déchargement de coton congolais à Anvers en 1925, photo Illustration congolaise - Musée Royal du Congo Belge	62
Les installations de la SCAM à Tshela	63
Récolte de légumes européens, dans l'Ituri, en 1928, chez un colon, photo Inforcongo	63
Séchoir pour baies de café près de la Lulonga en 1927, photo J. GHESQUIÈRE - Musée Royal du Congo Belge	65
Transport de coton par bateau en 1930, photo de l'Office colonial - Musée Royal du Congo Belge	69
Poste d'achat de fibres d'urena à Thysville en 1936, photo DE GROOF - Musée Royal du Congo Belge	69
* Transport de jeunes palmiers en mottes destinés au paysannat Babua à Bambesa, Uele, photo DEHEYN	71
* Présélection des hévéas en place, en Territoire de Lisala, Ubangi, photo DEHEYN	71
* Taureau sélectionné indigène provenant de la Station INÉAC de Nioka, photo DEHEYN	74
* Porcs Large white à la ferme-école de Loda en Ituri, photo DEHEYN	74
* Essai de riz de marais à la Station INÉAC de M'vuazi dans le Bas-Congo, photo DEHEYN	75
* Essai de riz aquatique à la Station de l'INÉAC de M'vuazi, dans le Bas-Congo, photo DEHEYN	75
Plantation de jeunes hévéas fournissant le bois de greffe au Centre de recherches de l'INÉAC à Yangambi, photo E. LEBIED - Congopresse	77
* Cultures indigènes en Ituri, photo DEHEYN	78
* Femme travaillant dans son champ de maïs, en Territoire de Djugu, Ituri, photo DEHEYN	78
* Plantations combinées de papayers et de caféiers en Territoire de Beni, photo DEHEYN	83
* Jeunes caféiers d'un an mis en place sous ombrage naturel à la ferme-école de Loda en Ituri, photo DEHEYN	83
Plantations indigènes de caféiers Arabica au Ruanda-Urundi, photo P. LAVAL - Inforcongo	88
* Bœufs au travail à la ferme-école de Loda en Ituri, photo DEHEYN	91
* Bétail Dahomey en Territoire de Lisala, Ubangi, photo DEHEYN	91
Depuis la fin du siècle dernier, une société a entrepris sur l'île de Mateba l'élevage du bétail, photo G. DE BOE - Congopresse	93
Vue générale de la plaine de la Ruindi, au Parc national Albert; dans le fond, les monts Virunga, photo FÉLIX - Congopresse	98
* Le bain des éléphants à la Station de la chasse de l'Epulu (Province orientale), photo DEHEYN	98
* Caféier Robusta à l'École professionnelle agricole d'Angodia (Uele), photo DEHEYN	103
* Caféier Arabica à Lubale près de Rutshuru, au Kivu, photo DEHEYN	103
* Culture en terrasses à Kimbumba près de Goma, photo DEHEYN	106
* Vue d'un établissement maraîcher à Nyangezi, au Kivu, photo GOEDERT	106
* Assortiment de légumes produits par un colon, photo GOEDERT	111
* Champ de choux-fleurs Alpha chez un colon près de Bukavu (Kivu), photo GOEDERT	111

Le Jardin botanique d'Eala, photo CORNÉLIS - Inforcongo	114
Sur le fleuve Congo, le Beach du Centre de recherches de l'INÉAC à Yangambi; vue des ateliers et des magasins, photo C. LAMOTE - Congopresse	114
Champ de coton au paysannat indigène de Bambesa dans l'Uele, photo H. GOLDSTEIN - Congopresse	118
Cultures du paysannat indigène de Bena-Piana dans la Province du Kasai, photo C. LAMOTE - Inforcongo	119
Parcelle de coton et parcelle de manioc au paysannat indigène de Luberizi au Kivu, photo E. LEBIED - Congopresse	124
Attelage de bétail dans une ferme à Luisa, dans la Province du Kasai, photo C. LAMOTE - Inforcongo	126
* Exploitation herbagère dans la région des Mokotos, au Kivu, photo DEHEYN	129
* Culture indigène près de Djugu, dans l'Ituri, photo DEHEYN	129
* Élèves effectuant un exercice de topographie à l'École professionnelle agricole de l'État à Omendjadi (Kasai), photo DEHEYN	136
* Installation d'élevage, de la même école, selon des méthodes d'application facile en milieu indigène, photo DEHEYN	136
Débardage de grumes par tracteur dans la forêt du Mayumbe, photo C. LAMOTE - Congopresse	142
Dérouleuse dans une usine de contreplaqués à Lukula dans la région forestière du Mayumbe, photo C. LAMOTE - Inforcongo	142
* Feu de brousse dans le Bas-Congo, photo DEHEYN	144
Pêche nocturne au « bac à lumière » sur catamarans, pratiquée par les riverains du lac Tanganika, photo C. LAMOTE - Inforcongo	148
Déversement d'alevins dans l'étang d'un paysan indigène à Kaseba dans la Province du Kasai, photo C. LAMOTE - Congopresse	150
Troupeau de bétail conduit au dipping-tank dans une société du Bas-Congo, photo H. GOLDSTEIN - Congopresse	157
* Centre d'amélioration du bétail indigène de Lodja : produit du bétail local et Ndama, photo DEHEYN	159
* Taureau de race Tarparkar, photo DEHEYN	159
Spécimens de vaches laitières primées au concours de bétail indigène à Kitega dans l'Urundi, photo P. LAVAL - Inforcongo	163
Première installation d'un colon diplômé de la ferme-école de Mushweshwe, photo SLADDEN - Congopresse	166
Construction d'un barrage destiné à irriguer les terres du paysannat indigène de Luberizi au Kivu, photo SLADDEN - Congopresse	168
Vue générale du Centre agricole du Groupe d'économie rurale (GER) à la Luala dans le Bas-Congo, photo C. LAMOTE - Congopresse	169
Triage mécanique de maïs à la Coopérative des paysans du Territoire de Gandajika au Kasai, photo C. LAMOTE - Inforcongo	172
Le Comité spécial du Katanga a érigé à Keyberg une ferme modèle expérimentale qui approvisionne les éleveurs katangais en bétail sélectionné; cette ferme est actuellement gérée par l'INÉAC, photo H. GOLDSTEIN - Congopresse	188
Cueillette du thé à Mulungu, au Kivu, photo C. LAMOTE - Congopresse	192
* Pépinière de Limba à la Station de l'INÉAC de M'vuazi, Bas-Congo, photo DEHEYN	193
* Une plantation d'eucalyptus près de Sake, au Kivu, photo DEHEYN	193
Le Pic Moëbius, un des sommets du Ruwenzori, photo G. FÉLIX - Inforcongo	195

Fontaine publique à Gandajika (Kasai), installée par le Fonds du bien-être indigène, photo C. LAMOTE - Inforcongo	198
Appareil pour l'étude des valeurs nutritives des aliments au laboratoire de la nutrition de l'IRSAC, à Lwiro dans la Province du Kivu, photo C. LAMOTE - Inforcongo	201
Plantation de palmiers d'une société européenne dans la région de Brabanta, photo A. DA CRUZ - Congopresse	207
* Vue générale de l'École des assistants agricoles et vétérinaires de Butembo, photo DEHEYN	208
* Pêcherie de Vitshumbi sur le lac Édouard, au Kivu, photo DEHEYN	208
Champ de coton au paysannat de Bena-Sona (Kasai); à gauche, parcelle ayant reçu 200 kg d'engrais à l'hectare, photo C. LAMOTE - Inforcongo	211
Petite usine d'une coopérative de planteurs indigènes d'hévéa, avec tanks de coagulation et calandreuse, à Befale (Tshuapa), photo C. LAMOTE - Congopresse	214

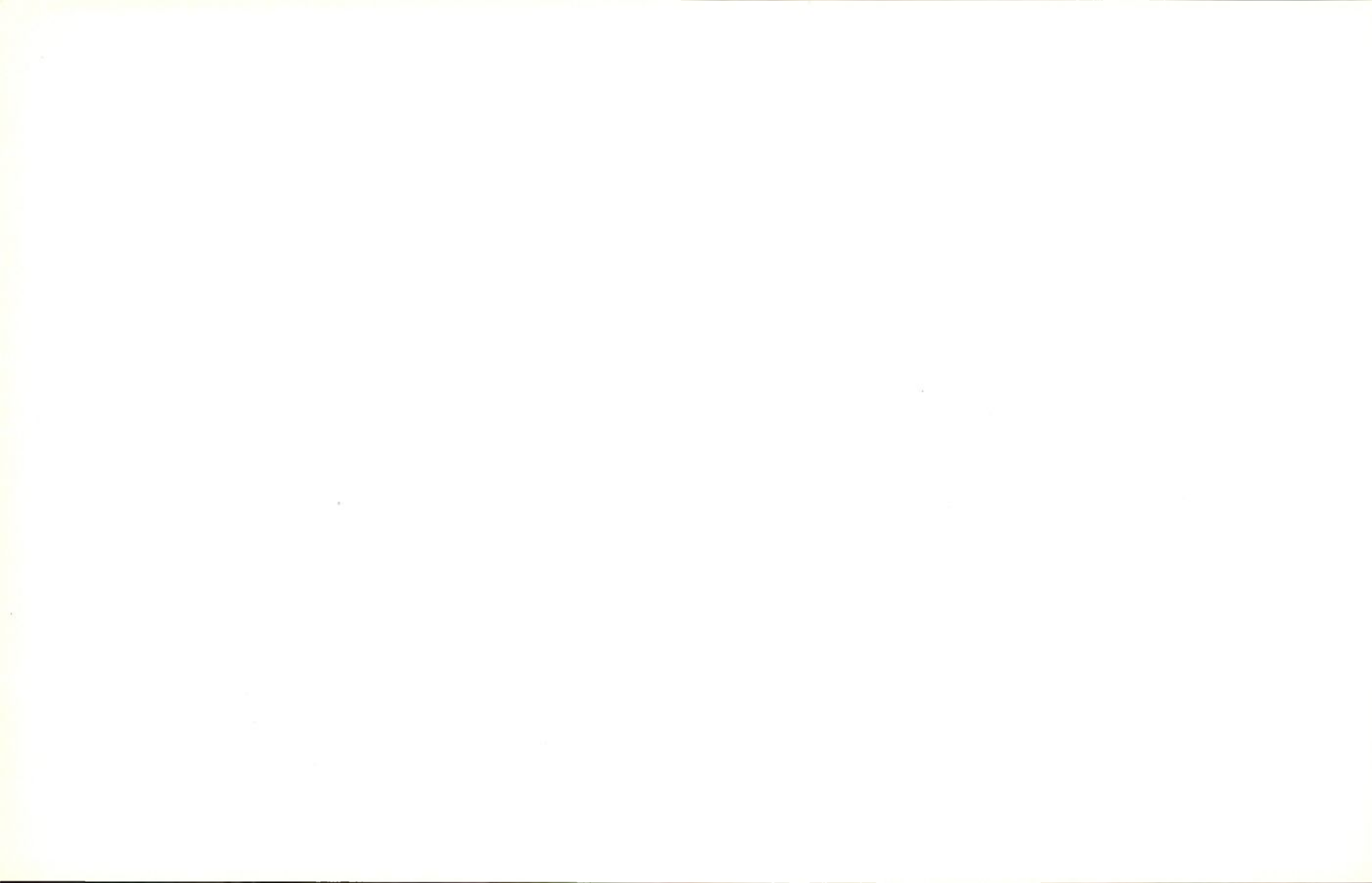


TABLE DES TABLEAUX

I — Exportation des principaux produits végétaux de 1887 à 1908 . . .	36
II — Évolution de la production de coton-graine et de l'exportation de coton-fibre, de 1921 à 1930	54
III — Exportation d'huile de palme et de palmistes de 1915 à 1930 . . .	55
IV — Évolution des cours des matières premières (1929, 1930, 1931, 1933)	67
V — Évolution de l'économie congolaise pendant la crise	68
VI — Exportation d'huile de palme et de palmistes de 1930 à 1939 . .	86
VII — Production de coton-graine et exportation de coton-fibre de 1930 à 1939	87
VIII — Exportation de grumes et de bois scié du Congo belge et du Ruanda- Urundi, de 1930 à 1939	89
IX — Superficie des plantations des entreprises européennes et des colons au Congo belge et au Ruanda-Urundi (1930, 1935, 1938)	96
X — Production des entreprises européennes et des colons au Congo belge et au Ruanda-Urundi (1930, 1935, 1938)	96
XI — Évolution, de 1930 à 1939, des exportations agricoles du Congo belge et du Ruanda-Urundi	97
XII — Évolution de l'économie agricole congolaise pendant la guerre . .	105
XIII — Évolution des exportations agricoles de 1939 à 1945	107
XIV — Situation des paysannats de cultures annuelles et des cultures pérennes autochtones au 31 décembre 1958	122
XV — Production indigène totale au Congo belge (1945, 1949, 1958) . .	132
XVI — Production indigène totale au Ruanda-Urundi (1940, 1949, 1958)	133
XVII — Production forestière du Congo belge (1957, 1958)	140
XVIII — Reboisements en 1958 au Congo belge	144
XIX — Reboisements au Ruanda-Urundi en 1958	145
XX — Production de la pêche fluviale (de 1950 à 1958)	151
XXI — Production de la pêche lacustre (de 1950 à 1958)	152
XXII — Production de la pêche dans les biefs divers ou non dénommés (de 1950 à 1958)	153
XXIII — Production totale de la pêche au Congo belge (de 1950 à 1958) . .	154
XXIV — Production totale de la pêche au Ruanda-Urundi (de 1950 à 1958)	155
XXV — Pisciculture au Congo belge (1956, 1957, 1958)	155
XXVI — Développement du cheptel au Congo belge de 1945 à 1958 . .	158
XXVII — Production des élevages du Congo belge de 1945 à 1958 . . .	160
XXVIII — Production des élevages du Congo belge en beurre et fromage de 1945 à 1958	161

XXIX — Superficie et production des plantations privées au Congo belge (1945, 1949, 1957, 1958)	174
XXX — Indice global des productions agricoles, de 1953 à 1958	175
XXXI — Indice de la production agricole indigène, de 1953 à 1958 . .	179
XXXII — Indice de la production agricole européenne, de 1953 à 1958 .	179
XXXIII — Productions agricoles (totales et commercialisées), en 1957 et 1958	180
XXXIV — Principaux produits exportés de 1950 à 1959	182
XXXV — Exportations de 1950 à 1959	184
XXXVI — Développement économique du Congo belge (1945, 1949, 1958)	204
XXXVII — Développement économique du Ruanda-Urundi (1945, 1949, 1958)	204
XXXVIII — Part des produits d'origine agricole dans les exportations du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1945, 1949, 1957, 1958).	205

TABLE DES MATIÈRES

Message de Monsieur M. VAN DEN ABEELE	3
Préface de Monsieur P. STANER	5
Introduction	7
L'AGRICULTURE, LES FORÊTS, L'ÉLEVAGE, LA CHASSE ET LA PÊCHE DE 1885 A 1958 :	
Sommaire	13
<i>LE MILIEU GÉOGRAPHIQUE</i>	15
<i>L'AFRIQUE CENTRALE AVANT STANLEY</i>	21
<i>L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO (1885-1908) :</i>	
L'histoire	27
Les réalisations	28
L'exploration botanique	28
L'étude agronomique	29
Les Stations d'essai	31
Le Musée Royal du Congo Belge	31
L'agriculture indigène et les plantations de l'État	31
L'élevage	33
La politique forestière	35
La chasse et la pêche	35
L'organisation administrative	35
L'activité des Missions religieuses	35
L'entreprise privée	36
Synthèse	37
<i>LE CONGO BELGE</i>	39
<i>La période d'organisation (1908-1913)</i>	41
La politique indigène	44
La collaboration avec le secteur privé	44
La colonisation	46
Le Bulletin Agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi	48
<i>La première guerre mondiale et les années vingt (1914-1929) :</i>	
Historique	51
L'agriculture indigène	51
L'enseignement agricole	57
La recherche, l'expérimentation, l'action scientifique	58
La politique forestière	61
La chasse et la pêche	61
L'élevage	61
La colonisation et les entreprises de capitaux	64
<i>Les années trente (1930-1939)</i>	67
La crise mondiale	67
La lutte contre la crise	70
La recherche agronomique et la création de l'INÉAC	70

L'organisation des chefferies et la politique des cultures éducatives	76
L'enseignement agricole	79
La formation des cultivateurs et les paysannats	81
Développement de la collaboration tripartite — État, privés, producteurs — Décret sur les zones d'huilerie	86
La politique forestière	88
La chasse et la pêche	90
L'élevage	92
La colonisation	95
Les entreprises de capitaux	95
Conclusions pour la décennie 1930-1939	99
<i>La deuxième guerre mondiale (1940-1945)</i>	<i>101</i>
L'effort de guerre	101
Le développement agricole du Congo belge	104
L'agriculture au Ruanda-Urundi	104
<i>L'après-guerre (1945-1958) :</i>	
Synthèse	109
L'effort scientifique	110
L'action du Secteur public	115
Le Service de l'agronomie :	
Le paysannat	115
Les « classes moyennes »	126
Le milieu rural hors paysannat	127
L'évolution de la législation	133
Le crédit agricole aux indigènes	135
L'enseignement agricole	137
La politique et l'économie forestière :	
Le Service forestier	138
La législation	138
L'exploitation forestière	139
Le reboisement	141
La chasse, la pêche, la pisciculture :	
La chasse	146
La pêche	147
La pisciculture	150
Le Service vétérinaire et l'élevage :	
Historique	155
L'Administration	156
Au Congo belge	156
Au Ruanda-Urundi	162
Les activités médicales	164
La colonisation	165
L'Administration	165
Organismes para-étatiques	167
Organisations professionnelles	167
Conclusions	167
Les organismes spécialisés :	
Au sein de l'Administration	168
Les parastataux	170
Les institutions non gouvernementales	171
L'entreprise privée	173
Synthèse du développement agricole	175
<i>LES ORGANISMES PARA-ÉTATIQUES A CARACTÈRE GÉNÉRAL :</i>	
Le Comité spécial du Katanga (C.S.K.)	187
Le Comité national du Kivu (C.N.Ki.)	190
L'Institut des Parcs nationaux du Congo Belge (I.P.N.C.B.)	194
Le Fonds du bien-être indigène (F.B.I.)	197
L'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC)	200

<i>L'AVENIR DE L'AGRICULTURE CONGOLAISE</i>	203
Situation actuelle de l'agriculture congolaise	203
La recherche agronomique	205
Les grandes entreprises	205
Les entreprises moyennes	209
Les petites entreprises et les paysannats	210
Conclusions	213
Table des illustrations	217
Table des tableaux	222



289, chaussée de Mons
BRUXELLES 7

